

2012-2013

bilan social

Partie I - Ministère de l'éducation nationale

Bilan social 2012-2013

**Ministère de l'éducation
nationale**

**Ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Cet ouvrage est édité par
**le ministère de l'éducation nationale
et le ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche**
Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Catherine Moisan

Rédactrice en chef
Danielle Prouteau

Secrétaire de rédaction
Bernard Javet

Auteurs
Pierrette Briant
Nadine Esquieu
Solène Hilary
Alexandra Louvet
Sabrina Perronnet
Danielle Prouteau
Catherine Valette

PAO
Opixido

Impression
DEPP/DVE

Avant-propos

Ce bilan social 2012-2013 dresse un panorama actualisé de l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation nationale et, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de ceux en charge des missions de formation supérieure et de recherche universitaire et de la vie étudiante.

Pour la première fois, les populations relevant respectivement de chacun de ces deux ministères sont présentées dans deux parties distinctes. La première constitue la présente publication. La seconde sera publiée ultérieurement. Cette nouvelle organisation et l'enrichissement important des statistiques sur les personnels en charge de la formation supérieure et de la vie étudiante visent à mieux identifier et mieux connaître l'ensemble de ces personnels, répondant aux souhaits exprimés par les différents acteurs de la communauté éducative.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a en charge la réalisation et la publication du bilan social pour les deux ministères. Mais, plus encore que les années passées, ce document est le fruit d'un travail collectif associant plusieurs directions qui leur sont communes. La DEPP a assuré la réalisation de la première partie, la direction générale des ressources humaines (DGRH) la seconde.

La première partie de l'édition 2012-2013, consacrée aux personnels du ministère de l'éducation nationale, fait également l'objet d'évolutions sensibles, sur la forme mais aussi sur le fond : l'exploitation de l'outil interministériel Siasp (système d'information sur les agents de services publics) permet de présenter des rémunérations effectives pour l'année 2011, un nouveau chapitre sur les départs à la retraite est également proposé. Tous les autres thèmes développés dans les éditions précédentes sont reconduits.

À partir d'informations statistiques et objectives, ce bilan social fournit une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de nos ministères. Il vise à nourrir la réflexion des acteurs du système éducatif et de la fonction publique ainsi que du grand public.

La directrice de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance



Catherine Moisan

Sommaire

Table des matières.....	p. 6
Introduction.....	p. 9
Les personnels du ministère de l'éducation nationale en 2012-2013.....	p. 17
Les rémunérations.....	p. 47
Les concours de la session 2012 au ministère de l'éducation nationale.....	p. 61
Les promotions.....	p. 81
La mobilité géographique.....	p. 89
Les retraites.....	p. 99
Les lieux d'exercice.....	p. 109
Les congés pour raisons de santé.....	p. 119
La formation continue.....	p. 127
La politique sociale.....	p. 137
Les élections professionnelles.....	p. 153
Sigles.....	p. 163
Table des figures.....	p. 165

Table des matières

Introduction	9
Les personnels du ministère de l'éducation nationale en 2012-2013	17
1. Les personnels enseignants et non enseignants.....	19
2. Les enseignants	21
3. Les personnels non enseignants.....	33
4. La politique handicap	43
Les rémunérations	47
1. Les rémunérations des personnels titulaires du MEN en France métropolitaine	49
2. Les rémunérations dans les départements d'outre-mer	55
3. Les rémunérations des enseignants du secteur privé (en France métropolitaine)	59
Les concours de la session 2012 au ministère de l'éducation nationale	61
1. Le recrutement par voie de concours à la session 2012.....	63
2. Les résultats aux concours de personnels enseignants	64
3. Les résultats aux concours de personnels non enseignants.....	73
Annexes.....	77
Les promotions	81
1. Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation.....	83
2. Promotions des personnels de direction et d'inspection	85
3. Promotions des personnels ASS	86
La mobilité géographique	89
1. Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public	91
2. Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public	94
3. Mouvement des personnels de direction et d'inspection.....	96
4. Mouvement des personnels ASS	97
Les retraites	99
1. Les départs en retraite en 2012.....	101
2. Un nombre de départs à la retraite tendanciellement en diminution depuis 2003	102
3. Le nombre de retraités de l'éducation nationale a légèrement augmenté en 2012.....	105

Les lieux d'exercice	109
1. Affectation par type d'établissement.....	111
2. Les enseignants remplaçants.....	113
3. Affectation en éducation prioritaire des enseignants	114
Les congés pour raisons de santé	119
1. Les différents types de congés	121
2. Congés selon le type de personnels, le sexe et l'âge	122
La formation continue	127
1. Activité globale de formation	129
2. La formation continue des personnels du premier degré public.....	129
3. La formation continue des enseignants et des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du second degré public	132
La politique sociale	137
1. Les dépenses d'action sociale des académies par programme Lolf	139
2. Les prestations interministérielles financées et gérées par le ministère (PIM).....	140
3. Actions sociales d'initiative académique (Asia).....	143
4. Prêts à court terme et secours urgents et exceptionnels	145
5. Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile.....	147
6. Prestations gérées en partenariat avec la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).....	147
Annexes.....	148
Les élections professionnelles	153
1. Les comités techniques	155
2. Les commissions consultatives paritaires nationales	156
3. Les commissions administratives paritaires	156
Sigles	163
Table des figures	165

Introduction

Champs et sources utilisés

L'édition 2012-2013 du bilan social national (BSN) est organisée en deux parties. Les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale sont décrits dans la première partie, ceux rémunérés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le sont dans la seconde. Cette nouvelle organisation de la publication est destinée à identifier les ressources en personnels propres à chaque ministère. La séparation entre les deux populations s'est faite sur la base des programmes budgétaires qui les rémunèrent, présentés conjointement dans les éditions précédentes.

La première partie couvre tous les programmes de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, à l'exclusion de l'enseignement technique agricole (programme 143), soit :

- 140 – Enseignement scolaire public du premier degré ;
- 141 – Enseignement scolaire public du second degré ;
- 230 – Vie de l'élève ;
- 139 – Enseignement privé du premier et du second degré ;
- 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale ;

Cette première partie couvre les effectifs des personnels selon le corps auquel ils appartiennent, quel que soit leur lieu d'exercice, dès lors qu'ils relèvent de la mission « Enseignement scolaire » : un professeur des écoles exerçant en Segpa (structure d'enseignement général et professionnel adapté, en collège, accueillant des élèves en difficultés scolaires), affecté dans le second degré est ici classé dans les corps du 1^{er} degré d'enseignement. En revanche, les enseignants des corps du second degré affectés dans l'enseignement supérieur ne sont pas comptabilisés avec ceux du second degré, mais avec les enseignants en fonction dans le supérieur dans la deuxième partie du bilan social national.

Cette présentation générale diffère de celle qui prévaut dans les pages consacrées aux effectifs des personnels enseignants et non enseignants de la publication *Repères et références statistiques* (RERS), où les agents sont regroupés selon le programme budgétaire dont ils relèvent pour l'un et l'autre des deux ministères. Des écarts significatifs entre les effectifs des deux publications peuvent ainsi être constatés : dans le secteur public, 323 449 enseignants sont rémunérés au titre du programme budgétaire « Enseignement du premier degré » (RERS 2013, fiche 9.1). Dans le BSN 2012-2013, 334 587 enseignants appartenant aux corps du premier degré sont recensés, qu'ils y exercent ou non leurs fonctions.

La deuxième partie couvre les programmes des missions 150 – « Formation supérieure et recherche universitaire » et 231 – « Vie

étudiante » (231). Les personnels exerçant leurs fonctions dans le domaine de la recherche ne sont pas pris en compte.

Des écarts entre les données relatives aux personnels de l'enseignement supérieur publiés dans le RERS et dans le BSN peuvent être observés. Plusieurs facteurs contribuent à les expliquer.

Le champ retenu n'est pas strictement identique : ainsi, dans la partie « enseignement supérieur » du BSN, les enseignants invités et l'ensemble des doctorants contractuels figurent parmi les enseignants contractuels. En revanche, les données présentées dans le RERS (fiche 9.15) prennent partiellement en compte les doctorants contractuels (ceux qui ont une charge d'enseignement) et les enseignants invités n'y sont pas comptabilisés.

Par ailleurs, les sources utilisées diffèrent : en particulier, les effectifs des agents des réseaux des œuvres universitaires et sociales, extraits des annuaires des personnels de la DGRH, figurent dans le BSN parmi les personnels non enseignants titulaires (environ 3 000 personnes). En revanche, ils ne sont pas comptabilisés dans le RERS dont la source est le fichier de paye. Celui-ci recense l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants en activité aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, rémunérés sur les crédits d'État affectés principalement aux dépenses de personnel et aux dépenses d'intervention.

Les personnels des réseaux des œuvres universitaires et sociales, ceux des établissements d'enseignement supérieur rémunérés sur budget d'établissement n'en font pas partie, n'étant pas directement payés par l'État.

De même, les données extraites du fichier de paye publiées dans RERS contiennent un faible nombre de non-enseignants non titulaires, ceux-ci étant pour une large part rémunérés sur budget propre par les établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les données sur les personnels BIATSS présentées dans le BSN s'appuient sur des enquêtes déclaratives qui recensent les personnels non titulaires, quelle que soit leur durée d'emploi. Les effectifs affichés au BSN sont donc beaucoup plus importants.

La rétrospective des effectifs de l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants en activité des deux ministères proposée ci-après se fonde sur les données du fichier de paye. Comme il vient de l'être indiqué, les effectifs du MESR ne sont pas couverts en totalité ; manquent notamment les enseignants non titulaires, les personnels des Crous et tous ceux sous budget des établissements. Cette rétrospective s'inscrit dans la continuité de celles présentées dans les BSN précédents.

Une diminution des effectifs plus sensible parmi les personnels non enseignants depuis 2006.

En 2012-2013, 1 166 100 personnes sont rémunérées par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur dont 78,6% enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat. Globalement, les effectifs du personnel ont diminué de 8,2% depuis 2006 [Graphique 1]. Cette baisse a été moins forte pour les enseignants (-7,0%) que pour les non-enseignants (-12,4%). Elle se poursuit légèrement en 2012 par rapport à 2011 (-0,1%) mais est essentiellement due à la diminution des effectifs enseignants (-0,9%), le nombre des personnels non enseignants étant en augmentation par rapport à l'année précédente (+2,8%), augmentation concentrée sur les personnels contractuels d'assistance éducative.

La baisse du nombre d'enseignants depuis 2006 concerne surtout le second degré public

Entre les rentrées 2006 et 2012, la diminution du nombre des enseignants a été plus importante dans le secteur public (-7,1%, dont -4,0% dans le premier degré et -9,7% dans le second, contre -6,4% dans le secteur privé, dont -7,9% dans le premier degré, et -5,7% dans le second). La part des personnels dans l'enseignement supérieur a été réduite de 6,9%. En 2012, la baisse du nombre d'enseignants par rapport à 2011 est inférieure à 1,0% dans le premier degré (-0,5% dans le public et

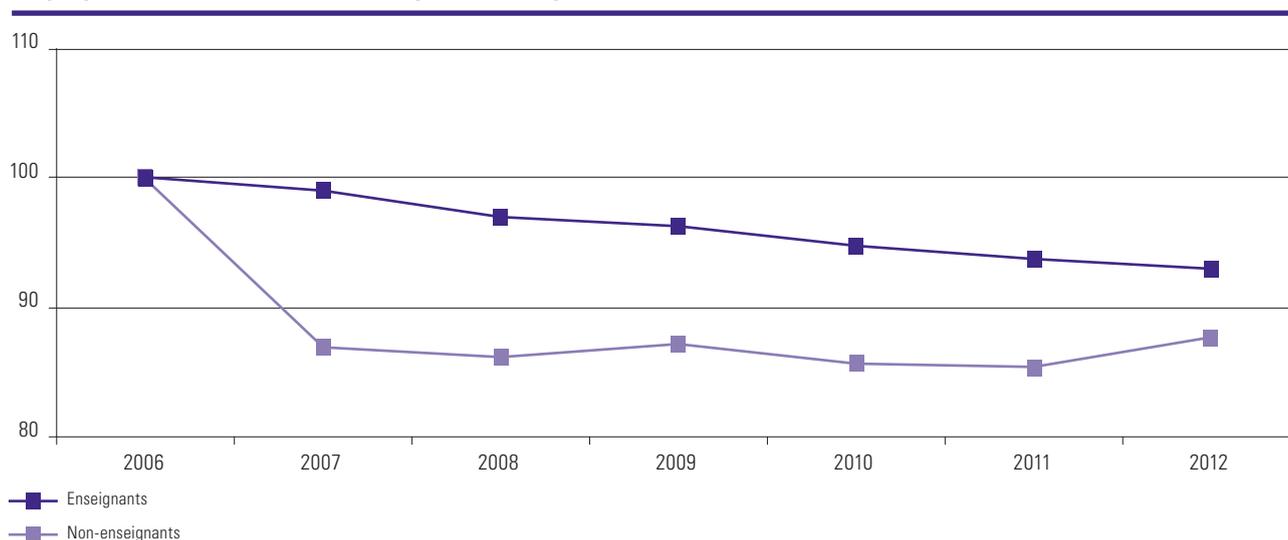
-0,8% dans le privé), elle dépasse ce seuil dans le second degré (-1,1% et -1,6%).

Le transfert de la gestion des TOS aux collectivités territoriales explique largement la diminution du nombre des non enseignants.

La diminution globale du nombre des personnels non enseignants sur la période 2006-2012 recouvre une diversité de situations selon les filières professionnelles. Le transfert de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées aux départements et aux régions organisé par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a fait fondre les effectifs des personnels ASS de 44 700 agents. Le reclassement des agents de la filière laboratoire vers les personnels ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) en 2011 a encore accentué la diminution des effectifs des ASS. Plus de la moitié des 30% de la progression des effectifs ITRF s'explique par ce reclassement. Par ailleurs, le nombre des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation a également diminué (-5,8% entre 2006 et 2012). Le nombre d'agents de surveillance et d'assistance éducative a progressé de 19,8%. Les effectifs des personnels des bibliothèques ont également augmenté, mais plus modérément (+1,6%).

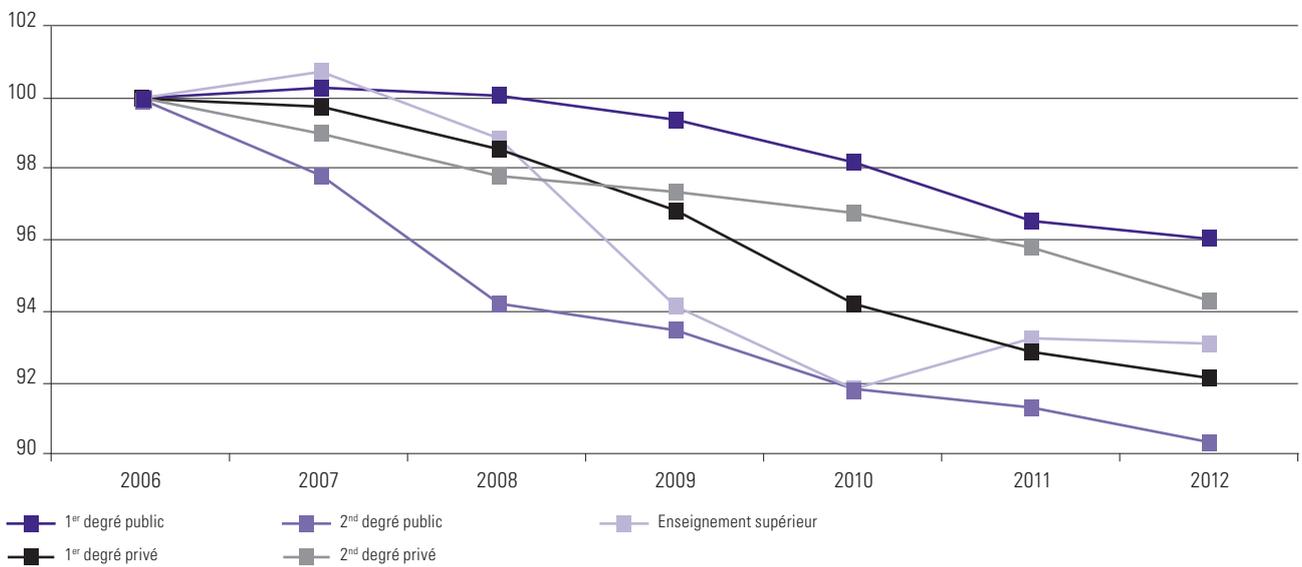
Au total, les effectifs des personnels non enseignants ont baissé de 35 000 personnes (-12,4%).

Graphique 1 – Évolution des effectifs des personnels depuis 2006



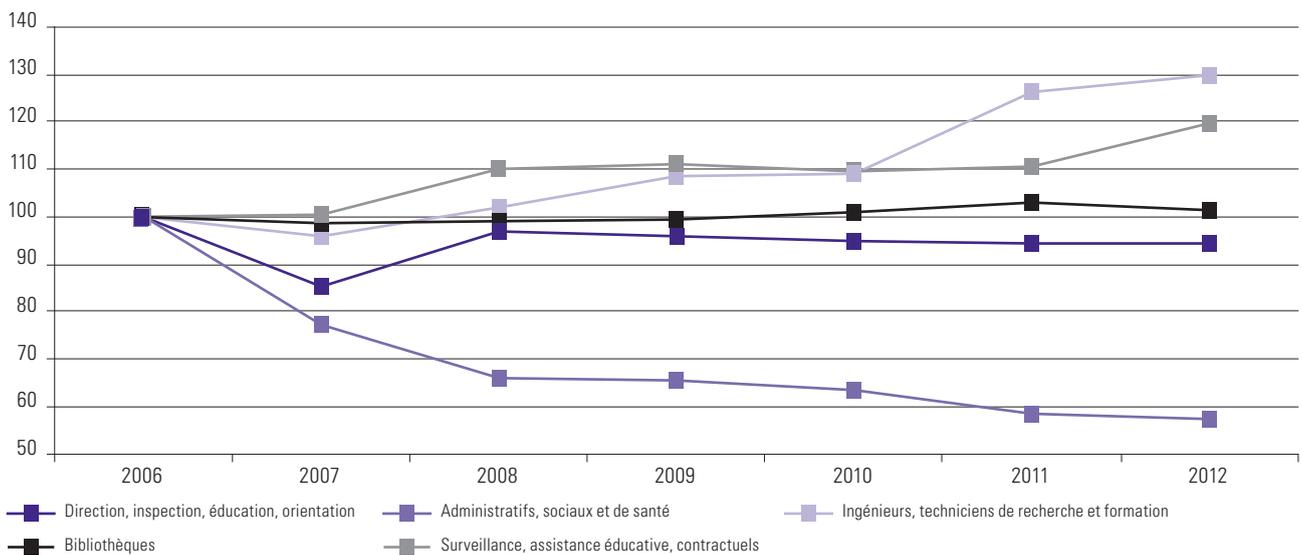
Note de lecture : l'année de référence est fixée à 2006 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels. Ces évolutions ne sont pas à champ constant du fait du transfert de la gestion des TOS (non enseignants) aux départements et régions. Par ailleurs, les personnels du ministère de l'éducation nationale à Mayotte (principalement des enseignants) ont été intégrés en 2012. Les personnels enseignants du supérieur, sont pris en compte à l'exception des non-permanents et non-titulaires quel que soit le statut des établissements (RCE ou non RCE). En 2012, Les effectifs des enseignants représentent 93% de ceux de 2006 (soit 7 points de moins). Ceux des non enseignants représentent 88% de ceux de 2006, soit une baisse de 12 points.

Graphique 2 – Évolution des effectifs enseignants des secteurs publics et privés depuis 2006



Note de lecture : en 2012, les personnels enseignants du premier degré public représentent 96 % des effectifs de l'année de référence (2006, base 100), soit 4 points de moins.

Graphique 3 - Évolution des effectifs des personnels non enseignants des secteurs publics et privés depuis 2006



Note de lecture : en 2012 les effectifs des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation représentent 94 % de ceux de l'année de référence (2006, base 100), soit 6 points en moins.

Données de référence

Avertissement : le bilan social national 2008-2009 n'avait pas comptabilisé les effectifs enseignants de l'enseignement supérieur, les personnels ITRF, les personnels des bibliothèques exerçant dans les vingt premiers établissements pilotes, lors de la mise en place de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités). Leur nombre a donc été estimé afin d'être intégré aux effectifs globaux de l'année 2008 dans les trois premiers ainsi que le dernier tableau.

Évolution des effectifs des personnels depuis 2003

Années	Enseignants			Personnels non enseignants	
	Effectif total	Effectifs	%	Effectifs	%
2003	1 367 673	1 014 060	74,1	353 613	25,9
2004	1 349 931	1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005	1 337 899	995 974	74,4	341 925	25,6
2006	1 270 463	985 155	77,5	285 308	22,5
2007	1 223 894	975 956	79,7	247 938	20,3
2008 (1)	1 182 780	956 775	79,5	246 007	20,5
2009	1 195 682	947 259	79,2	248 423	20,8
2010	1 176 537	932 471	79,3	244 066	20,7
2011	1 167 489	924 188	79,2	243 301	20,8
2012	1 166 103	916 057	78,6	250 046	21,4

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Évolution des effectifs des personnels par domaine professionnel depuis 2006

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		
	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	
Enseignants	1 ^{er} degré public et privé	396 232	31,2	397 042	32,4	395 684	32,9	392 696	32,8	387 097	32,9	380 829	32,6	378 634	32,5
	2 nd degré public et privé	527 336	41,5	516 869	42,2	500 202	41,6	496 572	41,5	488 835	41,6	485 920	41,7	480 074	41,2
	Supérieur	61 587	4,8	62 045	5,1	60 889	5,0	57 991	4,9	56 539	4,8	57 439	4,9	57 349	4,9
Total enseignants	985 155	77,5	975 956	79,7	956 775	79,5	947 259	79,2	932 471	79,3	924 188	79,2	916 057	78,6	
Personnels non enseignants	Direction, inspection, éducation, orientation	34 012	2,7	29 013	2,4	32 991	2,7	32 629	2,7	32 333	2,7	32 022	2,7	32 039	2,7
	Administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	137 005	10,8	105 829	8,7	90 353	7,5	90 110	7,5	87 219	7,4	80 169	6,9	78 473	6,7
	Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	33 809	2,7	32 342	2,6	34 497	2,9	36 652	3,1	36 812	3,1	42 602	3,6	43 943	3,8
	Bibliothèques	4 497	0,3	4 435	0,4	4 445	0,4	4 481	0,4	4 531	0,4	4 624	0,4	4 569	0,4
	Surveillance, assistance éducative, contractuels	75 985	6,0	76 319	6,2	83 721	7,0	84 551	7,1	83 171	7,1	83 884	7,2	91 022	7,8
Total non-enseignants	285 308	22,5	247 938	20,3	246 007	20,5	248 423	20,8	244 066	20,7	243 301	20,8	250 046	21,4	
Total général	1 270 463	100,0	1 223 894	100,0	1 202 782	99,9	1 195 682	100,0	1 176 537	100,0	1 167 489	100,0	1 166 103	100,0	

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Évolution des effectifs des enseignants des secteurs public et privé depuis 2006

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		
	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	Effectifs	% total	
Secteur public	Prof. des écoles	318 528	38,0	330 508	39,7	335 625	41,2	336 419	41,7	334 228	42,1	327 695	41,6	326 695	41,8
	Instituteurs	29 698	3,5	18 620	2,2	12 720	1,6	9 787	1,2	7 791	1,0	8 140	1,0	7 316	0,9
	Instituteurs suppléants	246	0,0	254	0,0	271	0,0	227	0,0	76	0,0	650	0,1	624	0,1
	Corps du 1^{er} degré	348 472	41,5	349 382	41,9	348 616	42,8	346 433	42,8	342 095	43,1	336 485	42,7	334 635	42,9
	Prof. chaire sup.	2 143	0,3	2 139	0,3	2 124	0,3	2 126	0,3	2 117	0,3	2 113	0,3	2 142	0,3
	Agrégés	57 478	6,8	56 489	6,8	54 508	6,7	55 172	6,8	54 084	6,8	53 804	6,8	54 081	6,9
	Certifiés et Peps	272 884	32,5	267 469	32,1	258 996	31,8	255 247	31,6	250 134	31,4	245 816	31,2	243 421	31,2
	PLP	66 349	7,9	64 691	7,8	62 442	7,7	61 136	7,6	59 583	7,5	58 406	7,4	57 463	7,4
	PEGC	11 807	1,4	9 727	1,2	7 707	0,9	6 181	0,8	4 909	0,6	3 973	0,5	3 290	0,4
	Adjoints et chargés d'ens.	3 124	0,4	2 880	0,3	2 570	0,3	2 327	0,3	2 108	0,3	1 896	0,2	1 766	0,2
	Maîtres auxiliaires	2 823	0,3	2 692	0,3	2 479	0,3	2 375	0,3	2 008	0,3	2 130	0,3	1 869	0,2
	Contractuels individuels	12 177	1,4	13 251	1,6	14 731	1,8	17 793	2,2	20 243	2,6	25 104	3,2	24 832	3,2
	Élèves prof. des ENS	1 810	0,2	1 751	0,2	52	0,0	24	0,0	12	0,0				
	Corps du 2nd degré	430 595	51,2	421 089	50,6	405 609	50,6	402 381	49,9	395 198	49,8	393 242	49,9	388 864	49,8
	Prof. universités et assimilés	20 242	2,4	20 488	2,5	20 307	2,5	19 688	2,4	19 962	2,5	20 271	2,6	20 309	2,6
	Maîtres de conf. et assimilés	37 145	4,4	37 551	4,5	37 298	4,6	36 496	4,5	35 804	4,5	36 673	4,7	36 759	4,7
	Assistants	255	0,0	152	0,0	85	0,0	62	0,0						0,0
	Ater - moniteurs	3 416	0,4	3 403	0,4	2 846	0,3	1 480	0,2	544	0,1	289	0,1	147	0,0
	Autres enseignants du supérieur	529	0,1	451	0,1	353	0,0	265	0,0	229	0,0	206	0,0	134	0,0
	Corps du supérieur	61 587	7,3	62 045	7,5	60 889	7,5	57 991	7,2	56 539	7,1	57 439	7,4	57 349	7,3
Ensemble enseignants du secteur public	840 654	100,0	832 516	100,0	815 114	100,0	806 805	99,9	793 832	100,0	787 166	100,0	780 848	100,0	
Secteur privé	Prof. des écoles	40 482	28,1	40 575	28,3	40 309	28,5	40 351	28,7	39 583	28,6	38 797	28,3	38 452	28,4
	Instituteurs	2 641	1,8	1 926	1,3	1 478	1,0	1 218	0,9	1 194	0,9	1 196	0,9	1 201	0,9
	Instit. suppléants	4 637	3,2	5 159	3,6	5 281	3,7	4 694	3,3	4 225	3,0	4 351	3,2	4 346	3,2
	Corps du 1^{er} degré	47 760	33,1	47 660	33,2	47 068	33,2	46 263	32,9	45 002	32,5	44 344	32,4	43 999	32,5
	Prof. chaire sup.	44	0,0	49	0,0	56	0,0	57	0,0	61	0,0	60	0,0	39	0,0
	Agrégés	3 262	2,3	3 253	2,3	3 249	2,3	3 269	2,3	3 307	2,4	3 327	2,4	2 807	2,1
	Certifiés et Peps	56 385	39,1	56 506	39,5	56 864	40,2	57 196	40,9	57 131	41,2	56 605	41,3	55 860	41,3
	PLP	10 166	7,0	10 083	7,0	10 130	7,2	10 172	7,2	10 242	7,4	10 211	7,5	10 217	7,6
	PEGC	544	0,4	338	0,2	194	0,1	129	0,1	88	0,1	63	0,0	50	0,0
	Adjoints et chargés d'ens.	11 342	7,8	10 117	7,1	8 063	5,7	6 357	4,5	5 552	4,0	5 056	3,7	3 817	2,8
	Maîtres contractuels et maîtres délégués	14 936	10,3	15 404	10,7	16 019	11,3	17 011	12,1	17 256	12,4	17 356	12,7	18 420	13,6
	Autres non-titulaires	62	0,0	30	0,0	18	0,0								0,0
	Corps du 2nd degré	96 741	66,9	95 780	66,8	94 593	66,8	94 191	67,1	93 637	67,5	92 678	67,6	91 210	67,5
Ensemble enseignants du secteur privé	144 501	100,0	143 440	100,0	141 661	100,0	140 454	100,0	138 639	100,0	137 022	100,0	135 209	100,0	

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative

		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		
		Effectifs	%													
DIEO	Personnels de direction	13 303	39,1	13 210	39,4	13 157	39,9	13 171	40,4	13 125	40,6	13 080	40,9	13 202	41,2	
	Personnels d'inspection	3 279	9,6	3 292	9,8	3 307	10,0	3 355	10,3	3 364	10,4	3 385	10,6	3 379	10,5	
	Personnels d'éducation	12 516	36,9	12 243	36,6	12 004	36,4	11 728	35,9	11 601	35,9	11 498	35,8	11 484	35,8	
	Personnels d'orientation	4 914	14,4	4 738	14,2	4 523	13,7	4 375	13,4	4 243	13,1	4 059	12,7	3 974	12,4	
Total DIEO		34 012	100,0	33 483	100,0	32 991	100,0	32 629	100,0	32 333	100,0	32 022	100,0	32 039	100,0	
Surveillance- assistance éducative	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	8 791	11,6	5 224	6,8	1 965	2,3	383	0,5	58	0,1	73	0,1	55	0,1	
	Assistants de vie scolaire	6 559	8,6	9 702	12,7	14 218	17,0	14 792	17,6	14 408	17,4	14 620	17,5	17 129	18,9	
	Assistants d'éducation	56 724	74,7	58 125	76,2	62 276	74,4	63 638	75,6	63 409	76,6	64 888	77,7	60 427	66,5	
	Assistants pédagogiques		0,0	3 268	4,3	5 262	6,3	5 311	6,3	4 912	5,9	3 933	4,7	4 010	4,4	
	Auxiliaires de vie scolaire													9 188	10,1	
	Aides éducateurs	3 911	5,1													
	Total	75 985	100,0	76 319	100,0	83 721	100,0	84 124	100,0	82 787	100,0	83 514	100,0	90 809	100,0	
	Contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi							427		384		370		213		
Total surveillance - assistance éducative								84 551		83 171		83 884		91 022		

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

		2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Filière administrative															
Catégorie A	Recteurs	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	29	0,0	32	0,1	28	0,0
	Inspecteurs généraux	234	0,4	233	0,4	223	0,4	228	0,4	223	0,4	217	0,4	216	0,4
	Directeurs, sous-dir., chefs de service A.C.	50	0,1	51	0,1	33	0,1	72	0,1	67	0,1	70	0,1	63	0,1
	Administrateurs civils	85	0,1	80	0,1	74	0,1	68	0,1	67	0,1	66	0,1	65	0,1
	SG et directeurs généraux des services	346	0,5	377	0,6	471	0,8	122	0,2	128	0,2	123	0,2	99	0,2
	Conseillers	1 029	1,5	1 035	1,6	854	1,4	745	1,2	670	1,1	605	1,0	551	0,9
	Administrateurs ENESR						0,0	443	0,7	455	0,7	481	0,8	477	0,8
	Attachés	9 681	14,7	9 536	14,6	9 150	15,0	9 562	15,1	9 405	15,4	9 434	15,6	9 315	15,9
	Autres titulaires de catégorie A	338	0,5	644	1,0	428	0,7	222	0,4	171	0,3	146	0,2	88	0,1
	Total catégorie A	11 794	17,8	11 987	18,4	11 264	18,5	11 493	18,2	11 215	18,3	11 174	18,5	10 902	18,6
Catégorie B	Secrétaires	18 679	28,1	18 328	28,1	17 404	28,6	17 931	28,4	17 542	28,7	17 377	28,8	17 215	29,3
Catégorie C	Adjoints administratifs	35 934	54,1	34 899	53,5	32 246	52,9	33 700	53,4	32 412	53,0	31 794	52,7	30 567	52,1
Total filière administrative		66 407	100,0	65 214	100,0	60 914	100,0	63 124	100,0	61 169	100,0	60 345	100,0	58 684	100,0
Filière technique															
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	120	0,3	89	0,7	40	2,1	27	2,0	23	2,1	11	1,2	3	0,4
Catégorie C	Ouvriers d'entretien et d'accueil	31 200	68,9	209	1,5	24	1,2								
	Ouvriers professionnels	10 031	22,2	46	0,3										
	Maîtres ouvriers	3 417	7,5	14	0,1										
	Adjoints techniques administration centrale		0,0	352	2,6	319	16,4	109	8,1	99	9,1	15	1,7		
	Adjoints techniques d'établissement	501	1,1	12 818	94,8	1 566	80,3	1 216	89,9	968	88,8	884	97,1	809	99,6
Total catégorie C	45 149	99,7	13 439	99,3	1 909	97,9	1 325	98,0	1 067	97,9	899	98,8	809	99,6	
Totale filière technique		45 269	100,0	13 528	100,0	1 949	100,0	1 352	100,0	1 090	100,0	910	100,0	812	100,0
Filière sociale et de santé															
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	1 326	11,9	1 425	12,4	1 404	12,1	1 375	11,5	1 326	10,9	1 259	10,5	1 231	10,2
	Infirmiers													7 509	62,0
	Conseillers techniques des services sociaux	418	3,7	439	3,8	434	3,7	450	3,8	453	3,7	447	3,7	443	3,7
	Total catégorie A	1 744	15,6	1 864	16,2	1 838	15,8	1 825	15,2	1 779	14,6	1 706	14,2	9 183	75,8
Catégorie B	Infirmiers	6 847	61,2	7 064	61,3	7 240	62,2	7 567	63,2	7 810	64,2	7 738	64,4	352	2,9
	Assistants de service social	2 599	23,2	2 599	22,5	2 569	22,1	2 586	21,6	2 580	21,2	2 568	21,4	2 575	21,3
Total catégorie B	9 446	84,4	9 663	83,8	9 809	84,2	10 153	84,8	10 390	85,4	10 306	85,8	2 927	24,2	
Total filière sociale et de santé		11 190	100,0	11 527	100,0	11 647	100,0	11 978	100,0	12 169	100,0	12 012	100,0	12 110	100,0
Filière laboratoire															
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	310	5,0	302	5,0	556	9,4	682	11,5	731	12,3				
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	5 835	95,0	5 730	95,0	5 359	90,6	5 256	88,5	5 210	87,7				
Total filière laboratoire		6 145	100,0	6 032	100,0	5 915	100,0	5 938	100,0	5 941	100,0	0	0,0	0	0,0
Ensemble															
Ensemble des titulaires		129 011	94,2	96 301	91,0	80 425	89,0	82 392	91,4	80 369	92,1	73 267	91,4	71 606	91,2
Contractuels santé		763	0,5	898	0,8	972	1,1	1 017	1,1	1 057	1,2	1 217	1,5	1 192	1,5
Contractuels et auxiliaires		7 231	5,3	8 630	8,2	8 956	9,9	6 701	7,4	5 793	6,7	5 685	7,1	5 675	7,2
Total non-titulaires		7 994	5,8	9 528	9,0	9 928	11,0	7 718	8,6	6 850	7,9	6 902	8,6	6 867	8,8
Ensemble catégories, titulaires et non-titulaires		137 005	100,0	105 829	100,0	90 353	100,0	90 110	100,0	87 219	100,0	80 169	100,0	78 473	100,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) et personnels des bibliothèques

			2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		
			Effectifs	%													
Personnels ITRF	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 900	5,6	1 644	5,1	1 979	5,7	2 314	6,3	2 318	6,3	2 263	5,3	2 496	5,7	
		Ingénieurs d'études	5 331	15,8	5 362	16,6	5 920	17,2	6 478	17,7	6 734	18,3	6 494	15,2	7 280	16,6	
		Assistants ingénieurs	2 320	6,9	2 285	7,0	2 668	7,7	3 050	8,3	2 959	8,0	2 806	6,6	3 180	7,2	
		Total catégorie A	9 551	28,2	9 291	28,7	10 567	30,6	11 842	32,3	12 011	32,6	11 563	27,1	12 956	29,5	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	7 911	23,4	7 784	24,1	8 264	24,0	8 743	23,9	9 020	24,5	9 744	22,9	10 382	23,6	
		Secrétaires d'administration	13	0,0	9	0,0	4	0,0									
		Total catégorie B	7 924	23,4	7 793	24,1	8 268	24,0	8 743	23,9	9 020	24,5	9 744	22,9	10 382	23,6	
	Catégorie C	Agents techniques	9 226	27,3	1 771	5,5	886	2,6									
		Adjoints techniques	7 022	20,8	13 427	41,5	14 726	42,7	16 025	43,7	15 746	42,8	21 293	50,0	20 603	46,9	
		Adjoints administratifs	38	0,1	14	0,0	15	0,0	16	0,0	3	0,0					
		Total catégorie C	16 286	48,2	15 212	47,0	15 627	45,3	16 041	43,7	15 749	42,8	21 293	50,0	20 603	46,9	
	Ensemble des titulaires			33 761	99,8	32 296	99,8	34 462	99,9	36 626	99,9	36 780	99,9	42 600	100,0	43 941	100,0
	Non-titulaires			48	0,2	46	0,2	35	0,1	26	0,1	32	0,1	2	0,0	2	0,0
	Ensemble des personnels ITRF			33 809	100,0	32 342	100,0	34 497	100,0	36 652	100,0	36 812	100,0	42 602	100,0	43 943	100,0
Personnels des bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	964	21,4	911	20,5	944	21,2	886	19,8	939	20,8	1 010	21,8	918	20,1	
		Bibliothécaires	476	10,6	481	10,8	476	10,7	481	10,7	486	10,7	485	10,5	501	11,0	
		Total catégorie A	1 440	32,0	1 392	31,3	1 420	31,9	1 367	30,5	1 425	31,5	1 495	32,3	1 419	31,1	
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	915	20,3	930	21,0	918	20,7	957	21,4	982	21,7	1 006	21,8	1 352	29,6	
		Assistants des bibliothèques	282	6,3	289	6,5	306	6,9	290	6,4	301	6,6	300	6,5	14	0,3	
		Techniciens d'art	21	0,5	21	0,5									8	0,2	
	Total catégorie B	1 218	27,1	1 240	28,0	1 224	27,6	1 247	27,8	1 283	28,3	1 306	28,3	1 374	30,1		
	Catégorie C	Magasiniers	1 839	40,9	1 803	40,7	1 801	40,5	1 867	41,7	1 823	40,2	1 823	39,4	1 776	38,9	
	Ensemble des personnels des bibliothèques			4 497	100,0	4 435	100,0	4 445	100,0	4 481	100,0	4 531	100,0	4 624	100,0	4 569	100,0

Sources : MEN-MESR DEPP : fichiers de paye et annuaires de gestion

Les personnels du ministère de l'éducation nationale en 2012-2013

En 2012-2013, **1 042 600** personnels, dont **732 000** femmes sont en activité au MEN :

- **846 000** sont enseignants, dont **44,8%** dans le premier degré et **55,2%** dans le second degré ;
 - **196 600** sont des personnels non enseignants, dont **62,6%** des personnels d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO), **32,8%** des personnels administratifs sociaux et de santé (ASS), **4,6%** des (IRTF) ;
 - **895 000** des personnels sont titulaires, parmi lesquels **93,7%** relèvent de la catégorie A : **99%** des enseignants, **100%** des DIEO, **30,7%** des personnels ASS et **18,3%** des personnels ITRF ;
 - **17,3%** de l'ensemble des agents sont à temps partiel, **11,6%** des personnels titulaires, **52%** des personnels non titulaires.
-

Sources

Sources des données utilisées

- Le fichier de paye qui recense tous les personnels en activité rémunérés sur crédits d'État par le ministère de l'éducation nationale sur la base des programmes budgétaires de personnel du secteur public et du secteur privé sous contrat, par le ministère de l'éducation nationale. Ce fichier résulte de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre « Polca » (pilotage opérationnel de la Lof en administration centrale et en académies). Il est alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire.

- Des annuaires de gestion de personnel qui sont des bases de données constituées à des fins de pilotage, à partir des bases de gestion de personnel des départements, des académies et de l'administration centrale : Agape (pour les enseignants du premier degré), EPP (pour les enseignants du second degré, les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation), Agora (pour les ASS et une partie des ITRF), Poppée-ITRF et Poppée-Bib.

Les informations du fichier de paye et celles des annuaires restituent une image en milieu d'année scolaire des personnels, les données étant extraites des bases citées ci-dessus les 31 janvier et 1^{er} février.

Des enquêtes portant sur le recensement et le recrutement des personnels en situation de handicap pour le paragraphe relatif à la « politique handicap ». Le recensement est réalisé à partir des saisies des académies dans les bases de gestion et d'une enquête papier lancée auprès des académies afin de recenser au 1^{er} janvier de l'année n-1 le nombre de personnes déclarées travailleurs handicapés qui bénéficient d'un contrat aidé. Chaque déclaration est calculée sur la base des effectifs rémunérés au 1^{er} janvier de l'année n-1.

1. Les personnels enseignants et non enseignants

1.1. Le champ couvert : les personnels en activité rémunérés par le MEN

Le champ de ce chapitre couvre les personnels enseignants des premier et second degrés du secteur public et celui du secteur privé sous contrat d'enseignement du ministère de l'éducation nationale ainsi que les personnels non enseignants du secteur public.

Dans cet ensemble, sont retenus les agents en activité rémunérés par le ministère de l'éducation nationale en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer au cours de l'année 2012-2013.

Ces personnels sont en activité au sens de la nomenclature des positions administratives des agents de la fonction publique, qui comprend également le détachement, la disponibilité, le congé parental, etc. L'activité concerne 93,7 % de l'ensemble des agents, 94 % chez les enseignants [Tableau 1]. Les autres positions touchent peu d'agents, qu'ils soient enseignants ou non enseignants : la disponibilité et le détachement en sont les principales.

Tableau 1 – Position des personnels au ministère de l'éducation nationale en %, en 2012-2013

	Enseignants			Non-enseignants			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Activité	93,9	94,0	94,0	92,6	93,3	93,1	93,4	93,7	93,7
Disponibilité	1,8	2,2	2,1	0,6	1,0	0,8	1,4	1,8	1,7
Détachement	2,8	1,4	1,9	4,0	2,1	2,7	3,2	1,7	2,2
Congé parental	0,1	0,9	0,7	0,0	0,3	0,2	0,1	0,7	0,5
Autres positions	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
Non-réponse	1,1	1,3	1,2	2,8	3,4	3,2	1,7	2,0	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : *Annuaire Agape 2013 – MEN-MESR DEPP*
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

1.2. Catégorie hiérarchique et statut des personnels en activité

En 2012-2013, 1,04 million de personnes exercent dans les secteurs public et privé au ministère de l'éducation nationale. 81,1 % d'entre elles sont enseignants [Tableau 2]. Les femmes représentent 70,2 % de l'ensemble de cette population. Elles sont plus nombreuses parmi les non-enseignants ; leur part chez les personnels de catégorie C atteint 86,0 %. Les non-titulaires, qui représentent 14,2 % de l'ensemble des agents, sont également plus souvent des femmes que des hommes (68,3 % de femmes). L'âge moyen des personnels est de 42,1 ans. La part des moins de 30 ans est deux fois plus faible que celle des 50 ans et plus (respectivement 12,9 % et 27,5 %), trois fois plus faible chez les enseignants (9,5 % et 27,7 %). Moins d'un agent sur cinq est à temps partiel (17,3 %), les non-enseignants l'étant plus fréquemment que les enseignants : 37,0 %, contre 12,8 %. Quelle que soit la catégorie de personnels, les femmes y ont plus recours que les hommes. La quotité moyenne de travail de l'ensemble de la population (indépendamment de la durée de travail sur l'année) est de 90,9 %.

Une majorité de personnels de catégorie A, des agents non titulaires plus nombreux dans la population masculine

Quasiment tous les personnels enseignants titulaires appar-

tiennent à un corps de catégorie A [Graphique 1]. La catégorie B est exclusivement constituée du corps d'instituteurs, aux effectifs peu élevés (13 500 enseignants, pour les deux sexes).

Les personnels non enseignants occupent des fonctions très différentes : personnels de direction d'établissement du second degré public, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO), personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) et ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF). Parmi ceux d'entre eux qui sont titulaires, le premier groupe relève exclusivement de la catégorie A, minoritaire chez les deux autres groupes.

La part des titulaires est plus élevée dans la population féminine (86,2 % contre 84,9 % pour les hommes) [Graphique 2]. Parmi les enseignants, 94,6 % des femmes et 92,9 % des hommes sont titulaires. En revanche, les non-titulaires représentent près de la moitié des personnels non enseignants, pour les deux sexes : les 91 000 personnels d'assistance éducative, non titulaires, représentent à eux seuls près de la moitié de la population des non-enseignants. Sans eux, la part des non-titulaires parmi les personnels non enseignants est ramenée à 6,2 % (93,8 % de titulaires).

Tableau 2 – Répartition des personnels enseignants et non enseignants en activité, par catégorie hiérarchique et statut (titulaires/non titulaires) en 2012-2013

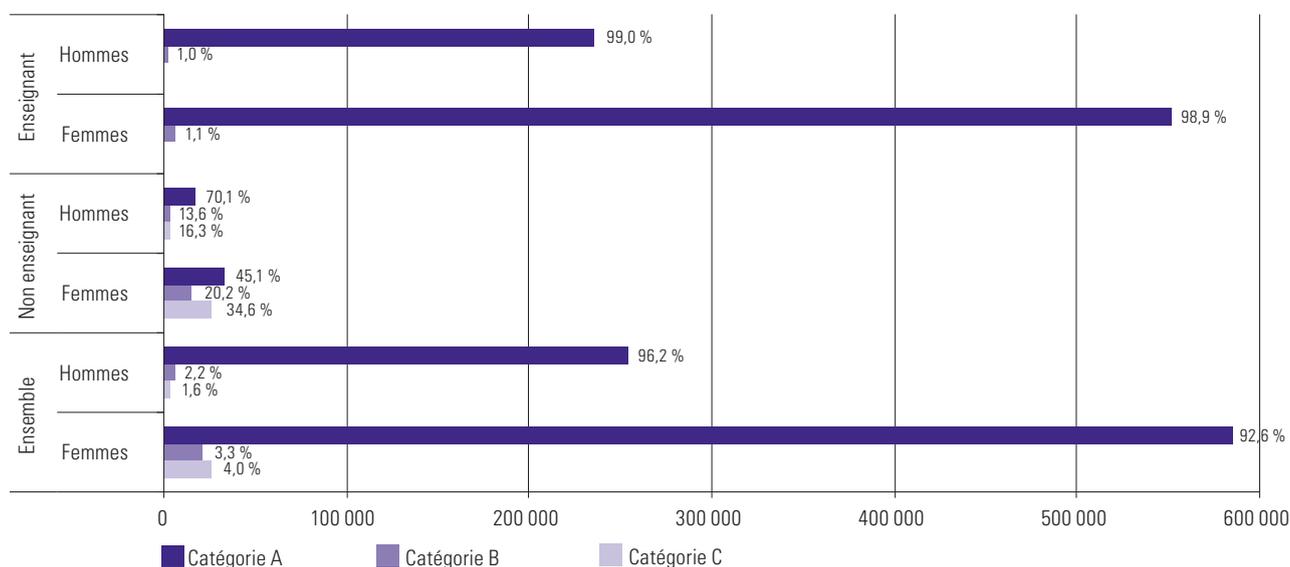
		Effectifs	% sur total	Part des femmes en %	Part des moins de 30 ans en %	Part des 50 ans et plus en %	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Catégorie A	H	253 724	24,3		5,9	35,7	44,9	4,3	98,6	250 151
	F	584 738	56,1		9,7	26,8	42,4	14,3	95,9	560 877
	Ensemble	838 462	80,4	69,7	8,5	29,5	43,2	11,2	96,7	811 028
Catégorie B	H	5 841	0,6		3,6	37,6	45,7	4,1	98,7	5 763
	F	21 015	2,0		3,9	39,5	46,4	20,1	95,4	20 057
	Ensemble	26 856	2,6	78,3	3,8	39,1	46,3	16,6	96,1	25 819
Catégorie C	H	4 158	0,4		5,5	36,7	45,6	4,7	99,0	4 117
	F	25 490	2,4		3,8	46,5	47,6	19,8	96,4	24 578
	Ensemble	29 648	2,8	86,0	4,1	45,1	47,3	17,7	96,8	28 695
Ensemble titulaires	H	263 723	25,3		5,9	35,8	44,9	4,3	98,6	260 031
	F	631 243	60,5		9,3	28,1	42,8	14,7	95,9	605 511
	Ensemble	894 966	85,8	70,5	8,3	30,3	43,4	11,6	96,7	865 542
Ensemble non-titulaires	H	46 739	4,5		46,5	9,8	33,3	42,5	64,3	30 071
	F	100 905	9,7		38,8	10,4	34,9	56,4	51,9	52 384
	Ensemble	147 644	14,2	68,3	41,2	10,2	34,4	52,0	55,8	82 456
Enseignants	H	256 422	24,6		6,8	33,6	44,2	6,2	97,8	250 760
	F	589 537	56,5		10,6	25,1	42,0	15,6	95,2	561 223
	Ensemble	845 959	81,1	69,7	9,5	27,7	42,7	12,8	96,0	811 983
Non-enseignants	H	54 040	5,2		36,3	23,8	38,0	28,1	72,8	39 342
	F	142 611	13,7		24,4	27,6	40,6	40,3	67,8	96 672
	Ensemble	196 651	18,9	72,5	27,7	26,6	39,9	37,0	69,2	136 014
Ensemble titulaires et non-titulaires, enseignants et non-enseignants	H	310 462	29,8		12,0	31,9	43,1	10,0	93,4	290 102
	F	732 148	70,2		13,3	25,6	41,7	20,4	89,9	657 895
	Ensemble	1 042 610	100,0	70,2	12,9	27,5	42,1	17,3	90,9	947 997

Note de lecture : en catégorie A, parmi les titulaires, on compte 253 724 hommes rémunérés par le MEN (soit 24,3 % de l'ensemble des agents) ; 5,9 % ont moins de 30 ans et 35,7 % ont 50 ans et plus. Leur moyenne d'âge est de 44 ans et 9 mois. 4,3 % d'entre eux sont rémunérés à temps partiel. La quotité moyenne de travail rémunéré est de 98,6 % (pour un mois donné, qu'ils soient présents ou non toute l'année) ; l'effectif en équivalent temps plein, produit de l'effectif physique par la quotité moyenne est donc de 250 151. 69,7 % des personnels de catégorie A sont des femmes.

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : personnels rémunérés par le MEN

Graphique 1 – Répartition des personnels titulaires par catégorie en 2012-2013

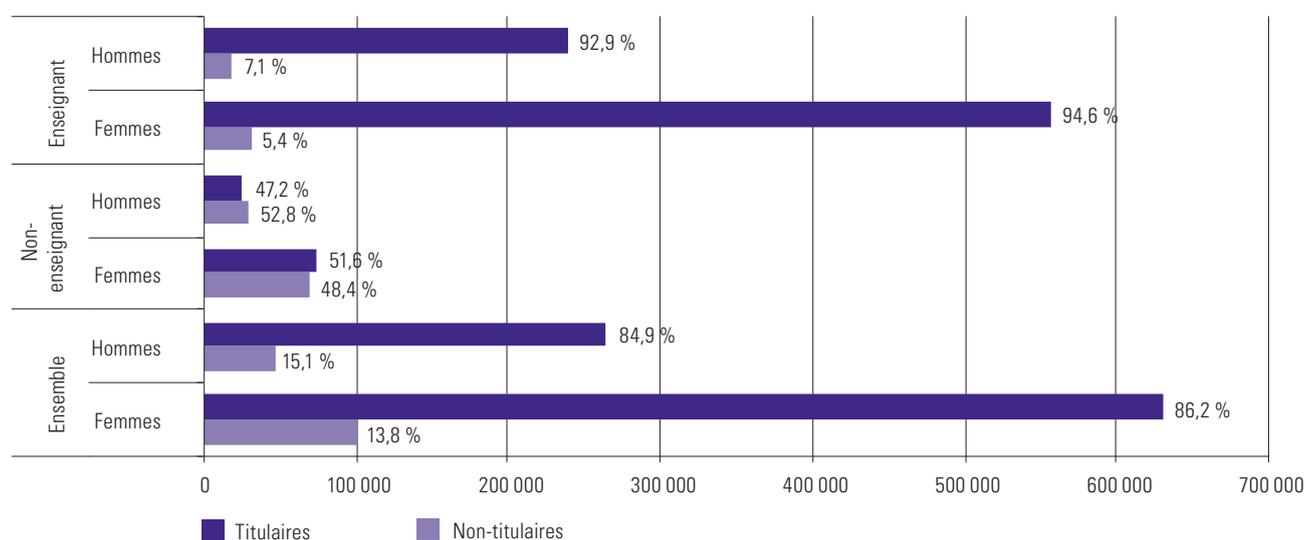


Note de lecture : la population enseignante masculine titulaire compte 235 855 personnes de catégorie A et 2 385 de catégorie B, ce qui représente respectivement 99,0 % et 1,0 % des enseignants. Dans la population féminine enseignante titulaire, 551 507 personnes sont en catégorie A et 6 123 en catégorie B (98,9 % et 1,1 % de l'ensemble des enseignantes).

Source : Fichier Paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Graphique 2 – Répartition des personnels par statut en 2012-2013



Note de lecture : la population masculine enseignante regroupe 238 240 titulaires et 18 182 non-titulaires, respectivement 92,9 % et 7,1 % des hommes enseignants. 557 630 des enseignantes sont titulaires et 31 907 d'entre elles sont non titulaires (94,6 % et 5,4 % des femmes enseignantes).

Source : Fichier Paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels rémunérés par le MEN

2. Les enseignants

846 000 enseignants sont en activité en 2012-2013 au ministère de l'éducation nationale. 84,0 % exercent dans le secteur public et 16,0 % dans le secteur privé sous contrat [Tableau 3]. Les effectifs du second degré sont plus importants (44,5 % de l'ensemble pour le public, 10,8 % pour le privé) que ceux du premier degré (39,6 % et 5,2 %). Une majorité d'enseignants sont des femmes (69,7 %), en particulier dans le premier degré. Leur part est nettement plus forte dans le privé que dans le public (74,2 % contre 68,8 %) ; l'écart entre les deux secteurs est de 10 points dans le premier degré et de 8 points dans le second.

Les enseignants du secteur public sont plus jeunes : leur moyenne d'âge est de 42,4 ans pour 44,1 ans dans le privé. C'est la part des plus de 50 ans, plus élevée dans le secteur privé dans les deux degrés, qui crée l'écart entre les deux secteurs : au total, ils représentent 26,7 % des effectifs du public et 33,0 % de ceux du privé.

Dans le secteur public, les personnels non titulaires sont peu représentés, particulièrement dans le premier degré (0,3 % des hommes et 0,2 % des femmes) [Graphique 3]. Dans le second degré la proportion de non-titulaires, plus forte, est du même ordre pour les deux sexes (7,2 % des hommes et 7,0 % des femmes).

Dans le secteur privé, 10 % des enseignantes et 8,6 % des enseignants du premier degré sont rémunérés sur une échelle de non-titulaire. Leur part atteint respectivement 20,2 % et 20,3 % dans le second degré.

Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) est plus fréquent dans le secteur privé : 19,3 %, contre 11,5 % dans le secteur public. Le sexe, l'âge et le statut ont une forte incidence sur sa fréquence. Les femmes sont plus concernées que les hommes [Graphique 4]. Dans le premier degré, la part des femmes de 35 ans titulaires à temps partiel ou incomplet est la plus forte (24,5 % dans le public, 26,1 % dans le privé), puis elle décroît sous le seuil de 10 % après 45 ans dans le public (respectivement 15 % dans le privé). Dans le second degré, public et privé, le temps partiel ou incomplet des femmes titulaires augmente jusqu'à 35 ans, autour de 15 %, loin des maxima du 1^{er} degré, et se maintient ensuite autour de ce niveau jusqu'à 60 ans. Les hommes titulaires sont beaucoup moins concernés, excepté en fin de carrière dans le privé, dans les deux degrés.

Les enseignants non titulaires, qu'ils soient dans le secteur public ou privé, sont davantage à temps partiel que les titulaires, sachant qu'il peut alors s'agir de temps incomplet.

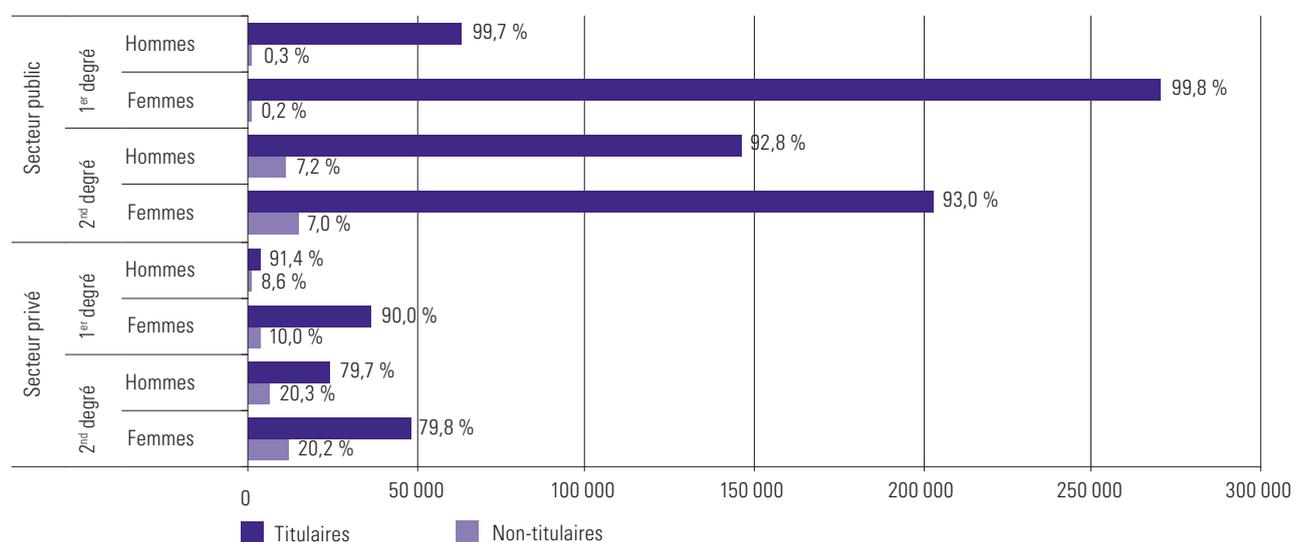
Tableau 3 – Répartition des enseignants des secteurs public et privé sous contrat, par degré d'enseignement en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Secteur public	1 ^{er} degré	H	63 717	7,5		6,8	35,2	43,9	3,0	99,0	63 075
		F	270 870	32,0		11,9	20,8	40,7	14,1	95,4	258 316
		Ensemble	334 587	39,6	81,0	10,9	23,5	41,3	12,0	96,1	321 391
	2 nd degré	H	157 868	18,7		7,0	32,5	44,2	5,4	98,4	155 321
		F	218 296	25,8		9,8	27,4	42,8	15,2	96,2	209 988
		Ensemble	376 164	44,5	58,0	8,6	29,5	43,4	11,1	97,1	365 309
	Titulaires	H	209 998	24,8		6,5	33,8	44,3	3,8	98,9	207 781
		F	473 429	56,0		10,6	24,0	41,7	14,0	96,0	454 526
		Ensemble	683 427	80,8	69,3	9,4	27,0	42,5	10,9	96,9	662 307
	Non-titulaires	H	11 587	1,4		14,0	22,4	40,9	22,4	91,6	10 615
		F	15 737	1,9		20,8	14,7	38,6	31,9	87,6	13 778
		Ensemble	27 324	3,2	57,6	17,9	18,0	39,6	27,9	89,3	24 393
Ensemble 1^{er} et 2nd degré	H	221 585	26,2		6,9	33,2	44,1	4,7	98,6	218 396	
	F	489 166	57,8		11,0	23,7	41,6	14,6	95,7	468 304	
	Ensemble	710 751	84,0	68,8	9,7	26,7	42,4	11,5	96,6	686 700	
Secteur privé	1 ^{er} degré	H	3 964	0,5		6,9	30,1	43,2	7,2	96,9	3 842
		F	40 035	4,7		10,9	28,5	42,6	17,6	92,9	37 188
		Ensemble	43 999	5,2	91,0	10,5	28,7	42,7	16,6	93,3	41 030
	2 nd degré	H	30 873	3,6		6,3	36,4	45,2	16,7	92,4	28 523
		F	60 336	7,1		7,9	34,4	44,5	22,7	92,4	55 731
		Ensemble	91 209	10,8	66,2	7,4	35,1	44,7	20,6	92,4	84 254
	Ensemble sur échelle de rémunération de titulaires	H	28 242	3,3		3,7	40,8	46,6	10,1	95,2	26 877
		F	84 201	10,0		6,5	36,2	45,0	15,8	94,8	79 795
		Ensemble	112 443	13,3	74,9	5,8	37,3	45,4	14,4	94,9	106 672
	Ensemble sur échelle de rémunération de non-titulaires	H	6 595	0,8		17,5	13,9	38,1	39,3	83,2	5 487
		F	16 170	1,9		22,8	10,7	37,2	45,6	81,2	13 125
		Ensemble	22 765	2,7	71,0	21,3	11,6	37,5	43,8	81,8	18 612
Ensemble 1^{er} et 2nd degré	H	34 837	4,1		6,3	35,7	45,0	15,6	92,9	32 365	
	F	100 371	11,9		9,1	32,1	43,8	20,6	92,6	92 919	
	Ensemble	135 208	16,0	74,2	8,4	33,0	44,1	19,3	92,7	125 284	
Ensemble des enseignants	H	256 422	30,3		6,8	33,6	44,2	6,2	97,8	250 760	
	F	589 537	69,7		10,6	25,1	42,0	15,6	95,2	561 223	
	Ensemble	845 959	100,0	69,7	9,5	27,7	42,7	12,8	96,0	811 983	

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Graphique 3 – Répartition des personnels enseignants, par statut en 2012-2013

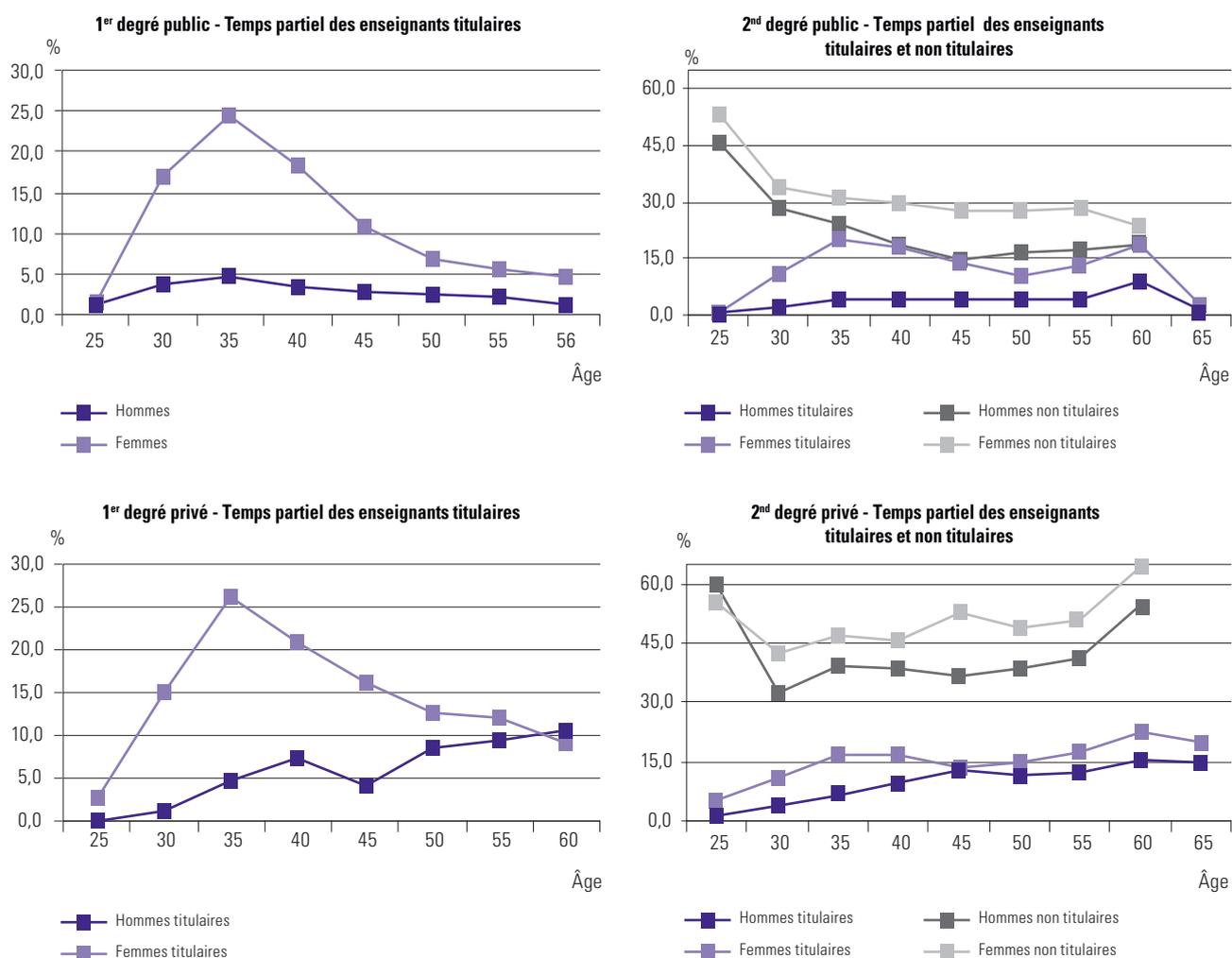


Note de lecture : le premier degré public compte 63 717 hommes parmi les enseignants dont 63 539 titulaires (99,7 %) et 178 non-titulaires (0,3 %). 270 870 femmes exercent les mêmes fonctions : 270 425 d'entre elles sont titulaires (99,8 %) et 445 non-titulaires (0,2 %). 3 964 hommes exercent dans le premier degré privé, dont 3 624 sont titulaires (91,4 %) et 340 sont non titulaires (8,6 %). Parmi les 40 035 enseignantes du premier degré privé, 36 029 sont titulaires (90,0 %) et 4 006 non titulaires (10,0 %).

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Graphique 4 – Proportion des personnels enseignants des secteurs public et privé à temps partiel en 2012-2013



Note : les enseignants non titulaires sont quasi inexistant dans le premier degré public et sont en faible nombre dans le premier degré privé. Leurs courbes de temps partiel ne figurent donc pas dans ce graphique.

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

2.1. Les enseignants du secteur public, 1^{er} et 2nd degré

En 2012-2013, 710 800 enseignants exercent dans le secteur public, dont 47,1 % dans le premier degré et 52,9 % dans le second degré [Tableau 4]. Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs du premier degré et représentent 46,0 % de l'ensemble des enseignants du secteur public, tandis qu'un tiers des enseignants sont professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) dans le second degré. Les professeurs agrégés et les professeurs de lycées professionnels représentent respectivement 6,6 % et 8,1 % des effectifs enseignants des deux degrés.

La population est très féminisée (68,8 %). Dans le premier degré, les femmes représentent 81,3 % des professeurs des écoles. Leur

part parmi les titulaires du second degré est la plus forte chez les professeurs certifiés et les Peps (62,0 %), la plus faible chez les professeurs de chaire supérieure (31,9 %).

Par ailleurs, le second degré compte 67,6 % de femmes certifiées contre 57,3 % d'hommes et 11,0 % d'agrégées (14,5 % d'hommes) [Graphique 5].

Les enseignants sont en moyenne plus jeunes dans le premier que dans le second degré (41,3 ans et 43,4 ans). La part des 50 ans et plus est nettement plus élevée dans le second degré que dans le premier (29,5 % et 23,5 %).

11,5 % des enseignants sont à temps partiel dans le secteur public, dont 12,0 % dans le premier et 11,1 % dans le second degré.

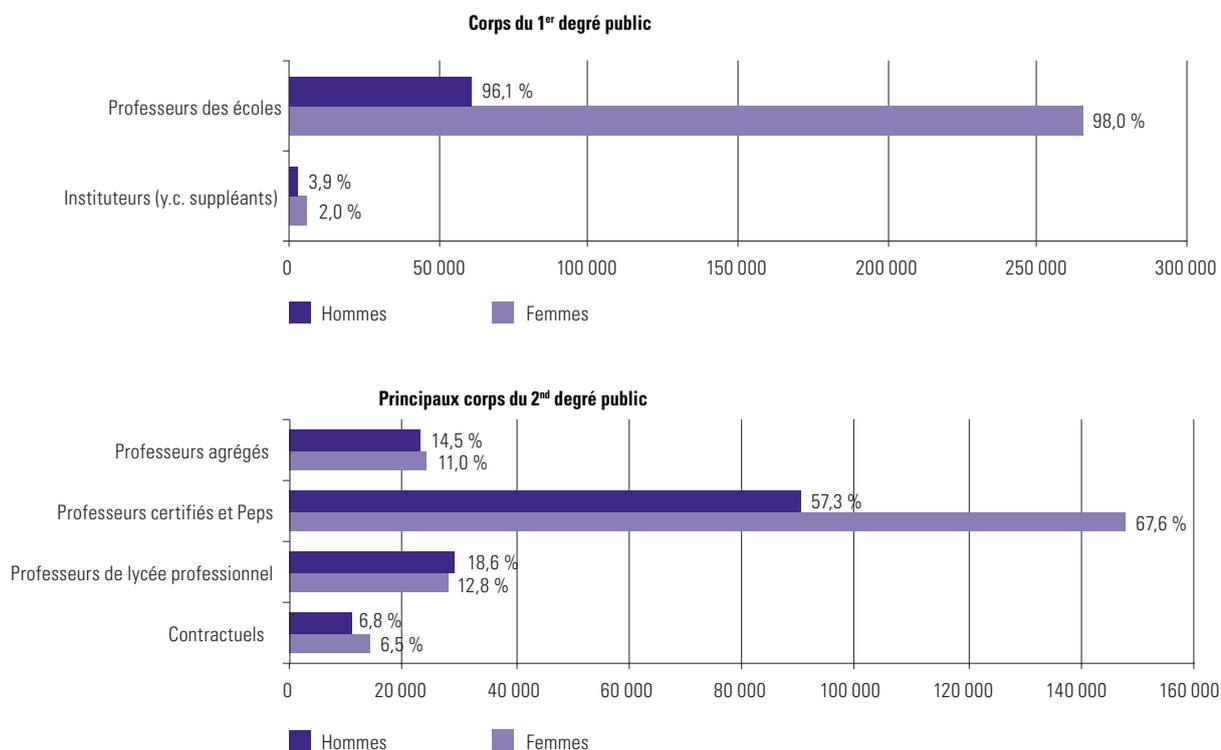
Tableau 4 – Répartition des enseignants du secteur public, par degré d'enseignement en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
1 ^{er} degré	Professeurs des écoles	H	61 246	8,6		6,9	35,0	43,8	2,9	99,0	60 658
		F	265 411	37,3		12,0	20,5	40,6	14,1	95,4	253 173
		Ensemble	326 657	46,0	81,3	11,0	23,2	41,2	12,0	96,1	313 831
	Instituteurs	H	2 293	0,3		2,8	41,1	46,3	4,5	97,8	2 242
		F	5 014	0,7		2,7	36,1	46,9	14,3	94,1	4 719
		Ensemble	7 307	1,0	68,6	2,7	37,6	46,7	11,2	95,3	6 961
	dont directeurs d'école	H	11946	1,7		2,0	47,3	49,9	0,9	99,8	11 919
		F	33618	4,7		5,3	43,8	33,0	5,4	98,5	33 111
		Ensemble	45564	6,4	73,8	4,4	44,7	37,4	4,2	98,8	45 029
	Instituteurs suppléants	H	178	0,0		37,1	3,9	32,7	5,1	98,0	175
		F	445	0,1		51,2	2,7	30,6	9,2	95,5	425
		Ensemble	623	0,1	71,4	47,2	3,0	31,2	8,0	96,2	600
	Ensemble 1^{er} degré	H	63 717	9,0		6,8	35,2	43,9	3,0	99,0	63 075
		F	270 870	38,1		11,9	20,8	40,7	14,1	95,4	258 316
		Ensemble	334 587	47,1	81,0	10,9	23,5	41,3	12,0	96,1	321 391
2 nd degré	Professeurs de chaire supérieure	H	1 457	0,2			74,5	54,0	0,1	100,0	1 457
		F	682	0,1			71,3	52,8	0,6	99,8	681
		Ensemble	2 139	0,3	31,9		73,4	53,6	0,3	99,9	2 137
	Professeurs agrégés	H	22 837	3,2		5,5	34,3	44,8	4,1	98,9	22 587
		F	24 078	3,4		7,7	30,5	43,5	11,9	97,4	23 443
		Ensemble	46 915	6,6	51,3	6,6	32,4	44,1	8,1	98,1	46 030
	Professeurs certifiés et Peps	H	90 502	12,7		8,1	29,3	43,5	4,4	98,9	89 462
		F	147 649	20,8		10,5	25,4	42,3	14,9	96,6	142 691
		Ensemble	238 151	33,5	62,0	9,5	26,9	42,7	10,9	97,5	232 153
	Professeurs de lycée professionnel	H	29 288	4,1		3,1	37,1	45,8	3,1	99,2	29 047
		F	27 928	3,9		4,1	34,0	45,2	10,2	97,6	27 269
		Ensemble	57 216	8,1	48,8	3,6	35,6	45,5	6,6	98,4	56 316
	PEGC	H	1 430	0,2			99,0	57,4	9,4	97,3	1 392
		F	1 853	0,3			99,2	57,4	20,7	95,2	1 765
		Ensemble	3 283	0,5	56,4		99,1	57,4	15,8	96,2	3 157
	Adjoints et chargés d'enseignement	H	945	0,1			98,3	56,4	4,3	99,0	935
		F	814	0,1			95,9	55,5	12,4	96,7	787
		Ensemble	1 759	0,2	46,3		97,2	56,0	8,1	97,9	1 723
	Maîtres auxiliaires	H	696	0,1			61,9	51,4	4,2	98,0	682
		F	1 173	0,2			37,2	48,6	13,4	95,1	1 115
		Ensemble	1 869	0,3	62,8		46,4	49,6	10,0	96,2	1 797
	Contractuels	H	10 713	1,5		14,5	20,2	40,3	23,8	91,1	9 758
		F	14 119	2,0		21,6	13,2	38,0	34,2	86,7	12 238
		Ensemble	24 832	3,5	56,9	18,5	16,2	39,0	29,7	88,6	21 996
	Ensemble 2nd degré	H	157 868	22,2		7,0	32,5	44,2	5,4	98,4	155 321
		F	218 296	30,7		9,8	27,4	42,8	15,2	96,2	209 988
		Ensemble	376 164	52,9	58,0	8,6	29,5	43,4	11,1	97,1	365 309
Ensemble titulaires	H	209 998	29,5		6,5	33,8	44,3	3,8	98,9	207 781	
	F	473 429	66,6		10,6	24,0	41,7	14,0	96,0	454 526	
	Ensemble	683 427	96,2	69,3	9,4	27,0	42,5	10,9	96,9	662 307	
Ensemble non-titulaires	H	11 587	1,6		14,0	22,4	40,9	22,4	91,6	10 615	
	F	15 737	2,2		20,8	14,7	38,6	31,9	87,6	13 778	
	Ensemble	27 324	3,8	57,6	17,9	18,0	39,6	27,9	89,3	24 393	
Ensemble 1^{er} et 2nd degré publics, titulaires et non-titulaires	H	221 585	31,2		6,9	33,2	44,1	4,7	98,6	218 396	
	F	489 166	68,8		11,0	23,7	41,6	14,6	95,7	468 304	
	Ensemble	710 751	100,0	68,8	9,7	26,7	42,4	11,5	96,6	686 700	

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Graphique 5 – Répartition par corps des enseignants du secteur public en 2012-2013



Note de lecture : parmi les enseignants du premier degré public 63 717 sont des hommes. 96,1 % d'entre eux sont professeurs des écoles, 3,9 % instituteurs (ou instituteurs suppléants). Le second degré public compte 157 868 hommes enseignants, dont 14,5 % de professeurs agrégés, 57,3 % de professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), 18,6 % de professeurs de lycée professionnel et 6,8 % de contractuels.

Source : MEN-MESR DEPP – Fichier de paye 2013

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Répartition des enseignants du secteur public par académie en 2012-2013

De fortes disparités existent entre les académies en termes de structure d'âge de la population enseignante. Dans le premier degré, quelques académies aux effectifs parmi les plus importants comme Versailles, Créteil, Lille, sont caractérisées par une population enseignante jeune, avec un nombre élevé d'enseignants de moins de 30 ans (14,2% dans l'académie de Versailles, 14,3% dans celle de Créteil), et une part des 50 ans et plus inférieure à 24%. *A contrario*, dans les académies de Guadeloupe, Montpellier, Martinique, les moins de 30 ans représentent 7% ou moins des effectifs et la part des 50 ans et plus est comprise entre 25,3% et 30,1%. Dans l'académie de Paris, plus d'un enseignant sur trois a plus de 50 ans, mais les plus jeunes sont également bien représentés.

Dans le second degré, cinq académies ont une population enseignante de moins de 30 ans comprise entre 10,0% et 19,5% (Créteil, Versailles, Amiens, Guyane et Mayotte). Pour six d'entre elles, les enseignants de plus de 50 ans représentent plus du tiers des effectifs (Paris, Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Montpellier et Corse).

	Enseignants du 1 ^{er} degré public						Enseignants du 2 nd degré public					
	Effectifs	% sur total	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Effectifs	% sur total	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus
Aix-Marseille	14 476	4,3	81,8	42,0	8,0	24,3	16 517	4,4	59,2	44,0	6,1	30,4
Amiens	10 836	3,2	82,0	40,5	12,9	20,6	11 997	3,2	56,9	41,6	13,3	25,0
Besançon	6 597	2,0	79,7	41,3	10,5	22,8	7 220	1,9	57,1	43,8	7,5	29,8
Bordeaux	15 187	4,5	79,3	41,9	9,1	25,1	17 867	4,7	59,1	44,5	4,9	31,4
Caen	7 095	2,1	79,7	41,1	10,2	23,1	8 138	2,2	55,5	43,8	6,0	28,5
Clermont-Ferrand	6 441	1,9	79,6	41,7	10,1	24,7	7 116	1,9	58,1	43,8	6,5	28,3
Corse	1 490	0,4	79,4	42,8	7,5	25,4	1 907	0,5	58,5	45,5	4,9	33,4
Créteil	25 423	7,6	82,5	40,2	14,3	21,6	27 762	7,4	57,7	39,8	19,5	22,3
Dijon	8 605	2,6	80,8	41,1	12,3	25,0	9 437	2,5	57,7	43,2	9,8	29,0
Grenoble	16 708	5,0	82,3	41,2	10,5	22,4	18 007	4,8	60,2	43,5	7,6	29,3
Lille	21 834	6,5	80,5	40,1	12,7	20,2	23 970	6,4	54,8	43,2	8,0	28,0
Limoges	3 486	1,0	77,9	42,0	8,8	27,0	4 188	1,1	58,1	44,1	5,6	30,6
Lyon	15 471	4,6	82,6	40,7	11,5	20,8	16 521	4,4	60,2	43,2	7,7	29,1
Montpellier	13 416	4,0	78,1	43,1	6,0	28,3	14 834	3,9	57,6	46,1	2,2	36,4
Nancy-Metz	12 788	3,8	81,6	41,0	11,6	21,9	14 320	3,8	57,6	44,3	6,5	31,6
Nantes	14 311	4,3	78,7	41,0	10,7	22,9	15 630	4,2	56,3	43,7	6,4	29,0
Nice	9 921	3,0	82,0	42,5	8,4	26,2	11 721	3,1	59,0	43,8	6,8	30,2
Orléans-Tours	13 153	3,9	82,5	41,0	11,3	22,9	14 037	3,7	58,8	42,6	9,6	27,2
Paris	7 979	2,4	83,6	43,0	11,3	34,6	11 905	3,2	58,9	46,3	6,4	42,0
Poitiers	8 442	2,5	79,2	41,3	10,8	24,2	9 606	2,6	58,7	44,2	5,8	30,5
Reims	7 555	2,3	80,2	41,1	11,8	23,2	7 991	2,1	57,1	43,1	8,6	28,1
Rennes	11 707	3,5	80,0	42,1	8,6	25,9	13 632	3,6	57,1	44,9	3,8	31,7
Rouen	9 949	3,0	83,4	41,3	11,1	22,8	11 377	3,0	57,9	43,2	7,7	27,8
Strasbourg	9 662	2,9	82,0	41,2	11,3	23,3	11 577	3,1	58,6	43,9	7,7	32,0
Toulouse	13 942	4,2	80,9	42,1	7,9	24,9	15 884	4,2	61,3	43,9	5,7	29,6
Versailles	30 529	9,1	86,0	40,8	14,2	23,8	32 797	8,7	62,0	41,2	16,2	25,9
France métropolitaine	317 003	94,7	81,5	41,3	11	23,6	355 958	94,6	58,5	43,3	8,7	29,3
Guadeloupe	3 105	0,9	77,9	43,7	5,2	30,1	3 961	1,1	53,9	45,5	5,2	37,5
Guyane	2 537	0,8	72,7	39,7	13,0	16,2	2 473	0,7	46,3	41,9	12,7	27,1
Martinique	2 762	0,8	81,2	43,0	6,7	25,3	3 438	0,9	58,5	46,1	5,1	40,9
Mayotte	2 725	0,8	47,0	38,8	15,4	13,3	2 127	0,6	39,4	44,8	10,0	39,2
La Réunion	6 455	1,9	72,0	41,5	7,0	19,8	8 207	2,2	49,7	44,0	6,1	30,1
Ensemble DOM	17 584	5,3	70,7	41,4	8,8	21,0	20 206	5,4	50,5	44,5	7,0	34,0
France métropolitaine + DOM	334 587	100,0	81,0	41,3	10,9	23,5	376 164	100,0	58,0	43,4	8,6	29,5

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Les domaines d'affectation des enseignants titulaires du secteur public en 2012-2013

L'enseignement élémentaire est le principal domaine d'activité des enseignants du premier degré public (51,7 %). L'enseignement préélémentaire concerne 26,9 % d'entre eux, 7,4 % effectuant des remplacements.

Les enseignants des principaux corps du second degré public se consacrent presque exclusivement à l'enseignement : 94,9 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) et jusqu'à 98,5 % des agrégés. Les PLP occupent également des fonctions de chefs de travaux pour 2,5 % d'entre eux et 3,4 % des professeurs certifiés sont dans le domaine de la documentation. Les professeurs des écoles et les instituteurs qui exercent dans le second degré sont principalement affectés dans les Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) où ils se partagent entre l'enseignement (76,5 %) et la direction de ces structures (12,4 %).

Premier degré public

	Besoins éducatifs particuliers	Enseignement élémentaire	Enseignement pré-élémentaire	Formation des personnels enseignants	Personnels en situation diverses	Pilotage et encadrement pédagogique	Remplacement	Stagiaires	Total
Instituteurs	4,6	49,2	32,7	0,4	1,3	2,2	9,7	0,0	100,0
Professeurs des écoles	6,1	51,8	26,8	0,4	0,4	5,4	7,3	1,9	100,0
Total	6,0	51,7	26,9	0,4	0,4	5,3	7,4	1,9	100,0

Source : Annuaire Agape-MEN-MESR-DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Second degré public

	Enseignement	Chef de travaux	Documentation	Direction	Autres	Total
Agrégés et professeurs de chaire supérieure	98,5	0,7	0,1	0,1	0,7	100,0
Certifiés et Peps	95,3	0,3	3,4	0,1	0,9	100,0
PLP	94,9	2,5	0,2	0,4	2,0	100,0
PEGC	97,8		0,4	0,2	1,7	100,0
Adjoints et chargés d'enseignement	97,7	0,1	0,6	0,2	1,5	100,0
Professeurs des écoles et Instituteurs	76,5		0,0	12,4	11,1	100,0
Total	95,1	0,7	2,3	0,5	1,4	100,0

Source : Annuaire EPP 1^{er} février 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Le temps de travail des enseignants du secteur public

Pendant l'année scolaire, un enseignant du premier degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine, dont 25 h 30 en présence d'élèves, reflétant leur obligation de service d'enseignement en classe et en aide personnalisée. Les 18 h 30 hors de la présence d'élèves se répartissent ainsi : 13 heures consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies), deux heures et demie aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents) et 3 heures à d'autres missions liées à l'enseignement (conseils d'écoles, surveillance d'études ou de cantine, etc.). Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et que ceux en maternelle (38 h 30).

Dans le second degré, un enseignant à temps complet déclare, en moyenne, 41 heures de travail par semaine, qui se répartissent pour moitié entre temps passé avec les élèves et pour moitié en temps consacré à d'autres activités. Parmi ces dernières, ce sont les activités pédagogiques qui consomment le plus d'heures de travail, soit près de 16 heures. Les activités avec la communauté éducative et les autres tâches liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe, etc.) prennent autant de temps aux enseignants, soit 2 h 40 chacune. Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les Peps.

Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du premier et second degré public par corps et fonction en 2010

	Premier degré – par fonction				Second degré – par corps				
	Total 1 ^{er} degré	dont directeur d'école	dont enseignant en élémentaire	dont enseignant en maternelle	Total 2 nd degré	dont agrégés	dont certifiés	dont Peps	dont PLP
Heures passées avec les élèves	25 h 34	23 h 25	26 h 02	26 h 09	20 h 07	16 h 55	20 h 04	21 h 35	20 h 59
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
Autres heures de travail	18 h 33	22 h 10	17 h 25	12 h 29	21 h 10	22 h 13	22 h 48	16 h 15	18 h 31
Activités pédagogiques	12 h 57	11 h 05	12 h 52	9 h 33	15 h 47	17 h 47	17 h 15	9 h 01	13 h 41
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
Activités avec la communauté éducative	2 h 26	3 h 09	2 h 16	1 h 59	2 h 43	1 h 54	2 h 52	3 h 48	2 h 16
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
Autres tâches	3 h 10	7 h 42	2 h 16	0 h 56	2 h 40	2 h 32	2 h 41	3 h 27	2 h 35
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
Total heures travaillées	44 h 07	45 h 26	43 h 27	38 h 38	41 h 17	39 h 15	42 h 53	37 h 38	39 h 30
<i>dont heures de travail à la maison</i>	9 h 30	7 h 06	9 h 12	7 h 29	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04

Source : Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP

2.2. Les enseignants du secteur privé sous contrat

Un tiers des enseignants du secteur privé dans le premier degré

135 208 enseignants exercent leur activité dans l'enseignement privé, dont 32,5 % dans le premier degré, où le corps des professeurs des écoles est majoritaire (28,4 % de l'ensemble des enseignants) et où les instituteurs suppléants (non rémunérés sur une échelle de titulaire) représentent 3,2 % des effectifs [Tableau 5]. Le second degré regroupe 67,5 % des enseignants, dont 41,3 % de professeurs certifiés et Peps, 7,6 % de professeurs de lycées professionnels et 2,1 % de professeurs agrégés.

87,2 % des enseignantes dans le premier degré sont professeurs des écoles, 12,8 % d'entre elles sont institutrices (89,1 % des hommes sont professeurs des écoles et 10,9 % institutrices) [Graphique 6]. Dans le second degré, elles sont principalement certifiées ou Peps (62,9 %), 2,3 % sont agrégées. La part des hommes certifiés est moins importante (58,1 %), mais 4,7 % d'entre eux sont agrégés. En revanche, les maîtres contractuels sont à parité homme/femme, soit un peu plus de 20 % des effectifs.

Des enseignants plus âgés dans le second degré et plus de temps partiel

Les enseignants du second degré sont plus âgés en moyenne que ceux du premier degré (44,7 et 42,7 ans).
14,8 % des personnels titulaires sont à temps partiel, plus fréquent

dans le second degré (20,6 %) que dans le premier degré (16,6 %).
16,8 % des enseignants du secteur privé sont placés sur une échelle de rémunération de non-titulaires.

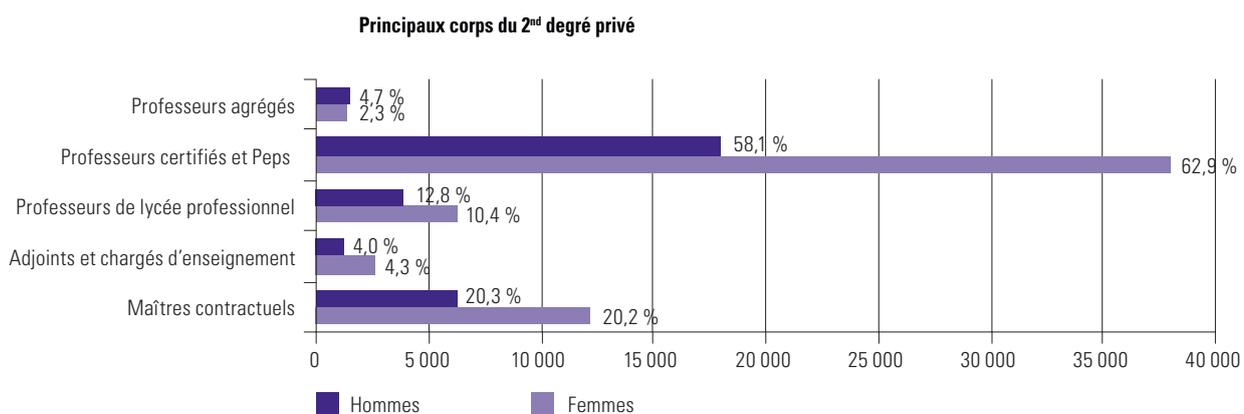
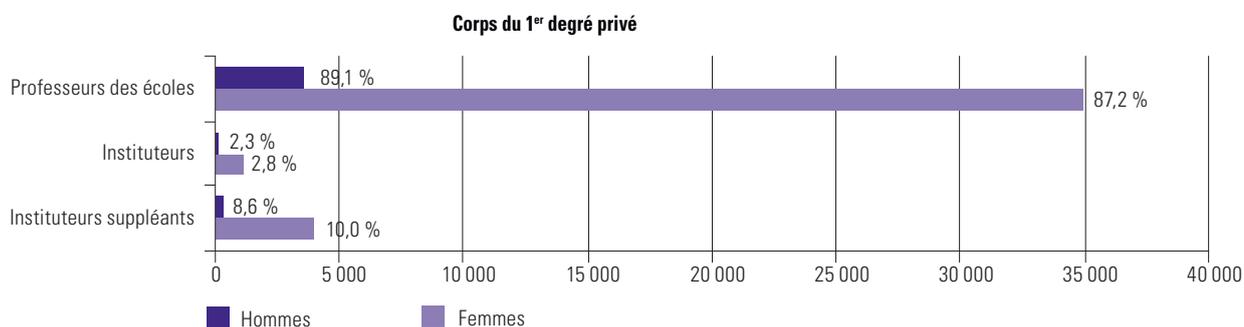
Tableau 5 – Répartition des enseignants du secteur privé par degré d'enseignement en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP	
1 ^{er} degré	Professeurs des écoles	H	3 532	2,6		5,9	32,9	44,0	6,0	97,6	3 446	
		F	34 920	25,8		9,1	31,6	43,5	14,8	94,4	32 952	
		Ensemble	38 452	28,4	90,8	8,8	31,7	43,5	14,0	94,7	36 398	
	Instituteurs	H	92	0,1		1,1	14,1	41,9	14,1	94,5	87	
		F	1 109	0,8		0,5	16,7	42,4	23,4	90,4	1 002	
		Ensemble	1 201	0,9	92,3	0,5	16,5	42,4	22,7	90,7	1 089	
	Maîtres délégués (instituteurs suppléants)	H	340	0,3		18,5	5,3	35,5	17,9	90,9	309	
		F	4 006	3,0		29,3	5,2	35,2	40,3	80,7	3 233	
		Ensemble	4 346	3,2	92,2	28,4	5,2	35,2	38,5	81,5	3 543	
	Ensemble 1^{er} degré			H	3 964	2,9		6,9	30,1	43,2	7,2	96,9
			F	40 035	29,6		10,9	28,5	42,6	17,6	92,9	37 188
			Ensemble	43 999	32,5	91,0	10,5	28,7	42,7	16,6	93,3	41 030
2 nd degré	Professeurs de chaire supérieure	H	28	0,0		0,0	92,9	56,9	3,6	96,8	27	
		F	11	0,0		0,0	81,8	55,6	0,0	100,0	11	
		Ensemble	39	0,0	28,2	0,0	89,7	56,5	2,6	97,7	38	
	Professeurs agrégés	H	1 447	1,1		0,8	52,9	49,4	6,2	97,4	1 409	
		F	1 360	1,0		1,3	50,1	48,2	10,7	97,0	1 319	
		Ensemble	2 807	2,1	48,5	1,0	51,5	48,8	8,4	97,2	2 729	
	Professeurs certifiés et Peps	H	17 928	13,3		4,3	41,3	46,6	11,0	94,7	16 971	
		F	37 932	28,1		5,6	39,0	45,8	16,7	95,2	36 100	
		Ensemble	55 860	41,3	67,9	5,2	39,8	46,1	14,8	95,0	53 071	
	Professeurs de lycée professionnel	H	3 946	2,9		1,3	37,1	46,6	8,1	96,2	3 794	
		F	6 271	4,6		2,2	40,3	47,0	12,9	96,1	6 029	
		Ensemble	10 217	7,6	61,4	1,8	39,1	46,8	11,1	96,1	9 823	
	PEGC	H	21	0,0		0,0	100,0	58,8	23,8	82,6	17	
		F	29	0,0		0,0	96,6	58,4	37,9	89,8	26	
		Ensemble	50	0,0	58,0	0,0	98,0	58,5	32,0	86,8	43	
	Adjoints et chargés d'enseignement	H	1 248	0,9		0,0	52,9	49,8	19,1	90,2	1 125	
		F	2 569	1,9		0,0	46,1	48,7	24,3	91,7	2 355	
		Ensemble	3 817	2,8	67,3	0,0	48,3	49,1	22,6	91,2	3 480	
	Maîtres auxiliaires et contractuels	H	6 255	4,6		17,5	14,4	38,3	40,5	82,8	5 178	
F		12 164	9,0		20,6	12,5	37,9	47,4	81,3	9 891		
Ensemble		18 419	13,6	66,0	19,6	13,1	38,0	45,0	81,8	15 069		
Ensemble 2nd degré			H	30 873	22,8		6,3	36,4	45,2	16,7	92,4	28 523
			F	60 336	44,6		7,9	34,4	44,5	22,7	92,4	55 731
			Ensemble	91 209	67,5	66,2	7,4	35,1	44,7	20,6	92,4	84 254
Ensemble sur une échelle de rémunération de titulaires		H	28 242	20,9		3,7	40,8	46,6	10,1	95,2	26 877	
		F	84 201	62,3		6,5	36,2	45,0	15,8	94,8	79 795	
		Ensemble	112 443	83,2	74,9	5,8	37,3	45,4	14,4	94,9	106 672	
Ensemble sur une échelle de rémunération de non-titulaires		H	6 595	4,9		17,5	13,9	38,1	39,3	83,2	5 487	
		F	16 170	12,0		22,8	10,7	37,2	45,6	81,2	13 125	
		Ensemble	22 765	16,8	71,0	21,3	11,6	37,5	43,8	81,8	18 612	
Ensemble 1^{er} et 2nd degré privés, titulaires et non-titulaires			H	34 837	25,8		6,3	35,7	45,0	15,6	92,9	32 365
			F	100 371	74,2		9,1	32,1	43,8	20,6	92,6	92 919
			Ensemble	135 208	100,0	74,2	8,4	33,0	44,1	19,3	92,7	125 284

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Graphique 6 – Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2012-2013



Note de lecture : parmi les enseignants du premier degré privé, 3 964 sont des hommes. 89,1 % d'entre eux sont professeurs des écoles, 2,3 % instituteurs et 8,6 % instituteurs suppléants. Le second degré privé compte 30 873 hommes enseignants, dont 4,7 % professeurs agrégés, 58,1 % professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), 12,8 % professeurs de lycée professionnel et 20,3 % maîtres contractuels.

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Répartition des enseignants du secteur privé par académie en 2012-2013

Les personnels enseignants du secteur privé sont inégalement répartis sur le territoire métropolitain et dans les DOM. Trois académies, Nantes, Rennes et Lille, réunissent près du tiers des effectifs du premier degré et près de quatre enseignants sur dix du second degré. L'âge moyen des enseignants du premier degré s'échelonne entre 41,1 ans (académie de Nantes) et 50,1 ans (académie de la Martinique). Il est compris entre 43,3 ans dans le second degré (académie de Guyane) et 47,2 ans (académie de Corse).

	Enseignants du 1 ^{er} degré privé						Enseignants du 2 nd degré privé					
	Effectifs	% sur total	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Effectifs	% sur total	Part des femmes	Âge moyen	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus
Aix-Marseille	1 391	3,2	92,5	43,4	9,4	30,6	4 030	4,4	66,7	45,5	6,3	38,5
Amiens	905	2,1	94,7	42,3	11,9	28,7	2 171	2,4	68,4	44,3	9,2	33,5
Besançon	492	1,1	90,4	42,9	10,4	28,3	1 262	1,4	65,7	44,1	7,3	30,3
Bordeaux	1 794	4,1	89,9	43,0	9,3	29,9	3 706	4,1	66,4	44,7	8,1	36,1
Caen	1 163	2,6	90,4	43,7	6,1	29,8	2 341	2,6	64,8	44,8	6,8	33,7
Clermont-Ferrand	965	2,2	91,2	44,4	7,4	33,9	1 991	2,2	66,3	45,4	5,7	38,1
Corse	48	0,1	91,7	45,5	12,5	37,5	110	0,1	69,1	47,2	5,5	44,5
Créteil	1 281	2,9	94,7	42,1	14,8	27,6	3 643	4,0	66,2	44,4	8,5	34,9
Dijon	586	1,3	93,0	43,6	9,0	34,8	1 582	1,7	64,4	44,6	6,8	33,9
Grenoble	2 129	4,8	92,8	42,5	11,2	28,7	4 747	5,2	67,4	44,1	7,4	32,2
Lille	3 918	8,9	91,3	42,6	10,1	27,7	7 864	8,6	63,3	43,9	7,6	30,3
Limoges	168	0,4	93,5	43,0	14,9	33,3	473	0,5	71,2	45,8	6,8	43,1
Lyon	2 710	6,2	91,6	42,7	11,1	29,6	5 916	6,5	65,5	44,7	7,8	35,6
Montpellier	1 502	3,4	89,9	45,1	4,9	36,9	2 930	3,2	64,2	46,8	4,4	42,3
Nancy-Metz	710	1,6	89,3	42,0	13,4	25,8	2 600	2,9	64,6	45,5	6,7	36,0
Nantes	6 749	15,3	87,5	41,1	11,5	22,2	9 852	10,8	65,1	44,3	6,8	32,4
Nice	700	1,6	92,4	44,0	9,7	33,7	1 711	1,9	68,5	44,8	6,5	34,9
Orléans-Tours	1 161	2,6	93,5	43,2	11,0	31,5	2 580	2,8	67,3	44,8	8,5	37,2
Paris	1 618	3,7	95,9	44,0	12,6	35,8	4 370	4,8	68,2	45,0	9,3	38,7
Poitiers	973	2,2	91,5	43,4	9,4	31,7	1 748	1,9	66,2	45,3	7,6	38,4
Reims	584	1,3	93,3	44,0	9,2	32,5	1 572	1,7	65,1	44,0	9,9	33,0
Rennes	6 313	14,3	89,1	41,6	11,2	24,4	9 112	10,0	63,6	44,9	6,3	34,5
Rouen	831	1,9	93,9	43,3	9,1	31,8	2 219	2,4	67,4	45,0	6,4	36,6
Strasbourg	508	1,2	92,5	41,9	15,6	26,4	1 597	1,8	67,8	44,9	8,7	38,3
Toulouse	1 670	3,8	92,0	43,2	9,0	31,0	3 513	3,9	70,9	44,5	8,4	35,5
Versailles	2 152	4,9	95,1	43,3	11,3	30,8	6 040	6,6	71,6	44,8	8,3	36,9
France métropolitaine	43 021	97,8	91,1	42,6	10,6	28,4	89 680	98,3	66,3	44,7	7,4	35,1
Guadeloupe	242	0,6	90,5	47,6	7,4	50,8	434	0,5	58,8	46,6	4,6	41,0
Guyane	124	0,3	79,8	41,7	14,5	25,0	175	0,2	56,0	43,3	9,1	29,1
Martinique	217	0,5	81,1	50,1	2,3	61,8	406	0,4	63,8	46,3	3,9	41,1
La Réunion	395	0,9	88,1	43,5	6,6	32,7	514	0,6	57,4	43,9	6,2	27,8
Ensemble DOM	978	2,2	86,1	45,7	6,9	42,6	1 529	1,7	59,3	45,2	5,5	35,3
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)	43 999	100,0	91,0	42,7	10,5	28,7	91 209	100,0	66,2	44,7	7,4	35,1

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels appartenant à un corps enseignant, rémunérés par le MEN

Pyramides des âges des personnels enseignants des secteurs public et privé

Les enseignants du secteur public sont plus nombreux que leurs homologues du secteur privé (84,0 % et 16,0 %). Ils sont également plus jeunes. La part des enseignants du public de moins de 30 ans est de 9,7 % et celle des 50 ans et plus de 26,7 % (respectivement 8,4 % et 33,0 % dans le privé).

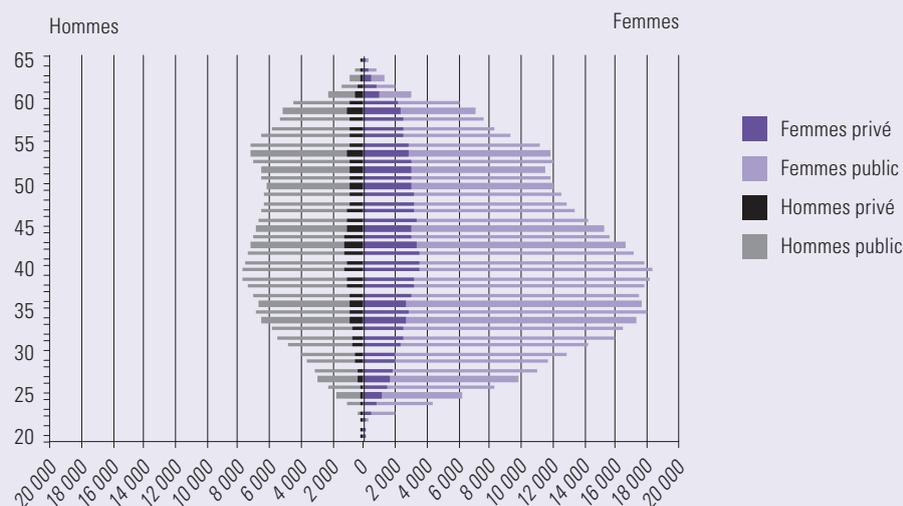
La répartition par âge varie selon les corps et les disciplines enseignées. La part des moins de 30 ans est plus forte chez les professeurs des écoles (11,0 % dans le public, 8,8 % dans le privé) que chez les agrégés (6,6 % et 1,0 %). 11,4 % des professeurs certifiés de lettres et 12,3 % des certifiés de mathématiques du public ont moins de 30 ans (6,4 % et 5,9 % dans le privé). La part des 50 ans et plus parmi les enseignants du public est la plus faible chez les professeurs des écoles (23,2 %). Elle augmente chez les certifiés (26,8 %) et les agrégés (32,4 %). L'évolution est identique chez les enseignants du secteur privé : 31,7 % des professeurs des écoles, 40,3 % des certifiés et 51,5 % des agrégés ont 50 ans et plus.

Plus d'un tiers des professeurs de lycée professionnel du secteur public et privé ont plus de 50 ans (35,6 % et 39,1 %).

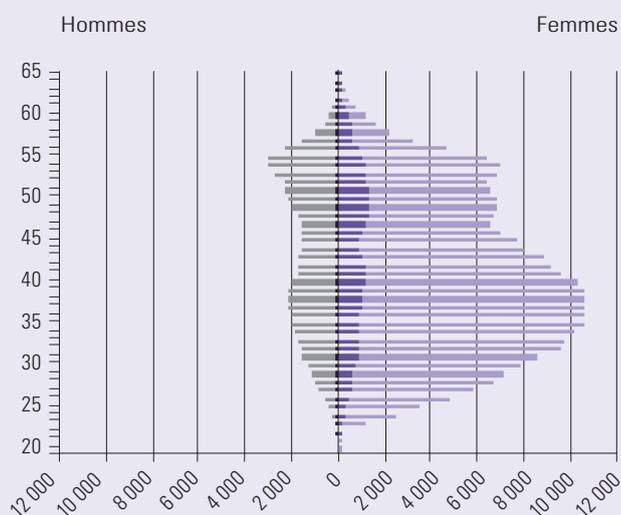
Les femmes sont majoritaires dans l'enseignement (68,8 % dans le public et 74,2 % dans le privé). Elles sont plus nombreuses dans le secteur privé parmi les professeurs des écoles (90,8 %, contre 81,3 % dans le public), les professeurs certifiés (70,6 % contre 64,1 % dans le public). En revanche, les agrégés du privé sont, d'une courte majorité, des hommes (51,5 %), contrairement aux agrégés du public (51,3 % de femmes).

La féminisation diffère également en fonction de la discipline d'enseignement. La part des femmes certifiées de lettres est de 83,3 % dans le secteur public et de 86,5 % dans le secteur privé. En mathématiques, elles sont majoritaires mais leur part est moins importante (51,2 % dans le public, 63,4 % dans le privé)

Les enseignants des secteurs public et privé en 2012-2013

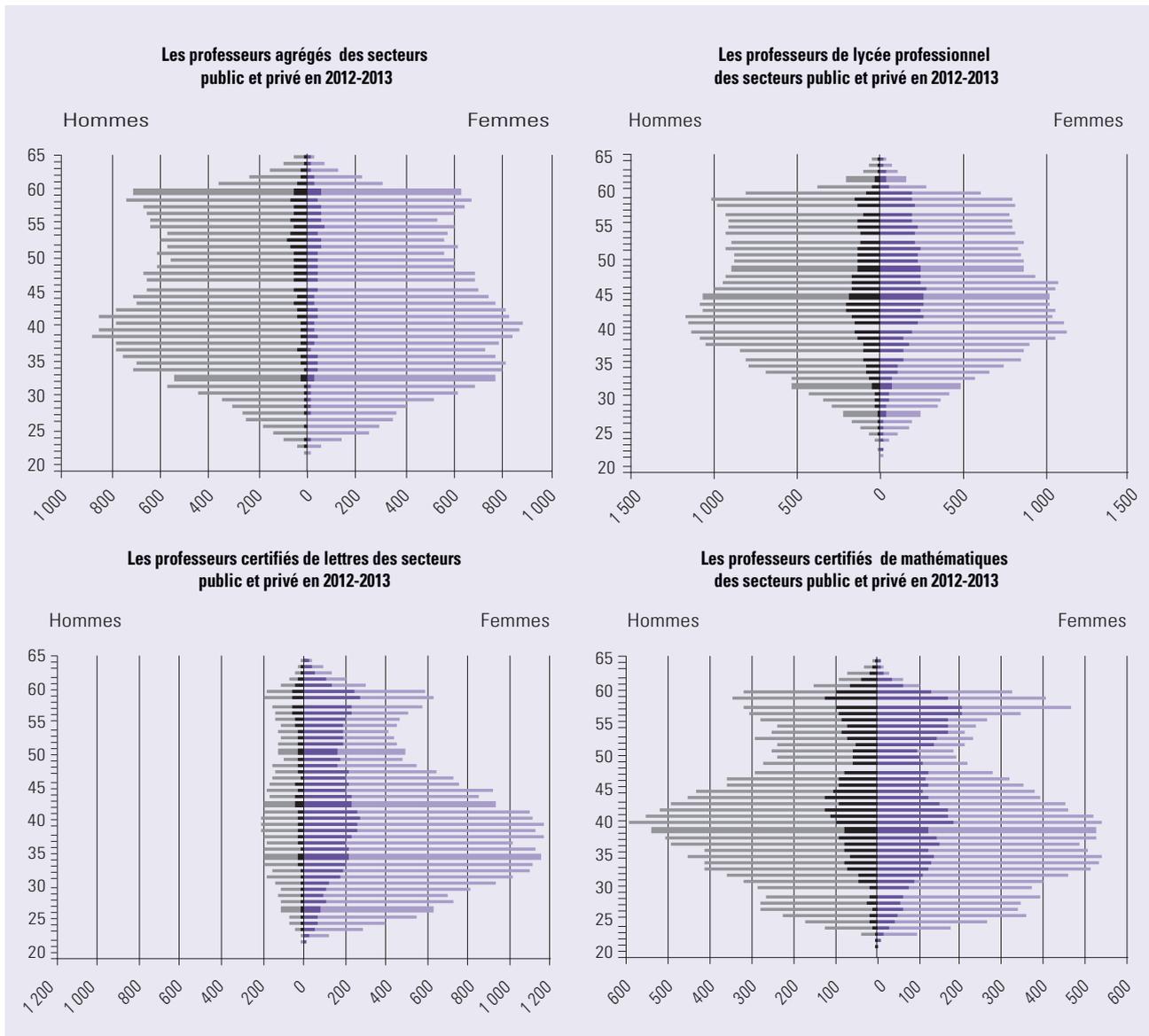


Les professeurs des écoles des secteurs public et privé en 2012-2013



Les professeurs certifiés des secteurs public et privé en 2012-2013





3. Les personnels non enseignants

3.1. L'ensemble des personnels non enseignants

196 700 personnels non enseignants exercent au MEN en 2012-2013 [Tableau 6]. La majorité d'entre eux (62,6 %) occupent des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent un tiers des effectifs totaux (32,8 %). Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation sont peu nombreux (4,6 % des effectifs).

Les agents non titulaires représentent presque la moitié des non-enseignants. La part des personnels d'assistance éducative parmi les personnels DIEO (46,3 % de l'ensemble des effectifs) explique largement cette situation.

Les femmes sont majoritaires (72,5 %) mais avec de fortes différences entre les filières : 85,2 % des ASS sont des femmes contre 67,0 % chez les DIEO.

L'âge moyen des personnels non enseignants est de 39,9 ans. Il diffère selon les filières et les corps : 52,7 ans pour les personnels d'inspection, 46,9 ans pour les personnels ASS des filières administrative et de santé.

Le temps partiel concerne 37,0 % des agents ; il est fortement majoré par la présence du personnel d'assistance éducative. Comme parmi les enseignants, ce sont les femmes qui y recourent le plus fréquemment (40,3 % des femmes, 28,1 % des hommes).

Tableau 6 – Répartition des personnels non enseignants par filière professionnelle et par statut en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)	Personnels de direction	H	7 070	3,6		0,0	56,0	50,4	0,0	100,0	7 070
		F	6 132	3,1		0,0	55,5	50,3	0,0	100,0	6 132
		Ensemble	13 202	6,7	46,4	0,0	55,8	50,4	0,0	100,0	13 202
	Personnels d'éducation	H	3 340	1,7		3,6	38,3	46,5	1,6	99,5	3 325
		F	8 124	4,1		6,3	26,7	43,3	7,5	98,4	7 990
		Ensemble	11 464	5,8	70,9	5,5	30,1	44,3	5,8	98,7	11 315
	Personnels d'inspection	H	1 905	1,0		0,0	70,7	52,8	0,1	100,0	1 905
		F	1 468	0,7		0,0	70,8	52,6	0,0	100,0	1 468
		Ensemble	3 373	1,7	43,5	0,0	70,7	52,7	0,0	100,0	3 373
	Personnels d'orientation	H	664	0,3		2,9	52,0	48,9	3,3	99,2	659
		F	3 296	1,7		6,3	37,3	45,4	17,6	95,9	3 161
		Ensemble	3 960	2,0	83,2	5,7	39,8	46,0	15,2	96,5	3 820
	Personnels d'assistance éducative	H	27 606	14,0		67,7	3,0	28,7	52,7	47,4	13 072
		F	63 414	32,2		49,3	7,7	32,7	67,6	32,5	20 597
		Ensemble	91 020	46,3	69,7	54,9	6,3	31,5	63,1	37,0	33 669
Ensemble personnels DIEO, dont les assistants d'éducation, les maîtres d'internat et surveillants d'externat		H	40 585	20,6		46,4	19,1	35,4	36,0	64,1	26 030
		F	82 434	41,9		38,8	15,4	35,9	53,5	47,7	39 348
		Ensemble	123 019	62,6	67,0	41,3	16,6	35,8	47,7	53,1	65 378
Personnels administratifs, sociaux et de santé	Filière administrative	H	8 575	4,4		6,8	37,9	45,6	3,8	99,0	8 488
		F	42 287	21,5		4,7	45,3	47,2	17,6	96,3	40 734
		Ensemble	50 862	25,9	83,1	5,1	44,1	46,9	15,3	96,8	49 222
	Filière santé	H	577	0,3		4,5	49,4	48,2	12,1	95,7	552
		F	12 381	6,3		4,5	44,0	46,8	37,8	91,4	11 311
		Ensemble	12 958	6,6	95,5	4,5	44,3	46,9	36,7	91,6	11 863
	Filière technique	H	406	0,2		0,2	55,4	49,8	1,7	99,8	405
		F	294	0,1		0,0	54,1	50,3	10,2	98,3	289
		Ensemble	700	0,4	42,0	0,1	54,9	50,0	5,3	99,2	694
Ensemble personnels ASS, y compris contractuels hors santé		H	9 558	4,9		6,3	39,3	45,9	4,2	98,8	9 445
		F	54 962	27,9		4,6	45,1	47,1	22,1	95,2	52 334
		Ensemble	64 520	32,8	85,2	4,9	44,2	46,9	19,5	95,8	61 779
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation		H	3 897	2,0		4,9	34,3	45,0	4,0	99,2	3 867
		F	5 215	2,7		4,8	36,8	45,7	24,8	95,7	4 990
		Ensemble	9 112	4,6	57,2	4,8	35,7	45,4	15,9	97,2	8 857
Ensemble titulaires		H	25 483	13,0	0,0	2,7	46,3	47,9	2,0	99,6	25 373
		F	73 613	37,4	100,0	3,5	44,7	47,3	17,7	96,7	71 190
		Ensemble	99 096	50,4	74,3	3,3	45,1	47,4	13,7	97,4	96 563
Ensemble non-titulaires, y compris les BOE		H	28 557	14,5	0,0	66,3	3,7	29,1	51,4	48,9	13 969
		F	68 998	35,1	100,0	46,6	9,4	33,5	64,5	36,9	25 482
		Ensemble	97 555	49,6	70,7	52,4	7,7	32,2	60,7	40,4	39 451
Ensemble titulaires et non-titulaires		H	54 040	27,5	0,0	36,3	23,8	38,0	28,1	72,8	39 342
		F	142 611	72,5	100,0	24,4	27,6	40,6	40,3	67,8	96 672
		Ensemble	196 651	100,0	72,5	27,7	26,6	39,9	37,0	69,2	136 014

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

3.2. les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)

Les corps de direction, d'inspection, d'orientation et d'assistance éducative regroupent 123 000 personnes en 2012-2013. Un agent sur dix fait partie des personnels de direction (13 200 personnes). Les 11 500 conseillers principaux d'éducation représentent 9,3 % des effectifs, les 3 400 personnels d'inspection et les 4 000 personnels d'orientation respectivement 2,7 % et 3,2 %. Recrutés pour intervenir en appui de l'équipe éducative dans les établissements scolaires, les 91 000 personnels d'assistance éducative sont les plus nombreux (74,0 %) et les plus jeunes : 54,9 % d'entre eux ont moins de 30 ans, soit la moyenne d'âge la moins élevée (31,5 ans). Les autres per-

sonnels DIEO sont nettement plus âgés (entre 44,3 ans et 55 ans) à l'exception des conseillers d'orientation intérimaires (35,1 ans). La part des femmes diffère en fonction des corps : elles représentent 83,2 % des personnels d'orientation (dont 90,8 % des conseillers d'orientation intérimaires) et 46,4 % de ceux de direction (dont 31,5 % des proviseurs de lycée). Le temps partiel est inexistant chez les personnels de direction. En revanche 15,2 % des personnels d'orientation et 5,8 % des conseillers principaux d'éducation y ont recours. Mais la catégorie la plus concernée est celle des assistants d'éducation (63,1 %).

Tableau 7 – Répartition des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) par corps en 2012-2013

		Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Proviseurs de lycée	H	1 081	0,9			80,3	54,8		100,0	1 081
	F	496	0,4			84,5	55,4		100,0	496
	Ensemble	1 577	1,3	31,5		81,6	55,0		100,0	1 577
Proviseurs de LP	H	447	0,4			73,8	53,4		100,0	447
	F	271	0,2			83,0	54,7		100,0	271
	Ensemble	718	0,6	37,7		77,3	53,9		100,0	718
Proviseurs adjoints	H	1 143	0,9			35,3	47,0		100,0	1 143
	F	1 184	1,0			41,3	48,0		100,0	1 184
	Ensemble	2 327	1,9	50,9		38,3	47,5		100,0	2 327
Principaux de collège	H	2 758	2,2			65,8	52,1		100,0	2 758
	F	2 166	1,8			71,1	53,1		100,0	2 166
	Ensemble	4 924	4,0	44,0		68,2	52,5		100,0	4 924
Principaux adjoints de collège	H	1 532	1,2			30,9	45,8		100,0	1 532
	F	1 954	1,6			35,4	46,7		100,0	1 954
	Ensemble	3 486	2,8	56,1		33,4	46,3		100,0	3 486
Autres fonctions de personnel de direction	H	109	0,1			63,3	51,7		100,0	109
	F	61	0,0			65,6	52,0		100,0	61
	Ensemble	170	0,1	35,9		64,1	51,8		100,0	170
Ensemble des personnels de direction	H	7 070	5,7			56,0	50,4		100,0	7 070
	F	6 132	5,0			55,5	50,3		100,0	6 132
	Ensemble	13 202	10,7	46,4		55,8	50,4		100,0	13 202
Personnels d'éducation – CPE	H	3 340	2,7		3,6	38,3	46,5	1,6	99,5	3 325
	F	8 124	6,6		6,3	26,7	43,3	7,5	98,4	7 990
	Ensemble	11 464	9,3	70,9	5,5	30,1	44,3	5,8	98,7	11 315
DA-SEN et DAASEN	H	101	0,1			80,2	54,6		100,0	101,0
	F	41	0,0			87,8	54,7		100,0	41,0
	Ensemble	142	0,1	28,9		82,4	54,6		100,0	142,0
IA-IPR	H	658	0,5			72,9	53,3		100,0	658
	F	441	0,4			68,5	52,7		100,0	441
	Ensemble	1 099	0,9	40,1		71,2	53,1		100,0	1 099
Inspecteurs de l'éducation nationale	H	1 146	0,9			68,5	52,3		100,0	1 146
	F	986	0,8			71,2	52,4		100,0	986
	Ensemble	2 132	1,7	46,2		69,7	52,3		100,0	2 132
Ensemble des personnels d'inspection	H	1 905	1,5			70,7	52,8		100,0	1 905
	F	1 468	1,2			70,8	52,6		100,0	1 468
	Ensemble	3 373	2,7	43,5		70,7	52,7		100,0	3 373
Conseillers d'orientation-psychologue	H	641	0,5		2,2	53,4	49,4	3,1	99,3	636
	F	3 068	2,5		4,1	39,5	46,2	17,7	96,1	2 949
	Ensemble	3 709	3,0	82,7	3,8	41,9	46,8	15,2	96,7	3 586
Conseillers d'orientation intérimaires	H	23	0,0		21,7	13,0	36,6	8,7	97,0	22
	F	228	0,2		35,5	8,3	34,9	16,7	92,9	212
	Ensemble	251	0,2	90,8	34,3	8,8	35,1	15,9	93,3	234
Ensemble des personnels d'orientation	H	664	0,5		2,9	52,0	48,9	3,3	99,2	659
	F	3 296	2,7		6,3	37,3	45,4	17,6	95,9	3 161
	Ensemble	3 960	3,2	83,2	5,7	39,8	46,0	15,2	96,5	3 820
Assistants d'éducation	H	27 515	22,4		67,8	3,0	28,7	52,9	47,2	12 984
	F	63 239	51,4		49,4	7,6	32,7	67,8	32,3	20 436
	Ensemble	90 754	73,8	69,7	55,0	6,2	31,5	63,2	36,8	33 419
Maîtres d'internat - surveillants d'externat	H	20	0,0		5,0	10,0	37,2	5,0	97,5	20
	F	35	0,0			57,1	49,0	20,0	91,0	32
	Ensemble	55	0,0	63,6	1,8	40,0	44,7	14,5	93,4	51
Ensemble des personnels d'assistance éducative (dont vacataires)	H	27 606	22,4		67,7	3,0	28,7	52,7	47,4	13 072
	F	63 414	51,5		49,3	7,7	32,7	67,6	32,5	20 597
	Ensemble	91 020	74,0	69,7	54,9	6,3	31,5	63,1	37,0	33 669
Ensemble des personnels DIEO	H	40 585	33,0		46,4	19,1	35,4	36,0	64,1	26 030
	F	82 434	67,0		38,8	15,4	35,9	53,5	47,7	39 348
	Ensemble	123 019	100,0	67,0	41,3	16,6	35,8	47,7	53,1	65 378

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

3.3. Les personnels ASS

64 500 agents exercent des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, sociaux et de santé en 2012-2013 [Tableau 8-a]. La filière administrative comprend les effectifs les plus importants (45 800 soit 71,0 %) [Tableau 8-b]. Cette filière regroupe des personnels exerçant une activité dans des domaines variés : encadrement, inspection, administratif. Un agent de cette filière sur deux fait partie d'un corps de catégorie C, les corps de catégorie A n'y représentent que 19,2 % [Graphique 8]. Seulement 1,1 % des personnels ASS exerce dans la filière technique, la loi de décentralisation du 13 août 2004 ayant transféré aux départements et aux régions la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées. Près d'une personne sur cinq appartient à

la filière sociale et de santé (11 800 soit 18,2 %) [Tableau 8-c]. Les corps de catégorie A – auxquels sont venus s'ajouter les infirmiers des administrations d'État depuis le 1^{er} juin 2012 – sont les plus nombreux dans ce domaine professionnel (13,8 % de l'ensemble des effectifs ASS).

Les personnels ASS sont très majoritairement des femmes (85,2 %), en particulier dans la filière sociale et de santé (95,7 %). La moyenne d'âge est de 46,9 ans. La part des agents de moins de 30 ans est faible (4,9 %), en particulier chez les personnels titulaires (3,5 %) qui représentent 90,3 % des effectifs. Le temps partiel est plus fréquent chez les agents non titulaires (27,2 % contre 18,6 % pour les titulaires).

Tableau 8-a – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé par catégorie et statut en 2012-2013

		Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Ensemble des titulaires, toutes filières professionnelles	H	8 631	13,4		4,1	41,0	46,6	3,3	99,3	8 571
	F	49 606	76,9		3,5	46,7	47,6	21,3	96,1	47 661
	Ensemble	58 237	90,3	85,2	3,5	45,9	47,5	18,6	96,6	56 232
Contractuels et auxiliaires	H	855	1,3		28,2	21,4	38,9	9,7	95,6	817
	F	4 236	6,6		14,6	28,4	42,5	22,6	90,3	3 827
	Ensemble	5 091	7,9	83,2	16,9	27,2	41,9	20,4	91,2	4 644
Contractuels santé	H	72	0,1		13,9	55,6	48,9	44,4	79,0	57
	F	1 120	1,7		19,6	34,6	42,8	56,6	75,5	846
	Ensemble	1 192	1,8	94,0	19,2	35,9	43,2	55,9	75,7	903
Ensemble des non-titulaires	H	927	1,4		27,1	24,1	39,7	12,4	94,3	874
	F	5 356	8,3		15,6	29,7	42,6	29,7	87,2	4 673
	Ensemble	6 283	9,7	85,2	17,3	28,9	42,1	27,2	88,3	5 547
Ensemble des personnels administratifs, sociaux et de santé, titulaires et non-titulaires	H	9 558	14,8		6,3	39,3	45,9	4,2	98,8	9 445
	F	54 962	85,2		4,6	45,1	47,1	22,1	95,2	52 334
	Ensemble	64 520	100,0	85,2	4,9	44,2	46,9	19,5	95,8	61 779

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Tableau 8-b – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé de la filière administrative et technique en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Filière administrative											
Categorie A	Recteurs et secrétaires généraux académiques	H	44	0,1			79,5	55,3		100,0	44
		F	14				100,0	56,4		100,0	14
		Ensemble	58	0,1	24,1		84,5	55,5		100,0	58
	IGEN, IGAENR	H	155	0,2			91,6	57,5		100,0	155
		F	61	0,1			90,2	56,6		100,0	61
		Ensemble	216	0,3	28,2		91,2	57,3		100,0	216
	Directeurs, sous-directeurs, chefs de service d'A.C.	H	33	0,1			63,6	51,9		100,0	33
		F	15				80,0	53,5		100,0	15
		Ensemble	48	0,1	31,3		68,8	52,4		100,0	48
	Administrateurs civils et experts de haut niveau	H	45	0,1			62,2	52,6		100,0	45
		F	21			4,8	61,9	51,0		100,0	21
		Ensemble	66	0,1	31,8	1,5	62,1	52,1		100,0	66
	Administrateurs de l'éducation nationale	H	203	0,3			63,1	52,1		100,0	203
		F	166	0,3			64,5	52,5	0,6	99,9	166
		Ensemble	369	0,6	45,0		63,7	52,3		100,0	369
	Casu	H	287	0,4			64,1	52,0		100,0	287
		F	213	0,3			66,7	51,7	1,4	99,8	213
		Ensemble	500	0,8	42,6		65,2	51,9	0,8	99,9	500
Attachés d'Administration (ADAENES)	H	2 760	4,3		4,3	37,7	45,9	1,8	99,6	2 749	
	F	4 754	7,4		3,2	46,7	47,7	8,2	98,6	4 688	
	Ensemble	7 514	11,6	63,3	3,6	43,4	47,0	5,8	99,0	7 437	
Ensemble catégorie A	H	3 527	5,5		3,3	44,8	47,5	1,5	99,7	3 516	
	F	5 244	8,1		2,9	48,9	48,1	7,5	98,7	5 177	
	Ensemble	8 771	13,6	59,8	3,1	47,2	47,9	5,1	99,1	8 693	
Categorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	H	2 337	3,6		4,3	37,9	45,8	3,6	99,4	2 322
		F	11 495	17,8		4,1	44,1	47,0	17,9	97,0	11 154
		Ensemble	13 832	21,4	83,1	4,2	43,0	46,8	15,4	97,4	13 476
Categorie C	Adjoints administratifs (ADJAENES)	H	1 858	2,9		6,4	32,6	44,8	5,6	98,8	1 835
		F	21 316	33,0		3,5	48,5	48,0	19,0	96,5	20 580
		Ensemble	23 174	35,9	92,0	3,8	47,2	47,7	17,9	96,7	22 415
Total filière administrative	H	7 722	12,0		4,4	39,7	46,3	3,1	99,4	7 673	
	F	38 055	59,0		3,6	47,2	47,7	17,1	97,0	36 911	
	Ensemble	45 777	71,0	83,1	3,8	45,9	47,5	14,7	97,4	44 584	
Filière technique											
Categorie C	Adjoints et agents techniques des établissements d'enseignement	H	404	0,6		0,2	55,2	49,8	1,7	99,8	403
		F	290	0,4			54,1	50,3	10,3	98,3	285
		Ensemble	694	1,1	41,8	0,1	54,8	50,0	5,3	99,2	688

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Tableau 8-c – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé de la filière sociale et de santé en 2012-2013

Filière sociale et de santé		Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP	
Catégorie A	Médecins	H	64	0,1		79,7	55,6	7,8	98,5	63	
		F	1 167	1,8		73,2	53,3	35,2	92,9	1 085	
		Ensemble	1 231	1,9	94,8	73,5	53,4	33,8	93,2	1 148	
	Infirmiers	H	293	0,5		2,0	44,7	47,5	9,2	97,5	286
		F	6 961	10,8		2,0	42,4	46,8	36,6	92,6	6 445
		Ensemble	7 254	11,2	96,0	2,0	42,5	46,8	35,5	92,8	6 731
	Conseillers techniques de service social	H	25	0,0			68,0	52,9	4,0	99,6	25
		F	404	0,6			69,8	52,2	13,1	97,9	395
		Ensemble	429	0,7	94,2		69,7	52,2	12,6	98,0	420
	Ensemble catégorie A	H	382	0,6		1,6	52,1	49,2	8,6	97,8	374
		F	8 532	13,2		1,6	47,9	48,0	35,3	92,9	7 925
		Ensemble	8 914	13,8	95,7	1,6	48,1	48,0	34,1	93,1	8 299
Catégorie B	Infirmiers	H	20			60,0	50,5		100,0	20	
		F	324	0,5		0,6	49,1	48,5	25,9	94,9	308
		Ensemble	344	0,5	94,2	0,6	49,7	48,6	24,4	95,2	328
	Assistants de Service Social	H	103	0,2		9,7	33,0	43,5	4,9	98,8	102
		F	2 405	3,7		7,9	33,9	44,3	39,7	92,8	2 233
		Ensemble	2 508	3,9	95,9	8,0	33,9	44,3	38,3	93,1	2 335
	Ensemble catégorie B	H	123	0,2		8,1	37,4	44,6	4,1	99,0	122
		F	2 729	4,2		7,0	35,7	44,8	38,1	93,1	2 540
		Ensemble	2 852	4,4	95,7	7,1	35,8	44,8	36,6	93,3	2 662
Total filière sociale et de santé	H	505	0,8		3,2	48,5	48,1	7,5	98,1	495	
	F	11 261	17,5		2,9	45,0	47,2	36,0	92,9	10 465	
	Ensemble	11 766	18,2	95,7	3,0	45,1	47,2	34,7	93,2	10 961	

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

3.4. Personnels ITRF

Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation sont peu nombreux au ministère de l'éducation nationale [Tableau 9]. 9 100 d'entre eux y exercent leurs fonctions, principalement dans les établissements d'enseignement publics. Les corps de catégorie C ont les effectifs les plus importants (63,4%) [Graphique 7]. Ce sont aussi les plus féminisés. La part des agents de catégorie A et B est similaire (18,3% et 18,2%), les

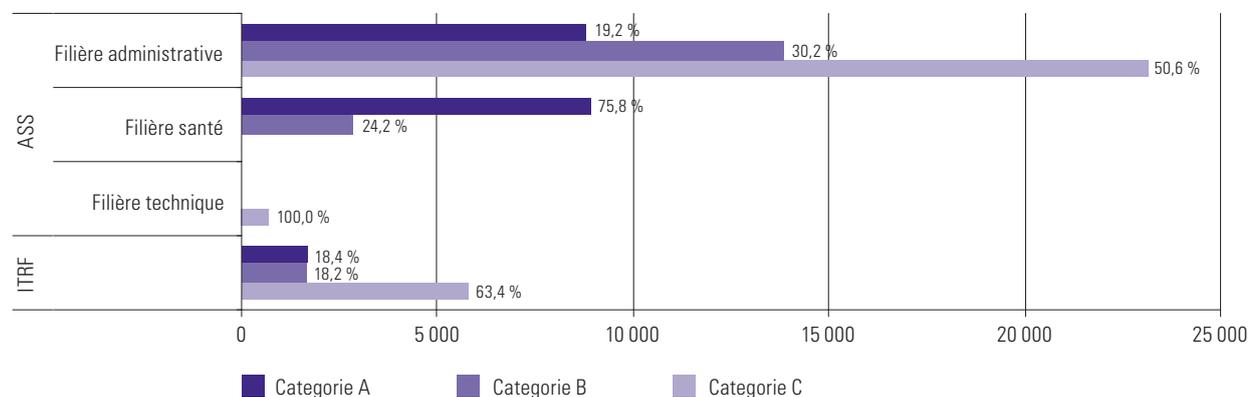
femmes n'y représentent que 40,0% des effectifs. L'âge moyen des personnels ITRF est de 45,4 ans et diffère peu en fonction du corps d'appartenance. Plus d'un tiers ont 50 ans et plus. 15,9% des agents sont à temps partiel, les femmes davantage que les hommes : 24,8% contre 4,0%. Par ailleurs, les personnels de catégorie C sont plus fréquemment concernés que ceux des autres catégories.

Tableau 9 – Répartition des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation par catégorie hiérarchique en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	H	272	3,0		0,4	50,4	49,5	2,2	99,4	270
		F	154	1,7		0,6	59,1	50,4	23,4	96,1	148
		Ensemble	426	4,7	36,2	0,5	53,5	49,8	9,9	98,2	419
	Ingénieurs d'études de recherche et de formation	H	584	6,4		5,5	26,2	43,4	4,1	99,2	579
		F	436	4,8		3,4	38,8	45,6	28,2	95,6	417
		Ensemble	1 020	11,2	42,7	4,6	31,6	44,4	14,4	97,6	996
	Assistants ingénieurs	H	148	1,6		9,5	25,7	42,6	2,0	99,7	148
		F	78	0,9		3,8	38,5	45,3	19,2	97,4	76
		Ensemble	226	2,5	34,5	7,5	30,1	43,6	8,0	98,9	224
Ensemble catégorie A	H	1 004	11,0		4,7	32,7	44,9	3,3	99,3	997	
	F	668	7,3		2,8	43,4	46,7	26,0	95,9	641	
	Ensemble	1 672	18,3	40,0	3,9	37,0	45,6	12,4	98,0	1 638	
Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation	H	996	10,9		3,4	30,9	44,2	3,7	99,4	990
		F	663	7,3		1,8	39,5	46,7	23,8	95,9	636
		Ensemble	1 659	18,2	40,0	2,8	34,4	45,2	11,8	98,0	1 626
Catégorie C	Adjointes techniques de recherche et de formation	H	1 896	20,8		5,7	36,9	45,5	4,5	99,1	1 879
		F	3 884	42,6		5,6	35,2	45,4	24,8	95,6	3 713
		Ensemble	5 780	63,4	67,2	5,7	35,7	45,4	18,1	96,7	5 592
Ensemble ITRF	H	3 897	42,8		4,9	34,3	45,0	4,0	99,2	3 867	
	F	5 215	57,2		4,8	36,8	45,7	24,8	95,7	4 990	
	Ensemble	9 112	100,0	57,2	4,8	35,7	45,4	15,9	97,2	8 857	

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Graphique 7 – Répartition des personnels non enseignants titulaires ASS et ITRF par catégorie hiérarchique en 2012-2013



Note de lecture : la filière administrative des personnels administratifs, sociaux et de santé comprend 45 777 personnes, dont 8 771 en catégorie A (19,2 %), 13 832 en catégorie B (30,2 %) et 23 174 (50,6 %) en catégorie C.

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

3.5. Les personnels d'encadrement

En 2012-2013, 17 800 personnes exercent des fonctions d'encadrement, relevant de catégories déjà évoquées : d'une part, parmi les personnels DIEO, les corps d'inspection des services académiques et les personnels de direction [§ 3.2, tableau 7], d'autre part les corps de catégorie A des personnels administratifs, exceptés les attachés d'administration (§ 3.4, tableau 8-b). Les services académiques et les établissements publics d'enseignement regroupent 79,2 % d'entre eux, dont 74 % sont des personnels de direction d'établissement [Tableau 10]. 3 600, soit 20,1 %, font partie des corps d'inspection et un peu plus de 100 personnes, soit 0,6 %, ont des fonctions d'encadrement administratif en administration centrale. Globalement, 45,4 % des personnels d'encadrement

sont des femmes. Elles sont sous-représentées parmi les recteurs (24,1 %) et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale (IGEN) (26,4 %). Les corps des personnels de direction d'établissements sont les plus féminisés (46,4 %). Ce groupe professionnel est aussi celui dans lequel la population féminine ayant des fonctions d'encadrement est la plus importante (75,8 %) [Graphique 8].

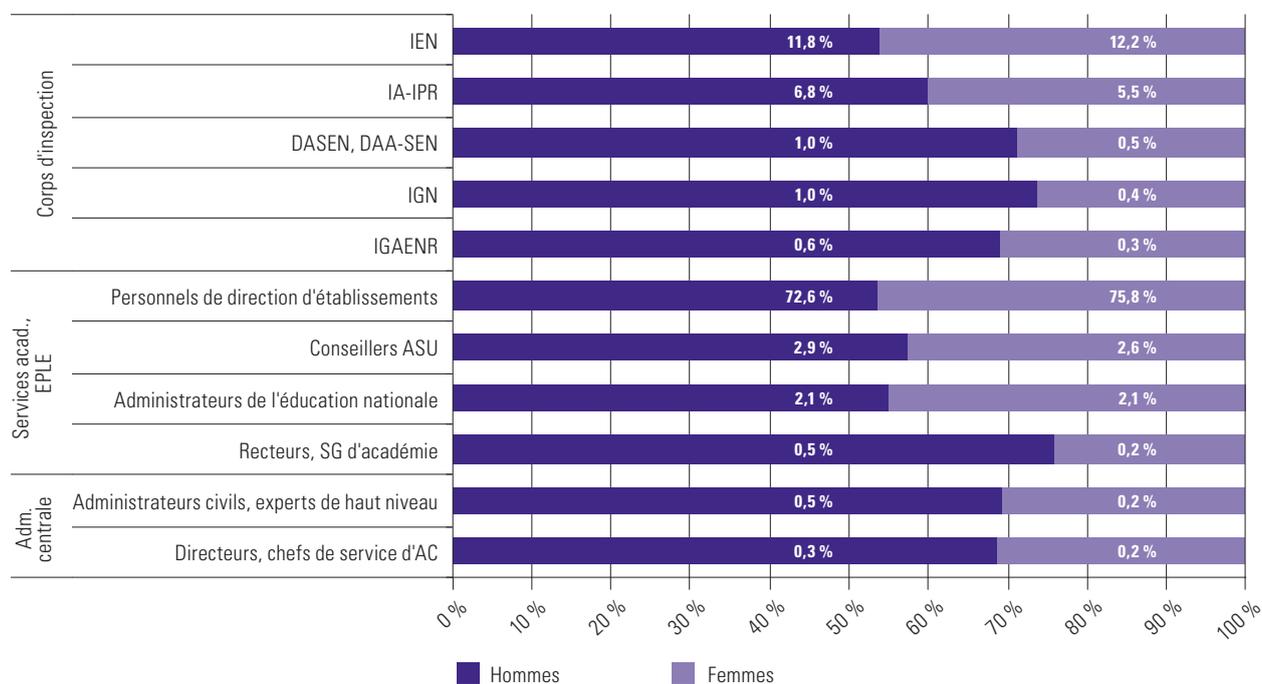
Les personnels d'encadrement ont une moyenne d'âge élevée (51,0 ans). La tranche d'âge des moins de 30 ans en est absente, à l'exception des corps d'encadrement en administration centrale où elle est très faiblement représentée (0,9 %). Le recours au temps partiel est très peu fréquent et n'a quasiment pas d'incidence sur la quotité moyenne de travail de ces personnels.

Tableau 10 – Répartition des personnels d'encadrement par corps en 2012-2013

			Effectifs	% sur total	Part des femmes	Part des moins de 30 ans	Part des 50 ans et plus	Âge moyen	% de temps partiel	Quotité moyenne	Effectifs ETP
Administration centrale	Administrateurs civils et experts de haut niveau	H	45	0,3			62,2	52,6	0,0	100,0	45
		F	21	0,1		4,8	61,9	51,0	0,0	100,0	21
		Ensemble	66	0,4	31,8	1,5	62,1	52,1	0,0	100,0	66
	Directeurs, sous-directeurs, chefs de service	H	33	0,2			63,6	51,9		100,0	33
		F	15	0,1			80,0	53,5		100,0	15
		Ensemble	48	0,3	31,3		68,8	52,4		100,0	48
	Ensemble corps d'administration centrale		H	78	0,4	0,0	0,0	62,8	52,3	0,0	100,0
		F	36	0,2	100,0	2,8	69,4	52,1	0,0	100,0	36
		Ensemble	114	0,6	31,6	0,9	64,9	52,2	0,0	100,0	114
Services académiques et EPLE	Recteurs et secrétaires généraux d'académie	H	44	0,2			79,5	55,3		100,0	44
		F	14	0,1			100,0	56,4		100,0	14
		Ensemble	58	0,3	24,1		84,5	55,5		100,0	58
	Administrateurs de l'éducation nationale	H	203	1,1			63,1	52,1		100,0	203
		F	166	0,9			64,5	52,5	0,6	99,9	166
		Ensemble	369	2,1	45,0		63,7	52,3		100,0	369
	Personnels de direction d'établissement	H	7 070	39,6			56,0	50,4		100,0	7 070
		F	6 132	34,4			55,5	50,3		100,0	6 132
		Ensemble	13 202	74,0	46,4		55,8	50,4		100,0	13 202
	Conseillers d'administration scolaire et universitaire	H	287	1,6			64,1	52,0		100,0	287
		F	213	1,2			66,7	51,7	1,4	99,8	213
Ensemble		500	2,8	42,6		65,2	51,9	0,8	99,9	500	
Ensemble services académiques et EPLE		H	7 604	42,6			56,6	50,5		100,0	7 604
		F	6 525	36,6			56,2	50,4		100,0	6 524
		Ensemble	14 129	79,2	46,2		56,4	50,5		100,0	14 128
Inspection	IGEN	H	95	0,5			90,5	57,3		100,0	95
		F	34	0,2			88,2	55,9		100,0	34
		Ensemble	129	0,7	26,4		89,9	57,0		100,0	129
	IGAENR	H	60	0,3			93,3	57,7		100,0	60
		F	27	0,2			92,6	57,6		100,0	27
		Ensemble	87	0,5	31,0		93,1	57,7		100,0	87
	DA-SEN et DAA-SEN	H	101	0,6			80,2	54,6		100,0	101
		F	41	0,2			87,8	54,7		100,0	41
		Ensemble	142	0,8	28,9		82,4	54,6		100,0	142
	IA-IPR	H	658	3,7			72,9	53,3		100,0	658
		F	441	2,5			68,5	52,7		100,0	441
		Ensemble	1 099	6,2	40,1		71,2	53,1		100,0	1 099
	IEN	H	1 146	6,4			68,5	52,3		100,0	1 146
		F	986	5,5			71,2	52,4		100,0	986
		Ensemble	2 132	12,0	46,2		69,7	52,3		100,0	2 132
Ensemble des corps d'inspection		H	2 060	11,6			72,2	53,1		100,0	2 060
		F	1 529	8,6			71,6	52,7		100,0	1 529
		Ensemble	3 589	20,1	42,6		72,0	53,0		100,0	3 589
Ensemble personnel d'encadrement		H	9 742	54,6			60,0	51,1		100,0	9 741
		F	8 090	45,4			59,2	50,9	0,1	100,0	8 089
		Ensemble	17 832	100,0	45,4		59,6	51,0		100,0	17 831

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Graphique 8 – Répartition des personnels d'encadrement par corps et par sexe en 2012-2013



Lecture : 53,8 % des IEN sont des hommes, 46,2 % des femmes. Parmi les hommes faisant partie des personnels d'encadrement, 11,8 % sont IEN, 72,6 % sont personnels de direction d'établissements, 0,5 % sont administrateurs civils ou experts de haut niveau.

Source : Fichier de paye 2013 – MEN-MESR DEPP

Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Pyramides des âges des personnels non enseignants : quelques exemples

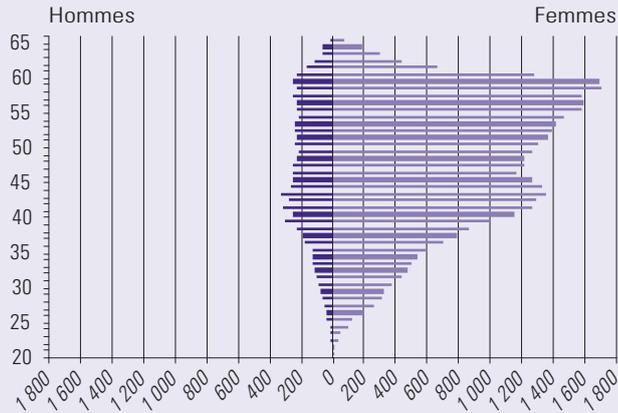
Les métiers administratifs, sociaux et de santé sont particulièrement féminisés : 83,1% de femmes exercent dans la filière administrative, 95,5% dans celle de la santé. Ces deux filières sont caractérisées par une population de moins de 30 ans peu nombreuse (5,1% et 4,5%) et par une part importante de 50 ans et plus (44,1% dans la filière administrative et 44,3% dans celle de santé).

La part des femmes est inférieure mais proche de celle des hommes parmi les personnels de direction, où les moins de 30 ans sont absents et les 50 ans et plus représentent 55,8% des effectifs.

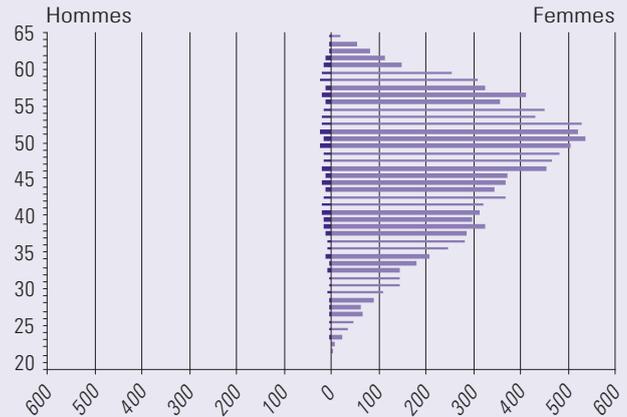
Les conseillers principaux d'éducation sont 5,5% dans la classe d'âge des moins de 30 ans et 30,1% dans celle des 50 ans et plus. Plus des deux tiers d'entre eux sont des femmes (70,9%). Elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes parmi les moins de 30 ans.

Les assistants d'éducation (AED) sont caractérisés par une forte proportion de moins de 30 ans (55,0%) en particulier dans la population masculine (67,8%) qui représente 30,3% des effectifs. Elle se particularise également par le faible nombre de 50 ans et plus (6,2%).

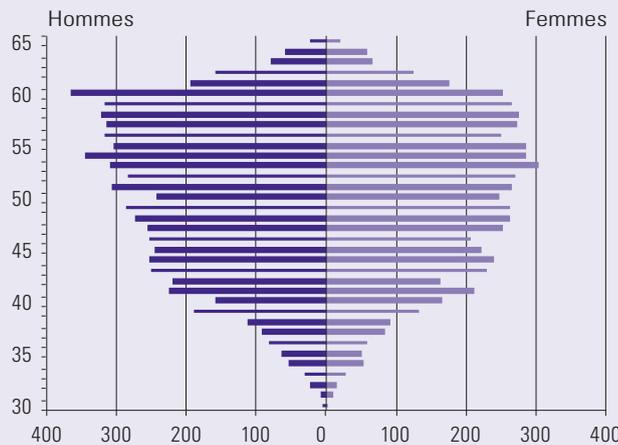
Les personnels administratifs, sociaux et de santé titulaires de la filière administrative



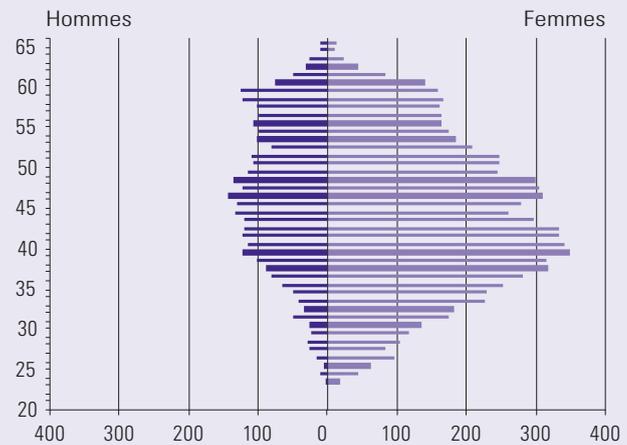
Les personnels administratifs, sociaux et de santé titulaires de la filière santé



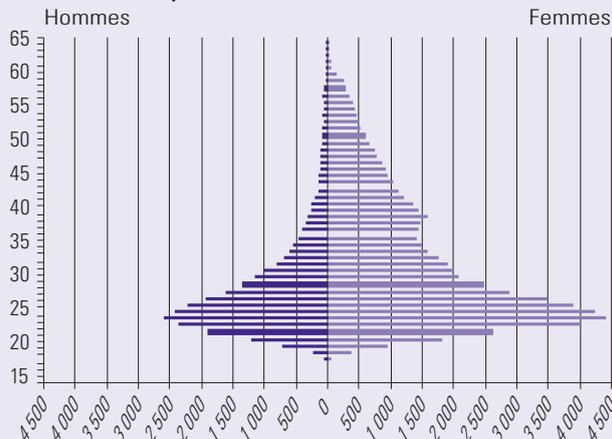
Les personnels de direction



Les personnels d'éducation : les CPE



Les personnels d'assistance éducative : les AED



4. La politique handicap

Pour 2012-2013, les deux principaux engagements du ministère de l'éducation nationale demeurent l'augmentation du nombre d'agents handicapés employés et l'amélioration du maintien dans l'emploi de ces personnels ainsi que ceux en situation d'incapacité. Ils ont fait l'objet d'actions variées et complémentaires (campagne nationale d'information sur les droits des personnes handicapées, campagne de sensibilisation des chefs d'établissements et de services, renforcement des dispositifs de ressources humaines, aménagements des postes de travail en vue du maintien dans l'emploi, etc.) menées ces dernières années.

En 2012, 19 816 agents sont en situation de handicap. Leur taux d'emploi est de 2,1 %, soit une progression de 11,9 % par rapport à 2011 [Tableau 11]. Sur les trois dernières années 2010-2012, leur nombre progresse de 38,3 %.

Les femmes représentent 69,9 % des personnels en situation de handicap [Tableau 12]. Plus des deux tiers des agents (68,2 %) ont bénéficié de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Quatre agents sur cinq sont fonctionnaires ou stagiaires, la majeure partie en catégorie A (64,2 %) [Tableau 13].

La voie de recrutement la plus importante est le contrat : 72,6 %

des recrutements le sont au titre de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État [Tableau 14]. 22,4 % de l'ensemble des recrutements sont effectués par concours.

En 2013 un nouveau plan triennal MEN/FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) 2013-2015 a été élaboré et une convention MEN/FIPHFP couvrant la même période signée. Ils concernent uniquement le ministère de l'éducation nationale. Ce nouveau plan triennal ambitionne de dynamiser la politique en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Son objectif est d'atteindre un taux d'emploi de 3,11 % en 2015, soit une augmentation de 50,0 % en trois ans et d'améliorer le maintien dans l'emploi de ces personnels. La convention MEN/FIPHFP est dotée de 44,7 millions d'euros, soit près du double du montant de la convention précédente (23 millions d'euros) qui concernait l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Préparée en liaison avec les académies et estimée à partir du chiffrage de leurs plans d'actions, elle doit répondre à la mise en place de l'ensemble des actions dont le nombre de bénéficiaires est en constante progression depuis la mise en place du conventionnement avec le FIPHFP.

Tableau 11 – Évolution du nombre d'agents en situation de handicap 2010-2012

	Effectifs			Évolution		
	2010	2011	2012	2010-2011	2011-2012	2010-2012
Effectifs totaux rémunérés au 1 ^{er} janvier	979 893	960 537	948 573	-2,0 %	-1,2 %	-3,2 %
Nombre d'agents en situation de handicap	14 332	17 708	19 816	23,6 %	11,9 %	38,3 %
Taux d'emploi	1,5 %	1,8 %	2,1 %			

Source : enquêtes sur le recensement et le recrutement des personnels en situation de handicap MEN DGRH-MIPH
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Tableau 12 – Effectif des agents en situation de handicap par type de bénéficiaire en 2012-2013

Type de bénéficiaire	Hommes	Part des femmes	Total	% sur le total
Titulaires de la RQTH*	3 202	76,3	13 507	68,2
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	728	55,9	1 650	8,3
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10 %	176	58,0	419	2,1
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	31	64,8	88	0,4
Agents reclassés ou assimilés	719	68,2	2 262	11,4
Agents recrutés par la voie des emplois réservés	836	27,6	1 155	5,8
- dont anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et assimilés (veuves de guerre...)	795	26,0	1 074	5,4
- dont anciens militaires non titulaires d'une pension militaire d'invalidité				0,0
- dont la situation est inconnue	41	49,4	81	0,4
Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus	265	63,9	735	3,7
- dont agents titulaires d'une carte d'invalidité	211	61,3	545	2,8
- dont agents titulaires d'une AAH	54	71,6	190	1,0
Total	5 957	69,9	19 816	100,0

* Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivré par la MDPH

Source : Enquêtes sur le recensement et le recrutement des personnels en situation de handicap MEN DGRH-MIPH
Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Tableau 13 – Répartition des personnels en situation de handicap, par statut et catégorie en 2012-2013

	Fonctionnaires	Stagiaires	Ensemble	% sur total
Catégorie A	9 361	3 362	12 723	64,2
Catégorie B	271	890	1 161	5,9
Catégorie C	521	1 586	2 107	10,6
Total catégories A, B, C	10 153	5 838	15 991	80,7
Contractuels			3 825	19,3
Ensemble	10 153	5 838	19 816	100,0

Source : Enquêtes sur le recensement et le recrutement des personnels en situation de handicap MEN DGRH-MIPH
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

Tableau 14 – Recrutements des agents en situation de handicap par catégorie, filière, corps et modalité de recrutement en 2012-2013

	Recrutement par voie contractuelle art. 27 L 84-16		Recrutement par contrats art 4 et 6 L 84-16		Recrutement par concours externe de droit commun		Total recrutements effectués	
	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes	Effectifs	% femmes
Catégorie A	137	62,0	5	40,0	66	74,2	208	65,4
Personnels enseignants 1 ^{er} degré	36	88,9			12	83,3	48	87,5
dont : Personnels enseignants 2 nd degré	101	52,5	3	66,7	50	70,0	154	58,4
Personnel non enseignant			2		4	100,0	6	66,7
Catégorie B	42	66,7	1		7	71,4	50	66,0
Catégorie C	70	80,0	11	81,8	4	75,0	85	80,0
Ensemble	249	67,9	17	64,7	77	74,0	343	69,1
% par nature de recrutement	72,6		5,0		22,4		100,0	

Source : Enquêtes sur le recensement et le recrutement des personnels en situation de handicap MEN DGRH-MIPH
 Champ : Personnels rémunérés par le MEN

POUR EN SAVOIR PLUS

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, MEN-DEPP, 2013.

L'état de l'École n° 23, MEN-DEPP, octobre 2013.

« Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », *Note d'information* 13.12, MEN-DEPP, 2013.

« Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », *Note d'information* 13.13, MEN-DEPP, 2013.

« Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », *Note d'information* 13.08, MEN-DEPP, 2013.

Les rémunérations

Salaire brut annuel en équivalent temps plein annualisé des personnels titulaires du secteur public en France métropolitaine

- **Les personnels enseignants :**

Dans le premier degré : **31 280 €** (dont 5,0 % de primes)

Dans le second degré : **39 200 €** (dont 14,6 % de primes)

Ensemble des enseignants : **35 400 €** (dont 10,6 % de primes)

- **Les personnels non enseignants :**

Personnels de catégorie A : **46 670 €** (dont 17,0 % de primes)

Personnels de catégorie B : **29 660 €** (dont 17,4 % de primes)

Personnels de catégorie C : **22 300 €** (dont 13,0 % de primes)

Ensemble des non-enseignants : **34 900 €** (dont 16,3 % de primes)

Méthodologie

Champ, sources, concepts

Ce chapitre prend en compte les rémunérations reçues en 2011 par les agents titulaires ou stagiaires du ministère de l'éducation nationale et les enseignants du secteur privé occupant des postes dont la rémunération principale relève du budget du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Les postes rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux sont donc exclus du champ.

Les données sont issues du **système d'information sur les agents des services publics** (Siasp), produit par l'Insee. Il recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Siasp est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique d'État (FPE) et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour ceux relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH) et d'une partie de la FPE.

Cette source repose sur les concepts de « poste », agrégeant des périodes d'un salarié sur un même lieu de travail. La rémunération correspondante agrège toutes les périodes du poste, qu'elles soient « actives », telles que les activités à temps partiel, à temps complet ou les congés maladie ordinaire, ou qu'elles soient « inactives », comme les rappels, les indemnités chômage ou les congés longue maladie. L'équivalent temps plein annuel est pour sa part calculé sur les périodes actives.

Un travail d'appariement a été effectué afin de faire correspondre les corps-grade du MEN avec ceux de la nouvelle nomenclature des emplois (NNE). Il n'a cependant pas permis de classer les non-titulaires, pour lesquels les grades de la NNE ne sont pas forcément renseignés. Les personnels non titulaires ne sont donc pas pris en compte dans ce chapitre.

Les rémunérations sont présentées ici en équivalent temps plein annualisé et sont uniquement calculées sur les postes principaux annuels (poste le plus rémunérateur parmi les postes actifs non annexes d'un salarié, cf. « Définitions »).

Avertissement :

Ce champ diffère de celui de la DGAFP. En effet, ses chiffres sont calculés uniquement sur les personnels à temps complet, sur tous les postes (et non pas uniquement sur les postes principaux annuels), pour tous les ministères (y compris pour les enseignants), et sur les budgets des ministères et des établissements publics nationaux. De plus, leur classement des personnels est effectué selon la PCS remplie.

Définitions

Les **rémunérations en équivalent temps plein annualisé** : les rémunérations sont prises en compte au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet sur l'année. Par exemple, un salarié qui a travaillé à temps plein pendant six mois et un salarié ayant travaillé toute l'année à mi-temps compteront chacun pour 0,5 EQTP. S'ils ont perçu pour cette activité une rémunération de 20 000 €, leur rémunération par EQTP est de 40 000 €. De même, un salarié ayant travaillé durant six mois à 80 % et ayant perçu pour cet emploi 10 000 € compte pour 0,4 EQTP (= 80 % x 6/12), rémunéré 25 000 € (= 10 000/0,4) par EQTP annuel.

Un **poste est actif et non annexe** s'il donne lieu à une rémunération d'activité et si le volume de travail ou la rémunération associée sont suffisants.

Le **poste principal annuel** est le poste actif non annexe pour lequel le salaire net est le plus élevé.

Le **traitement indiciaire brut** (TIB) est le traitement avant tout complément et retenue, obtenu en multipliant l'indice majoré par la valeur du point.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut l'indemnité de résidence (IR), le supplément familial de traitement (SFT), ainsi que toutes les primes et indemnités diverses, comme par exemple la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et les heures supplémentaires. Certaines primes sont spécifiques à l'éducation nationale telles que l'indemnité de suivi et d'orientation scolaire des enseignants du second degré, les primes ZEP, l'indemnité de directeur d'école du premier degré, etc.

Le **salaire brut hors primes** est composé du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT).

Les **primes** contiennent les primes, les heures supplémentaires et les indemnités, excepté le SFT et l'IR.

Le **salaire net** (ou net de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

1. Les rémunérations des personnels titulaires du MEN en France métropolitaine

Le salaire moyen des personnels titulaires du ministère de l'éducation nationale est égal à 35 360 € brut annuel (soit 2 950 € brut par mois) et à 29 590 € net annuel (soit 2 470 € net par mois) [Tableau 1]. Le salaire net par mois est en moyenne de 1 560 € pour les personnels de catégorie C et de 2 070 € pour les personnels de catégorie B. Il s'élève à 2 520 € pour les personnels de catégorie A.

Le salaire brut hors primes, principalement composé du traitement indiciaire brut, déterminé par l'échelon, le grade et le corps statutaire des agents, constitue en moyenne 88,7 % du salaire brut. Les primes constituent 10,6 % du salaire brut des enseignants et 16,3 % de celui des non-enseignants.

Tableau 1 – Rémunérations des personnels titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

		Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net			
		Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)
Non-enseignants	Total	34 923	5 692	16,3	29 297	25 585	17 211	48 226
Enseignants	Total	35 425	3 746	10,6	29 635	28 057	22 338	38 912
Total	Catégorie A	36 168	4 022	11,1	30 263	28 357	22 454	40 165
	Catégorie B	29 699	4 385	14,8	24 853	24 542	20 645	29 185
	Catégorie C	22 299	2 889	13,0	18 743	18 202	16 216	21 705
	Total	35 361	3 993	11,3	29 592	27 862	21 702	39 655

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Dans ce chapitre, les personnels enseignants sont regroupés par corps, les personnels ASS et ITRF sont classés en fonction de leurs catégories statutaires et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO), tous de catégorie A, sont présentés par filière.

1.1. Les rémunérations des personnels enseignants

Tableau 2 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

			Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen hommes/femmes
			Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
Enseignement du premier degré	Instituteurs	Total	29 835	1 869	6,3	24 780	24 405	21 330	28 175	1,04
		Moins de 30 ans	25 990	1 673	6,4	21 699	21 491	19 904	23 670	1,01
		Entre 30 et 50 ans	30 548	1 448	4,7	25 487	25 191	21 905	29 331	1,04
	Professeurs des écoles	Plus de 50 ans	36 441	1 852	5,1	30 376	29 525	26 132	35 679	1,06
		Total	31 317	1 561	5,0	26 124	25 611	21 547	31 209	1,08
		Moins de 30 ans	25 990	1 673	6,4	21 699	21 491	19 904	23 670	1,01
	Total	Entre 30 et 50 ans	30 520	1 453	4,8	25 460	25 154	21 884	29 304	1,04
		Plus de 50 ans	36 241	1 868	5,2	30 207	29 369	25 928	35 586	1,06
		Total	31 283	1 568	5,0	26 093	25 566	21 541	31 150	1,08
Enseignement du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	Total	40 166	3 724	9,3	33 510	33 723	28 027	37 484	1,03
		Moins de 30 ans	37 027	7 703	20,8	31 255	30 605	24 511	37 827	1,06
	Agrégés	Entre 30 et 50 ans	47 468	8 781	18,5	40 004	39 039	31 904	48 850	1,06
		Plus de 50 ans	57 164	8 425	14,7	47 920	47 033	40 207	56 485	1,03
		Total	50 009	8 608	17,2	42 066	41 322	31 987	52 573	1,06
	Certifiés et professeurs d'EPS	Moins de 30 ans	28 701	4 533	15,8	24 104	24 045	20 391	27 582	1,02
		Entre 30 et 50 ans	35 192	5 101	14,5	29 512	28 984	24 394	35 210	1,05
		Plus de 50 ans	43 547	4 866	11,2	36 330	36 538	29 571	42 307	1,03
	Professeurs d'enseignement général des collèges	Total	36 776	4 989	13,6	30 795	29 918	24 076	38 933	1,05
		Entre 30 et 50 ans	40 018	4 885	12,2	33 485	33 429	29 862	37 262	0,99
		Plus de 50 ans	43 338	4 521	10,4	36 141	35 653	32 739	39 890	1,02
	Professeurs de chaire supérieure	Total	43 243	4 531	10,5	36 065	35 594	32 590	39 812	1,02
		Total	81 470	29 016	35,6	69 854	69 540	55 068	84 628	1,09
	Professeurs des Lycées Professionnels	Moins de 30 ans	29 675	5 339	18,0	24 981	24 741	20 664	29 226	1,04
		Entre 30 et 50 ans	35 979	5 861	16,3	30 219	29 706	24 829	36 093	1,03
		Plus de 50 ans	44 134	5 488	12,4	36 848	37 039	29 846	42 941	1,03
	Total	Total	38 468	5 720	14,9	32 239	31 402	25 217	40 156	1,03
Moins de 30 ans		29 599	4 907	16,6	24 878	24 384	20 511	29 140	1,03	
Entre 30 et 50 ans		37 068	5 781	15,6	31 124	29 893	24 714	38 844	1,06	
Total	Plus de 50 ans	46 186	5 834	12,6	38 598	37 640	30 169	47 419	1,06	
	Total	39 201	5 732	14,6	32 863	31 351	24 599	42 162	1,07	
	Total	35 425	3 746	10,6	29 635	28 057	22 338	38 912	1,13	

Remarque : les instituteurs, les adjoints et chargés d'enseignement et les PEGC, corps en extinction, ne sont pas décomposés par classe d'âge car ils sont peu nombreux, de même que les professeurs de chaire supérieure.
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Le salaire moyen des enseignants titulaires du secteur public affectés en France métropolitaine est de 35 430 € brut annuel (soit 2 950 € brut par mois), et de 29 640 € net annuel (soit 2 470 € net par mois) [Tableau 2]. Les rémunérations sont très variables selon le niveau d'enseignement, le corps et l'âge, qui est très corrélé à l'ancienneté.

Des rémunérations inférieures dans le premier degré

Les enseignants du premier degré touchent en moyenne 8 000 € de moins sur leur salaire brut annuel que les enseignants du second degré. Le montant des primes reçues explique la moitié des différences entre les salaires bruts. La part des primes dans

le salaire brut (dont les heures supplémentaires font partie) est en effet trois fois moins importante pour les enseignants du premier degré que pour ceux du second degré.

Les différences de rémunérations hors primes entre les enseignants des premier et second degrés sont en partie expliquées par la présence dans le second degré des corps d'agrégés et de professeurs de chaire supérieure, plus rémunérés que les autres. Dans le premier degré, les instituteurs, qui sont les seuls enseignants de catégorie B, ont une rémunération moins importante.

Cependant, l'écart de rémunération entre les professeurs des écoles dans le premier degré et les certifiés, les professeurs d'éducation physique (Peps) et les professeurs de lycée pro-

professionnel (PLP) dans le second degré est important, alors que tous ces enseignants, à l'exception des biadmissibles à l'agrégation, sont rémunérés sur la même grille indiciaire. Les primes expliquent la majorité de l'écart entre les professeurs des écoles et les certifiés et Peps, surtout en début de carrière, période où leur rémunération brute hors primes est identique. Mais les écarts entre ces corps augmentent avec l'âge, notamment chez les plus de 50 ans pour lesquels la différence entre les salaires bruts hors primes atteint 2 000 €.

Plusieurs éléments peuvent contribuer à expliquer les différences entre les rémunérations pour cette classe d'âge. Ainsi, les enseignants du premier degré peuvent partir en retraite 5 ans avant leurs collègues du second degré qui atteignent donc des échelons plus élevés. De plus, les certifiés passent plus fréquemment à la hors classe et des personnels biadmissibles à l'agrégation sont présents parmi les certifiés et Peps.

Les rémunérations hétérogènes des corps du second degré

L'écart entre le salaire brut annuel des certifiés et Peps et celui des PLP est de 1 700 €. Il est dû pour moitié aux primes plus élevées versées aux PLP.

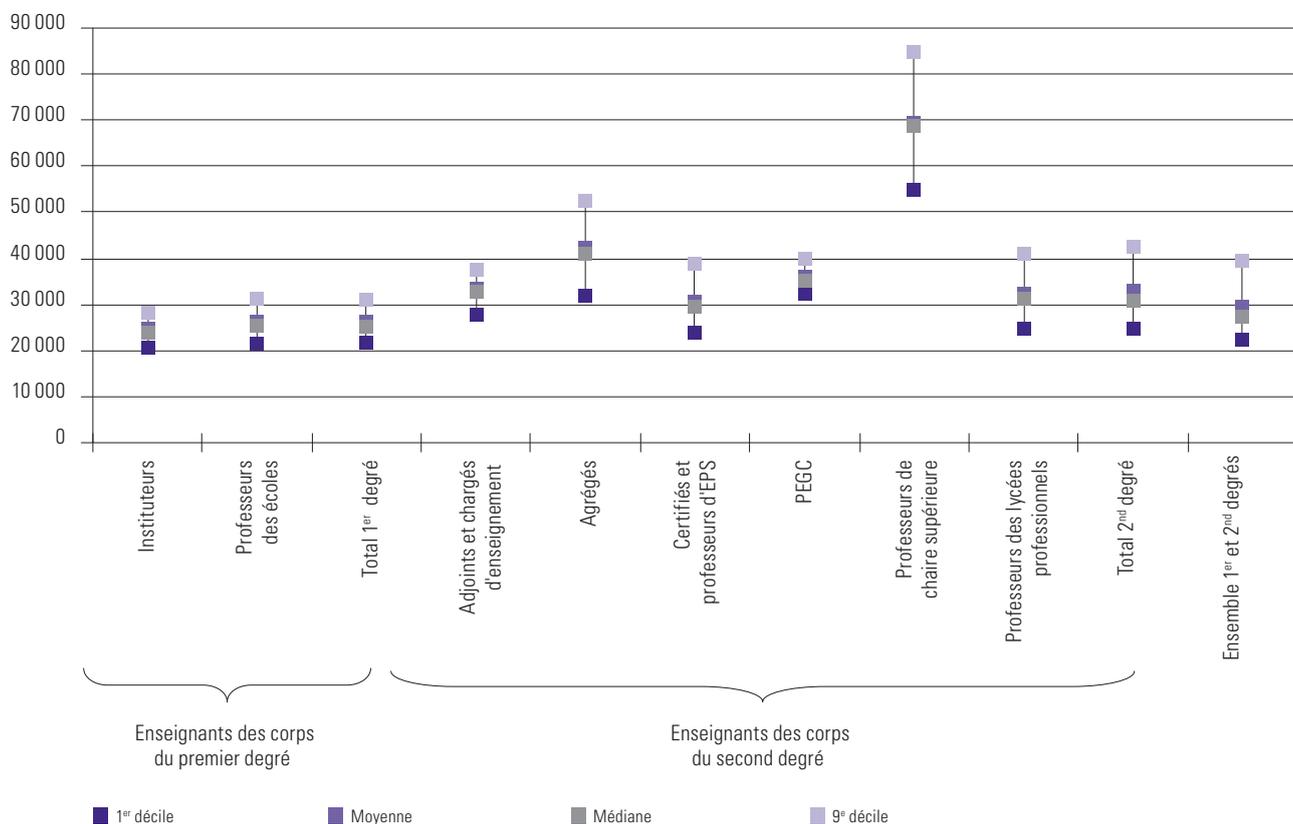
Les certifiés et Peps touchent 13 000 € de moins sur leur salaire brut annuel que les agrégés, dont la part des primes dans le salaire brut est de plus de 17 %, soit 4 points de plus que celle des certifiés et Peps. Les professeurs de chaire supérieure sont de loin les enseignants les mieux rémunérés : leur salaire brut est de 81 000 € brut par an, et 36 % de leurs revenus proviennent de primes.

L'hétérogénéité des salaires à l'intérieur des degrés et des corps

Entre les 10 % des enseignants du premier degré les moins rémunérés et les 10 % les plus rémunérés, l'écart de rémunération nette annuelle est de 10 000 € (écart interdécile) [Tableau 1 et Graphique 1]. Dans le second degré, l'écart entre les salaires nets des 10 % les moins rémunérés et des 10 % les mieux rémunérés est de 18 000 € par an.

Les primes contribuent peu à ces écarts : leur poids dans le salaire brut est assez faible et leur amplitude selon l'âge est relativement faible par rapport à celle du traitement brut hors primes. Les grilles salariales génèrent des écarts importants : les 50 ans et plus ont un salaire brut hors primes supérieur de 40 % à celui des moins de 30 ans dans le premier degré, et de 60 % dans le second degré.

Graphique 1 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Note de lecture : 10 % des enseignants gagnent moins de 22 340 € net par an, 10 % gagnent plus de 38 910 € net par an : l'écart interdécile est de 16 570 €. La moitié des enseignants gagnent moins de 28 060 € net par an. La moyenne des rémunérations des enseignants est de 29 640 € net annuel. Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

1.2. Les rémunérations des personnels non enseignants titulaires en France métropolitaine

Tableau 3 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011

			Salaire brut	dont primes	Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen hommes/femmes
			Moyenne	Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
ASS	Catégorie A	Moins de 30 ans	31 296	9 272	29,6	26 494	26 295	23 144	29 685	1,00
		Entre 30 et 50 ans	42 034	11 843	28,2	35 570	33 227	26 519	47 127	1,07
		Plus de 50 ans	53 772	14 059	26,1	45 356	41 663	32 201	60 972	1,22
		Ensemble	47 758	12 911	27,0	40 339	37 309	27 784	55 518	1,13
	Catégorie B	Moins de 30 ans	23 430	4 790	20,4	19 774	19 397	18 173	22 016	1,00
		Entre 30 et 50 ans	28 422	4 936	17,4	23 859	23 408	20 284	28 106	0,98
		Plus de 50 ans	32 045	5 278	16,5	26 818	27 064	22 301	30 539	1,01
		Ensemble	29 698	5 069	17,1	24 900	24 668	20 422	29 396	0,98
	Catégorie C	Moins de 30 ans	19 725	2 726	13,8	16 706	16 360	15 777	18 059	1,01
		Entre 30 et 50 ans	21 355	2 825	13,2	18 001	17 584	16 178	20 194	1,00
		Plus de 50 ans	23 839	3 003	12,6	19 964	20 137	16 499	22 456	1,00
		Ensemble	22 407	2 901	12,9	18 832	18 285	16 214	21 804	0,99
	Ensemble	Moins de 30 ans	22 919	4 518	19,7	19 376	18 715	16 003	24 882	1,09
Entre 30 et 50 ans		27 639	5 161	18,7	23 279	21 389	16 663	31 730	1,20	
Plus de 50 ans		33 092	6 146	18,6	27 774	24 421	17 697	42 498	1,45	
Ensemble		29 886	5 573	18,6	25 131	22 214	16 825	36 308	1,29	
DIEO	Personnels de direction	Entre 30 et 50 ans	51 342	7 696	15,0	43 033	41 818	35 035	52 590	1,05
		Plus de 50 ans	61 505	10 196	16,6	51 499	51 040	41 129	62 294	1,05
		Ensemble	57 085	9 109	16,0	47 817	47 414	37 264	59 003	1,05
	Personnels d'éducation	Moins de 30 ans	27 573	2 849	10,3	23 061	22 825	20 930	25 242	0,99
		Entre 30 et 50 ans	33 473	3 126	9,3	27 888	27 529	23 557	32 465	1,03
		Plus de 50 ans	41 890	3 330	7,9	34 824	35 209	28 141	40 629	1,03
		Ensemble	35 519	3 171	8,9	29 576	28 603	23 610	37 193	1,06
	Personnels d'inspection	Entre 30 et 50 ans	52 535	9 543	18,2	44 161	43 007	37 625	52 415	1,03
		Plus de 50 ans	60 804	10 448	17,2	50 980	50 971	41 359	59 898	1,06
		Ensemble	58 182	10 161	17,5	48 818	47 339	39 815	58 854	1,05
	Personnels d'orientation	Moins de 30 ans	23 514	1 064	4,5	19 642	20 526	16 744	22 295	0,91
		Entre 30 et 50 ans	30 130	1 246	4,1	25 080	24 421	21 684	29 397	1,00
		Plus de 50 ans	39 035	2 001	5,1	32 451	31 893	26 438	38 595	1,06
Ensemble		33 690	1 558	4,6	28 028	27 111	21 961	35 322	1,08	
Ensemble	Moins de 30 ans	26 804	2 511	9,4	22 413	22 421	20 109	25 118	1,00	
	Entre 30 et 50 ans	40 163	4 805	12,0	33 569	30 513	23 624	47 305	1,20	
	Plus de 50 ans	54 530	7 797	14,3	45 588	45 594	31 453	59 299	1,13	
	Ensemble	46 419	6 116	13,2	38 803	37 681	24 484	55 098	1,21	
ITRF	Catégorie A	Ensemble	44 271	11 595	26,2	37 450	36 122	26 338	51 357	0,98
	Catégorie B	Ensemble	29 127	6 227	21,4	24 529	24 108	20 622	29 194	0,99
	Catégorie C	Ensemble	21 839	2 836	13,0	18 361	17 930	16 221	20 927	1,01
	Ensemble	Moins de 30 ans	21 292	3 516	16,5	18 022	16 517	15 823	23 491	1,09
		Entre 30 et 50 ans	25 757	4 696	18,2	21 730	18 959	16 491	31 194	1,15
		Plus de 50 ans	30 363	5 692	18,7	25 508	20 912	17 047	40 921	1,17
	Ensemble	27 021	4 959	18,4	22 764	19 412	16 466	34 300	1,16	
Ensemble	Catégorie A	Moins de 30 ans	28 288	4 767	16,9	23 767	23 394	20 679	27 464	1,06
		Entre 30 et 50 ans	40 586	6 576	16,2	34 037	31 506	24 060	47 134	1,16
		Plus de 50 ans	54 235	9 618	17,7	45 460	44 089	31 670	59 526	1,15
		Ensemble	46 667	7 949	17,0	39 127	37 480	25 207	55 080	1,18
	Catégorie B	Moins de 30 ans	23 449	4 822	20,6	19 793	19 418	18 113	22 024	1,01
		Entre 30 et 50 ans	28 385	5 029	17,7	23 837	23 374	20 285	28 060	0,98
		Plus de 50 ans	32 045	5 341	16,7	26 822	27 059	22 350	30 510	1,01
		Ensemble	29 660	5 146	17,3	24 876	24 623	20 432	29 390	0,98
	Catégorie C	Moins de 30 ans	19 701	2 697	13,7	16 682	16 304	15 781	18 059	1,00
		Entre 30 et 50 ans	21 384	2 819	13,2	18 021	17 627	16 193	20 203	1,00
		Plus de 50 ans	23 720	2 996	12,6	19 864	20 002	16 521	22 431	1,00
		Ensemble	22 299	2 889	13,0	18 743	18 202	16 216	21 705	0,99
	Ensemble	Moins de 30 ans	23 405	3 984	17,0	19 744	19 032	15 974	24 882	1,05
Entre 30 et 50 ans		31 405	4 999	15,9	26 373	24 001	16 956	40 428	1,26	
Plus de 50 ans		40 065	6 667	16,6	33 568	29 174	18 603	54 183	1,44	
Ensemble		34 923	5 692	16,3	29 297	25 585	17 211	48 226	1,35	

Remarque : les ITRF ne sont pas classés par classe d'âge à l'intérieur de chaque catégorie comme les autres personnels car ils sont assez peu nombreux à être rémunérés directement sur le budget du ministère.

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Le salaire moyen des personnels non enseignants est de 34 920 € brut annuel (soit 2 910 € brut par mois) et de 29 300 € net annuel (soit 2 440 € net par mois) [Tableau 3]. Ces salaires varient selon la catégorie, l'âge et le type de personnel. Les personnels de catégorie C sont rémunérés en moyenne 18 740 € net par an, ceux de catégorie B 24 880 €, et ceux de catégorie A 39 130 €.

Les personnels de moins de 30 ans perçoivent en moyenne 14 000 € de moins que leurs collègues âgés de plus de 50 ans.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation sont les mieux rémunérés. Composés uniquement de corps de catégorie A, ils sont rémunérés en moyenne 46 420 € brut par an. Parmi eux, les personnels de direction et d'inspection touchent 24 000 € de plus sur leur salaire brut que les personnels d'éducation et d'orientation. Ces écarts sont liés à la fois à des grilles indiciaires plus rémunératrices et à des primes plus élevées pour les personnels de direction et d'inspection.

Les personnels d'éducation et d'orientation, rémunérés sur la même grille salariale que les professeurs certifiés, perçoivent un salaire brut hors primes équivalent à celui des certifiés, mais les primes des personnels d'orientation sont inférieures d'environ

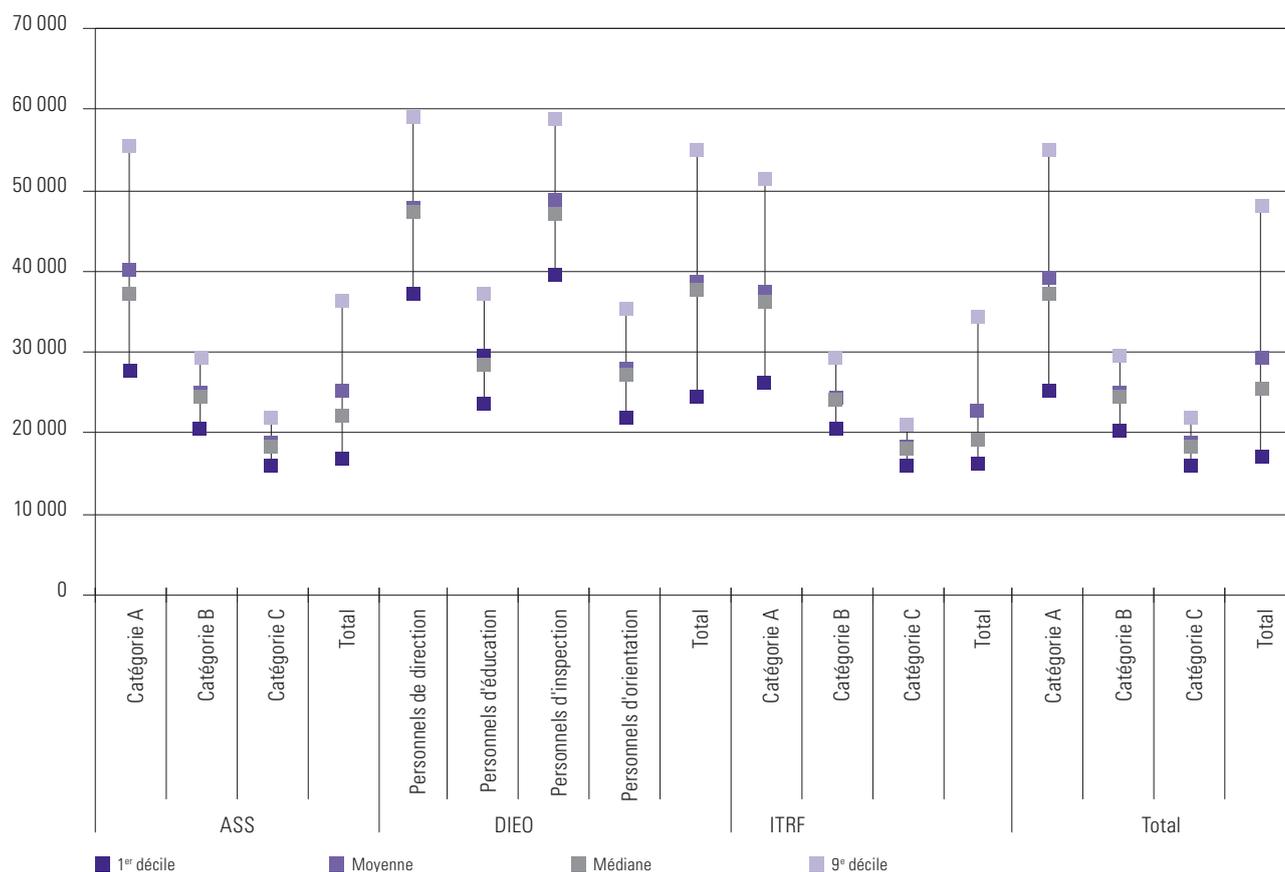
3 500 € à celles des certifiés, et celles des personnels d'éducation le sont de près de 2 000 €.

Le salaire brut moyen des personnels ITRF est inférieur à celui des personnels ASS. La part plus importante des personnels de catégorie C chez les ITRF ne suffit pas à expliquer cette différence. En effet, à catégorie égale, les personnels ITRF sont un peu moins bien payés que les ASS.

L'écart entre le salaire net annuel des 10 % des personnels les moins rémunérés et celui des 10 % les plus rémunérés est très variable selon la catégorie à laquelle ils appartiennent [Graphique 2]. Cet écart est assez faible chez les personnels de catégorie B et C : 5 500 € chez ceux de catégorie C et 9 000 € chez les catégories B, alors qu'il atteint 30 000 € chez les personnels de catégorie A.

Le salaire net annuel médian des personnels non enseignants est de 25 590 € : 50 % des personnels touchent moins que cette somme, 50 % touchent plus. Ce salaire médian est inférieur au salaire moyen : la concentration de salaires peu élevés tire la médiane vers le bas tandis que des salaires particulièrement élevés tirent la moyenne vers le haut. C'est particulièrement le cas des ITRF et des ASS, composés de nombreux personnels de catégorie C.

Graphique 2 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Note de lecture : 80 % des personnels non enseignants ont un salaire net compris entre 17 211 € et 48 226 €. Les personnels non enseignants perçoivent en moyenne un salaire net de 29 297 €, mais 50 % d'entre eux gagnent moins de 25 585 €.

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

1.3. Les rémunérations selon le sexe

Parmi les personnels de l'éducation nationale, les femmes représentent 69 % des équivalents temps plein et perçoivent 67 % des rémunérations nettes. À corps ou catégorie et groupe d'âges donnés, les personnels de sexe masculin sont mieux rémunérés. De plus, ils sont plus représentés dans les corps et catégories qui rémunèrent le mieux. Chez les enseignants comme chez les non-enseignants, les inégalités hommes-femmes augmentent avec l'âge.

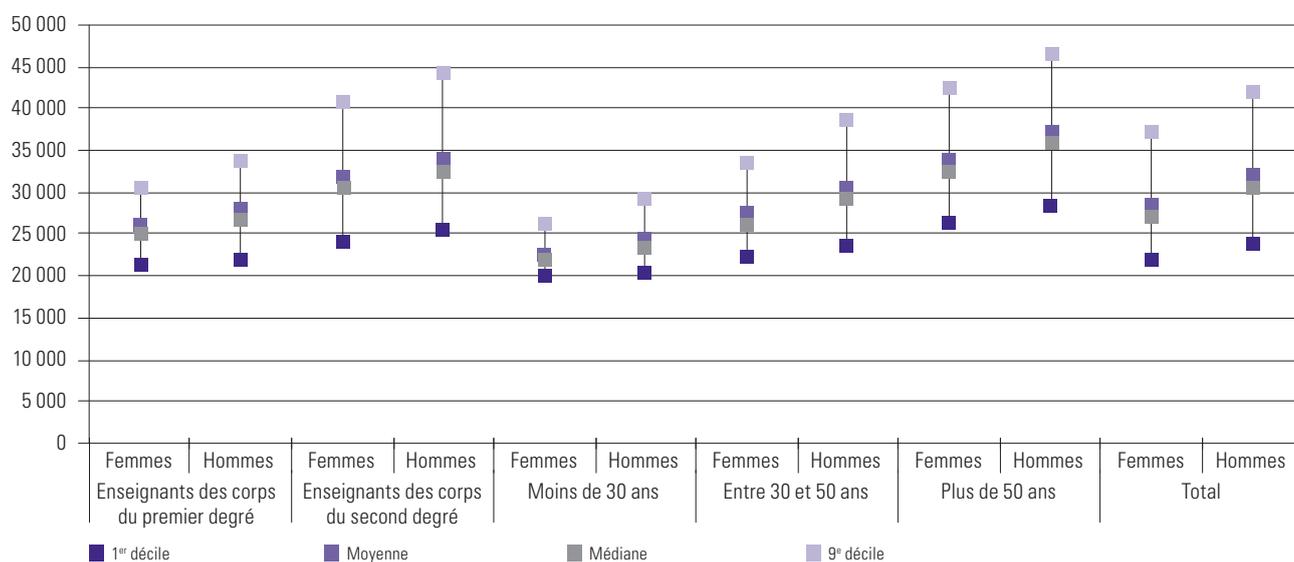
Les enseignants de sexe masculin du premier degré public ont en moyenne un salaire net supérieur de 8 % à celui des femmes, et de 7 % dans le second degré [Tableau 2]. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans les corps du premier degré, où les salaires sont inférieurs à ceux du second degré, et elles sont plus nombreuses dans les corps les moins rémunérés du second degré. Parmi les enseignants du secteur public de France métropolitaine, l'écart de salaire net entre les hommes et les femmes est de 13 %, ce qui correspond à 4 000 € annuels. Les différences sont faibles en début de carrière dans le premier degré et un peu plus élevées dans le second degré [Graphique 3], où les hommes sont proportionnel-

lement plus nombreux dans les corps les mieux rémunérés.

Parmi les personnels non enseignants, l'écart est encore plus important : le salaire net des hommes est supérieur de 35 % à celui des femmes, ce qui correspond à un écart de près de 10 000 € [Tableau 3]. Cet écart important est en partie dû au fait que les femmes sont plus nombreuses dans les catégories où les rémunérations sont les moins élevées : 90 % des personnels de catégorie C des ASS sont des femmes, alors qu'elles ne sont que 65 % dans la catégorie A. Parmi les personnels DIEO, respectivement 70 % et 80 % des personnels d'éducation et d'orientation – personnels les moins bien rémunérés – sont des femmes, tandis qu'elles ne sont que 40 % parmi les personnels de direction et d'inspection. De même, chez les personnels ITRF, 40 % des personnels de catégorie A et B sont des femmes, alors qu'elles représentent 70 % des personnels de catégorie C.

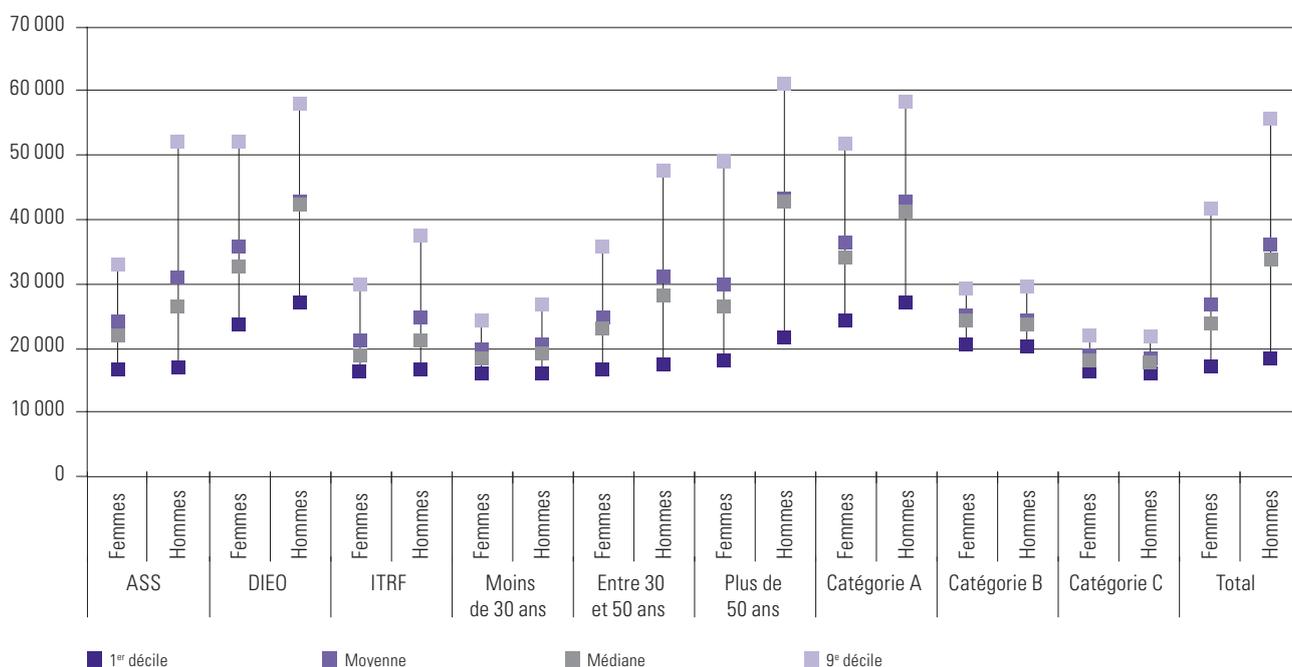
Les différences hommes-femmes sont assez faibles chez les personnels de catégories B et C mais elles sont encore plus nettes chez les personnels non enseignants de catégorie A que chez les enseignants [Graphique 4].

Graphique 3 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Graphique 4 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

2. Les rémunérations dans les départements d'outre-mer

2.1. Les personnels enseignants

Tableau 4 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011

		Salaire brut		Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen DOM/ France métro.	Ratio salaire brut moyen DOM/ France métro.	Ratio primes moyennes DOM/ France métro.	Ratio salaire brut hors primes moyen DOM/ France métro.
		Moyenne	dont primes Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
Enseignants des corps du premier degré	Instituteurs	40 870	14 527	35,5	34 750	33 896	29 198	40 964	1,40	1,37	7,77	0,94
	Professeurs des écoles	44 526	15 256	34,3	37 988	37 068	30 710	45 895	1,45	1,42	9,77	0,98
	Total	44 483	15 247	34,3	37 950	37 020	30 692	45 831	1,45	1,42	9,72	0,98
Enseignants des corps du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	58 274	21 331	36,6	49 828	49 159	39 421	57 132	1,49	1,45	5,73	1,01
	Agrégés	70 467	28 967	41,1	60 597	60 385	47 264	74 360	1,44	1,41	3,37	1,00
	Certifiés et professeurs d'EPS	52 165	20 375	39,1	44 716	43 310	34 663	56 495	1,45	1,42	4,08	1,00
	PEGC	60 225	21 990	36,5	51 470	50 639	46 710	57 151	1,43	1,39	4,85	0,99
	Professeurs de chaire supérieure	103 991	53 380	51,3	90 540	91 902	67 956	108 787	1,30	1,28	1,84	0,96
	Professeurs des lycées professionnels	54 730	21 602	39,5	46 903	45 918	35 993	58 621	1,45	1,42	3,78	1,01
	Total	54 554	21 443	39,3	46 775	45 234	35 306	59 509	1,42	1,39	3,74	0,99
Total	49 782	18 507	37,2	42 593	40 857	32 128	55 394	1,44	1,41	4,94	0,99	

Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

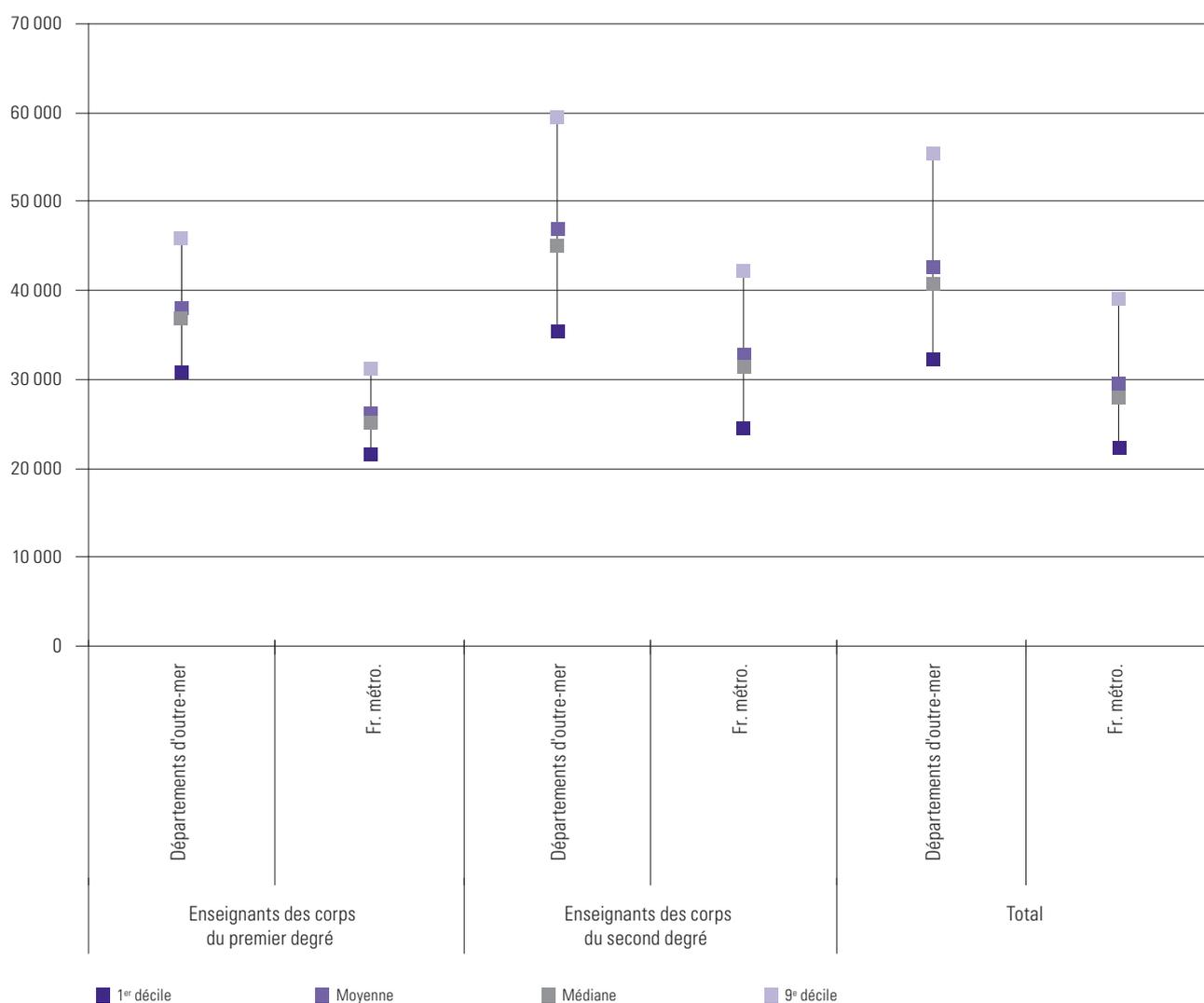
Dans le premier comme dans le second degré, le salaire brut des enseignants des départements d'outre-mer est environ 40 % plus élevé que celui des enseignants de France métropolitaine, essentiellement en raison du montant élevé des primes, qui y représentent plus d'un tiers du salaire brut [Tableau 4]. La rémunération principale est en effet majorée d'au moins 40 % dans les DOM et les personnels y bénéficient de primes spéciales. Le traitement brut hors primes est, lui, légèrement inférieur chez les enseignants des DOM.

Dans le premier degré, les primes correspondent à 34 % du

salaire brut et leur montant moyen est près de dix fois plus élevé que celui des enseignants de France métropolitaine. Dans le second degré, la part des primes est plus importante encore, elles représentent 39 % du salaire brut des enseignants des DOM et leur montant moyen est près de quatre fois plus élevé que celui de leurs collègues métropolitains.

Le salaire net des enseignants des DOM est supérieur d'en moyenne 44 % à celui de leurs collègues de France métropolitaine [Graphique 5], ce qui représente une différence d'environ 12 900 € nets annuels.

Graphique 5 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

2.2. Les personnels non enseignants

Tableau 5 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011

		Salaire brut	dont primes	Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen DOM/France métro.	Ratio salaire brut moyen DOM/France métro.	Ratio primes moyennes DOM/France métro.	Ratio salaire brut hors primes moyen DOM/France métro.
		Moyenne	Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
ASS	Catégorie A	63 430	29 011	45,7	54 574	52 379	38 149	71 271	1,35	1,33	2,25	0,99
	Catégorie B	40 240	16 073	39,9	34 511	34 151	28 144	41 281	1,39	1,35	3,17	0,98
	Catégorie C	30 738	11 239	36,6	26 272	26 025	21 983	30 402	1,40	1,37	3,87	1,00
	Moins de 30 ans	31 318	13 061	41,7	26 885	26 755	21 414	34 644	1,39	1,37	2,89	0,99
	Entre 30 et 50 ans	36 855	15 003	40,7	31 639	28 998	22 596	43 433	1,36	1,33	2,91	0,97
	Plus de 50 ans	43 214	17 230	39,9	37 001	31 832	25 452	58 158	1,33	1,31	2,80	0,96
	Ensemble	39 761	16 021	40,3	34 088	30 298	23 460	49 432	1,36	1,33	2,87	0,98
DIEO	Personnels de direction	81 963	32 613	39,8	70 254	69 207	54 806	87 191	1,47	1,44	3,58	1,03
	Personnels d'éducation	50 411	18 376	36,5	43 064	41 883	33 246	54 388	1,46	1,42	5,80	0,99
	Personnels d'inspection	81 100	33 114	40,8	69 667	68 961	55 864	82 177	1,43	1,39	3,26	1,00
	Personnels d'orientation	47 785	16 523	34,6	40 701	38 109	31 334	52 916	1,45	1,42	10,61	0,97
	Moins de 30 ans	38 727	14 651	37,8	33 157	32 525	29 716	38 958	1,48	1,44	5,83	0,99
	Entre 30 et 50 ans	55 226	20 912	37,9	47 295	42 652	32 849	67 319	1,41	1,38	4,35	0,97
	Plus de 50 ans	76 873	30 005	39,0	65 802	64 999	45 713	85 975	1,44	1,41	3,85	1,00
Ensemble	66 181	25 522	38,6	56 661	54 995	34 638	81 122	1,46	1,43	4,17	1,01	
ITRF	Catégorie A	59 451	27 296	45,9	51 335	48 893	35 845	72 173	1,37	1,34	2,35	0,98
	Catégorie B	38 255	16 406	42,9	32 923	32 628	27 432	39 615	1,34	1,31	2,63	0,95
	Catégorie C	30 033	11 425	38,0	25 697	25 199	22 873	29 306	1,40	1,38	4,03	0,98
	Moins de 30 ans	27 583	11 241	40,8	23 670	23 587	21 661	25 701	1,31	1,30	3,20	0,92
	Entre 30 et 50 ans	35 616	14 785	41,5	30 620	26 392	23 508	44 331	1,41	1,38	3,15	0,99
	Plus de 50 ans	41 157	16 810	40,8	35 286	28 838	23 461	56 919	1,38	1,36	2,95	0,99
	Ensemble	37 063	15 293	41,3	31 832	27 126	23 461	48 893	1,40	1,37	3,08	0,99
Ensemble	Catégorie A	65 301	26 344	40,3	55 984	54 164	35 395	79 553	1,43	1,40	3,31	1,01
	Catégorie B	40 121	16 093	40,1	34 415	33 979	28 059	41 200	1,38	1,35	3,13	0,98
	Catégorie C	30 599	11 275	36,8	26 158	25 814	22 128	30 210	1,40	1,37	3,90	1,00
	Moins de 30 ans	32 392	13 075	40,4	27 783	27 234	21 661	34 638	1,41	1,38	3,28	0,99
	Entre 30 et 50 ans	42 321	16 783	39,7	36 301	32 795	23 488	56 686	1,38	1,35	3,36	0,97
	Plus de 50 ans	55 380	21 871	39,5	47 414	41 507	26 397	77 701	1,41	1,38	3,28	1,00
	Ensemble	48 296	19 113	39,6	41 385	35 143	24 152	69 610	1,41	1,38	3,36	1,00

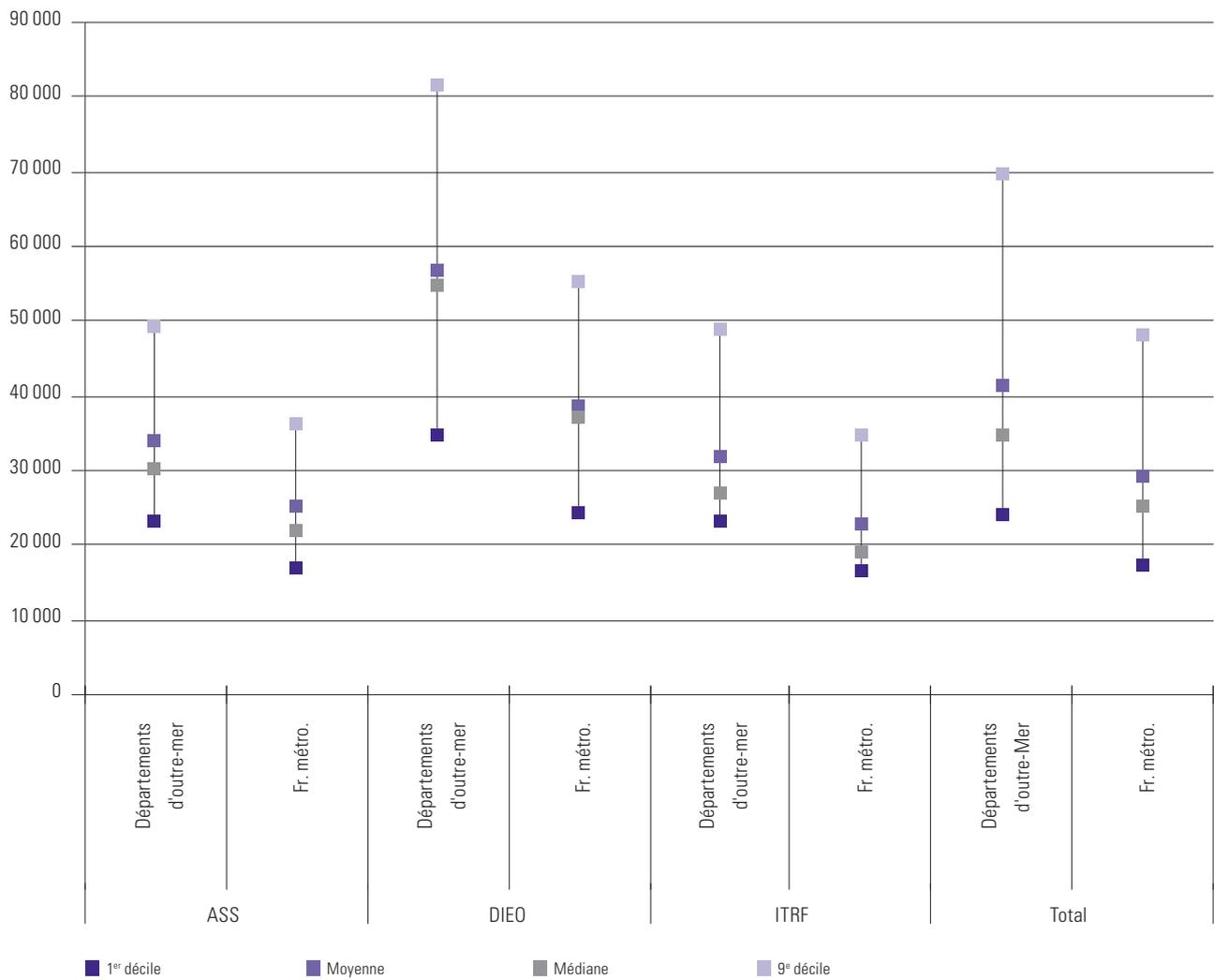
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Les personnels non enseignants gagnent également plus que leurs collègues métropolitains : les ASS et les ITRF ont des salaires bruts plus élevés d'environ 35 %, grâce à des primes dont le montant est environ trois fois plus élevé qu'en France métropolitaine [Tableau 5]. Pour les DIEO, le salaire des personnels travaillant dans les DOM est plus élevé de 43 %, les primes

étant plus de quatre fois plus importantes. Les salaires bruts hors primes sont équivalents.

Les non-enseignants des DOM ont des salaires nets supérieurs de 41 % à ceux de leurs collègues de France métropolitaine [Graphique 6], ce qui représente une différence d'environ 12 100 € nets annuels.

Graphique 6 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

3. Les rémunérations des enseignants du secteur privé (en France métropolitaine)

Tableau 6 – Rémunérations des personnels enseignants du secteur privé de France métropolitaine en 2011

		Salaire brut	dont primes	Part moyenne des primes dans le salaire brut (en %)	Salaire net				Ratio salaire net moyen privé/public	Ratio salaire brut moyen privé/public	Ratio primes moyennes privé/public	Ratio salaire brut hors primes moyen privé/public
		Moyenne	Moyenne		Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)				
Enseignants des corps du premier degré	Instituteurs	22 067	709	3,2	17 591	17 194	15 067	20 216	0,71	0,74	0,38	0,76
	Professeurs des écoles	30 268	744	2,5	23 801	23 662	19 511	27 853	0,91	0,97	0,48	0,99
	Moins de 30 ans	24 748	856	3,5	19 387	19 285	18 368	20 371	0,89	0,95	0,51	0,98
	Entre 30 et 50 ans	28 962	670	2,3	22 760	22 660	19 533	26 139	0,89	0,95	0,46	0,97
	Plus de 50 ans	34 018	872	2,6	26 828	26 755	23 175	31 127	0,89	0,94	0,47	0,96
	Total	30 043	743	2,5	23 631	23 493	19 275	27 784	0,91	0,96	0,47	0,99
Enseignants des corps du second degré	Adjoints et chargés d'enseignement	30 303	4 660	15,4	23 918	23 448	19 754	27 928	0,71	0,75	1,25	0,70
	Agrégés	52 267	9 336	17,9	42 186	41 188	33 473	52 018	1,00	1,05	1,08	1,04
	Certifiés et professeurs d'EPS	36 506	5 053	13,8	29 002	28 105	22 924	36 486	0,94	0,99	1,01	0,99
	PEGC	42 716	4 167	9,8	34 163	34 303	31 066	37 248	0,95	0,99	0,92	1,00
	Professeurs de chaire supérieure	79 576	28 938	36,4	64 958	63 488	55 282	73 191	0,93	0,98	1,00	0,97
	Professeurs des lycées professionnels	37 981	5 947	15,7	30 237	29 354	23 914	37 539	0,94	0,99	1,04	0,98
	Moins de 30 ans	28 925	4 951	17,1	22 787	22 504	19 705	25 909	0,92	0,98	1,01	0,97
	Entre 30 et 50 ans	34 608	5 458	15,8	27 437	26 699	22 367	33 257	0,88	0,93	0,94	0,93
	Plus de 50 ans	40 865	5 129	12,6	32 622	31 839	25 148	40 217	0,85	0,88	0,88	0,89
Total	36 838	5 310	14,4	29 288	28 120	22 645	37 384	0,89	0,94	0,93	0,94	
Total	34 474	3 721	10,8	27 319	26 229	20 520	35 479	0,92	0,97	0,99	0,97	

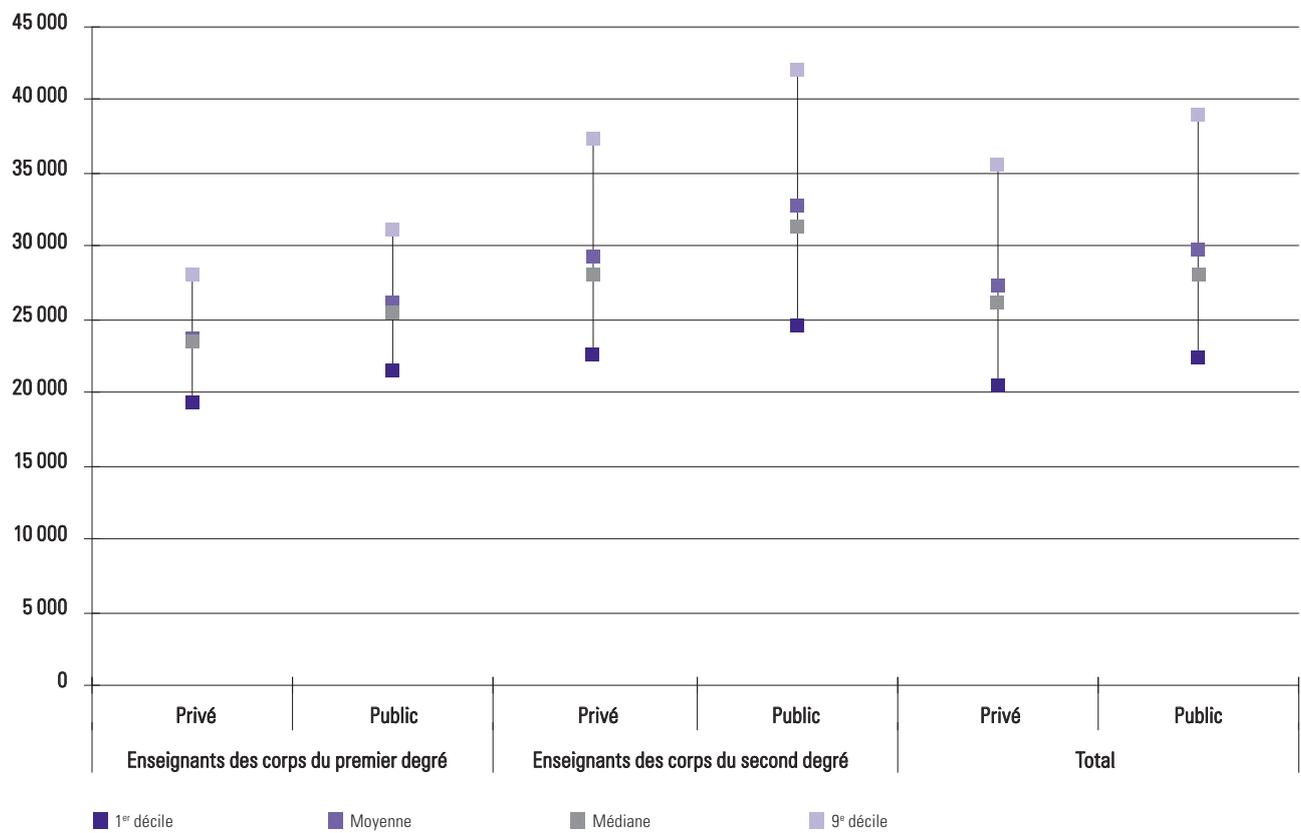
Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Les salaires bruts dans le secteur privé sont inférieurs à ceux du public, sauf pour les enseignants agrégés. Ces derniers sont en effets plus âgés que leurs homologues du public en raison de leur mode de recrutement.

Dans le premier degré, le salaire brut hors primes est légèrement inférieur dans le secteur privé, mais le montant des primes est deux fois moins important que celui de leurs collègues du public : les primes représentent moins de 2,5% de leur salaire brut. Le salaire brut du privé, primes comprises, est inférieur de 4% à celui du public.

À l'inverse, pour les principaux corps du second degré, les primes sont souvent plus élevées dans le secteur privé que dans le public. Cependant, sur l'ensemble des enseignants du second degré, les primes sont inférieures dans le privé, car les enseignants du second degré sont proportionnellement moins nombreux dans les corps les mieux rémunérés (agrégés et professeurs de chaire supérieure). Les enseignants du secteur privé touchent donc une rémunération nette annuelle inférieure de 8% [Graphique 7] à celle de leurs collègues métropolitains du secteur public, soit environ 2 300 € de moins.

Graphique 7 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants des secteurs privé et public de France métropolitaine en 2011



Source : Siasp, Insee. Traitements DEPP

Les concours de la session 2012 au ministère de l'éducation nationale

En 2012 :

- près des **trois quarts** des **23 000 lauréats** des concours de recrutement et examens professionnels de l'éducation nationale en 2012 sont issus de concours enseignants (**17 000**);
 - le nombre de lauréats des concours enseignants du premier degré a fortement progressé comparé à 2011 : **+54%** dans le public, **+20%** dans le privé, celui des concours enseignants du second degré et des concours pour les autres personnels est stable;
 - près de **4 candidats** se présentent pour un poste aux concours externes du premier degré public (taux d'attractivité) avec des disparités académiques (**moins de 3** en Ile-de-France), quasiment tous les postes sont pourvus;
 - dans le second degré public, la moyenne de **3,4 candidats par poste** aux concours externes recouvre des disparités disciplinaires, avec **moins de 2 candidats** au Capes de mathématiques et de lettres modernes, où tous les postes ne sont pas pourvus;
 - avec des taux d'attractivité aux concours externes voisins de ceux du secteur public, **5%** des postes ne sont pas pourvus dans le premier degré privé, **plus de 20%** dans le second degré privé (notamment dans les disciplines scientifiques);
 - plus de **20 candidats** se sont présentés pour un poste aux concours externes de personnels administratifs.
-

Méthodologie

Source et définitions

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants des premier et second degrés, de personnels ASS déconcentrés proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean (Organisation des Concours et Examens Académiques et Nationaux). Il s'agit d'un portail académique regroupant les applications liées aux évaluations, examens et concours. Les données relatives aux concours nationaux ASS, de direction et d'inspection proviennent de la direction générale des ressources humaines (DGRH). Les concours de recrutement ITRF et des personnels des bibliothèques ne sont pas reportés, ces personnels étant quasi-exclusivement recrutés par le ministère de l'enseignement supérieur ; les statistiques qui leur sont relatives figurent dans la partie consacrée au personnel du MESR.

Les concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

- L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours de personnels enseignants des premier et second degrés, et de personnels d'éducation. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrit en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009. Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, ainsi qu'aux troisièmes concours.
- Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public.
- Peuvent se présenter aux concours de conseillers d'orientation-psychologues les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence de psychologie.

Les concours de recrutement de personnels de direction – L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves.

Les concours de recrutement de personnels d'inspection – Les modalités de recrutement sont définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010.

Les concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) – Le recrutement s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés », c'est-à-dire des recrutements organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. À la session 2012, les personnels de laboratoire ont été intégrés dans les corps correspondants de la filière ITRF.

Les indicateurs des concours

- **Inscrits** – Pour les concours de personnels ITRF, il s'agit des candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur dans les délais impartis.
- **Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour certains concours internes à compter de la session 2012, ou dont le dossier a été reçu (concours ITRF). Pour les concours de personnels ASS de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.
- **Admissibles** – Pour les concours de personnels ITRF, il s'agit des candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.
- **Admis** – Candidats admis sur liste principale.
- **Taux d'attractivité** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes ou contrats.
- **Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou contrats, en %.
- **Taux de réussite** – Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

1. Le recrutement par voie de concours à la session 2012

1.1. Les admis aux concours de la session 2012 : en augmentation de près de 12 % en 2012, de plus de 50 % pour les enseignants du premier degré public

Parmi les 20 700 admis aux différents concours de recrutement et examens professionnels organisés par le ministère de l'éducation nationale en 2012, 14 700 d'entre eux (71 %) ont réussi un concours de personnels enseignants, d'éducation ou d'orientation dans l'enseignement public (5 100 du premier degré et 9 600 du second degré) [Tableau 1]. Par ailleurs, 2 400 candidats ont été reçus aux concours enseignants dans l'enseignement privé (900 pour le premier degré et 1 500 pour le second degré). Ces recrutements d'enseignants composent ainsi (avec les personnels d'éducation et d'orientation du second degré public) plus des trois quarts des recrutements du ministère.

Les autres recrutements du MEN concernent les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS, 2 600, dont 10 % sont affectés au MESR), les personnels de direction et d'inspection (1 000).

La voie externe est prédominante dans les recrutements de personnels enseignants dans l'enseignement public, soit 96 % des admis du premier degré et 81 % des admis du second degré

[Graphique 1]. Dans l'enseignement privé, l'entrée se fait aussi majoritairement par la voie externe pour le premier degré (92 %). En revanche, pour le second degré, les deux voies sont en proportion plus équilibrée (56 % et 44 %).

Pour les recrutements de personnels ASS et ITRF, les plus importants numériquement après les enseignants, la part des concours externes est moins importante : 38,5 % pour les ASS et 48,5 % pour les ITRF. Les examens professionnels constituent, parallèlement aux concours internes, une modalité non négligeable de promotion, en particulier pour les ASS (32,5 % des admis).

Tous recrutements confondus, la session 2012 est marquée par une augmentation de plus de 50 % du nombre de lauréats aux concours d'enseignants du premier degré dans l'enseignement public, et de 20 % dans l'enseignement privé. S'agissant des enseignants du second degré, le nombre d'admis augmente légèrement dans le public (2 %) mais fléchit dans le privé (-1 %). Les recrutements de personnels non enseignants progressent également.

Tableau 1 – Ensemble des admis par type de personnels et voie de concours

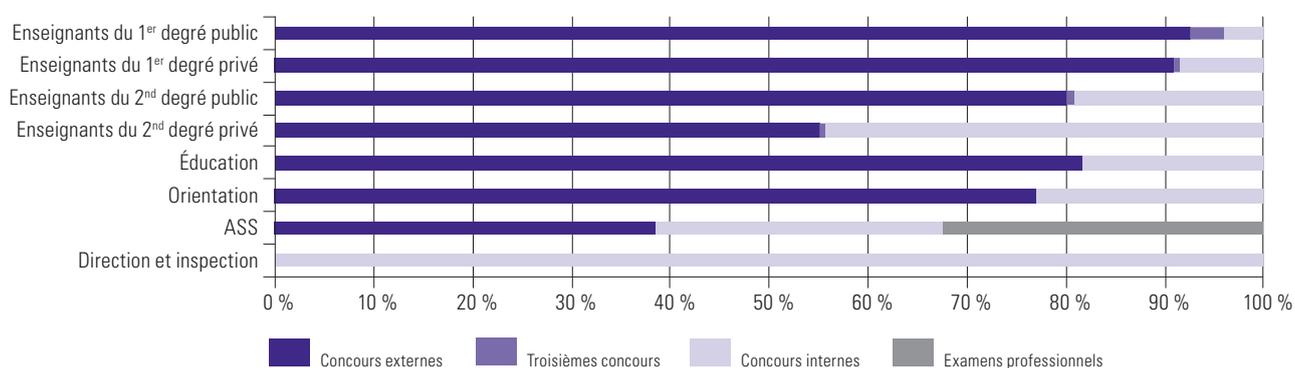
		Concours externes	Troisièmes concours	Total concours externes	Concours internes	Examens professionnels	Total	Évolution 2012/2011 (%)
Enseignants secteur public	1 ^{er} degré	4 709	174	4 883	205		5 088	54,3
	2 nd degré	7 416	62	7 478	1 776		9 254	2,0
	Éducation	245		245	55		300	-9,1
	Orientation	50		50	15		65	0,0
	Total 2nd degré	7 711	62	7 773	1 846		9 619	1,6
	Ensemble 1^{er} et 2nd degré public	12 420	236	12 656	2 051		14 707	15,2
Enseignants secteur privé	1 ^{er} degré	786	5	791	73		864	19,7
	2 nd degré	843	11	854	679		1 533	-0,8
	Ensemble 1^{er} et 2nd degré privé	1 629	16	1 645	752		2 397	5,7
Ensemble personnels enseignants		14 049	252	14 301	2 803		17 104	13,8
Personnels non enseignants/ secteur public	ASS	984		984	740	830	2 554	2,0
	Direction et inspection				992		992	6,4
Ensemble personnels non enseignants		2 100	1	2 101	2 549	1 231	5 881	-1,0
Ensemble personnels		16 149	253	16 402	5 352	1 231	22 985	9,6

Les évolutions sont calculées à périmètre constant, hors personnels ASS techniques et hors personnels ITRF et de bibliothèques.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH. MEN DAF

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Graphique 1 – Répartition des admis par type de concours, selon le type de personnels



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH. MEN DAF
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

2. Les résultats aux concours de personnels enseignants

2.1. Les concours du premier degré public : le nombre de candidats présents se stabilise en 2012

5 150 postes ont été ouverts au recrutement 2012 d'enseignants du premier degré public (96 % aux concours externes, 4 % aux concours internes) [Tableau 2]. De plus, dans le cadre du plan d'urgence décidé par le gouvernement, 1 000 postes supplémentaires de professeurs des écoles ont été créés. Ils ont été pourvus par le recours aux listes complémentaires.

Les candidats sont autant à se présenter aux concours que l'an passé [Annexe 1], pour davantage de postes à pourvoir (+52,4 %) que reflète l'évolution du nombre d'admis [Annexe 2]. La session 2012 marque ainsi l'arrêt de la baisse continue des candidatures et des postes depuis 2004. En 2011, la baisse de participation au concours a été accentuée par l'entrée en vigueur de la réforme de la « mastérisation » selon laquelle les futurs enseignants doivent attester d'un niveau master 2 (bac+5) pour se présenter aux concours, réduisant les viviers potentiels de

candidats. Les concours deviennent moins sélectifs avec moins de 4 candidats présents pour un poste offert en 2012 [Annexe 3]. Cette moyenne masque une grande dispersion académique aux concours externes, de 1,7 en Guyane, 2,0 à Créteil, 2,1 à Versailles et 2,8 à Paris, à plus de 8 dans les académies de la Martinique, de Nancy-Metz et de la Guadeloupe. Au premier concours interne, destiné aux instituteurs titulaires, on compte 2 présents par poste, près de 6 aux seconds concours internes. Comme les années passées, près de 100 % des postes offerts aux concours externes sont pourvus. Autrement dit, le taux de réussite aux concours externes s'établit à 26,1 % en 2012. Très contrasté selon les académies, il varie de 6,8 % en Guadeloupe à 50,5 % à Créteil [Carte]. En revanche, 17 % des postes ouverts aux concours internes sont restés vacants, sur des volumes plus faibles, sans commune mesure avec ceux de la voie externe.

Tableau 2 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré public

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admis (1)	% sur l'ensemble des admis	% taux de réussite (admis/ présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Concours externe	4 601	37 019	17 386	3,8	4 637	91,2	26,7	100,8
Concours externe spécial	102	318	182	1,8	72	1,4	39,6	70,6
Troisième concours	200	3 888	1 049	5,2	174	3,4	16,6	87,0
Total concours externes	4 903	41 225	18 617	3,8	4 883	96,0	26,2	99,6
Premier concours interne	150	595	296	2,0	111	2,2	37,5	74,0
Second concours interne	93	2 003	549	5,9	93	1,8	16,9	100,0
Second concours interne spécial	4	69	10	2,5	1	0,0	10,0	25,0
Total concours internes	247	2 667	855	3,5	205	4,0	24,0	83,0
Total	5 150	43 892	19 472	3,8	5 088	100,0	26,1	98,8

(1) Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

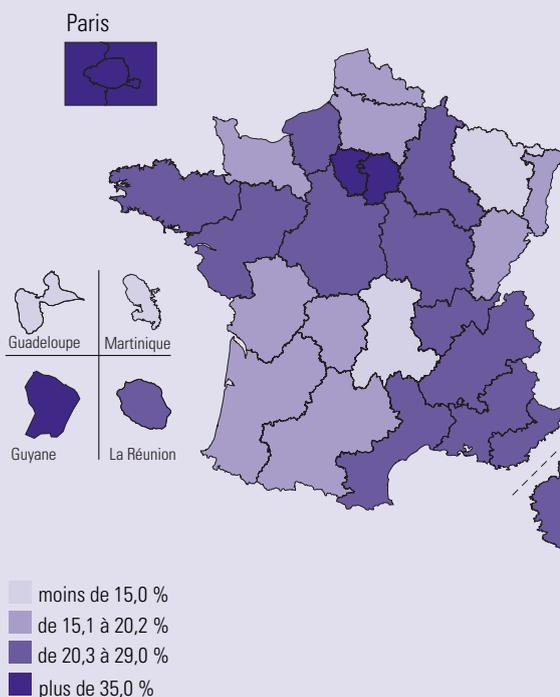
Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

**Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie
(concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)**

Académies	Postes	Présents	Présents/ poste	Admis	% taux de réussite (admis/ présents)
Aix-Marseille	185	786	4,2	185	23,5
Amiens	90	503	5,6	90	17,9
Besançon	65	364	5,6	64	17,6
Bordeaux	182	966	5,3	182	18,8
Caen	49	324	6,6	49	15,1
Clermont-Ferrand	45	325	7,2	45	13,8
Corse	19	92	4,8	19	20,7
Créteil	840	1 662	2,0	840	50,5
Dijon	81	366	4,5	81	22,1
Grenoble	276	953	3,5	276	29,0
Lille	190	1 100	5,8	188	17,1
Limoges	28	167	6,0	28	16,8
Lyon	280	1 100	3,9	280	25,5
Montpellier	159	768	4,8	157	20,4
Nancy-Metz	71	628	8,8	71	11,3
Nantes	200	922	4,6	200	21,7
Nice	98	461	4,7	98	21,3
Orléans-Tours	147	598	4,1	147	24,6
Paris	119	332	2,8	119	35,8
Poitiers	89	460	5,2	89	19,3
Reims	85	395	4,6	85	21,5
Rennes (1)	128	639	5,0	130	20,3
Rouen	115	498	4,3	112	22,5
Strasbourg (1)	89	537	6,0	90	16,8
Toulouse	120	713	5,9	120	16,8
Versailles	930	1 966	2,1	930	47,3
Total France métropolitaine	4 680	17 625	3,8	4 675	26,5
Guadeloupe	14	205	14,6	14	6,8
Guyane	85	147	1,7	70	47,6
Martinique	22	184	8,4	22	12,0
La Réunion	102	456	4,5	102	22,4
Total DOM	223	992	4,4	208	21,0
France métropolitaine + DOM	4 903	18 617	3,8	4 883	26,2

**Carte – Taux de réussite aux concours externes de recrutement
de professeurs des écoles**



Sources : MEN DEPP/système de gestion Ocean, session 2012

(1) Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

2.2. Les concours du second degré public

La baisse du nombre de candidats présents aux concours s'interrompt en 2012

10 450 postes ont été ouverts au recrutement 2012 dans le second degré public (82,3 % aux concours externes, 17,7 % aux concours internes) [Tableau 3]. De plus, dans le cadre du plan d'urgence décidé par le gouvernement, 60 postes supplémentaires ont été offerts au concours externe du Capes, 75 au concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE). Ils ont été pourvus par le recours aux listes complémentaires.

La session 2012 se caractérise par l'arrêt de la baisse du nombre de candidats présents engagée depuis le milieu des années 2000 (+ 1,3 % de présents par rapport à 2011) [Annexe 1], face à une offre de postes stabilisée autour de 10 000 depuis 2008. Comme aux concours externes d'enseignants du premier degré, la « mas-terisation » a accentué la baisse de participation en 2011. Ces évolutions reflètent celles des concours externes : un nombre de candidats présents en progression de 6 % par rapport à 2011, pour une offre de postes comparable aux années précédentes. En revanche, aux concours internes, la baisse du nombre de candidats présents s'est prolongée (- 5 % en 2012 comparée à 2011)

pour une offre de postes stabilisée.

Le taux d'attractivité aux concours externes s'établit à 3,4 en 2012. Les concours internes sont plus sélectifs avec 11 candidats présents par poste. Au total, il s'établit à 4,8, après son point bas à 4,7 en 2011 et son maximum à 7,8 en 2008 [Annexe 1].

Les concours de l'enseignement constituent la majorité des concours du second degré public, pour chacune des deux voies de recrutement, externe ou interne : 96,2 % des admis. Les autres candidats ont réussi les concours de personnels d'éducation (CPE) ou d'orientation (COP). Le taux de réussite global pour la voie externe est de 25,1 %, mais de 13,1 % et 10,3 % pour les concours de CPE et de COP.

Plus de 800 postes n'ont pas été pourvus aux concours externes d'enseignants, dont 700 au Capes (14 % des postes offerts) et une centaine au CAPLP (soit 8,5 % des postes).

Le taux de réussite aux concours internes de l'enseignement (9,1 %) est très inférieur à celui des concours externes. 2,7 % des candidats présents au concours interne de CPE ont été admis contre 21,1 % à celui de COP. Quasiment tous les postes offerts aux concours internes de l'enseignement public ont été pourvus.

Tableau 3 – Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admis	% sur l'ensemble des admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation	1 248	21 694	8 323	6,7	1 244	12,9	14,9	99,7
Capes (1)	4 909	25 589	13 434	2,7	4 203	43,7	31,3	85,6
Capeps	600	1 768	1 242	2,1	600	6,2	48,3	100,0
Capet	191	3 487	1 214	6,4	189	2,0	15,6	99,0
CAPLP	1 357	10 483	4 343	3,2	1 242	12,9	28,6	91,5
Total concours d'enseignement externes	8 305	63 021	28 556	3,4	7 478	77,7	26,2	90,0
CPE	245	5 187	1 865	7,6	245	2,6	13,1	100,0
COP	50	1 398	486	9,7	50	0,5	10,3	100,0
Total concours externes	8 600	69 606	30 907	3,6	7 773	80,8	25,1	90,4
Agrégation	759	16 742	10 658	14,0	759	7,9	7,1	100,0
Capes	648	10 836	5 692	8,8	648	6,8	11,4	100,0
Capeps	60	1 277	763	12,7	60	0,6	7,9	100,0
Capet	38	1 425	440	11,6	38	0,4	8,6	100,0
CAPLP	275	4 538	1 939	7,1	271	2,8	14,0	98,5
Total concours d'enseignement internes	1 780	34 818	19 492	11,0	1 776	18,5	9,1	99,8
CPE	55	4 492	2 010	36,5	55	0,6	2,7	100,0
COP	15	234	71	4,7	15	0,1	21,1	100,0
Total concours internes	1 850	39 544	21 573	11,7	1 846	19,2	8,6	99,8
Total	10 450	109 150	52 480	5,0	9 619	100,0	18,3	92,0

(1) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Les résultats à l'agrégation par discipline

À l'agrégation externe, 14,9 % des présents ont été admis [Tableau 4]. L'éducation physique et sportive, où peu de postes sont ouverts en comparaison avec la voie interne, et la section économie et gestion sont particulièrement sélectives avec un taux inférieur à 10 %. En revanche, les taux de réussite en alle-

mand (31,6 %) et en mathématiques (23,3 %) sont parmi les plus élevés. La voie interne offre moins de 40 % des postes ; les taux de réussite par discipline y sont toujours inférieurs à ceux de la voie externe et ne dépassent 10 % qu'en allemand.

Quasiment tous les postes offerts à l'externe ont été pourvus, 100 % à l'interne.

Tableau 4 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation

		Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Agrégation externe	Disciplines scientifiques	483	6 960	2 845	5,9	483	17,0	100,0
	dont : mathématiques	308	3 027	1 323	4,3	308	23,3	100,0
	sciences physiques	105	2 398	852	8,1	105	12,3	100,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	328	5 677	2 200	6,7	326	14,8	99,4
	dont : lettres modernes	90	1 533	598	6,6	90	15,1	100,0
	histoire	70	1 692	644	9,2	70	10,9	100,0
	Langues	235	3 884	1 505	6,4	234	15,5	99,6
	dont : anglais	128	2 130	879	6,9	128	14,6	100,0
	allemand	50	356	155	3,1	49	31,6	98,0
	Disciplines professionnelles	121	3 262	1 020	8,4	121	11,9	100,0
	dont : économie et gestion	53	1 995	562	10,6	53	9,4	100,0
	mécanique	25	257	111	4,4	25	22,5	100,0
	Disciplines artistiques	56	1 114	489	8,7	55	11,2	98,2
Éducation physique et sportive	25	797	264	10,6	25	9,5	100,0	
Total		1 248	21 694	8 323	6,7	1 244	14,9	99,7

Agrégation interne	Disciplines scientifiques	200	5 136	3 512	17,6	200	5,7	100,0
	dont : mathématiques	125	2 324	1 622	13,0	125	7,7	100,0
	sciences physiques	35	1 546	982	28,1	35	3,6	100,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	263	4 696	2 940	11,2	263	8,9	100,0
	dont : lettres modernes	102	1 984	1 292	12,7	102	7,9	100,0
	histoire et géographie (1)	90	1 495	898	10,0	90	10,0	100,0
	Langues	121	3 099	1 956	16,2	121	6,2	100,0
	dont : anglais	56	1 703	1 049	18,7	56	5,3	100,0
	allemand	35	286	189	5,4	35	18,5	100,0
	Disciplines professionnelles	48	1 479	761	15,9	48	6,3	100,0
	dont : économie et gestion	38	1 182	583	15,3	38	6,5	100,0
	mécanique							
	Disciplines artistiques	27	648	432	16,0	27	6,3	100,0
Éducation physique et sportive	100	1 684	1 057	10,6	100	9,5	100,0	
Total		759	16 742	10 658	14,0	759	7,1	100,0

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Les résultats aux Capes, Capet et CAPLP par discipline : 14 % des postes n'ont pas été pourvus au Capes externe en 2012

Les concours du Capes sont les principaux concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public. Au Capes externe, 37,0 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et de sciences humaines, 29,4 % dans les disciplines scientifiques, 27,8 % en langues [Tableau 5]. Le « rendement » des concours, c'est-à-dire leur capacité à recruter autant de candidats que de postes ouverts est lié au rapport entre le nombre de présents et le nombre de postes (ou taux

d'attractivité). À la session 2012, aux concours externes d'enseignants du second degré public, en général, tous les postes ne sont pas pourvus au dessous de 3,5 candidats présents par poste, à quelques exceptions près (Capeps et les disciplines d'enseignement générales du CAPLP). En particulier, les trois principales sections du Capes – mathématiques, anglais, lettres modernes – n'ont pas fait le plein de recrutement (respectivement 30 %, 16 % et 7 % de postes non pourvus) : seulement environ 2 candidats par poste se sont présentés [Graphique 2]. Le taux de réussite aux concours externes du Capes est élevé (31,3 %) : 48,3 % en

lettres modernes, 41,8 % en mathématiques, 29,1 % en langues (36,1 % en anglais). Il l'est également au Capets externe (48,3 % où, en revanche, les 600 postes ouverts ont été pourvus. Les concours internes offrent beaucoup moins de postes que les

concours externes et ils sont tous beaucoup plus sélectifs. Par exemple, au Capes interne, 11,4 % des candidats présents sont reçus, en moyenne. Quasiment tous les postes offerts aux différents concours internes ont été pourvus.

Tableau 5 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)	
Capes, Capet, CAPLP externes	Capes :							
	Disciplines scientifiques	1 442	7 528	3 572	2,5	1 144	32,0	79,3
	dont : mathématiques	980	3 728	1 632	1,7	682	41,8	69,6
	sciences de la vie et de la Terre	257	1 803	1 036	4,0	257	24,8	100,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	1 815	10 123	5 087	2,8	1 616	31,8	89,0
	dont : lettres modernes	733	2 701	1 411	1,9	681	48,3	92,9
	histoire et géographie	580	3 670	2 117	3,7	580	27,4	100,0
	Langues	1 367	6 652	4 080	3,0	1 189	29,1	87,0
	dont : anglais	805	3 150	1 865	2,3	674	36,1	83,7
	espagnol	273	2 077	1 461	5,4	273	18,7	100,0
	Disciplines artistiques	280	1 262	683	2,4	250	36,6	89,3
	Langages spéciaux (1)	5	24	12	2,4	4	33,3	80,0
	Total Capes (2)	4 909	25 589	13 434	2,7	4 203	31,3	85,6
	Capeps	600	1 768	1 242	2,1	600	48,3	100,0
	Capet	191	3 487	1 214	6,4	189	15,6	99,0
	dont : économie et gestion	75	1 789	633	8,4	75	11,8	100,0
	biotechnologies	38	617	200	5,3	38	19,0	100,0
	CAPLP :							
	Disciplines d'enseignement général	630	4 538	1 852	2,9	601	32,5	95,4
	dont : lettres-histoire et géographie	250	1 723	628	2,5	222	35,4	88,8
	mathématiques-sciences physiques	230	1 563	616	2,7	230	37,3	100,0
	Disciplines professionnelles	727	5 945	2 491	3,4	641	25,7	88,2
dont : économie et gestion	212	2 713	1 000	4,7	212	21,2	100,0	
biotechnologies	165	694	299	1,8	132	44,1	80,0	
Total CAPLP	1 357	10 483	4 343	3,2	1 242	28,6	91,5	
Capes, Capet, CAPLP internes	Capes :							
	Disciplines scientifiques	185	2 403	1 227	6,6	185	15,1	100,0
	dont : mathématiques	155	1 744	881	5,7	155	17,6	100,0
	sciences de la vie et de la Terre	30	659	346	11,5	30	8,7	100,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	239	5 058	2 611	10,9	239	9,2	100,0
	dont : lettres modernes	92	1 665	846	9,2	92	10,9	100,0
	histoire et géographie	60	1 353	667	11,1	60	9,0	100,0
	Langues	177	2 489	1 343	7,6	177	13,2	100,0
	dont : anglais	118	1 368	722	6,1	118	16,3	100,0
	espagnol	22	821	444	20,2	22	5,0	100,0
	Disciplines artistiques	47	886	511	10,9	47	9,2	100,0
	Total Capes	648	10 836	5 692	8,8	648	11,4	100,0
	Capeps	60	1 277	763	12,7	60	7,9	100,0
	Capet	38	1 425	440	11,6	38	8,6	100,0
	dont : économie et gestion	17	977	283	16,6	17	6,0	100,0
	biotechnologies	3	132	42	14,0	3	7,1	100,0
	CAPLP :							
	Disciplines d'enseignement général	82	2 379	893	10,9	82	9,2	100,0
	dont : lettres-histoire et géographie	25	1 006	392	15,7	25	6,4	100,0
	mathématiques-sciences physiques	42	877	336	8,0	42	12,5	100,0
	Disciplines professionnelles	193	2 159	1 046	5,4	189	18,1	97,9
	dont : biotechnologies	65	622	339	5,2	65	19,2	100,0
Total CAPLP	275	4 538	1 939	7,1	271	14,0	98,5	

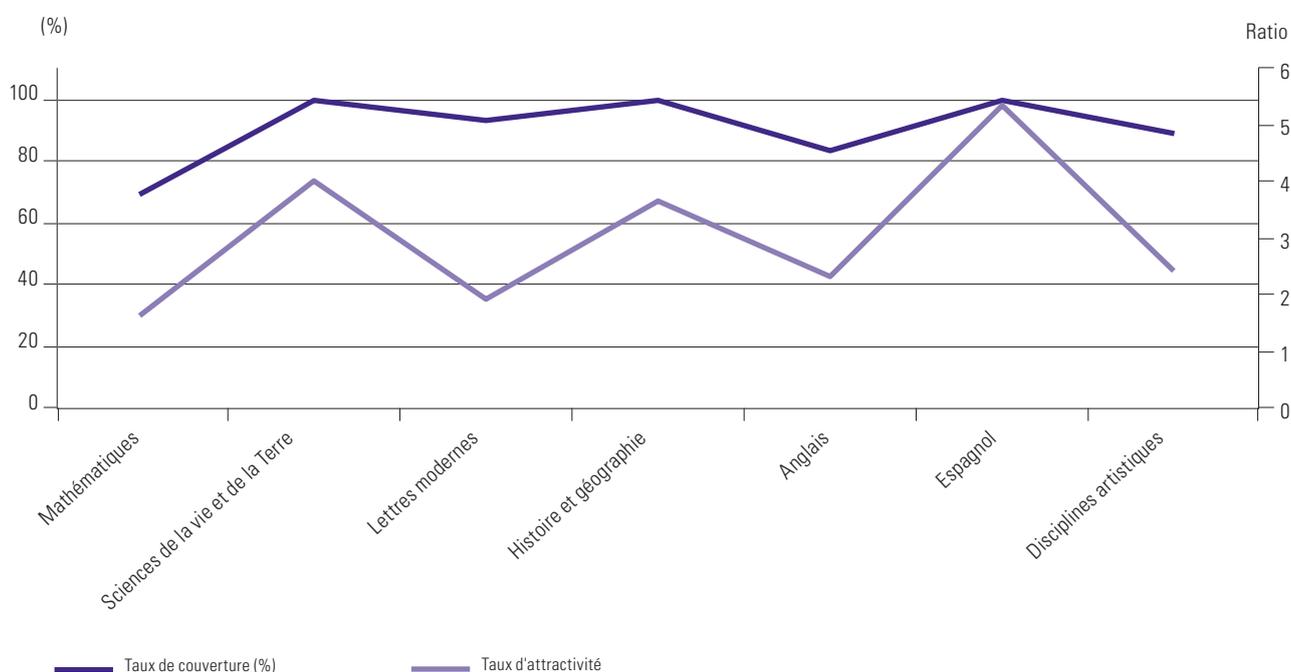
(1) Un Capes de langue des signes française (LSF) a été créé en 2010. Il est destiné à doter l'éducation nationale d'un vivier de professeurs habilités à enseigner la langue des signes française à laquelle la loi du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) a conféré le statut de langue à part entière.

(2) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Graphique 2 – Les taux d’attractivité et de couverture au Capes externe par discipline



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

2.3. Les concours du premier degré privé

1 000 contrats ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l’enseignement privé (86,2 % aux concours externes, 13,8 % aux concours internes) [Tableau 6]. Près de 30 % de candidats en plus se sont présentés aux concours par rapport à la session 2011 [Annexe 1] pour davantage de postes à pourvoir (+7,3 %). Le taux d’attractivité des concours du premier degré privé est assez comparable à celui du public, soit une moyenne nationale de 4 candidats présents pour un poste (3,8 dans le public) [Annexe 1]. Contrairement au public, à peine

neuf contrats sur dix ont été pourvus globalement : un sur deux aux concours internes malgré un taux d’attractivité élevé au second concours.

Parmi les 3 857 candidats présents à un concours de professeurs des écoles du privé, 864 ont été admis à la session 2012. Les chances de succès à un concours de professeurs des écoles dans l’enseignement privé sont légèrement inférieures à celles de l’enseignement public : le taux de réussite aux concours externes s’établit à 23,6 %, soit près de trois points de moins que dans le public.

Tableau 6 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré privé

	Contrats	Inscrits	Présents	Présents/ contrat	Admis	% sur l’ensemble des admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Concours externe	797	7 948	3 267	4,1	775	89,7	23,7	97,2
Concours externe spécial	26	82	51	2,0	11	1,3	21,6	42,3
Troisième concours	12	230	37	3,1	5	0,6	13,5	41,7
Total concours externes	835	8 260	3 355	4,0	791	91,6	23,6	94,7
Premier concours interne	40	97	42	1,1	14	1,6	33,3	35,0
Second concours interne	91	949	458	5,0	57	6,6	12,4	62,6
Second concours interne spécial	3	5	2	0,7	2	0,2	100,0	66,7
Total concours internes	134	1 051	502	3,7	73	8,4	14,5	54,5
Total	969	9 311	3 857	4,0	864	100,0	22,4	89,2

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN DAF
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

2.4. Les concours du second degré privé

En 2012, 1 800 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat (61,1 % aux concours externes/Cafep, 38,9 % aux concours internes/CAER) [Tableau 7].

En cinq ans, le nombre de candidats a baissé globalement de 27 % [Annexe 1] pour une offre de contrats en recul de 21 %. La baisse tendancielle se poursuit : -4,1 % de candidats présents en 2012. Avec l'application de la « masterisation », comme dans l'enseignement public, le vivier des candidats s'est réduit en 2011, ce qui a participé, cette année-là, à la forte baisse du nombre de candidats présents aux Cafep (-36,9%). À la session 2012, le nombre de candidats augmente à nouveau pour la première fois depuis 2005 aux Cafep (+11,3 % par rapport à 2011) malgré moins de contrats offerts. En revanche, aux CAER, la baisse du nombre de candidats présents se poursuit (-12,1 % en 2012 comparée à 2011) suivant celle des contrats ouverts.

Le ratio de candidats présents par poste (ou taux d'attractivité) aux concours enseignants du second degré privé progresse à 5,5 en 2012, après son point bas à 4,6 en 2010. Il avait atteint un maximum de 7 en 2009 [Annexe 1]. Le taux d'attractivité aux Cafep s'établit à 3,6 en 2012. Les CAER sont plus sélectifs avec 8,6 candidats présents par poste.

Parmi les 4 000 candidats présents à un concours externe de l'enseignement du second degré privé (Cafep), 854 ont été admis à la session 2012, soit un taux de réussite global de 21,7 %, inférieur à celui des concours du public (26,2 %), quel que soit le concours. 28,6 % des contrats n'ont pas été pourvus au Cafep/Capes en 2012.

Le taux de réussite aux CAER (11,3 %) est très inférieur à celui des Cafep, conséquence d'une forte attractivité. Quasiment tous les contrats sont couverts par une admission.

Tableau 7 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé

	Contrats	Inscrits	Présents	Présents/ contrat	Admis	% sur l'ensemble des admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Capes (1)	804	5 831	2 761	3,4	574	37,4	20,8	71,4
Capeps	110	435	229	2,1	110	7,2	48,0	100,0
Capet	47	809	296	6,3	35	2,3	11,8	74,5
CAPLP	139	1 567	650	4,7	135	8,8	20,8	97,1
Total concours externes/Cafep (2)	1 100	8 642	3 936	3,6	854	55,7	21,7	77,6
Agrégation	100	2 367	1 479	14,8	92	6,0	6,2	92,0
Capes	386	5 066	3 191	8,3	384	25,1	12,0	99,5
Capeps	60	786	603	10,1	60	3,9	10,0	100,0
Capet	47	448	201	4,3	43	2,8	21,4	91,5
CAPLP	107	1 051	531	5,0	100	6,5	18,8	93,5
Total concours internes/CAER (3)	700	9 718	6 005	8,6	679	44,3	11,3	97,0
Total	1 800	18 360	9 941	5,5	1 533	100,0	15,4	85,2

(1) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

(2) Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

(3) Concours d'accès aux échelles de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

Source : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Les résultats au CAER/agrégation par discipline

Les taux de réussite sont relativement peu dispersés selon les disciplines, allant de 2,4 % en histoire et géographie à 9,2 % en

anglais, soit une moyenne de 6,2 % (7,1 % dans le secteur public) [Tableau 8]. Cette forte sélectivité est associée à une couverture élevée, souvent maximale, des contrats offerts.

Tableau 8 – Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis au CAER/agrégation

	Contrats	Inscrits	Présents	Présents/ contrat	Admis	% taux de réussite (admis/ présents)	% taux de couverture (admis/contrats)
Disciplines scientifiques	32	842	577	18,0	30	5,2	93,8
dont : mathématiques	13	350	234	18,0	13	5,6	100,0
sciences de la vie, Terre et Univers	10	223	163	16,3	10	6,1	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	26	643	364	14,0	22	6,0	84,6
dont : lettres modernes	12	275	163	13,6	12	7,4	100,0
histoire et géographie	6	168	85	14,2	2	2,4	33,3
Langues	19	371	250	13,2	19	7,6	100,0
dont : anglais	11	194	120	10,9	11	9,2	100,0
espagnol	5	146	108	21,6	5	4,6	100,0
Disciplines professionnelles	10	232	127	12,7	10	7,9	100,0
dont : économie et gestion	8	192	107	13,4	8	7,5	100,0
Disciplines artistiques	5	100	56	11,2	3	5,4	60,0
Éducation physique et sportive	8	179	105	13,1	8	7,6	100,0
Total	100	2 367	1 479	14,8	92	6,2	92,0

Source : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Les résultats aux Capes, Capet et CAPLP par discipline

20,8 % des présents ont été admis, soit un taux de réussite inférieur de près de 11 points à celui du Capes externe du public [Tableau 9]. Comme dans l'enseignement public, les chances d'être lauréat à un concours externe de l'enseignement privé sont plus élevées au Capeps (48,0 %). Le taux de réussite au Cafep/Capet est le plus bas (11,8 %). Quel que soit le groupe de disciplines, les taux de réussite sont inférieurs à ceux du public. Les taux de couverture aux différents Cafep sont très contrastés. En général, au-dessous du seuil d'attractivité de 3,6 candidats présents par poste, tous les postes ne sont pas pourvus à quelques exceptions près (Cafep/Capes d'anglais, Capeps) [Graphique 3].

230 contrats n'ont pas été pourvus au Cafep/Capes, principalement dans les disciplines scientifiques.

Le taux de réussite au CAER/Capes (12,0 %) est comparable à celui du concours équivalent du public (11,4 %) : il varie de 8,1 % en espagnol à 17,6 % en sciences de la vie et de la Terre. Pour les autres concours internes, les chances de succès sont plus fortes que dans le public. Aux concours internes (CAER) du Capes, du Capeps et du CAPLP (disciplines d'enseignement général), en raison d'une attractivité relativement plus importante qu'aux concours externes (Cafep), quasiment tous les contrats offerts ont été pourvus. En revanche, 10 % à 12 % des contrats offerts au CAER/Capet et au CAER/CAPLP dans les disciplines professionnelles n'ont pas été pourvus.

Tableau 9 – Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis aux Cafep et CAER

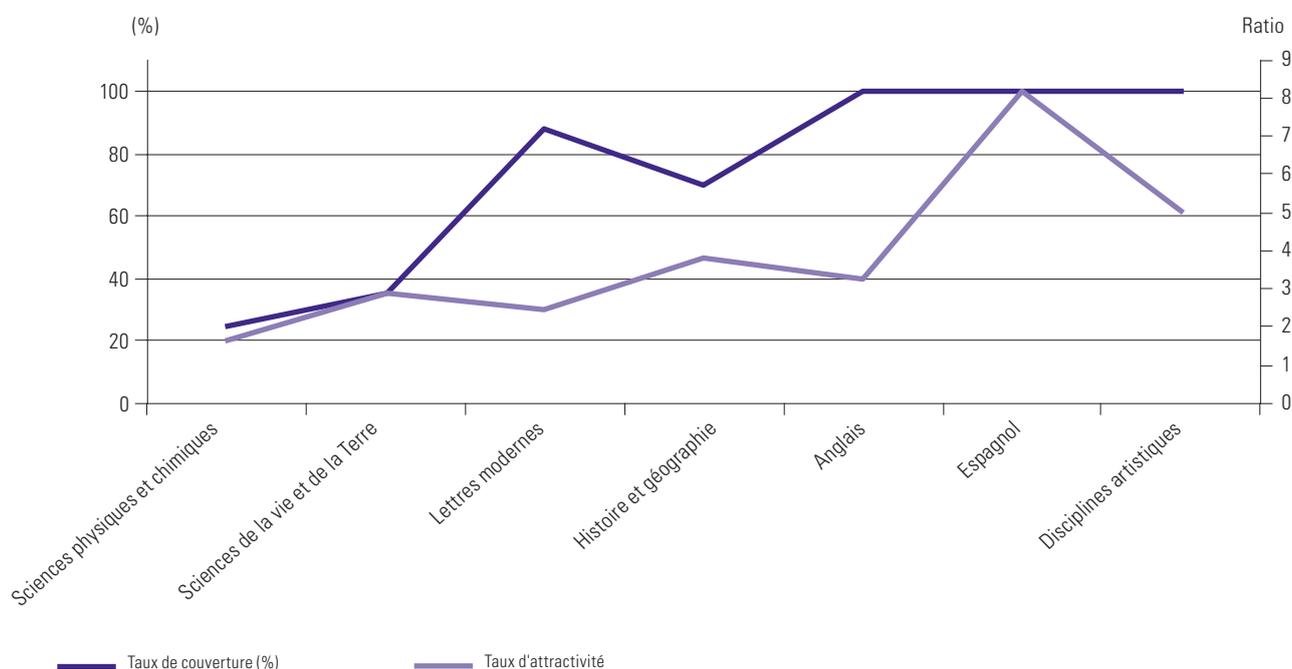
	Contrats	Inscrits	Présents	Présents/ contrat	Admis	% taux de réussite (admis/ présents)	% taux de couverture (admis/ contrats)	
Cafep/ Capes, Capet, CAPLP	Capes :							
	Disciplines scientifiques	303	1 949	858	2,8	144	16,8	47,5
	dont : sciences physiques et chimiques	125	526	207	1,7	31	15,0	24,8
	sciences de la vie et de la Terre	100	573	292	2,9	35	12,0	35,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	294	2 142	977	3,3	227	23,2	77,2
	dont : lettres modernes	120	624	296	2,5	106	35,8	88,3
	histoire et géographie	110	830	420	3,8	77	18,3	70,0
	Langues	184	1 473	810	4,4	180	22,2	97,8
	dont : anglais	125	811	410	3,3	125	30,5	100,0
	espagnol	40	498	327	8,2	40	12,2	100,0
	Disciplines artistiques	23	267	116	5,0	23	19,8	100,0
	Total Capes (1)	804	5 831	2 761	3,4	574	20,8	71,4
	Capeps	110	435	229	2,1	110	48,0	100,0
	Capet	47	809	296	6,3	35	11,8	74,5
	dont : sciences et techniques médico-sociales	19	69	23	1,2	14	60,9	73,7
	économie et gestion	13	415	152	11,7	13	8,6	100,0
	CAPLP :							
	Disciplines d'enseignement général	61	765	272	4,5	61	22,4	100,0
	dont : lettres-histoire et géographie	29	259	84	2,9	29	34,5	100,0
	anglais-lettres	14	135	52	3,7	14	26,9	100,0
Disciplines professionnelles	78	802	378	4,8	74	19,6	94,9	
dont : économie et gestion	25	326	158	6,3	25	15,8	100,0	
biotechnologies	20	118	52	2,6	20	38,5	100,0	
Total CAPLP	139	1 567	650	4,7	135	20,8	97,1	
CAER/ Capes, Capet, CAPLP	Capes :							
	Disciplines scientifiques	105	1 256	784	7,5	105	13,4	100,0
	dont : sciences de la vie et de la Terre	60	522	340	5,7	60	17,6	100,0
	Disciplines littéraires et sciences humaines	172	2 089	1 323	7,7	168	12,7	97,7
	dont : lettres modernes	60	923	584	9,7	60	10,3	100,0
	histoire et géographie	65	734	482	7,4	65	13,5	100,0
	Langues	95	1 414	883	9,3	97	11,0	102,1
	dont : anglais	60	727	448	7,5	60	13,4	100,0
	espagnol	25	511	334	13,4	27	8,1	108,0
	Disciplines artistiques	14	307	201	14,4	14	7,0	100,0
	Total Capes	386	5 066	3 191	8,3	384	12,0	99,5
	Capeps	60	786	603	10,1	60	10,0	100,0
	Capet	47	448	201	4,3	43	21,4	91,5
	dont : sciences et techniques médico-sociales	17	88	44	2,6	17	38,6	100,0
	économie et gestion	22	308	144	6,5	22	15,3	100,0
	CAPLP :							
	Disciplines d'enseignement général	50	607	285	5,7	50	17,5	100,0
	dont : lettres-histoire et géographie	24	257	127	5,3	24	18,9	100,0
	anglais-lettres	15	124	58	3,9	15	25,9	100,0
	Disciplines professionnelles	57	444	246	4,3	50	20,3	87,7
dont : biotechnologies	20	145	82	4,1	20	24,4	100,0	
Total CAPLP	107	1 051	531	5,0	100	18,8	93,5	

(1) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

Source : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Graphique 3 – Les taux d’attractivité et de couverture au Cafep/Capes par discipline



Source : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

3. Les résultats aux concours de personnels non enseignants

3.1. Les concours de personnels de direction et d’inspection

4 100 candidats étaient présents aux concours de personnels de direction à la session 2012 [Tableau 10]. 800 candidats ont été admis. Le concours de deuxième classe représente près de

94 % des lauréats. Dans un contexte où tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, le taux de réussite s’élève respectivement à 25,1 % au C1 et 19,2 % au C2.

Tableau 10 – Concours de recrutement de personnels de direction

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/poste	Admis	% taux de réussite (admis/présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Première classe – C1	50	219	199	4,0	50	25,1	100,0
Deuxième classe – C2	750	4 266	3 913	5,2	750	19,2	100,0
Total	800	4 485	4 112	5,1	800	19,5	100,0

Source : MEN-MESR DGRH, session 2012
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

125 postes ont été offerts au concours de recrutement d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), 75 à celui d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) [Tableau 11]. L'attractivité des concours d'inspecteurs est particulièrement contrastée : plus de 8 candidats pour un poste aux

concours d'IEN contre moins de 4 aux concours d'IA-IPR. Les IEN représentent 64,6 % des recrutements de personnels d'inspection. Pour ce concours, le taux d'attractivité étant important, tous les postes sont pourvus, contre neuf sur dix au concours d'IA-IPR.

Tableau 11 – Concours de recrutement de personnels d'inspection

	Postes	Inscrits (1)	Inscrits/poste	Admis	% taux de réussite (admis/inscrits)	% taux de couverture (admis/postes)
IEN	125	1 028	8,2	124	12,1	99,2
IA-IPR	75	270	3,6	68	25,2	90,7
Total	200	1 298	6,5	192	14,8	96,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés.
Source : MEN-MESR DGRH, session 2012
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

En cinq ans, le nombre de candidats aux concours de personnels de direction et d'inspection a progressé de près d'un quart [Annexe 2] pour une offre de postes variant de 1 200 à 1 000.

Le taux d'attractivité s'établit à 5,4 en 2012, après son point bas à 3,7 en 2008. Il était proche de 6 en 2011 [Annexe 2].

3.2. Les concours de personnels ASS

À la session 2012, le regroupement des personnels ATSS est devenu ASS, les techniciens de laboratoire ayant été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation.

1 800 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (58,2 % aux concours externes, 41,8 % aux concours internes) [tableau 12]. 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et près des trois quarts sont destinés à la filière administrative.

Les concours de ces personnels enregistrent une légère hausse du nombre de candidats entre les sessions 2011 et 2012 [annexe 3]. Le taux d'attractivité progresse en 2012, avec 18,6 candidats pour un poste [annexe 3].

5,9 % des présents aux concours externes ont été admis, 4,4 % aux concours internes. La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus.

93,5 % des postes ont été pourvus aux concours externes ; tous les corps font le plein, à l'exception des médecins et des infirmiers. Aux concours internes, la quasi-totalité des postes ouverts a été pourvue, à l'exception du concours d'assistant de service social.

Du fait de la nomination de lauréats inscrits sur les listes complémentaires, les taux de couverture effectifs sont de fait supérieurs : 1 152 agents ont été nommés aux concours externes, 803 aux concours internes.

Tableau 12 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux concours externes et internes

		Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admis	% taux de réussite (admis/ présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Concours externes	Attaché d'administration (1)							
	Secrétaire administratif de classe normale (2)	267	14 151	6 154	23,0	267	4,3	100,0
	Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	81	4 536	1 623	20,0	81	5,0	100,0
	Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2)	269	14 455	7 126	26,5	269	3,8	100,0
	Total filière administrative	617	33 142	14 903	24,2	617	4,1	100,0
	Médecin (4)	47	54	41	0,9	31	75,6	66,0
	Assistant de service social	59	434	339	5,7	59	17,4	100,0
	Infirmier (5)	329	1 628	1 287	3,9	277	21,5	84,2
	Total filière sociale et de santé	435	2 116	1 667	3,8	367	22,0	84,4
	Total ASS	1 052	35 258	16 570	15,8	984	5,9	93,5
Concours internes	Attaché d'administration	68	5 909	3 578	52,6	68	1,9	100,0
	Secrétaire administratif de classe normale (2)	299	10 781	6 979	23,3	298	4,3	99,7
	Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	76	4 744	2 757	36,3	76	2,8	100,0
	Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2)	274	5 946	3 625	13,2	273	7,5	99,6
	Total filière administrative	717	27 380	16 939	23,6	715	4,2	99,7
	Conseiller technique de service social (7)	21	52	46	2,2	21	45,7	100,0
	Assistant de service social	19	14	10	0,5	4	40,0	21,1
	Total filière sociale et de santé	40	66	56	1,4	25	44,6	62,5
	Total ASS	757	27 446	16 995	22,5	740	4,4	97,8

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.

(3) Y compris administration centrale.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

(5) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(6) Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.

(7) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(8) Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux chartistes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

3.3. Les examens professionnels de personnels ASS

4 200 candidats étaient présents aux examens professionnels de personnels ASS pour 840 postes offerts [tableau 13], soit 5 candidats pour 1 poste. Le nombre de candidats progresse de 10,5% [annexe 3].

Les recrutements sont composés principalement des examens professionnels de secrétaire administratif de classe supérieure et d'attaché principal d'administration. Le taux de réussite global s'établit à 19,9%. La quasi-totalité des postes a été pourvue.

Tableau 13 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux examens professionnels de personnels ASS

	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admis	% taux de réussite (admis/ présents)	% taux de couverture (admis/postes)
Attaché principal d'administration	287	1 005	951	3,3	283	29,8	98,6
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle (CE) (1)	194	547	529	2,7	185	35,0	95,4
Secrétaire administratif de classe supérieure (CS) (1)	362	3 487	2 693	7,4	362	13,4	100,0
Total ASS	843	5 039	4 173	5,0	830	19,9	98,5

(1) Y compris administration centrale.

Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

POUR EN SAVOIR PLUS

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, MEN-DEPP, 2013.

« Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », *Note d'information* 13.17 MEN-DEPP, août 2013.

« Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012 », *Note d'information* 13.23, MEN-DEPP, octobre 2013.

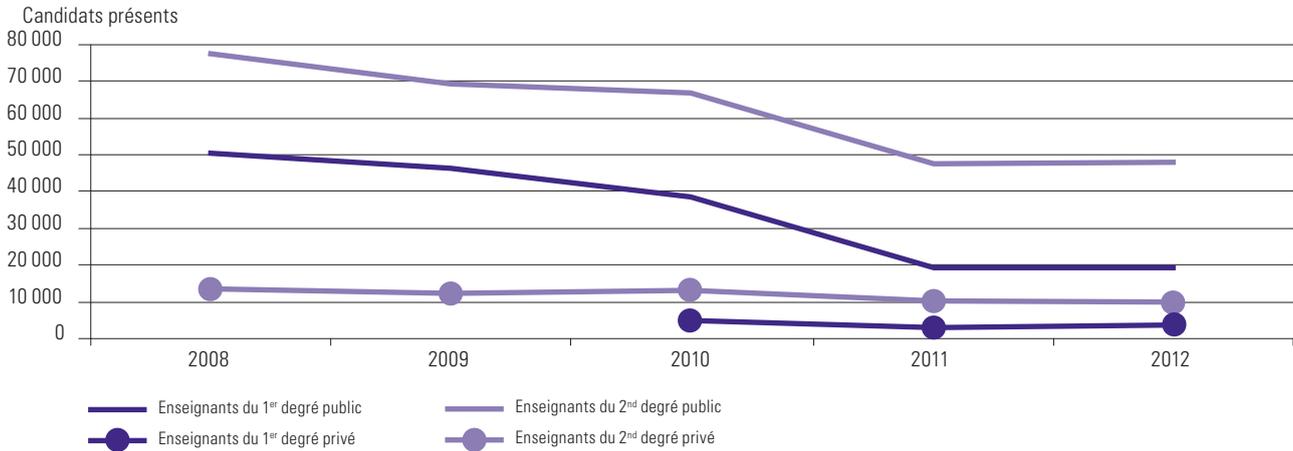
Tableaux statistiques, n° 7 167, 7 166, MEN-DEPP.

Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif, MEN-DEPP.

Annexes

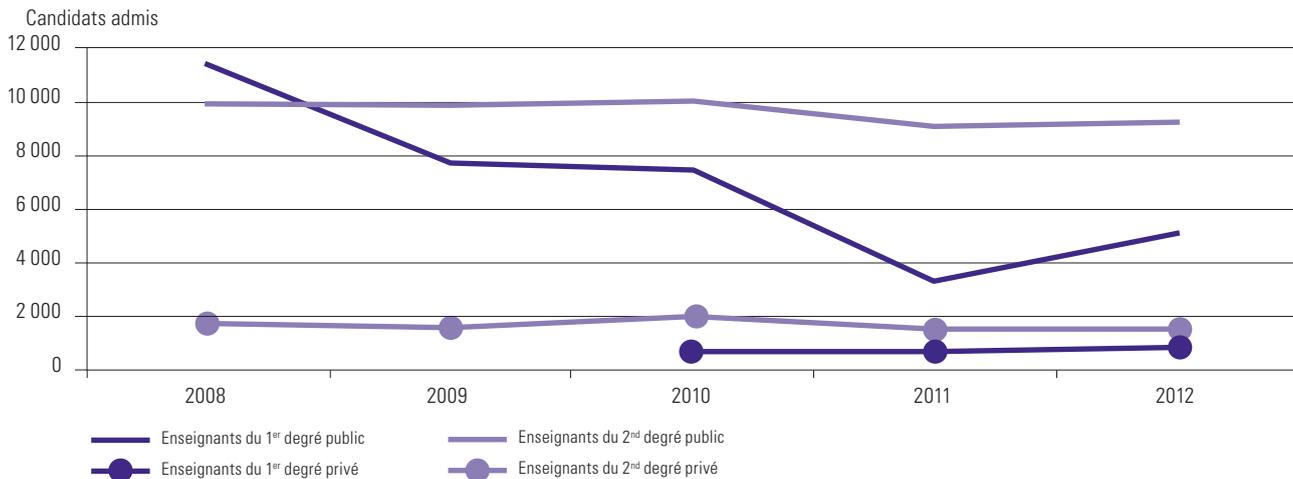
Annexe 1 – Concours de personnels enseignant : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité

Évolution du nombre de présents



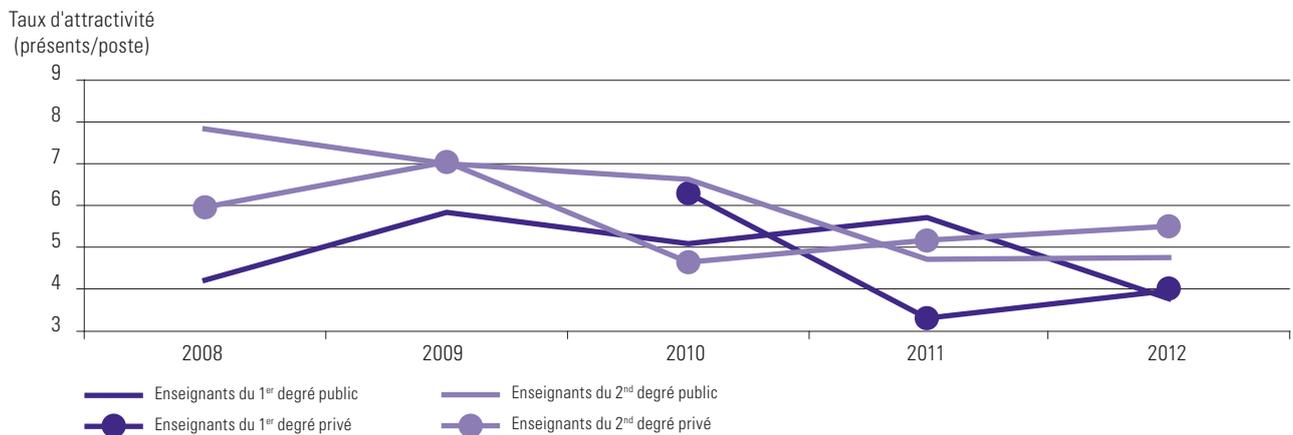
Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Évolution du nombre d'admis



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Évolution du taux d'attractivité

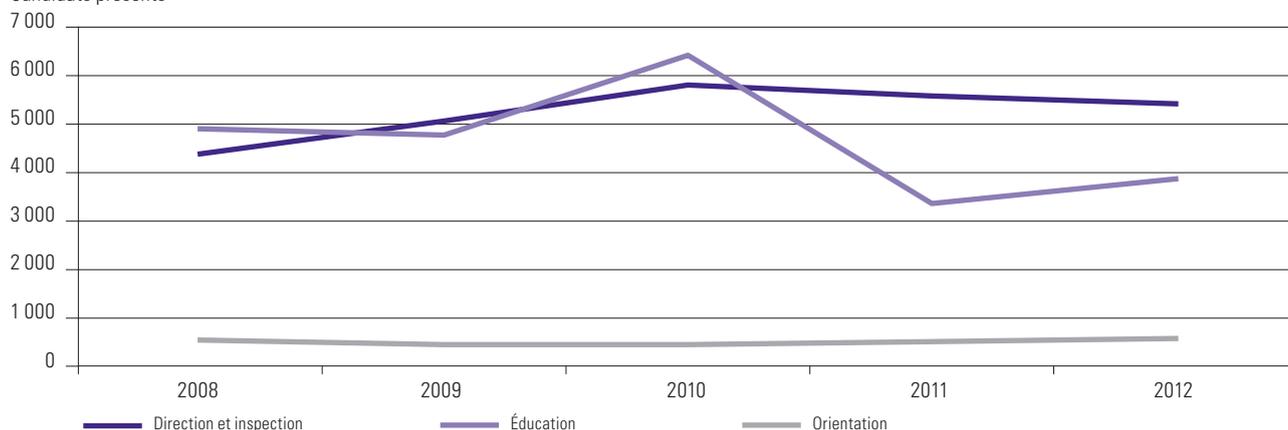


Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
 Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Annexe 2 – Concours de personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité

Évolution du nombre de présents

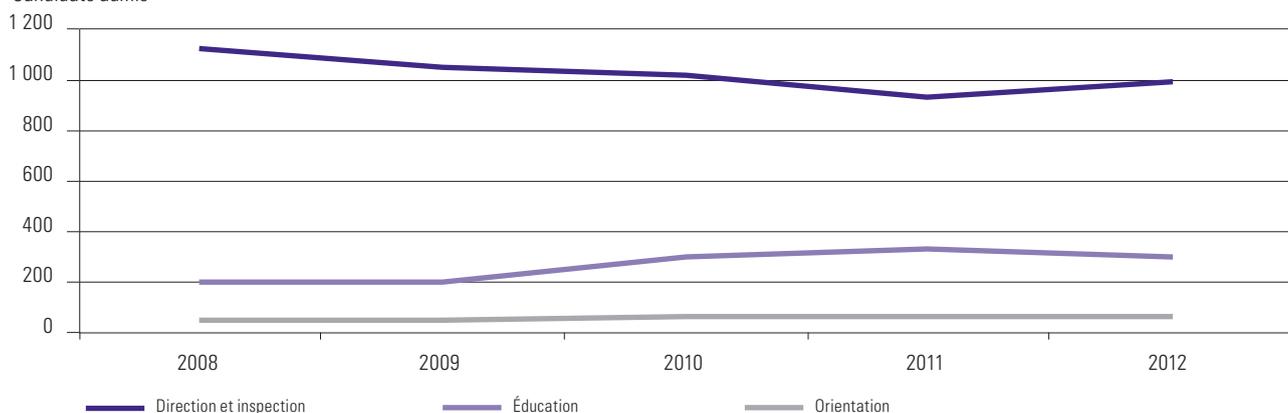
Candidats présents



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Évolution du nombre d'admis

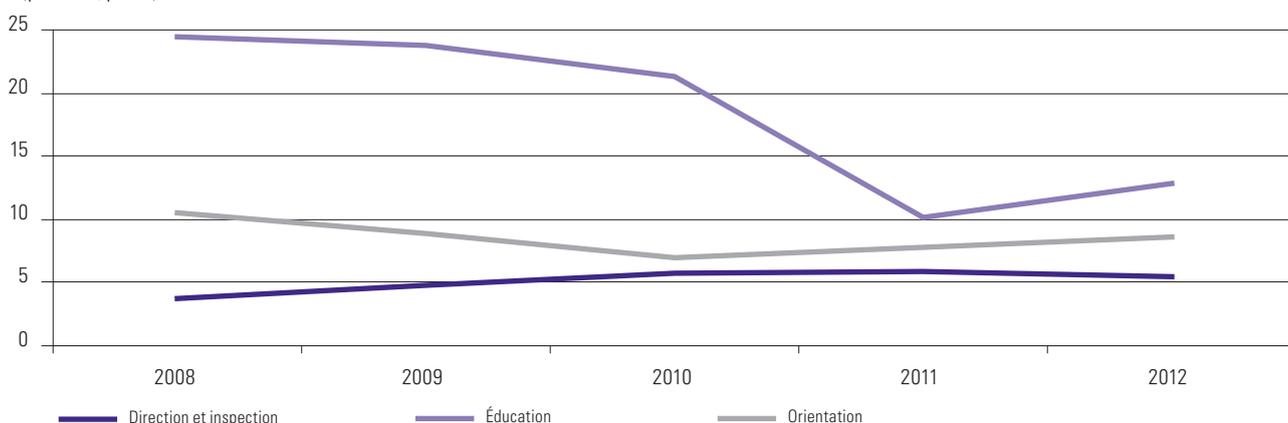
Candidats admis



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Évolution du taux d'attractivité

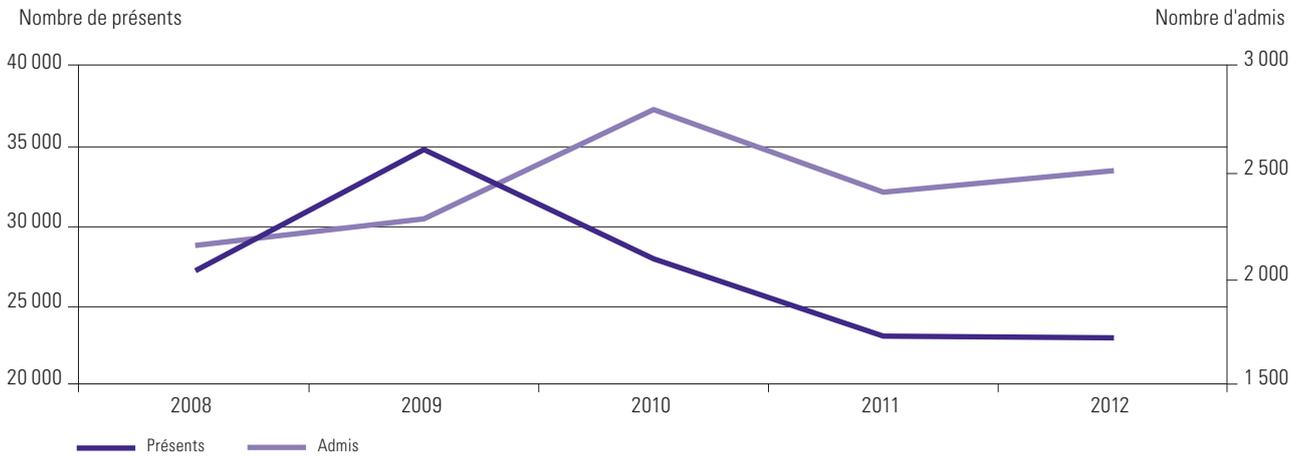
Taux d'attractivité
(présents/poste)



Sources : MEN DEPP : système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

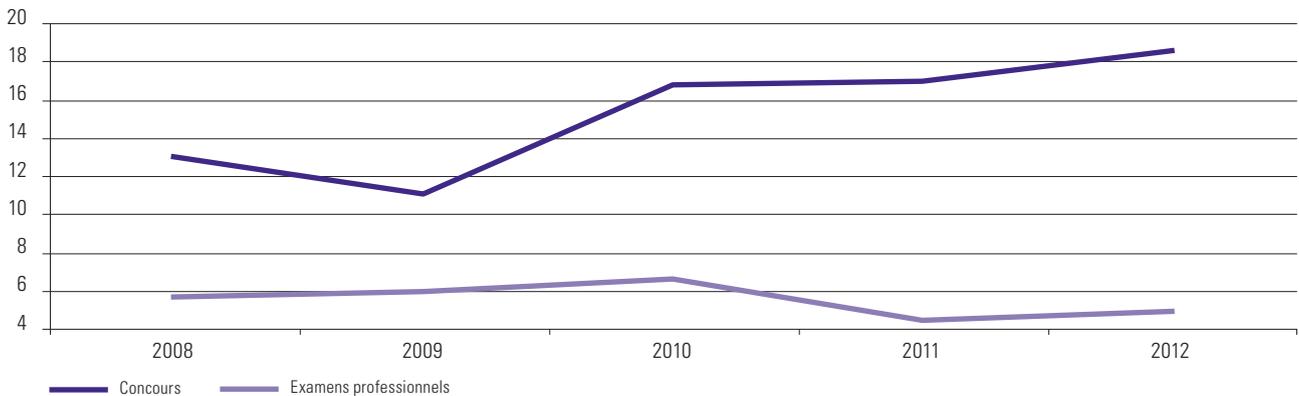
Annexe 3 – Concours et examens professionnels de personnels ASS : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité

Concours : évolution du nombre de candidats présents et admis



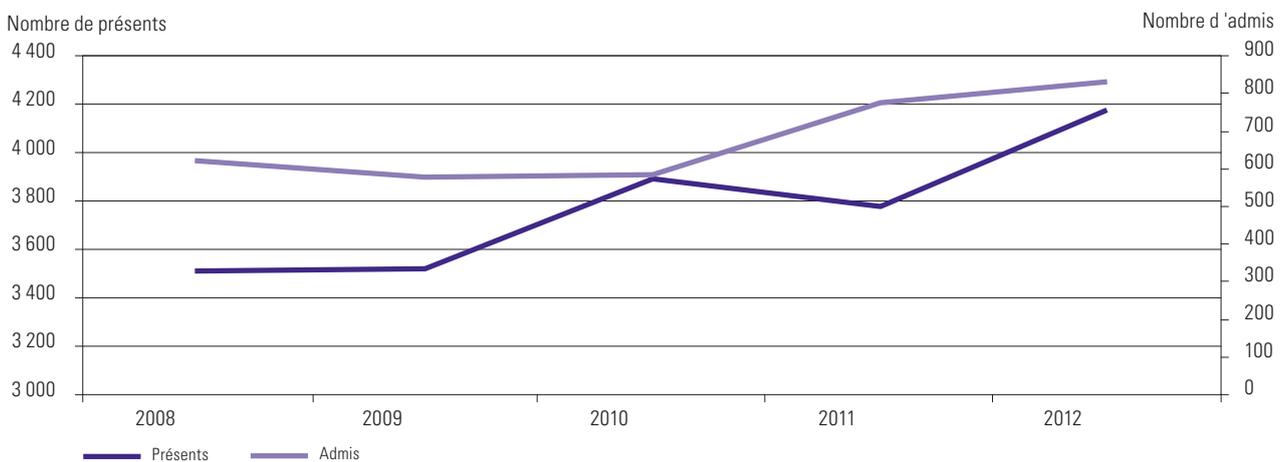
Remarque : à la session 2012, les personnels de laboratoire ont été intégrés dans les corps correspondants de la filière ITRF. Ils sont donc exclus de la rétrospective.
Sources : MEN DEPP/système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Concours et examens professionnels : évolution du taux d'attractivité



Remarque : à la session 2012, les personnels de laboratoire ont été intégrés dans les corps correspondants de la filière ITRF. Ils sont donc exclus de la rétrospective.
Sources : MEN DEPP/système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Examens professionnels : évolution du nombre de candidats présents et admis



Sources : MEN DEPP/système de gestion Ocean, session 2012. MEN-MESR DGRH
Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

Les promotions

En 2013,

- ont été nommés par liste d'aptitude : **675** professeurs des écoles, **221** professeurs certifiés ou Peps, **286** professeurs agrégés, **100** personnels de direction et d'inspection et **375** personnels administratifs ;
 - ont été avancés à la hors classe : **6600** professeurs des écoles (+ **1800** par rapport à 2012), **14000** enseignants du second degré, **610** personnels de direction et d'inspection ;
 - ont également bénéficié d'un avancement de grade : **6063** personnels administratifs, **752** personnels médicaux et de santé et **707** personnels techniques.
-

Méthodologie

Modalités et conditions des promotions internes

Au cours de sa carrière, **le fonctionnaire peut changer de corps, par promotion interne**, au sein de la même fonction publique, ou en passant un concours (externe ou interne), au sein de la même fonction publique ou dans une autre fonction publique. La promotion interne d'un fonctionnaire dans un nouveau corps (ou cadre d'emplois) peut s'effectuer, au choix par l'administration employeur, après avis de la commission paritaire administrative (CAP), au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés. Elle peut aussi s'effectuer après examen professionnel. Dans les deux cas, les fonctionnaires retenus sont inscrits sur une liste d'aptitude.

Pour prétendre à une promotion interne, le fonctionnaire doit remplir certaines conditions fixées par le statut particulier du corps ou cadre d'emplois d'accueil ; ces dernières doivent être remplies au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle est établie la liste d'aptitude, en particulier, pour les corps d'enseignants :

- les candidats à l'accès au corps des certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) doivent, au 1^{er} octobre de l'année n, justifier de dix années de services effectifs d'enseignement (dans le corps de professeurs des écoles, instituteurs, adjoints d'enseignement, chargés d'enseignement, professeur d'enseignement général de collège (PEGC)), dont cinq en qualité de fonctionnaire titulaire ;
- les candidats à l'accès au corps des agrégés doivent être, au 31 décembre de l'année n-1, professeur certifié, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive. Ils doivent justifier à cette date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans le corps ; ils doivent avoir au moins 40 ans.

Les statuts particuliers fixent une proportion d'emplois accessibles aux fonctionnaires par promotion interne (quotas) : pour les certifiés et les Peps, les possibilités de promotion correspondent à 1/9^e des titularisations prononcées dans chacun de ces corps l'année n-1, après concours interne et externe ; pour les agrégés, la proportion est de 1/7^e.

L'avancement de grade est une promotion qui entraîne le passage dans un grade supérieur. Trois avancements de grade sont possibles :

- l'avancement au choix : les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement. Le tableau est préparé chaque année par l'administration et soumis à la CAP ;
- l'avancement par tableau d'avancement après examen professionnel : l'inscription au tableau d'avancement après avis de la CAP est opérée suite à une sélection par examen professionnel ;
- l'avancement par voie de concours professionnel : dans ce cas l'avancement a lieu uniquement selon les résultats d'une sélection opérée par voie de concours professionnel (il n'y a donc pas inscription sur un tableau d'avancement).

Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires voient leur dossier examiné lors de chaque campagne d'avancement, sans qu'il soit nécessaire de se porter candidat. Les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle sont fondés sur l'appréciation de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des promouvables.

Peuvent accéder à la hors classe de leur corps tous les agents de classe normale ayant atteint au moins le 7^e échelon au 31 décembre de l'année précédente. De plus, les professeurs certifiés et Peps doivent justifier de sept ans de services effectifs dans leur corps (ou de services accomplis en position de détachement depuis leur nomination dans ce corps). Les promotions dont bénéficient les PEGC et les chargés d'enseignement d'EPS se font dans le contexte de la disparition de la classe normale. La particularité du tableau d'avancement au grade de directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO) est qu'il se situe à l'intersection entre une opération de promotion et de mouvement ; les conseillers d'orientation psychologues candidatent sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement des DCIO ; les promotions dans le grade d'avancement ne sont prononcées qu'à hauteur du nombre de postes vacants.

Ce chapitre rapporte les résultats des promotions internes par changement de corps ou de grade, au choix ou par examen professionnel (selon un partage qui est précisé), pour l'année 2013.

1. Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation

1.1. Accès aux corps d'enseignant

En 2013, 675 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2013. Ils représentent, comme l'année précédente, environ 9 % du vivier d'instituteurs [Tableau 1]. La baisse des promus reflète donc celle du vivier (- 12 % de 2012 à 2013). Ces promus ont en moyenne 49,5 ans, soit 8 ans de plus que l'âge moyen des professeurs des écoles et 3 ans de plus que l'âge moyen des instituteurs. La part des femmes (65,6 %) reflète leur présence dans le vivier, assez éloignée de celle du corps des professeurs des écoles (où elle est supérieure à 80 %).

La politique d'intégration massive devait prendre fin en 2007, mais tous les instituteurs n'ayant pas été intégrés, elle se poursuit par concours interne, ou, plus fréquemment, par liste d'aptitude. À la session 2013, 125 postes étaient proposés au concours interne, 87 candidats ont été admis.

Le concours interne demeure le mode d'accès principal au corps des agrégés, faisant accéder trois fois plus d'enseignants (830 admis à la session 2013) que la promotion interne par liste d'aptitude (286 admis). Le nombre limité de possibilités par liste d'aptitude relativement au nombre de candidatures y explique la proportion toujours faible (2 %) de promus par rapport aux promouvables. Ce mode d'accès intervient en toute fin de car-

rière, l'âge moyen se situant très au-delà de celui du vivier principal formé par les professeurs certifiés et Peps (près de 43 ans). Les femmes, légèrement majoritaires parmi les promues, le sont moins que dans le vivier des professeurs certifiés et Peps (62 %).

Comme pour l'accès au corps des agrégés, le concours interne demeure la voie d'accès privilégiée au corps de certifiés ou Peps (757 admis à la session 2013), comparé à la promotion interne (221). Le taux de promotion en professeurs certifiés ou en professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), égal à 100 %, correspond à un tout autre contexte que la promotion interne au corps des agrégés ; les possibilités offertes de promotion ne sont pas utilisées intégralement. La désaffection, depuis plusieurs années, pour ce type de promotion tient en partie au tarissement du vivier traditionnel de ce mode de recrutement que forment les corps en voie d'extinction, à échelle indiciaire moins favorable : les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et les instituteurs. Il reste que l'âge moyen des promus est très inférieur à celui de ces viviers (quasiement tous ayant plus de 50 ans), signalant un recrutement plus large que ce vivier traditionnel. De même, le taux de féminisation est plus élevé que celui du vivier traditionnel évoqué.

Tableau 1 – Liste d'aptitude des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré public

Corps d'accès	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables (1)
	2010	2011	2012	2013			
Professeurs des écoles	1 766	1 017	758	675	65,6	49,5	9,4
Agrégés	279	277	262	286	52,4	55,9	2
Certifiés	140	142	151	202	65,3	45,9	100,0
Peps	11	11	11	19	52,6	48,9	100,0

(1) Pour les professeurs des écoles le calcul (DEPP) se fonde sur les effectifs d'instituteurs au 1^{er} janvier 2013 (7 206). Pour les certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps), le nombre de promouvables correspond ici au nombre de candidats ayant été proposés par les recteurs. Pour les agrégés, le nombre de promouvables correspond au nombre de candidats.

Source : MEN-MESR DGRH B2-1, B2-3

1.2. Avancement aux grades supérieurs

Le taux de promotion (ratio des promus par rapport aux promouvables) au grade supérieur par tableau d'avancement est déterminé par arrêté ministériel. Celui du 8 août 2013 pour les personnels enseignants le fait passer de 2 à 3 % pour la hors classe des professeurs des écoles (et à 4 % en 2014 et 4,5 % en 2015). Le nombre de bénéficiaires a donc augmenté d'autant, atteignant 6 606 professeurs des écoles.

Cet arrêté relève les taux de promotion à la classe exceptionnelle des corps en extinction (PEGC et chargés d'enseignement EPS) à 50 %. Même après la prise en compte de ce relèvement (que le *Tableau 2* n'enregistre pas, toutes les commissions administratives paritaires (CAP) n'ayant pas été tenues), les effectifs de bénéficiaires se réduisent encore en 2013 du fait du tarissement des effectifs en activité.

Cet arrêté hisse le taux de promotion à la hors classe des conseillers principaux d'éducation (CPE) au niveau de celui des enseignants certifiés et agrégés; *in fine*, en 2013, 517 passages seront attribués.

Les effectifs promus à la hors classe des principaux corps d'enseignants du second degré restent stables d'une année à l'autre, les autres taux de promotion restant déterminés par l'arrêté de 2009. Comme en 2012, les femmes professeurs des écoles sont sous-représentées parmi les promus à la hors classe de leur corps (66,6 % de promues pour 81,3 % d'enseignantes). En revanche, leur part parmi les promus à la hors classe des corps de professeurs agrégés et certifiés (y compris professeurs d'EPS) reflète celle qu'elles occupent dans ces corps (50,1 % pour 51,3 % des enseignants agrégés, près de 60 % pour 62 % des enseignants certifiés et Peps); il en va de même pour les avancements des femmes CPE, et presque de même pour les femmes personnels d'orientation (76 % parmi les promus, 83 % parmi les effectifs actifs).

L'âge est logiquement plus élevé parmi les promus qu'il ne l'est en moyenne dans les corps d'appartenance. L'écart se monte à environ 7 à 8 ans pour les corps de professeurs certifiés et de CPE, à 9 ans pour les professeurs agrégés et à 14 ans pour les professeurs des écoles.

Tableau 2 – Avancement au grade supérieur des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré public

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables
	2010	2011	2012	2013			
HC des professeurs des écoles	3 921	4 098	4 810	6 606	66,6	55,3	3,0
HC des professeurs agrégés	2 390	2 304	2 265	2 241	50,1	53,3	7,0
HC des professeurs certifiés	8 690	8 601	8 302	8 326	61,0	50,5	7,0
HC des professeurs d'éducation physique et sportive	1 040	1 057	1 026	1 063	47,0	51,9	7,0
HC des chargés d'enseignement d'EPS	10	5	1	2	100	53,5	22,0
Classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS	221	168	113	71	57,7	53,7	42,0
HC des professeurs de lycée professionnel	2 544	2 463	2 392	2 365	49,6	51,9	7,0
HC des professeurs d'ens. général de collège	6	5	6	0			
Classe exceptionnelle des PEGC*	602	311	155	85	57,6	55,9	42,0
HC des conseillers principaux d'éducation*	374	376	367	376	70,5	51,7	5,0
Directeurs des centres d'information et d'orientation**	63	51	50	51	76	48,4	44
Total second degré	15 940	15 341	14 677	14 580	56,7	51,3	7,5

HC : hors classe

** Pour les DCIO, le % de promus est rapporté au nombre de candidats (51/116).

* pour ces corps le % de promus ne tient pas compte de l'augmentation du taux de promotion prévu en 2013 (données non encore remontées des académies) : classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS : 50 %, relevant le contingent de promotions à 85 au lieu de 71 pour 2013. Classe exceptionnelle des PEGC : 50 %, relevant le contingent de promotions à 102, au lieu de 85. Classe exceptionnelle des PEGC : 50 %, relevant le contingent de promotions à 102, au lieu de 85. HC des conseillers principaux d'éducation : 7 %, relevant le contingent à 517 au lieu de 376.

Source : MEN-MESR DGRH B2-1, B2-3

2. Promotions des personnels de direction et d'inspection

2.1. Promotions de corps

Les personnels de direction, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sont recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement. Les promotions par liste d'aptitude sont très minoritaires comparées à l'accès par concours : en 2013, 60 personnels de direction 2^e classe ont été promus au choix pour 750 admis au concours ; ces effectifs s'élèvent à 31 et 115 pour les IEN, à 9 et 70 pour les IA-IPR.

Les femmes devenues personnels de direction au choix sont moins bien représentées que parmi les corps d'origine dont les candidats peuvent provenir : elles sont par exemple 58 % des enseignants du 2nd degré, plus de 80 % de ceux du 1^{er} degré. Ces nouveaux personnels de direction ont près de 6 ans de plus que les enseignants du 2nd degré.

Tableau 3 – Liste d'aptitude des personnels de direction et d'inspection

	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables
	2010	2011	2012	2013			
Personnels de direction 2 ^e classe	52	52	52	60	41,7	49,0	ND
Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	42	32	27	31	54,8	52,6	7,3
Inspecteurs acad. et insp. pédagogiques régionaux	15	11	15	9	44,4	53,5	0,2

Source : MEN-MESR DGRH E2-2, DGRH E2-3

2.2. Avancement aux grades supérieurs

Au moins 20 % des personnels promouvables bénéficient d'un avancement à un grade supérieur. Pour les inspecteurs, les taux sont calculés sur une assiette qui ne prend en compte que les seuls promouvables de l'année n-1 et sont donc inférieurs aux taux de promotion indiqués dans l'arrêté du 25 avril 2012 (paru au JO du 29 avril 2012) : les taux de promotion y sont fixés à 33 %

pour les IEN et à 45 % pour les IA-IPR.

En 2013, la part des femmes parmi les avancements de grade des personnels de direction reflète celle qu'elles occupent dans ce corps ; il en va de même pour les promotions féminines des IEN et des IA-IPR, considérés ensemble.

Tableau 4 – Avancement au grade supérieur des personnels de direction et d'inspection

	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables
	2010	2011	2012	2013			
Personnels de direction hors classe	462	462	462	411	35,5	ND	20,0
Personnels de direction 1 ^{re} classe	822	822	822	681	49,9	ND	27,9
Hors classe des inspecteurs de l'éducation nationale	125	117	140	140	47,1	52,6	24,6
Hors classe des inspecteurs IA-IPR	111	110	94	59	40,7	53,5	25,7

Source : MEN-MESR DGRH E2-2, DGRH E2-3

3. Promotions des personnels ASS

3.1. Accès aux corps sur liste d'aptitude

Les personnels ASS administratifs

Les promotions dans le corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADAENES) par liste d'aptitude ont, comme l'année dernière, bénéficié à 129 personnes, effectif supérieur au recrutement par concours interne (68 personnes à la session 2012, cf. chapitre « Concours »). Le recrutement selon ces deux voies est équilibré pour le corps des

secrétaires (SAENES) : 246 personnes promues au choix en 2013 et de l'ordre de 300 en 2012, par concours interne et par liste d'aptitude.

Les promotions interviennent après 50 ans en moyenne et sont très féminisées, à l'image des corps d'origine : 83 % des SAENES sont des femmes, 92 % des ADJAENES.

Tableau 5 – Liste d'aptitude des personnels administratifs

	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	Nombre de promus	% femmes	Âge moyen
	2010	2011	2012	2013		
ADAENES	136	143	129	129	90,5	50,9
SAENES	162	164	305	246	94,4	51,5
Total	298	307	434	375	92,4	51,2

Source : MEN-MESR DGRH C2-1

3.2. Avancement aux grades supérieurs

Le nombre d'avancements au grade supérieur des personnels administratifs a très fortement augmenté en 2013, comparé à ceux des dernières années, surtout pour les adjoints. Ceci s'explique par le changement de périmètre du nombre d'ayants droits retenus ; avant 2013, il était défini par les personnes présentes au 31 décembre de l'année n-1 et qui remplissaient les conditions d'éligibilité à cette date ; depuis 2013, les conditions d'éligibilité peuvent être remplies jusqu'au 31 décembre n. Ainsi, le nombre d'ayants droits de 28 000 en 2012 est passé à près de 38 000 en 2013.

Les deux tiers des cas d'avancement au grade supérieur des atta-

chés passe par la réussite à un examen professionnel, mais moins de la moitié des cas d'avancement des corps de secrétaires (45 à 46 % pour les deux classes). Pour les corps d'adjoints, l'avancement se fait uniquement au choix.

La part des femmes bénéficiant d'un avancement dans le grade des attachés principaux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est proche de la part des femmes parmi les attachés (63 % en 2013). Dans les catégories B et C, au contraire, les avancements bénéficiant à des femmes reflètent leur présence dans les corps (83 % en catégorie B et 92 % en catégorie C).

Tableau 6 – Avancement au grade supérieur des personnels administratifs (au choix ou par examen professionnel)

	Nombre de promus			% femmes	Âge moyen	% de promus/promouvables	
	2010	2011	2012	2013			
Attachés principaux éduc. nat. et ens. supérieur	402	388	388	426	60,8	45,9	7,5
SAENES classe exceptionnelle	536	399	387	411	84,1	50,9	11,0
SAENES classe supérieure	516	708	724	782	83,3	45,8	8,0
ADJAENES P1	797	547	796	1 144	94,6	54,3	25,0
ADJAENES P2	1492	1 230	1 190	1 832	91,7	48,6	21,3
ADJAENES 1 C	256	318	320	1 468	95,5	48,4	45,0
Total	3 999	3 590	3 805	6 063	89,0	49,0	17,0

Source : MEN-MESR DGRH C2-1

En 2013, 752 agents de la filière médicale et sociale ont bénéficié d'un avancement. La représentation des femmes parmi les promues au grade supérieur est à l'image de la très forte féminisation de ces personnels. Les médecins ayant bénéficié d'un avancement au grade supérieur ont un âge identique à l'ensemble du corps, les autres types de personnels promus sont plus âgés de quelques années.

En 2013, 707 agents techniques ont été promus dans le grade supérieur, en forte progression par rapport à 2012, sur la base de taux de promotion inchangés.

La part des femmes parmi les personnels techniques promus est très variable selon les grades ; elle s'élève à 42 % pour l'ensemble des personnels techniques. Les promotions interviennent à un âge plus élevé de quelques années que l'âge moyen des personnels techniques (50 ans).

Tableau 7 – Avancement au grade supérieur des personnels sociaux et de santé

	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables
	2010	2011	2012	2013			
Médecins 1 ^{re} classe	55	54	49	55	94,6	53,6	11,6
Assistants sociaux principaux	139	143	134	142	98,0	48,6	11,0
Infirmiers hors classe			231	236	97,1	57,7	9,7
Infirmiers classe supérieure	272	290	315	319	97,1	50,4	11,0
Total	466	487	729	752	96,7	52,6	10,6

Source : MEN-MESR DGRH C2-1

Tableau 8 – Avancement au grade supérieur des personnels techniques

	Nombre de promus				% femmes	Âge moyen	% de promus/ promouvables
	2010	2011	2012	2013			
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P1	45	36	30	28	20,0	56,6	6,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement P2	60	48	40	139	14,9	55,3	7,0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement C1	543	430	373	540	61,0	52,1	8,0
Total*	818	689	443	707	50,3	52,9	7,7

* y compris les techniciens de laboratoire et les adjoints techniques de laboratoire en 2010 (170 promus) et 2011 (175)

Source : MEN-MESR DGRH C2-1

La mobilité géographique

Enseignants du premier degré public :

- Nombre de participants au mouvement interdépartemental 2013 : **16 900**
- Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **21,3%**
- Part des demandes de mobilité pour rapprochement familial ayant entraîné mutation : **38,9%**

Enseignants titulaires du second degré public :

- Nombre de titulaires ayant participé au mouvement interacadémique 2013 : **17 200**
- Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **40,9%**
- Part des demandes de mobilité pour rapprochement familial ayant entraîné mutation : **71,0%**

- Nombre de néo-titulaires ayant participé au mouvement interacadémique 2013 : **7 900**, soit **53,0%** des affectations interacadémiques.
- Taux de satisfaction sur les demandes de maintien dans l'académie de stage : **65,4%**.

Personnels de direction et d'inspection :

- Nombre de participants aux mouvements des personnels de direction et d'inspection : **4 900**
 - Part des demandes de mobilité ayant entraîné mutation : **48,6%**
-

La mobilité des enseignants

Dans le premier degré

Les enseignants du premier degré sont recrutés grâce à un concours académique. Ils sont affectés en stage dans un des départements de l'académie où ils ont réussi le concours en fonction de leurs préférences et de leur rang de classement. S'ils souhaitent changer de département par la suite, ils doivent participer au **mouvement interdépartemental**, une fois titularisés. Aucun changement de département ne peut leur être imposé.

Les participants au mouvement remplissent une liste ordonnée des départements dans lesquels ils souhaitent être affectés. Ces demandes sont classées à l'aide d'un barème tenant compte à la fois de la situation personnelle de l'agent (éloignement du conjoint et/ou des enfants, demande de mutation simultanée, situation de handicap), de son affectation actuelle (exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles) et de ses demandes de mobilité antérieures (même premier vœu répété de manière consécutive). Les candidats ayant le plus de points sont affectés sur les postes disponibles. Les ex-æquo sont départagés par leur date de naissance.

Si aucun des vœux de l'enseignant n'est à sa portée, il ne change pas de département.

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte sont traitées à part. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et n'est pas du ressort de l'administration centrale.

Dans le second degré

Les enseignants fonctionnaires du second degré sont recrutés grâce à un concours national. À la différence des enseignants du premier degré, leur affectation pendant la durée de leur stage n'est que temporaire. Ils ne peuvent être affectés définitivement dans une académie qu'au moment de leur titularisation. Ils peuvent demander à en changer par la suite, mais cela ne peut leur être imposé.

En 2013, deux mouvements sont à la disposition des enseignants titulaires du second degré public désirant être affectés dans une nouvelle académie : le **mouvement interacadémique** proprement dit et le **mouvement spécifique**. Le mouvement spécifique a lieu en premier et permet aux enseignants de candidater directement sur des postes dits « à profil » : en classe préparatoire, BTS, sections internationales ou artistiques, postes éventuellement situés hors de leur académie. L'affectation sur ces postes dépend du curriculum vitae des enseignants et non pas de l'usage d'un barème. Ce mouvement amène chaque année quelques centaines d'enseignants à changer d'académie. Le mouvement Clair mis en place en 2012 n'a pas été reconduit.

Le mouvement interacadémique est à l'origine de la plupart des changements d'académie et permet d'affecter les néo-titulaires (ex-stagiaires affectés pour la première fois en tant que titulaires). Il est organisé disciplinairement : certifiés et agrégés enseignant la même discipline sont traités ensemble. Son fonctionnement est très similaire au mouvement interdépartemental du premier degré. Le barème fait intervenir des éléments supplémentaires : en particulier, l'expérience et le grade ainsi que le fait d'avoir des attaches familiales outre-mer (en cas de vœu dans ces départements).

Comme dans le premier degré, si leur nombre de points est insuffisant, les titulaires ne changent pas d'académie. En revanche, les néo-titulaires sont alors nommés dans une académie hors vœux, dans le cadre d'une procédure dite d'extension des vœux.

Les demandes d'affectation dans les territoires d'outre-mer et à Mayotte sont traitées à part. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et n'est pas du ressort de l'administration centrale.

1. Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

1.1. Les candidatures

En 2013, on recense 16 900 candidats au mouvement interdépartemental (désirant sortir de leur département d'affectation), soit 4,8 % des enseignants titulaires du premier degré rattachés à un département en 2012-2013 et n'ayant pas pris leur retraite avant la rentrée 2013.

La mobilité à destination des collectivités d'outre-mer et Mayotte n'est pas intégrée à ce mouvement. Il existe un mouvement des enseignants spécialisés à destination de ces territoires, 96 enseignants y ont été affectés à ce titre en 2013, et 74 en sont partis. Par ailleurs, 46 enseignants ont obtenu un détachement dans les COM ou un inéat (autorisation d'entrée) à Mayotte et 59 ont rejoint la France métropolitaine.

Près de la moitié des candidats au mouvement interdépartemental sont issus des départements des académies d'Île-de-France (48,2 % dont 16,5 % en Seine-Saint-Denis, 6,6 % dans les Hauts-de-Seine, 6 % dans le Val-de-Marne, 4,6 % dans les Yvelines, 4,1 % dans le Val-d'Oise, 3,9 % en Seine-et-Marne et 3 % à Paris), alors que ces départements ne représentent que 19,6 % de l'ensemble des effectifs d'enseignants.

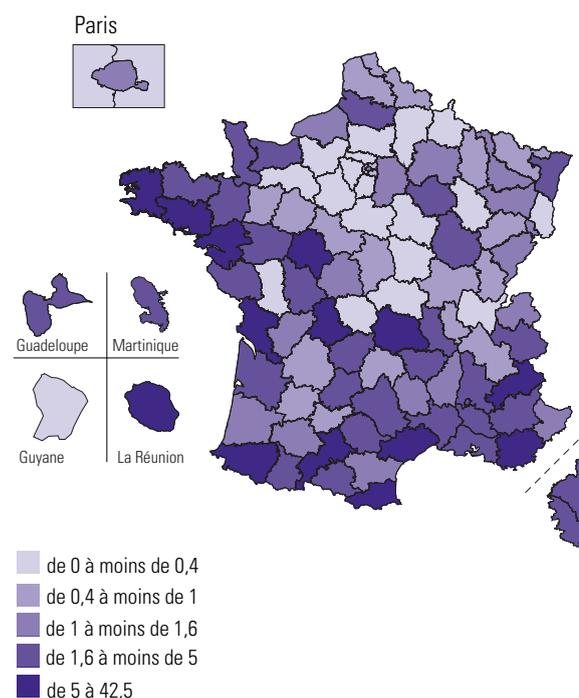
Les souhaits de départs y sont en effet particulièrement fréquents : 16,3 % des enseignants de l'académie de Créteil souhaitent quitter leur département d'affectation (25,2 % en Seine-Saint-Denis, 13,1 % dans le Val-de-Marne, et 7,7 % en Seine-et-Marne) et 9,6 % de ceux de l'académie de Versailles (8,8 % dans les Yvelines, 7,5 % dans l'Essonne, 13 % dans les Hauts-de-Seine et 8,7 % dans le Val-d'Oise).

Sur 16 900 demandes d'entrée en premier vœu, cinq départements totalisent plus d'un cinquième des demandes (Haute-Garonne, Paris, Gironde, Seine-et-Marne et Hérault).

Le ratio du nombre de demandes d'entrées en premier vœu sur le nombre de demandes de sorties permet de mesurer l'attractivité des départements. En 2013, six départements enregistrent plus de dix demandes d'entrées en premier vœu

pour une demande de sortie : les Pyrénées-Atlantiques (42,5), les Hautes-Alpes (21), le Puy-de-Dôme (14,1), la Haute-Garonne (12,4), les Pyrénées-Orientales (10,9) et le Morbihan (10,3) [Carte 1]. À l'inverse, le nombre de demandes d'entrée en premier vœu rapporté au nombre de demandes de sortie le plus faible concerne la Seine-Saint-Denis (279 demandes de sortie pour une demande d'entrée en premier vœu), la Guyane (9,7), les Hauts-de-Seine (8,8), les Ardennes (7,6), l'Orne (6,1) et l'Yonne (5,7).

Carte 1 – Ratio des demandes d'entrée en 1^{er} vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du premier degré public, mouvement interdépartemental 2013



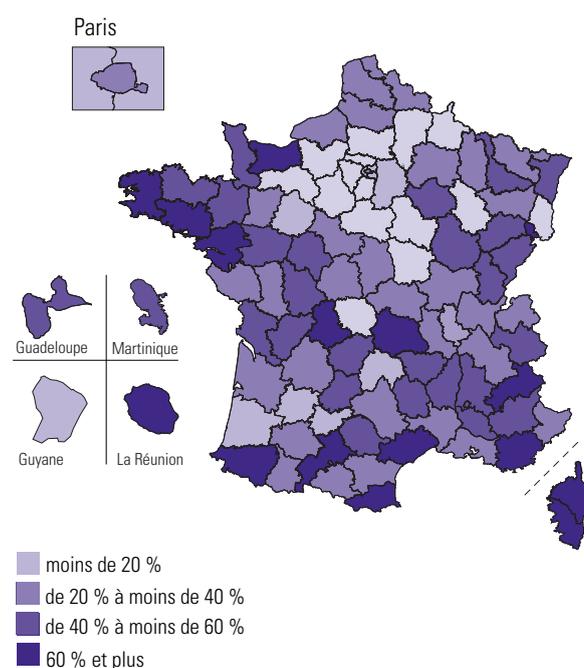
Source : MEN-MESR DGRH B2-1

1.2. Les mutations réalisées au mouvement interdépartemental

En 2013, 3 600 enseignants titulaires, soit 21,3 % des demandeurs, ont été mutés hors de leur département d'exercice lors du mouvement interdépartemental.

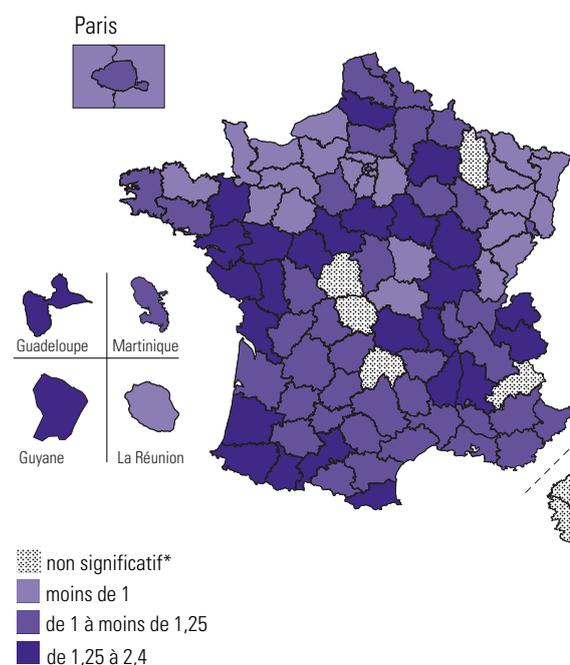
Dans quatre départements, plus de 80 % des enseignants demandant à quitter leur académie ont obtenu satisfaction [Carte 2]. Il s'agit des départements du Finistère, de La Réunion, de la Haute-Vienne et des Pyrénées-Orientales. Les taux de satisfaction les plus faibles concernent la Creuse (4,7 %), la Seine-Saint-Denis (6,3 %), la Guyane (8,1 %) et les Ardennes (8,8 %).

Carte 2 – Ratio des sorties réalisées sur les sorties demandées par les enseignants titulaires du 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2013



Source : MEN-MESR DGRH B2-1

Carte 3 – Ratio des entrées sur les sorties réalisées par les enseignants titulaires du 1^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2013



*ratio faisant intervenir moins de 15 personnes

Source : MEN-MESR DGRH B2-1

En Seine-Saint-Denis, le rapport entre le nombre des sorties et celui des entrées est particulièrement déséquilibré : près de 12 agents quittent ce département quand 1 y pénètre [Carte 3], ce déséquilibre est en grande partie comblé par l'arrivée d'enseignants stagiaires. En revanche, ce ratio est en faveur des entrées en Loire-Atlantique : 2,4 agents entrent dans ce département pour une sortie.

Le nombre d'enseignants mutés en moyenne par département est relativement faible. Seuls cinq départements accueillent plus de 100 agents : le Rhône, Paris, les Bouches-du-Rhône, la Seine-et-Marne et la Loire-Atlantique ; trois en accueillent 5 ou moins : l'Indre, la Meuse et le Cantal.

1.3. Les motifs de mutation au mouvement interdépartemental

Un tiers des candidats à la mobilité dans le premier degré, soit 5 500 personnes, souhaitent se rapprocher de leur famille [Tableau 2]. À ceux-ci s'ajoutent un peu moins de 1 400 enseignants dont le conjoint exerce également dans le premier degré et qui demandent des mutations simultanées.

Un agent dont les vœux sont motivés par un rapprochement familial a plus de chances d'obtenir satisfaction (38,9 %) qu'un agent souhaitant une nouvelle affectation pour convenance personnelle sans l'assortir d'une demande de mutation simultanée

(13,4 %). Les enseignants aspirant à une mutation simultanée n'obtiennent une affectation dans un nouveau département que dans 8,6 % des cas.

Parmi toutes les bonifications possibles, à motif de mutation donné, seule la bonification au titre du handicap augmente significativement les chances d'un enseignant d'obtenir sa mutation. Plus de 90 % des agents handicapés en ayant fait la demande obtiennent une mutation au mouvement interdépartemental.

Tableau 1 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du premier degré par motif du premier vœu, mouvement interdépartemental 2013

Motif de la demande de mutation	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites (%)		
			avec une bonification « Handicap »	sans bonification « Handicap »	Ensemble
Rapprochement familial	5 502	2 139	95,2	37,1	38,9
Vœux liés	1 361	117	60,9	7,7	8,6
Convenance Personnelle	10 037	1 342	90,4	11,6	13,4
Total général	16 900	3 598	90,6	19,5	21,3

Note de lecture : 95,2 % des enseignants du premier degré ayant formulé un premier vœu motivé par un rapprochement familial et bénéficiant d'une bonification pour handicap ont obtenu une mutation (pas nécessairement sur ce premier vœu).

Source : MEN-MESR DGRH B2-1

2. Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public

2.1. Les demandes de mutation au mouvement interacadémique

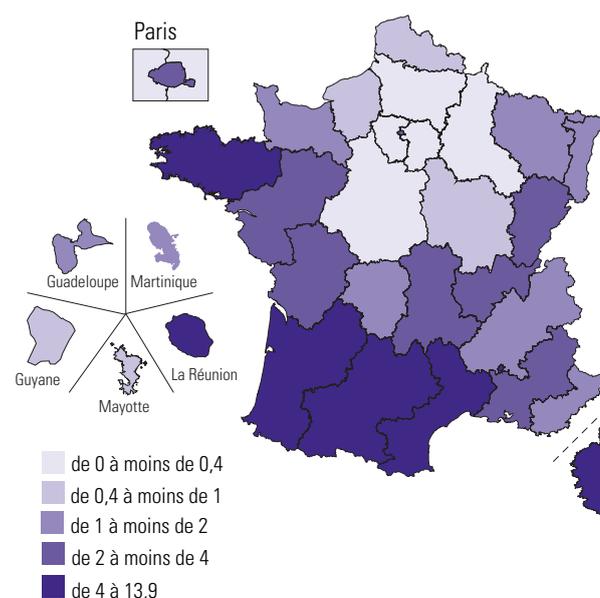
25 100 enseignants ont participé au mouvement interacadémique 2013, y compris les enseignants de DOM et COM et ceux revenant de disponibilité. 17 200 sont titulaires et 7 900 sont de nouveaux enseignants ex-stagiaires (néo-titulaires) dans le cadre de leur première affectation.

Un peu moins de 4,4 % de l'ensemble des enseignants titulaires rattachés à une académie (mais pas nécessairement en position d'exercice) en 2012-2013 et n'ayant pas pris leur retraite avant la rentrée 2013 demandent à changer d'académie. Plus de la moitié de ces demandes de participation émane des académies de Versailles (23,7 %), de Créteil (21,5 %) et d'Amiens (5,6 %) alors que ces académies représentent ensemble moins de 20 % des enseignants du second degré.

À l'exception de celle de Paris, les académies les plus demandées en 1^{er} vœu se situent dans le Sud et l'Ouest de la France métropolitaine : l'académie de Bordeaux concentre 1 800 demandes (10,6 % de l'ensemble), celle de Rennes 1 500 demandes (8,9 % des demandes) et celle de Toulouse 1 400 demandes (8,3 %). Ce sont également celles pour lesquelles le rapport entre le nombre de demandes d'affectation en 1^{er} vœu et nombre de demandes de sorties est le plus élevé : 13,8 dans l'académie de Rennes, 9,5 dans celle de Bordeaux et 6 dans celle de Toulouse [Carte 4]. L'académie de Paris a fait l'objet de 1 600 demandes (9,2 %), soit 2,4 demandes d'entrée pour une demande de sortie. Les académies de Créteil, de Reims et d'Amiens rassemblent cha-

cune moins de 1,1 % des demandes. Pour un agent demandant à y entrer, plus de 32 demandent à sortir de l'académie de Créteil, près de 22 de celle de Versailles et 12 de celle d'Amiens.

Carte 4 – Ratio des demandes d'entrée en 1^{er} vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013



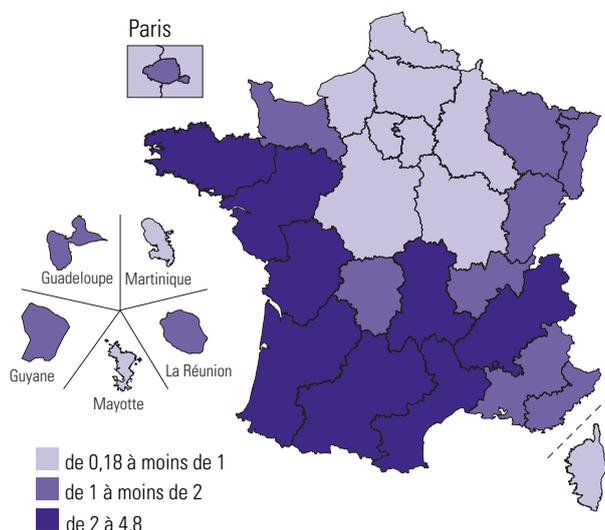
Source : MEN-MESR DGRH B2

2.2. Les mutations réalisées

Le mouvement interacadémique concentre la plupart des mobilités entre académies, le mouvement spécifique n'a entraîné que 350 affectations d'enseignants du second degré hors de leur académie d'origine. Les mutations réalisées dans le cadre du mouvement interacadémique ont concerné 7 000 titulaires (y compris les enseignants originaires des COM et de retour de disponibilité). 40,8 % des demandes de sorties ont donc été satisfaites. Les académies accueillant le plus de titulaires sont celles de Bordeaux (442 entrants), de Toulouse (430), de Versailles (399) et de Paris (386). Le vice-rectorat de Mayotte accueille 398 titulaires.

Le rapport entre le nombre d'entrées et de sorties d'enseignants titulaires varie beaucoup entre académies. Les académies de l'Ouest de la France accueillent au moins deux fois plus d'enseignants qu'elles n'en laissent partir dans d'autres académies [Carte 5]. Rennes est l'académie où ce ratio est le plus élevé. En revanche, les académies du Nord de la France et du bassin parisien (hors Paris) perdent plus d'enseignants titulaires qu'elles n'en accueillent. Les enseignants titulaires quittant l'académie de Créteil sont 5,5 fois plus nombreux que ceux qui y sont affectés. En Corse, ce ratio est très légèrement inférieur à 1. L'affectation des néo-titulaires dans les académies où les départs sont particulièrement nombreux tend à réduire ces déséquilibres.

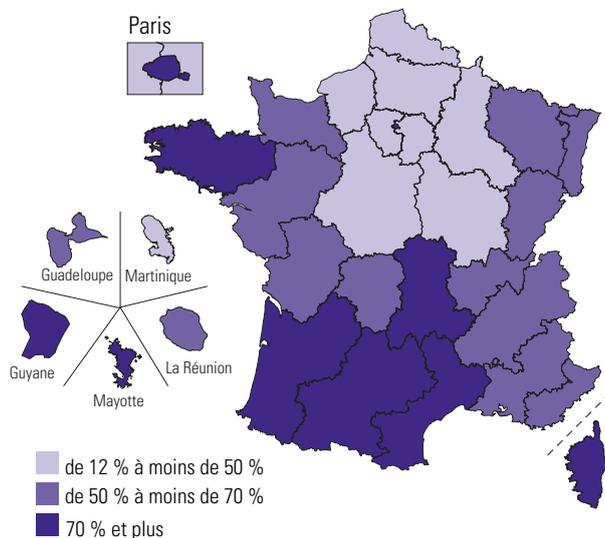
Carte 5 – Ratio des entrées/sorties des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013



Source : MEN-MESR DGRH B2

Les titulaires participent à hauteur de 47 % aux affectations interacadémiques, les néo-titulaires, à hauteur de 53 %. La part des titulaires parmi les entrants est très variable selon les académies : 12,1 % dans celle de Créteil, 19,5 % dans celle de Versailles, 16 % dans celle d'Amiens [Carte 6]. Cette part est supérieure à 65 % dans 12 autres académies situées majoritairement dans l'Ouest et le Sud de la France métropolitaine comme celle de Rennes (84,5 %), de Bordeaux (81,5 %), de Montpellier (76,0 %), de Toulouse (74,4 %) et de Clermont-Ferrand (72,9 %). La part des titulaires est également importante dans le vice-rectorat de Mayotte (86,0 %).

Carte 6 – Part des titulaires parmi les entrants dans l'académie dans le second degré, mouvement interacadémique 2013

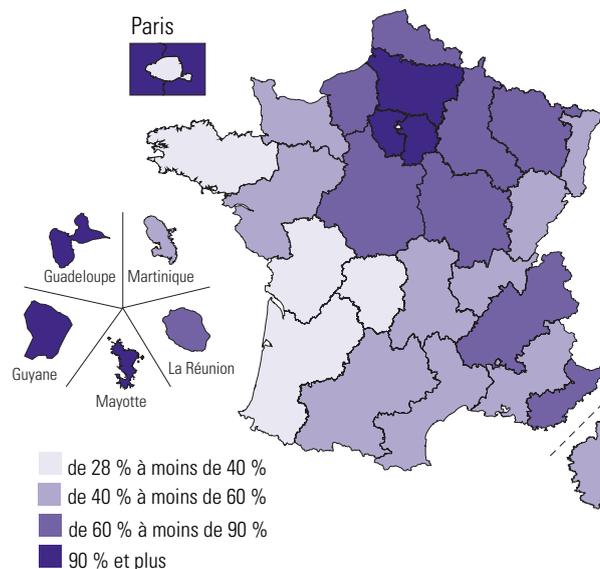


Source : MEN-MESR DGRH B2

Le mouvement interacadémique a permis de réaliser les premières affectations de 7 900 néo-titulaires en France métropolitaine et dans les DOM. Deux académies, celle de Créteil et de Versailles, totalisent près de 42 % de l'accueil (1 700 et 1 600 entrants), suivies par celles d'Amiens (500), Lille (450), Orléans-Tours (400) et Grenoble (350). En 2012, les académies de Créteil et Versailles avaient accueilli 45 % des néo-titulaires (1 750 et 1 950 entrants).

65,4 % des néo-titulaires ayant demandé le maintien dans leur académie de stage ont vu leur demande satisfaite. Ce taux de satisfaction dépasse 98 % dans les académies de Versailles et de Créteil et est supérieur à 94 % dans celle d'Amiens [Carte 7]. Il est inférieur à 35 % dans les académies de Paris et Rennes, et n'atteint pas 40 % dans celles de Bordeaux et Clermont-Ferrand.

Carte 7 – Part des néo-titulaires du second degré affectés dans leur académie de stage en 1^{er} vœu, mouvement interacadémique 2013



Source : MEN-MESR DGRH B2

2.3. Les motifs de mutation des titulaires au mouvement interacadémique

Plus d'un quart des demandes de mobilité des enseignants titulaires du second degré s'inscrivent dans le cadre d'un rapprochement familial [Tableau 2]. Environ 9 % des aspirants à la mobilité ont un conjoint qui est également enseignant du second degré et qui formule les mêmes vœux simultanément. Les demandes de mutation motivées par un rapprochement familial sont celles qui ont le plus de chance d'aboutir : 71 % d'entre elles connaissent une issue favorable, ce qui est le cas de moins de 30 % des demandes de mutation pour convenance personnelle non assor-

ties d'un souhait de mutation simultanée. Un tiers des demandes simultanées connaissent une issue favorable.

Les bonifications augmentent significativement les chances des agents d'obtenir leur mutation : 96,2 % des demandes de rapprochement familial déposées par des agents handicapés connaissent une issue favorable, 86,5 % de celles déposées par des agents bénéficiant d'une bonification après avoir exercé dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Tableau 2 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du second degré par motif du premier vœu, mouvement interacadémique 2013

Motif de demande de mutation	Nombre de demandes	Nombre de demandes satisfaites	Part des demandes satisfaites (%)			Ensemble
			avec une bonification « handicap »	avec une bonification « éducation prioritaire »	sans bonifications « EP », « handicap »	
Rapprochement familial	4 639	3 294	96,2	86,5	68,9	71,0
Mutations simultanées	1 558	531	81,0	54,6	29,3	34,1
Convenances personnelles	10 980	3 196	93,6	59,4	24,8	29,1
Ensemble	17 177	7 021	94,1	40,8	37,3	40,9

NB : Les bonifications ne sont pas exclusives : un enseignant peut à la fois bénéficier d'une bonification « handicap » et d'une bonification « éducation prioritaire ».

Note de lecture : 96,2 % des enseignants du second degré ayant formulé un premier vœu motivé par un rapprochement familial et bénéficiant d'une bonification pour handicap ont obtenu une mutation (pas nécessairement sur ce premier vœu).

Source : MEN-MESR DGRH B2

3. Mouvement des personnels de direction et d'inspection

Un peu moins de la moitié des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation au mouvement 2013

[Tableau 3]. Le taux de satisfaction est un peu plus élevé pour les personnels d'inspection des premier et second degrés (54,4 %).

Tableau 3 – Mouvement des personnels de direction et d'inspection en 2013

	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction en %
Personnel de direction	4 295	2 052	47,8
IA-IPR	155	78	50,3
IEN	448	250	55,8
Total personnel d'inspection	603	328	54,4

Source : MEN-MESR DE B2-2, B2-3

4. Mouvement des personnels ASS

Près de 40 % des personnels ASS des filières médico-sociales et administratives (hors adjoints administratifs) ayant déposé une demande de mutation au mouvement interacadémique 2013 ont obtenu une nouvelle affectation [Tableau 4]. Les taux de satisfaction varient entre 28,5 % pour les attachés (ADAENES) et 46,8 % pour les secrétaires (SAENES) dans la filière adminis-

trative. Ils sont plus dispersés dans la filière médico-sociale : le taux de satisfaction des médecins dépasse 90 % quand celui des conseillers techniques de service social n'est que d'un tiers. Globalement, 77,5 % des demandes pour rapprochement de conjoint ont abouti, 55,3 % de celles des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Tableau 4 – Mouvement des personnels ASS en 2013

	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction (en %)
ADAENES	544	155	28,5
SAENES	509	238	46,8
Filière administrative (hors adjoints administratifs (1))	1 053	393	37,3
Filière médico-sociale (hors assistants de service social (1))	42	21	50
Total ASS	1 095	414	37,8

(1) Mouvement interacadémique des corps à gestion déconcentrée, données non disponibles.
Source : MEN-MESR DGRH C2-1

POUR EN SAVOIR PLUS

« La mobilité géographique des enseignants du second degré public », *Note d'information* 13.18, MEN DEPP, septembre 2013.

« L'attractivité des académies pour les enseignants du second degré public en 2012 », *Note d'information* 13.21, MEN DEPP, octobre 2013.

Les retraites

Enseignants titulaires du premier degré public :

- nombre de départs en retraite en 2012 : **6 200**
- âges moyens respectifs de départ des hommes et des femmes :
58,2 ans et **57,7 ans**

Enseignants titulaires du second degré public :

- nombre de départs en retraite en 2012 : **9 500**
- âges moyens respectifs de départ des hommes et des femmes :
61,7 ans et **61,3 ans**

Titulaires non enseignants :

- nombre de départs en retraite en 2012 : **3 100**
 - âges moyens respectifs de départ des hommes et des femmes :
62,2 ans et **61,5 ans**
-

Sources

Sources des données utilisées

- Annuaire de gestion de personnel Agape, EPP, Agora et Poppée-ITRF (pour une présentation détaillée de cette source, se reporter au chapitre « Les personnels de l'éducation nationale en 2012-2013 »).
- Bases des pensions du service des retraites de l'État, DGFIP (extraction au 31 décembre 2012).

Évolution du cadre légal des départs en retraite dans la fonction publique

		Avant la réforme de 2003	Après la réforme de 2003 : à compter du 01-01-2004 sauf mention contraire	Réforme de 2010, à compter du 01-07-2011
Âge d'ouverture des droits (AOD) (c.-à-d. : âge à partir duquel un agent peut prendre sa retraite)			Sédentaires : 60 ans	Sédentaires : recul progressif de 60 à 62 ans de 2011 à 2017 (+ 5 mois/génération, sauf pour les assurés nés du 01-07-1951 au 31-12-1951 (+ 4 mois))
			Actifs (c.-à-d. : personnes ayant exercé comme instituteur pendant au moins 15 ans) : 55 ans	Actifs : décalage de 50 à 52 ans et de 55 à 57 ans.
			Parents de trois enfants : pas de condition d'âge	Parents de trois enfants : suppression progressive du régime spécial*
Accès à une pension de la fonction publique		15 ans de service sauf cas particuliers (ex : inaptitude)		2 ans de service
Taux plein		75 % (jusqu'à 80 % avec les bonifications)		
Durée requise		37,5 ans	Convergence vers le régime général : + 2 trimestres/an de 2004 à 2008, puis 1 trimestre/an (41 ans en 2012).	Supposée atteindre 41,5 ans en 2017
Décote	Montant	Néant	À compter du 01-01-2006 : convergence vers le régime général : de 0,125%/trimestre manquant (2006) à 1,25%/trimestre manquant (2015), limite passant de 4 à 20 trimestres.	
	Âge d'annulation		Sédentaires : passage de 61 ans (2006) à 63 ans (2012)	Sédentaires : de 62 ans et 5 mois (2011) à 67 ans (2020)
Surcote	Montant et conditions	Néant	0,75%/trimestre de service supplémentaire (post-AOD, au-delà du nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein), dans la limite de 20 trimestres (5 ans).	À compter du 01-01-2011 : nombre de trimestres de surcote illimités
			À compter du 01-01-2009 (PLSS 2009) : 1,25 % par trimestre supplémentaire pour les trimestres entièrement accomplis à compter du 01-01-2009. Trimestres d'assurance pris en compte pour la surcote et non plus les trimestres de service.	
Minimum garanti de pension		Pas de condition		Avoir atteint la durée d'assurance nécessaire pour avoir le taux plein (c.-à-d. sans décote) ou l'âge d'annulation de la décote (en 2015, avant : aménagement progressif)
Limite d'âge		Sédentaires : 65 ans		Sédentaires : de 65 à 67 ans de 2011 à 2017

* Le dispositif de départ anticipé des parents de trois enfants : Les parents d'au moins trois enfants ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants pouvaient partir quand ils le souhaitaient. Initialement réservé aux femmes, ce dispositif a été étendu aux hommes suite à une décision européenne en 2004, ce qui a permis à un certain nombre d'entre eux de partir de manière anticipée en 2004 et 2005. Mais à partir de mi-2005, l'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance a été introduite, ce qui a exclu de fait la quasi-totalité des hommes. L'arrêt global de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011 aux personnes à moins de cinq ans de l'âge d'ouverture de leurs droits à la retraite à cette date.

Source : Code des pensions civiles et militaires de retraite

1. Les départs en retraite en 2012

En 2012, 18 800 fonctionnaires de l'éducation nationale prennent leur retraite [Tableau 1], ils sont en moyenne âgés de 60,3 ans. Plus de 83 % d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré sont en moyenne âgés de près de 61 ans et demi lors de leur départ. Les personnels ASS cessent d'exercer au même âge, les personnels de direction, d'inspection et d'éducation un peu plus tard, à plus de 62 ans.

Les enseignants du premier degré ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres [Tableau Évolution du cadre légal]. Ceci explique qu'ils soient en moyenne âgés de seulement 57,8 ans au moment de leur départ.

Tableau 1 – Effectifs et âge moyen des nouveaux retraités en 2012 au moment de leur départ

Familles de professions (titulaires)	Effectifs	Âge moyen
Enseignants du premier degré	6 246	57,8
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	1 569	61,9
Professeurs certifiés et bi-admissibles, Peps	5 505	61,4
Professeurs de lycée professionnel + CET	1 543	61,2
Professeurs d'enseignement général de collège	716	61,0
Adjoints et chargés d'enseignement	135	61,4
Enseignants du second degré	9 468	61,4
Personnel de direction d'établissement	665	62,1
Personnels d'inspection, IEN, IA, IPR	186	62,5
Personnels d'éducation, d'orientation	336	62,0
Direction, inspection, éducation	1 187	62,1
Personnels ASS	1 748	61,4
Personnels ITRF	185	61,7
Ensemble	18 834	60,3

Sources : Fichiers de fin de fonction EPP-Agape-Agora-Poppée-ITRF, 2013

En 2012, les nouvelles retraitées sont relativement jeunes : elles sont âgées de 60 ans en moyenne, soit près d'un an de moins que les hommes partis la même année. Cette différence est en grande partie expliquée par deux éléments : les femmes exercent plus souvent dans le premier degré – 38 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 25 % des nouveaux retraités – et elles sont les bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des parents de trois enfants. Plus de 1 400 femmes sont

parties de manière anticipée pour ce motif en 2012, soit 12 % des départs en retraite féminins. Quatre hommes seulement étaient dans ce cas.

L'âge moyen de départ en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession [Tableau 2]. Les femmes ITRF et professeures des écoles partent même un peu plus tard que les hommes. La différence résiduelle la plus importante concerne les personnels ASS et s'élève à six mois.

Tableau 2 – Âge moyen de départ en retraite par famille de profession et sexe

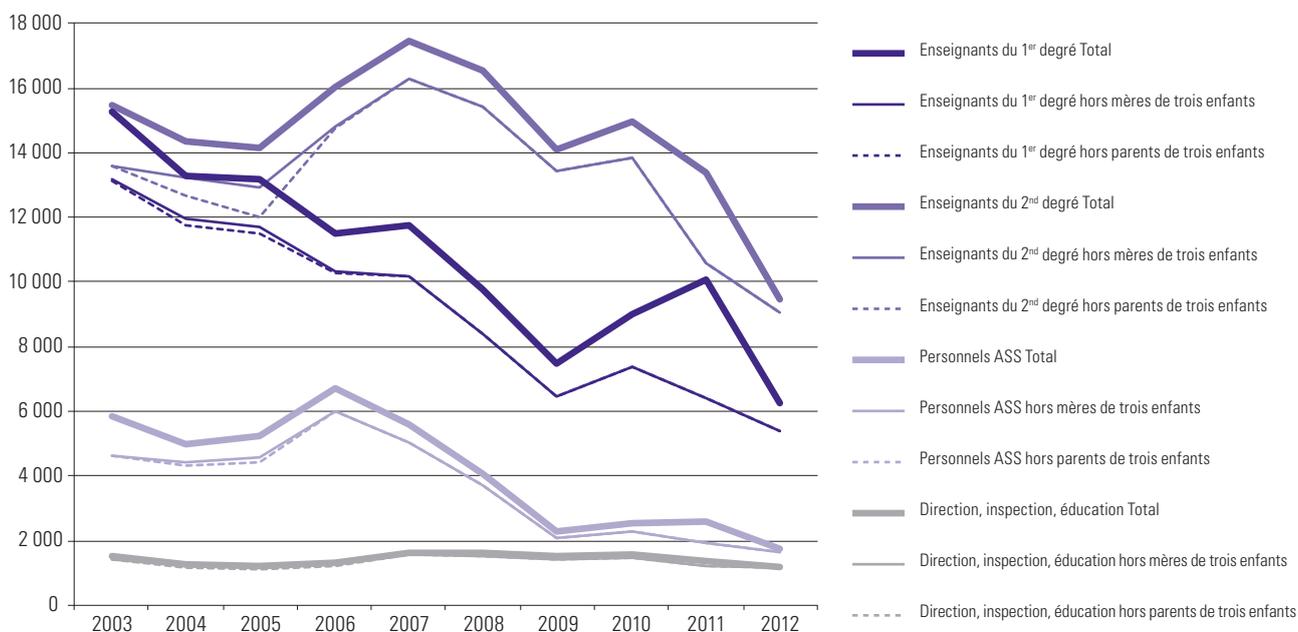
Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Femmes (hors départs mères de trois enfants)	Mères de trois enfants
Enseignants du premier degré	58,2	57,7	58,3	55,2
Enseignants du second degré	61,7	61,3	61,6	57,7
Direction, inspection, éducation	62,3	61,9	62,1	58,7
Personnels ASS	62,0	61,3	61,5	58,3
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	61,7	61,6	62,0	58,1
Ensemble	60,9	60,0	60,4	56,3

Sources : Fichiers de fin de fonction EPP-Agape-Agora-Poppée-ITRF, 2013

2. Un nombre de départs à la retraite tendanciellement en diminution depuis 2003

Au cours des dix dernières années, le nombre de départs en retraite annuel a connu d'importantes variations résultant des effets conjugués de la démographie et des réformes des retraites mises en œuvre depuis 2004 [Graphique 1].

Graphique 1 – Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions (2003-2012)



Note de lecture : en 2005, 12 000 enseignants du second degré partent en retraite, exception faite des départs anticipés de parents de trois enfants. Une fois intégrés les départs anticipés de pères de trois enfants, le nombre de départs s'élève à 12 900. Le nombre total des départs en retraite dans le second degré (y compris les départs de mères et de pères de trois enfants) atteint 14 100 en 2005. À partir de 2006, le nombre de départs anticipés de pères de trois enfants est négligeable.

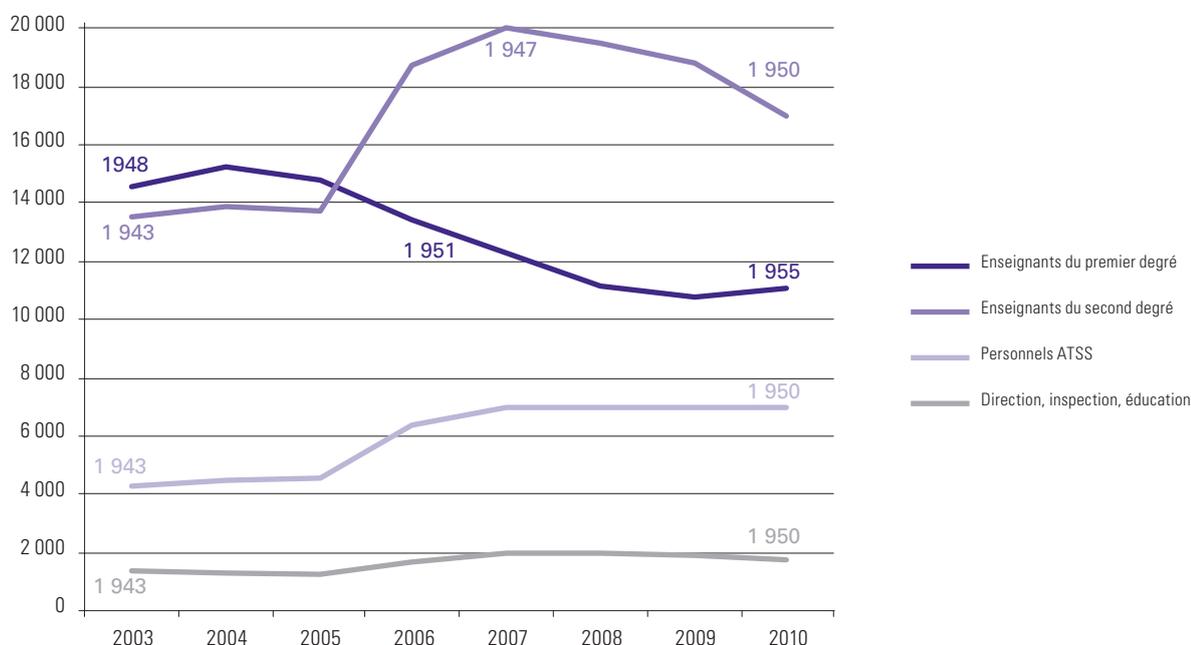
Sources : Fichiers de fin de fonctions EPP-Agape-Agora-Poppée-ITRF, 2005-2013

2.1. Effet démographique

La plupart des individus pouvant partir en retraite à partir des années 2003-2005 sont nés entre 1943 et 1945. Ils appartiennent aux générations creuses de la seconde guerre mondiale. Les fonctionnaires de l'éducation nationale nés pendant cette période sont beaucoup moins nombreux que ceux nés immédiatement après la guerre [Graphique 2]. Si environ 14 000 enseignants titulaires du second degré sont nés en 1944, plus de 20 000 sont nés en 1947. Ce glissement vers des générations plus nombreuses explique en grande partie l'augmentation du nombre de départs en retraite observée en 2006. L'éducation nationale

a employé moins de personnes nées après 1948, ce qui est en partie à l'origine de la diminution observée à partir de 2009. Dans les années 2000, la plupart des enseignants du premier degré peuvent partir en retraite dès 55 ans. Ceux qui peuvent partir en retraite en 2003 sont donc nés en 1948, génération ayant fourni de nombreux instituteurs. Les enseignants du premier degré nés en 1951 sont moins nombreux. Cela explique l'absence d'augmentation du nombre de départs d'enseignants du premier degré observée en 2006.

Graphique 2 – Effectifs employés par l'éducation nationale dans les années 2000 par année d'ouverture des droits et profession (soit à 55 ans pour les enseignants du 1^{er} degré, 60 ans sinon)



Note de lecture : plus de 14 500 enseignants du premier degré, nés en 1948, atteignent l'âge d'ouverture de leurs droits à la retraite en 2003 (55 ans). Ils sont environ 11 000 en 2010 à atteindre 55 ans (génération 1955). Ces courbes retracent le potentiel de départs à la retraite (hors départs anticipés pour des parents de 3 enfants). Sources : Fichiers de fin de fonction EPP-Agape-Agora-Poppée-ITRF, 2005-2013 – annuaires 2007

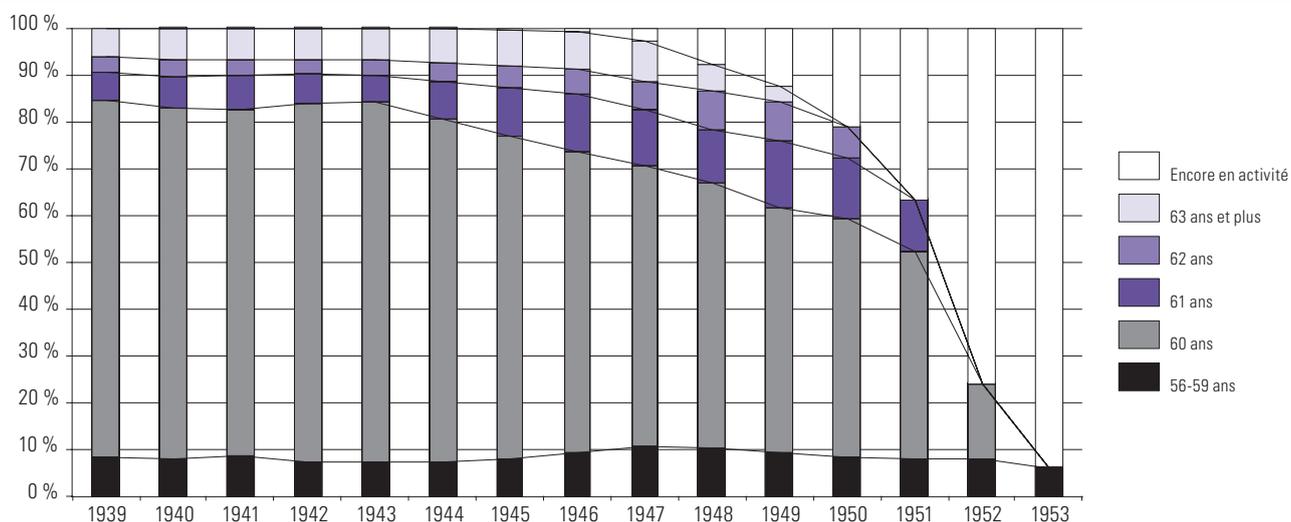
2.2. Effet des réformes

La démographie ne suffit pas à expliquer toutes les variations observées, notamment l'augmentation du nombre de départs en retraite des enseignants du premier degré et des personnels ATSS en 2011 ainsi que le ralentissement de la baisse observé simultanément dans le second degré. Ils peuvent être attribués à la mise en extinction déjà évoquée du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants. La grande majorité des personnes souhaitant conserver le bénéfice de ce dispositif devaient partir avant le 1^{er} juillet 2011. Le graphique 1 montre clairement qu'en l'absence de ce choc une diminution très nette des départs aurait été observée dans les premier et second degrés ainsi que chez les personnels ATSS. La relative stabilité observée en 2004 et en 2005 peut également être partiellement attribuée à l'ouverture temporaire de ce dispositif aux hommes.

Les personnels de direction, d'inspection et d'éducation sont moins touchés par ce phénomène, ces catégories étant plus masculines et partant plus tardivement.

La baisse structurelle du nombre de nouveaux retraités au cours des dix dernières années doit être attribuée en grande partie à l'augmentation progressive de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein mise en place à partir de 2004. Son effet est accentué par l'introduction à partir de 2004 d'une surcote puis à partir de 2006 d'une décote. Les agents retardent leur départ en retraite afin d'avoir une pension plus élevée ce qui diminue de manière transitoire le nombre annuel de départs en retraite. Ainsi, si près de 85 % des enseignants du second degré des générations 1939 à 1943 sont partis en retraite avant d'avoir atteint 61 ans, cette proportion diminue pour les générations suivantes, touchées par la réforme. Elle n'est que de 59 % pour la génération 1950, qui atteint 60 ans en 2010 [Graphique 3]. En 2011, l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits accélère cette diminution : près de la moitié des enseignants du second degré nés en 1951 partiront en retraite après 60 ans.

Graphique 3 – Âge de départ en retraite des enseignants du second degré par génération (constat au 1^{er} février 2013)



Note de lecture : 8,5 % des enseignants du second degré nés en 1939, encore en activité après 55 ans, sont partis en retraite entre 56 et 59 ans. Près de 85 % d'entre eux sont partis avant leur 61^e anniversaire.

NB : ce constat est effectué au 1^{er} février 2013. À cette date une partie des enseignants nés en 1952 n'ont pas atteint 61 ans et sont donc encore susceptibles de partir à l'âge de 60 ans.

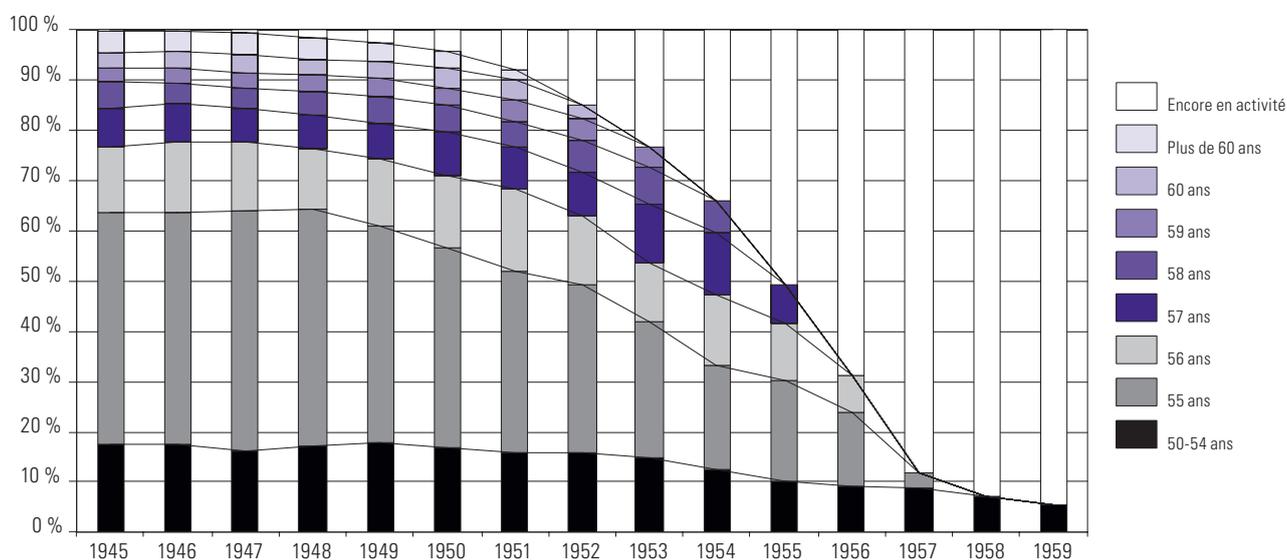
Sources : Fichiers de fin de fonction – Agape 2005-2013, annuaires Agape 2005-2013

Champ : Enseignants du second degré encore en activité le jour de leur 50^e anniversaire.

Dans le premier degré, la structure des départs en retraite est moins concentrée sur l'année où l'agent atteint l'âge d'ouverture de ses droits. Avant la réforme de 2003, moins de la moitié des enseignants du premier degré cessent d'exercer l'année d'ouverture de leurs droits, à 55 ans, alors que près des trois quarts des enseignants du second degré le font. Les comportements de départ en retraite des professeurs des écoles n'en sont

pas moins impactés par cette réforme. Comme dans le second degré, les enseignants partent plus tard en retraite. La part de départs en retraite après 55 ans passe de 36 % pour les générations non touchées par la réforme de 2003 (celles nées avant 1949) à 70 % pour la génération 1955, qui atteint 55 ans en 2010 [Graphique 4]. Plus de trois quarts des enseignants du premier degré nés en 1956 partiront en retraite à plus de 55 ans.

Graphique 4 – Âge de départ en retraite des enseignants du premier degré par génération (constat au 15 février 2013)



Note de lecture : plus de 17 % des enseignants du premier degré nés en 1945, encore en activité à 50 ans sont partis en retraite entre 50 et 54 ans. Près de 64 % d'entre eux sont partis avant leur 56^e anniversaire.

NB : ce constat est effectué au 15 février 2013. À cette date une partie des enseignants nés en 1957 n'ont pas atteint 56 ans et sont donc encore susceptibles de partir à l'âge de 55 ans.

Sources : Fichiers de fin de fonction – Agape 2005-2013, annuaires Agape 2005-2013

Champ : Enseignants du premier degré encore en activité le jour de leur 50^e anniversaire.

3. Le nombre de retraités de l'éducation nationale a légèrement augmenté en 2012

Les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche associés au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et rémunèrent pour le secteur public 771 800 ayants droit retraités [Tableau 3]. En 2012, cet effectif représente plus de la moitié des ayants droit pour l'ensemble des administrations (52,5 %). Au cours des 25 dernières années, il a été multiplié par presque trois.

Cette augmentation tend à se ralentir : au cours de l'année 2012 le nombre de retraités n'a crû que de 1,5 % ce qui est bien inférieur aux 4,2 % observés en moyenne au cours des 25 dernières années [Graphique 5]. La pension moyenne de ces retraités s'élève à un peu plus de 2 300 euros par mois. Les enseignants touchent en moyenne 120 euros de plus.

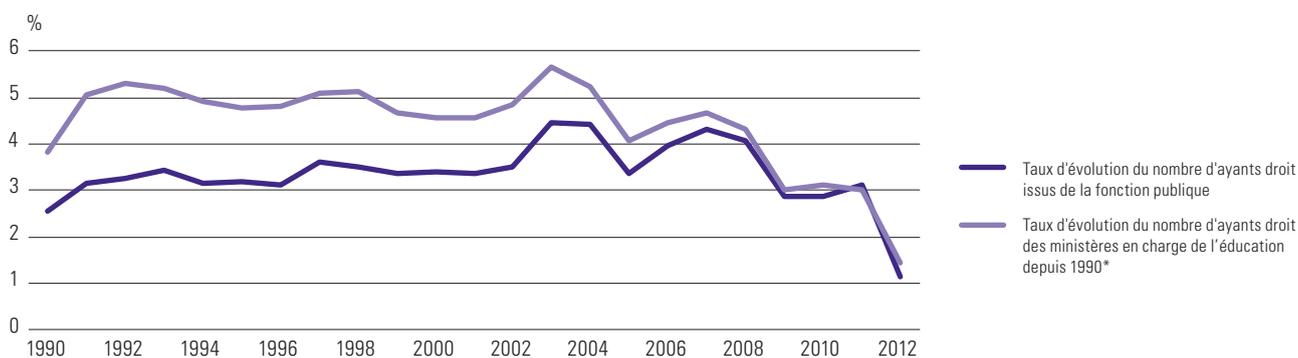
Tableau 3 – Évolution du nombre d'ayants droit depuis 1986

	Ayants droit (ensemble des administrations)	Ayants droit (fonctionnaires MEN-MESR-NSJEPVA)	Part des ayants droit du MEN-MESR-NSJEPVA
1986	635 650	252 707	39,8
1990	706 411	296 468	42
1995	828 192	379 287	45,8
2000	978 611	480 575	49,1
2005	1 180 492	609 660	51,6
2010	1 413 114	739 827	52,4
2011	1 454 167	760 852	52,3
2012	1 470 709	771 775	52,5

Source : DGFIP, service des retraites de l'État, bases des pensions au 31 décembre 2012

Champ : pensions civiles des ayants droit en paiement au 31 décembre 2012 (y compris fonctionnaires ayant exercé en Algérie).

Graphique 5 – Taux de variation annuel du nombre d'ayants droit de la fonction publique et des ministères en charge de l'éducation* depuis 1990



* Ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Source : DGFIP, service des retraites de l'État, bases des pensions au 31 décembre 2012

Champ : pensions civiles des ayants droit en paiement au 31 décembre 2012 (y compris fonctionnaires ayant exercé en Algérie).

La proportion d'inactifs varie selon les types de personnels [Tableau 4]. Parmi les enseignants du premier degré on compte plus de quatre ayants droit pour cinq actifs ; près de

sept pour dix parmi les enseignants du second degré. Parmi les autres types de personnel, les ratios ayants droit/actifs sont très variables.

Tableau 4 – Effectifs d’ayants droit selon le corps

Familles de profession	Ayants droit	% d’ayants droit/actifs
Professeurs des écoles	198 780	
Instituteurs, instructeurs	90 088	
Corps du premier degré	288 868	80,8
Professeurs de chaire supérieure	2 228	
Professeurs agrégés	30 254	
Professeurs certifiés et bi-admissibles, Peps	134 937	
Professeurs de lycée professionnel	43 137	
Professeurs d’enseignement général de collège	51 160	
Adjoints d’enseignement	1 788	
Chargés d’enseignement	5 414	
Corps du second degré	268 918	67,2
Personnels d’éducation, d’orientation	7 258	
Personnels de direction d’établissement	18 689	
Personnels d’inspection, IEN, IA, IPR	4 381	
Direction, inspection, éducation	30 328	90,3
ITRF (agents et adjoints)	3 252	
Filière administrative	50 762	
Filière ouvrière, technique et service	71 606	
Filière sociale et de santé	6 717	
ASS (y compris enseignement supérieur)	129 085	

Source : DGFIP, service des retraites de l’État – Base des pensions au 31-12-2012
 Champ : pensions civiles du ministère de l’éducation nationale en paiement au 31/12/2012 (y compris les fonctionnaires ayant exercé en Algérie).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les départs en retraite des personnels de l'éducation nationale entre 2000 et 2007 »,
Note d'information 09.17, MEN-DEPP, 2009.

Les lieux d'exercice

En 2012-2013 :

- **86%** des enseignants du premier degré sont affectés en école, **8%** en zone de remplacement, **5%** essentiellement en Rased ;
 - **48%** des enseignants du second degré sont affectés en collège ou Segpa, **32%** en lycée d'enseignement général et technologique, **15%** en lycée professionnel ;
 - dans le premier degré, **7%** des enseignants titulaires sont remplaçants (**20%** des moins de 30 ans) et **8%** le sont dans le second degré (**27%** des moins de 30 ans) ;
 - **20%** des enseignants exercent en éducation prioritaire dans le premier degré (**28%** des moins de 30 ans) et **12%** dans le second degré (**22%** des moins de 30 ans).
-

Méthodologie

Sources, définitions

Repérage des remplaçants :

- dans l'annuaire Agape enregistrant les affectations des enseignants du premier degré public d'enseignement, les remplaçants sont identifiés par leur fonction « remplacement » et leur nature de support « titulaire remplaçant ». Dans ce chapitre, seul le vivier de remplaçants non affectés à la date d'observation (1^{er} mars) est identifié ;
- dans l'annuaire EPP enregistrant les affectations des enseignants du second degré public d'enseignement, l'identification des remplaçants repose sur la combinaison de la modalité d'affectation (titulaire d'un poste définitif) et du type d'établissement d'affectation (zone de remplacement). L'ensemble du vivier de remplaçants, affectés ou non à la date d'observation (1^{er} février) est identifié ici.

Éducation prioritaire :

L'éducation prioritaire repose principalement sur deux dispositifs :

- les écoles collèges lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) ;
- les réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ces écoles et collèges sont le plus souvent implantés dans des quartiers urbains défavorisés mais certaines zones rurales en relèvent également. Éclair comme RRS constituent des réseaux réunissant écoles et collèges – et parfois lycées – pour favoriser la continuité des apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire.

1. Affectation par type d'établissement

1.1. Les enseignants dans le premier degré

Près de 9 enseignants du premier degré sur 10 exercent en école maternelle (22,0 %) ou élémentaire (64,0 %) [Tableau 1]. Les autres enseignants, titulaires et non titulaires, sont remplaçants

(7,6 %) ou affectés sur une circonscription d'inspection de l'éducation nationale (IEN) (4,9 %), principalement en tant qu'enseignants en Rased (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Tableau 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le premier degré public

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Établissements spécialisés (EME, Hôpitaux...)	Zone de remplacement	Circonscription IEN	Autres	Total
Instituteurs	26,6	56,3	0,6	9,4	3,6	3,5	100,0
	2,7	1,9	1,6	2,7	1,6	11,5	2,2
Professeurs des écoles	21,9	64,2	0,8	7,6	4,9	0,6	100,0
	97,2	97,9	98,2	96,6	98,3	86,1	97,6
Non-titulaires	17,9	48,7	0,9	23,4	1,3	7,8	100,0
	0,2	0,2	0,3	0,7	0,1	2,5	0,2
Total	22,0	64,0	0,8	7,6	4,9	0,7	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

NB : Les enseignants affectés sur une circonscription IEN sont principalement les enseignants en Rased (maitre G, maitre E, psychologue). La catégorie « Autres » est principalement constituée par les enseignants en réadaptation affectés aux SDEN (services départementaux de l'éducation nationale).

Note de lecture : 64 % des enseignants du premier degré exercent en école élémentaire. Dans celles-ci 97,9 % des enseignants sont des professeurs des écoles.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013

1.2. Les enseignants dans le second degré

Parmi l'ensemble des personnels enseignants du second degré, un sur deux est affecté en collège ou en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), près d'un sur trois en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et un sur sept en lycée professionnel ou en section d'enseignement professionnel (SEP) [Tableau 2].

En collège et Segpa, quatre enseignants sur cinq sont professeurs certifiés et Peps ; en lycée professionnel, trois sur quatre sont des PLP. En LEGT, les équipes enseignantes sont plus diversifiées, avec 28,6 % d'agrégés et 60,4 % de professeurs certifiés et de Peps. Les enseignants non titulaires (contractuels et maîtres auxiliaires) sont différemment représentés : 5,6 % des enseignants en LEGT, 7,9 % en collège et 13,2 % en lycée professionnel.

Des dominantes apparaissent selon les corps : les professeurs de chaire supérieure et les professeurs agrégés exercent principalement en LEGT (respectivement 99,3 % et 76,9 %) et les professeurs de lycée professionnel (PLP) en lycée professionnel ou en SEP (81,3 %) [Graphique 1]. Les professeurs certifiés et d'éducation physique et sportive (Peps) se partagent entre collèges (63,1 %) et LEGT (31,7 %).

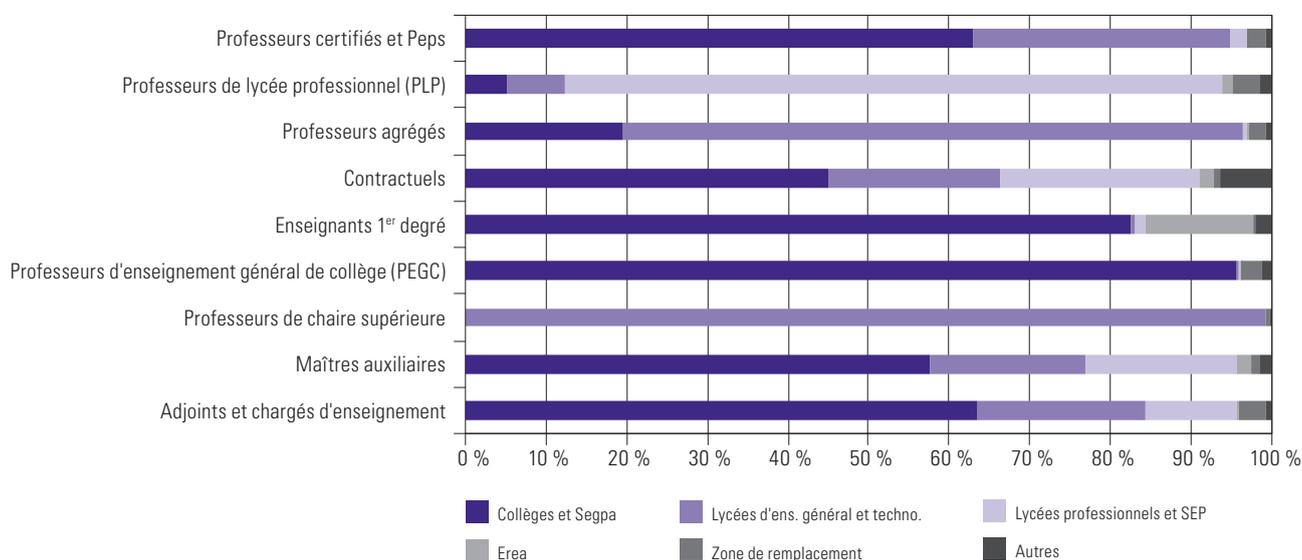
Parmi les personnels de direction du second degré, deux sur trois sont affectés en collège et en Segpa, un sur quatre en LEGT et un sur dix en lycée professionnel ou en SEP. La répartition des personnels d'éducation est proche de celle de l'ensemble des enseignants. Les personnels d'orientation sont pratiquement tous affectés dans un centre d'information et d'orientation (CIO).

Tableau 2 – Répartition par type d'établissement des enseignants et personnels de direction, d'éducation et d'orientation dans le second degré public

	Collèges et Segpa	Lycées d'ens. général et techno.	Lycées professionnels	Erea	Zone de remplacement	Cned	Services académiques et CIO	Greta	Autres	Total
Professeurs certifiés et Peps	63,1	31,7	2,1	0,1	2,3	0,2		0,1	0,4	100,0
	79,0	60,4	8,2	10,0	61,6	66,2	2,4	33,1	35,2	60,6
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	5,0	7,4	81,3	1,4	3,4	0,2		0,3	1,0	100,0
	1,5	3,4	77,6	25,8	21,5	13,8	2,5	28,1	19,7	14,7
Professeurs agrégés	19,5	76,9	0,7	0,1	2,3	0,2			0,4	100,0
	4,7	28,6	0,5	0,8	11,8	14,6		0,2	7,0	11,8
Contractuels	45,0	21,4	24,7	1,6	0,9		2,9	0,6	2,9	100,0
	7,3	5,3	12,6	15,8	3,0	1,4	94,6	30,7	30,1	7,8
Enseignants du 1 ^{er} degré	82,5	0,6	1,3	13,3	0,3			0,3	1,7	100,0
	4,8	0,1	0,2	46,4	0,4			5,3	6,4	2,8
Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC)	95,5	0,3	0,3	0,1	2,5	0,5		0,2	0,6	100,0
	1,6			0,1	0,9	2,4	0,1	1,0	0,6	0,8
Professeurs de chaire supérieure		99,3			0,5	0,1			0,1	100,0
		1,7			0,1	0,1			0,1	0,5
Maîtres auxiliaires	57,5	19,4	18,7	1,7	1,0	0,2	0,2	0,5	0,9	100,0
	0,6	0,3	0,6	1,1	0,2	0,6	0,3	1,5	0,6	0,5
Adjoints et chargés d'enseignement	63,5	20,9	11,4	0,2	3,2	0,4		0,1	0,5	100,0
	0,6	0,3	0,3	0,1	0,6	0,8		0,2	0,3	0,4
Total	48,4	31,8	15,4	0,8	2,3	0,2	0,2	0,2	0,7	100,0
	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Personnels de direction	63,9	24,8	9,9	0,2					1,2	100,0
	59,0	46,3	46,0	43,1		60,0		9,1	22,8	45,9
Personnels d'éducation	50,7	32,9	13,3	0,3			0,1	0,1	2,7	100,0
	41,0	53,7	54,0	56,9		40,0	0,2	72,7	44,6	40,2
Personnels d'orientation	0,2	0,1						93,9	0,1	5,8
	0,1							99,8	18,2	32,7
Total	49,7	24,6	9,9	0,2			13,1		2,5	99,9
	100,0	100,0	100,0	100,0			100,0	100,0	100,0	100,0

Note de lecture : 48,4 % des enseignants exercent en collège et en Segpa, type d'établissement dans lequel 79,0 % des enseignants sont des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).
Source : MEN, annuaire EPP février 2013

Graphique 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le second degré public selon le corps



Note de lecture : 63,1 % des professeurs certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps) exercent en collèges et Segpa.
Source : MEN, annuaire EPP février 2013

2. Les enseignants remplaçants

24 400 enseignants titulaires composent le vivier de remplaçants du premier degré public au 1^{er} mars 2013, soit 7,3 % des enseignants du premier degré public [Tableau 3]. Cette part passe à 19,5 % parmi les enseignants de moins de trente ans.

Dans le second degré, 28 200 enseignants sont titulaires sur zone de remplacement, qu'ils soient affectés en établissement ou non. Ils représentent 8,1 % des enseignants titulaires des corps du second degré. Les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive représentent les trois quarts de

ce vivier. Parmi les enseignants de moins de trente ans, plus d'un sur quatre est remplaçant.

Les enseignants remplaçants sont plus jeunes de quatre ans dans le premier degré et de six ans et demi dans le second degré que les autres enseignants [Graphique 2]. Les professeurs des écoles, certifiés et agrégés sont les plus jeunes : 37 ans, 36,3 ans et 37,6 ans respectivement contre 41,5 ans, 43,3 ans et 44,5 ans. Les professeurs de lycée professionnel remplaçants ont en moyenne 42,7 ans, soit trois ans de moins que les PLP hors zone.

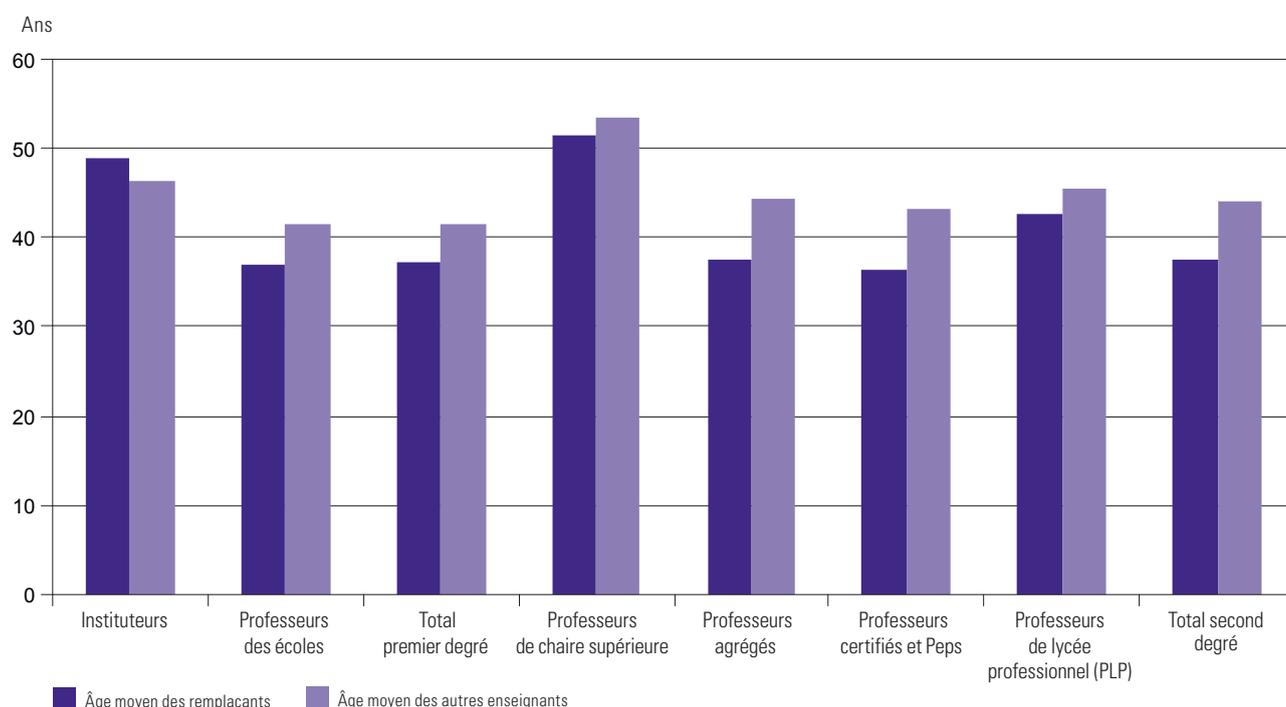
Tableau 3 – Les enseignants titulaires remplaçants dans le premier et second degré public

	Ensemble des enseignants		Enseignants de moins de 30 ans	
	Effectifs	Part des remplaçants	Effectifs	Part des remplaçants
Instituteurs	668	9,3	4	2,0
Professeurs des écoles	23 693	7,3	6 995	19,6
Total premier degré	24 361	7,3	6 999	19,5
Professeurs de chaire supérieure	11	0,5		
Professeurs agrégés	2 877	6,2	663	21,4
Professeurs certifiés et Peps	21 075	8,9	6 515	28,5
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	4 040	7,1	334	16,2
Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC)	99	3,1		
Adjoints et chargés d'enseignement	80	4,7		
Total second degré	28 182	8,1	7 512	26,8

Note de lecture : 8,9 % des professeurs certifiés sont affectés en zone de remplacement. Parmi ceux de moins de 30 ans, 28,5 % sont remplaçants.

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

Graphique 2 – Âge moyen des enseignants titulaires du premier et second degré public affectés ou non en remplacement



Note de lecture : les professeurs certifiés et Peps remplaçants sont âgés de 36,3 ans en moyenne, 43,3 ans pour les autres enseignants.

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

3. Affectation en éducation prioritaire des enseignants

La proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire (dispositif Éclair et réseaux de réussite scolaire RRS) est de 19,8 % dans le premier degré et de 12,3 % dans le second degré [Tableau 4]. Dans le second degré, 14,7 % des professeurs certifiés et assimilés sont affectés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire, contre 4,8 % des agrégés et 4,6 % des professeurs de lycées professionnels. Ces deux corps sont très majoritairement affectés dans les établissements du second cycle, et donc peu concernés par le dispositif actuel d'éducation prioritaire.

La part des enseignants de moins de trente ans affectés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire est supérieure de près de 10 points à celle de l'ensemble des enseignants : 28,2 % dans le premier degré, 22,2 % dans le second degré.

Dans le premier degré, les enseignants masculins exercent un peu plus fréquemment en éducation prioritaire : 22,5 % contre 19,3 % pour les femmes. Cette différence se retrouve également pour les plus jeunes d'entre eux (33,1 % et 27,6 %). Dans le second degré, quel que soit le corps, la proportion est proche entre hommes et femmes (12,1 % des hommes, 12,5 % des femmes pour l'ensemble).

L'âge apparaît donc discriminant dans l'affectation en éducation prioritaire. Ainsi, les établissements en éducation prioritaire accueillent relativement davantage de jeunes enseignants, jusqu'à 37 ans, tant dans le premier que dans le second degré [Graphique 3]. Dans les écoles comme dans les collèges, la moitié des enseignants relevant de l'éducation prioritaire ont moins de 38 ans. Dans les autres établissements, ils ne sont qu'un peu plus du tiers ; l'âge médian est de 41 ans. Cependant, les enseignants les plus âgés ne sont pas absents des établissements en éducation prioritaire : un quart d'entre eux ont plus de 46 ans, 49 ans dans les autres établissements.

Les différences sur l'ancienneté d'affectation sont moins importantes que celles sur l'âge entre les deux types d'établissements. Dans le premier degré, que ce soit dans une école en éducation prioritaire ou non, plus d'un quart des enseignants est affecté

depuis moins d'un an (à la rentrée scolaire précédente) et la moitié y est affectée depuis trois ans ou moins [Graphique 4]. Les différences sont plus sensibles dans le second degré. Un quart des enseignants exercent depuis moins d'un an dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire et la moitié depuis trois ans ou moins, contre respectivement un an et cinq ans dans les autres collèges.

La part des enseignants en éducation prioritaire dans le premier degré public connaît de grandes variations au niveau académique. Elle est relativement faible, inférieure à 11,6 %, dans huit académies : Rennes, Caen, Limoges, Poitiers, Clermont-Ferrand, Toulouse, Nantes et Nice [Carte 1]. Elle dépasse 30 % dans les académies de Créteil, Paris, et Martinique, et atteint 50,6 % en Corse, 57,8 % à La Réunion et 72,1 % en Guyane. La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est inférieure à celle de l'ensemble des enseignants dans six académies (Caen, Nantes, Reims, La Corse, Poitiers et Limoges) et supérieure de plus de 15 points dans les académies de Versailles, Martinique, Aix-Marseille et Guadeloupe [Carte 2].

Dans le second degré, les disparités académiques de l'éducation prioritaire sont similaires à celles dans le premier degré et de même ampleur. La faible part d'enseignants en éducation prioritaire se retrouve dans les huit mêmes académies [Carte 3]. Les académies de Créteil, Paris et la Martinique, ainsi que celle d'Aix-Marseille et de Lille dépassent les 30 % d'enseignants en éducation prioritaire. Et de la même manière que dans le premier degré, les trois académies où l'éducation prioritaire concentre le plus d'enseignants sont la Corse (56,8 %), La Réunion (57,9 %) et la Guyane (83,2 %). La part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire est presque toujours supérieure à celle de l'ensemble des enseignants à l'exception des académies de Mayotte (- 1,6 point) et de Corse, (- 15,7 points) [Carte 4]. Dans les académies de Rouen, Versailles, Aix-Marseille et de La Réunion, la part des moins de 30 ans est supérieure de plus de 10 points à celle de l'ensemble des enseignants.

Tableau 4 – Effectif et part (en %) des enseignants du secteur public en éducation prioritaire selon le corps, le sexe et le groupe d'âge

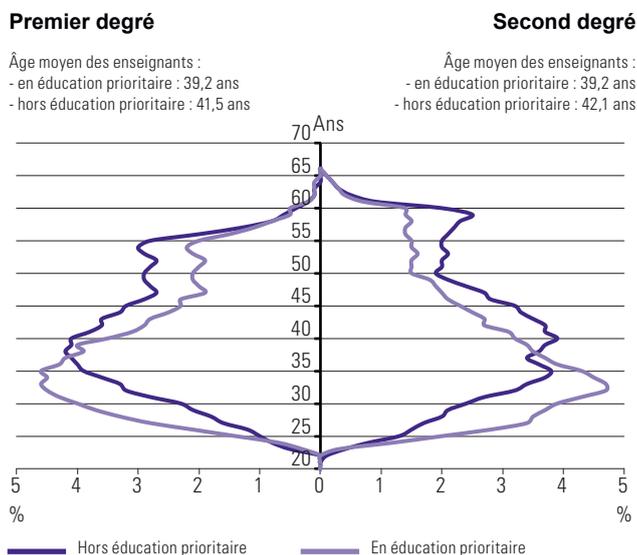
	Ensemble des enseignants						Enseignants de moins de 30 ans					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire (en %)	Effectifs	Part en éducation prioritaire
Instituteurs	302	18,5	698	16,4	1 000	17,0	9	28,1	19	30,6	28	29,8
Professeurs des écoles	9 633	22,6	44 026	19,4	53 659	19,9	936	33,0	6 781	27,6	7 717	28,1
Non-titulaires	45	38,8	101	33,1	146	34,7	17	41,5	58	37,9	75	38,7
Total 1^{er} degré	9 980	22,5	44 825	19,3	54 805	19,8	962	33,1	6 858	27,6	7 820	28,2
Professeurs de chaire supérieure												
Professeurs agrégés	1 021	4,7	1 143	4,9	2 164	4,8	95	8,3	170	9,8	265	9,2
Professeurs certifiés et Peps	13 200	15,2	20 507	14,4	33 707	14,7	1 969	28,6	3 844	26,3	5 813	27,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	1 233	4,4	1 280	4,8	2 513	4,6	40	4,7	62	5,7	102	5,3
Professeurs d'ens. général de collège (PEGC)	272	20,6	331	18,9	603	19,6						
Adjoints et chargés d'enseignement	89	10,0	89	11,7	178	10,8						
Maîtres auxiliaires	118	16,2	189	15,9	307	16,0			1	16,7	1	11,1
Contractuels	2 021	16,5	2 441	15,2	4 462	15,8	379	17,8	596	16,2	975	16,8
Enseignants du 1 ^{er} degré	1 075	23,2	1 447	24,0	2 522	23,7	48	21,7	144	22,4	192	22,2
Total 2nd degré	19 029	12,1	27 427	12,5	46 456	12,3	2 531	22,5	4 817	22,1	7 348	22,2

Note de lecture : 46 456 enseignants dans le second degré sont affecté dans un établissement en éducation prioritaire, soit 12,3% de l'ensemble des enseignants. Cette part en éducation prioritaire est de 22,2% pour les enseignants de moins de 30 ans.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : Ensemble des écoles du premier degré et ensemble des établissements du second degré (collèges, lycées et lycées professionnels)

Graphique 3 – Pyramide des âges des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire

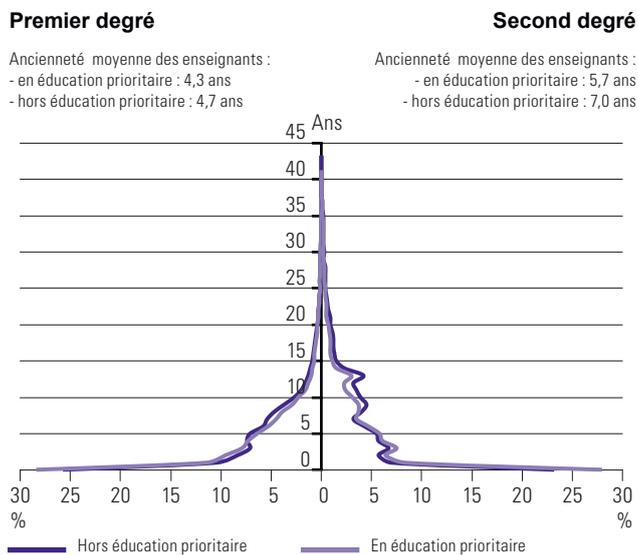


Note de lecture : les enseignants de 30 ans représentent 2,3% des enseignants des établissements du premier degré hors éducation prioritaire, 4% de ceux en éducation prioritaire. Ils représentent 2,4% des enseignants des établissements du second degré hors éducation prioritaire, 3,9% de ceux en éducation prioritaire.

Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : l'étude se limite aux écoles dans le premier degré et aux collèges dans le second degré

Graphique 4 – Pyramide de l'ancienneté d'affectation des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire

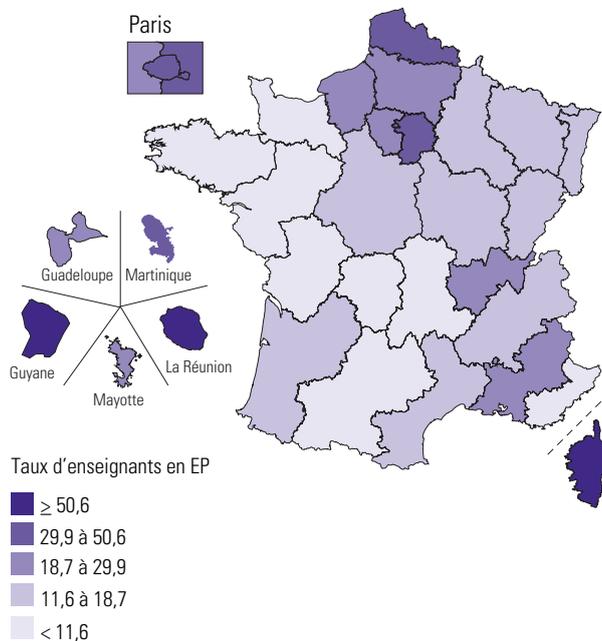


Note de lecture : Dans le premier degré, 7,1% des enseignants sont affectés depuis 5 ans dans un établissement hors éducation prioritaire, 6,4% en éducation prioritaire. Dans le second degré, ce sont 5,5% des enseignants hors éducation prioritaire, 5,8% en éducation prioritaire.

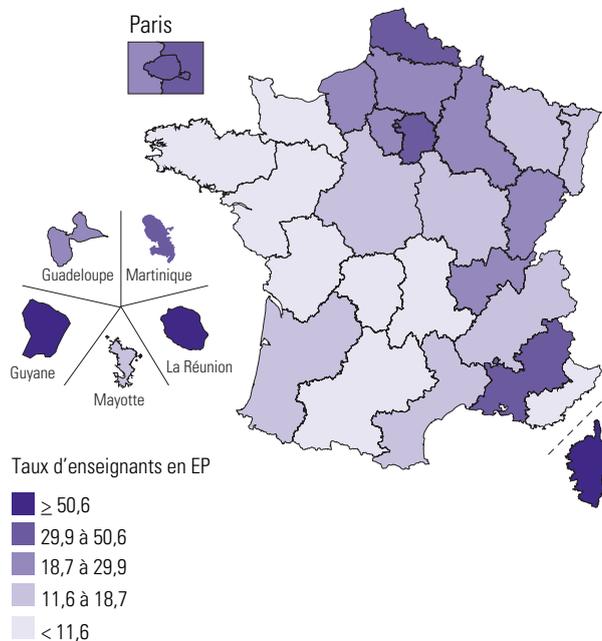
Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : l'étude se limite aux écoles dans le premier degré et aux collèges dans le second degré

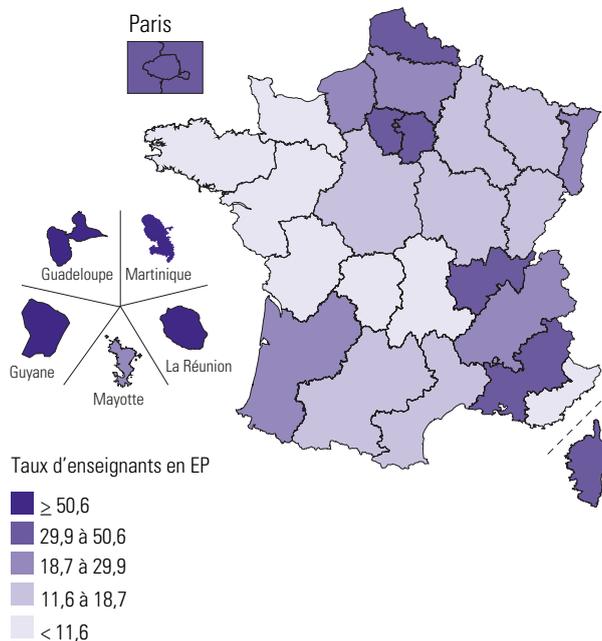
Carte 1 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans une école du premier degré



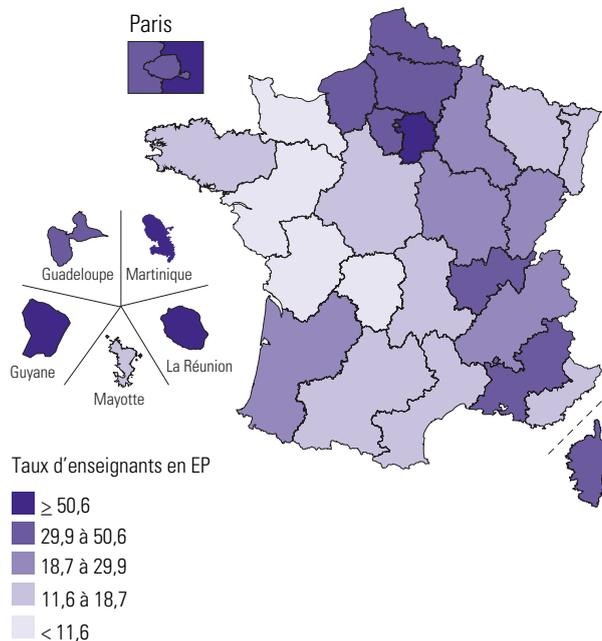
Carte 3 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans un collège du second degré



Carte 2 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans une école du premier degré



Carte 4 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans un collège du second degré



Source : MEN, annuaire Agape mars 2013, EPP Février 2013
 Champ : Ensemble des écoles du premier degré et collèges dans le second degré

Annexe

Part des enseignants en éducation prioritaire (premier degré, collèges dans le second degré)

Académie	Enseignants du premier degré	Enseignants du premier degré Moins de 30 ans	Enseignants du second degré	Enseignants du second degré Moins de 30 ans
Aix-Marseille	26,4	47,3	31,5	44,4
Amiens	21,7	25,0	25,9	32,9
Besançon	12,7	18,0	21,5	26,7
Bordeaux	16,8	25,3	16,4	24,2
Caen	7,4	5,2	8,7	9,6
Clermont-Ferrand	8,6	9,9	11,3	14,7
Corse	50,6	49,5	56,8	41,1
Créteil	34,2	42,2	41,3	51,0
Dijon	11,6	13,1	18,6	22,7
Grenoble	13,0	18,7	14,6	23,1
Lille	29,9	43,5	33,8	43,1
Limoges	7,9	7,7	9,2	9,2
Lyon	20,5	31,1	23,7	30,7
Montpellier	15,0	18,2	14,4	18,3
Nancy-Metz	12,3	17,5	14,6	17,4
Nantes	10,5	8,9	10,8	10,8
Nice	10,3	10,5	10,2	13,0
Orléans-Tours	12,3	14,9	12,0	17,0
Paris	34,4	46,7	30,7	33,1
Poitiers	8,3	7,4	8,6	9,0
Reims	15,8	14,6	23,3	24,4
Rennes	7,0	7,3	8,1	11,7
Rouen	18,7	23,8	26,5	37,5
Strasbourg	14,6	20,7	15,2	18,1
Toulouse	9,9	14,8	9,8	13,9
Versailles	24,3	40,1	24,5	37,3
Guadeloupe	27,6	55,1	28,5	37,8
Guyane	72,1	86,9	83,2	88,7
Martinique	35,6	53,8	47,0	54,2
Mayotte	19,8	28,2	17,0	15,4
La Réunion	57,8	69,1	57,9	71,1
France métro. + DOM	19,8	28,2	22,3	33

Note de lecture : dans l'académie de Lille, 29,9 % des enseignants sont affectés dans une école en éducation prioritaire (43,5 % des enseignants de moins de 30 ans) et dans le second degré 33,8 % des enseignants sont affectés dans un collège en éducation prioritaire (43,1 % des enseignants de moins de 30 ans)

Source : MEN, annuaires Agape mars 2013, EPP février 2013

Champ : Ensemble des écoles du premier degré et collèges dans le second degré

Les congés pour raisons de santé

44,7% des personnels ont posé au moins un congé pour raison de santé (y compris congés de maternité, paternité et adoption) :

- **47,9%** des enseignants ;
 - **50,3%** des enseignants affectés dans le premier degré ;
 - **46,8%** des enseignants affectés dans le second degré ;
- **31,9%** des autres personnels affectés en service académique.

41,2% des personnels ont posé au moins un congé de maladie ordinaire (CMO)

- **44,5%** des enseignants ;
- **29,8%** des autres personnels.

15,8 jours : durée annuelle des congés pour raison de santé, rapportée à l'ensemble de la population, dont **6,5 jours** pris pour congés de maladie ordinaire :

- **17,2 jours** pour les enseignants, dont **6,8 jours** pour CMO ;
 - **18,6 jours** pour les enseignants affectés dans le premier degré ;
 - **15,9 jours** pour les enseignants affectés dans le second degré ;
 - **10,8 jours** pour les autres personnels, dont **5,1 jours** pour CMO.
-

Méthodologie

Champ, sources, concepts

Les congés pour raison de santé pris en compte dans ce chapitre sont les congés pour maternité, paternité et adoption et les congés de maladie. Ces derniers englobent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue maladie, congés de longue durée et congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail (cf. infra).

Les données sont issues d'une extraction des annuaires EPP, Agora et Agape. Seuls les personnels en position d'activité et affectés dans une école du premier degré, un établissement du second degré ou un service administratif académique sont retenus. Ils sont tous affectés dans le secteur public, en France métropolitaine ou dans les DOM, et peuvent être non titulaires.

Sont mesurées les proportions d'agents concernés par les différents types de congés pour raison de santé et les durées moyennes correspondantes pour les agents concernés ou pour tous les personnels. Les agents pouvant prendre plusieurs congés d'un même type, les durées moyennes correspondent aux totaux des durées des congés d'un même type sur l'année scolaire.

L'analyse des congés pour raisons de santé porte sur la durée annuelle des congés pris par les agents du ministère de l'éducation nationale, durant l'année scolaire 2011-2012. Leur durée prend en compte les jours de congé pris entre le 1^{er} septembre 2011 et le 31 août 2012. Les durées réelles des congés peuvent être tronquées, certains d'entre eux ayant pu commencer avant le début de la période observée et/ou se poursuivre au-delà. Ceci déforme la distribution des durées des congés, les faibles durées se trouvant surreprésentées.

Les différents types de congés

Les **congés pour raisons de santé** englobent les congés de maladie et les congés pour accueil d'enfant.

Les **congés de maladie** comprennent :

- les **congés de maladie ordinaire**, qui ne peuvent pas durer plus de 12 mois consécutifs;
- les **congés longs**, qui comprennent les **congés de longue maladie** (CLM) et les **congés de longue durée** (CLD) pour les fonctionnaires, ainsi que les **congés de grave maladie** (GM), équivalent des CLM pour les non-titulaires qui justifient d'au moins 3 ans de service continu dans la fonction publique. Ces congés, renouvelés par période de 3 à 6 mois, ont une durée maximale de 3 ans pour les CLM et les GM et de 5 ans pour les CLD (en cas de maladie professionnelle, la durée maximale est portée à 8 ans);
- **les accidents du travail et congés pour maladie professionnelle.**

Les **congés pour accueil d'enfant** comprennent :

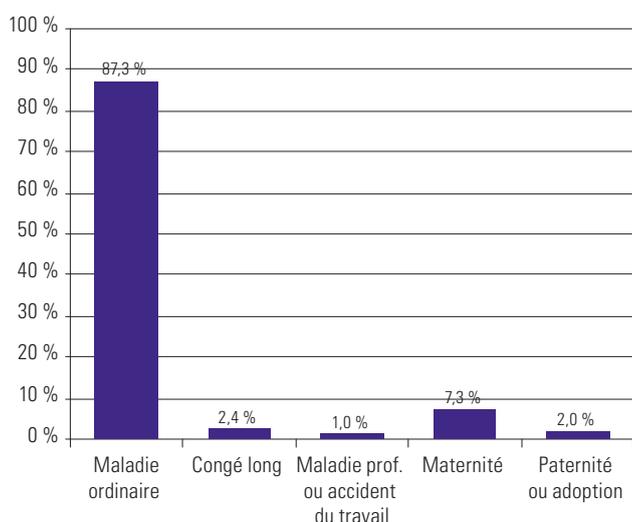
- les **congés maternité** : d'une durée allant de 16 à 46 semaines selon le nombre d'enfants, ils peuvent être anticipés ou prolongés par des congés pour grossesse pathologique, qui peuvent allonger la durée du congé maternité;
- les **congés paternité** : les congés paternité durent au maximum 11 jours calendaires, 18 en cas de naissances multiples;
- les **congés d'adoption** : peuvent durer jusqu'à 22 semaines selon le nombre d'enfants adoptés et à charge avant l'adoption.

1. Les différents types de congés

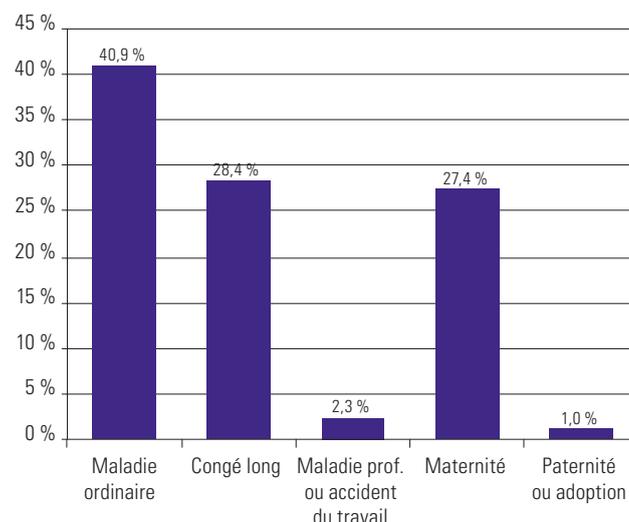
Le nombre et la durée des congés varient fortement en fonction de leurs motifs. En 2011-2012, près de neuf congés sur dix sont pris pour maladie ordinaire ; ils représentent plus de 40 % des

jours d'arrêt. Inversement, les congés longs, qui constituent 2,4 % des congés, représentent plus de 28 % des jours d'arrêt.

Graphique 1 – Répartition du nombre de congés par type (2011-2012)



Graphique 2 – Répartition des jours de congés par type (2011-2012)



Les durées annuelles de congés pour raisons de santé par agent concerné sont très dispersées autour de la moyenne de 35,6 jours : près du tiers des agents ayant eu recours à au moins un congé a pris moins de 4 jours sur la totalité de l'année scolaire

2011-2012, le plus souvent sous forme de congés de maladie ordinaire (CMO). La moitié des personnes arrêtées pour CMO a pris moins de 6 jours sur l'année scolaire 2011-2012.

Tableau 1 – Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé au cours de l'année 2011-2012 (en %)

	Maladie ordinaire	Maladie prof. et accident du travail	Tous congés
De 1 à 3 jours	35,4	15,4	31,3
De 4 à 5 jours	14,6	11,2	13,0
De 6 à 15 jours	25,1	28,1	24,1
De 16 à 29 jours	10,7	13,9	9,3
30 jours et plus	14,3	31,4	31,3
Total	100,0	100,0	100,0

Note de lecture : 35,4 % des agents qui ont pris un ou plusieurs congés de maladie ordinaire ont eu une durée totale de CMO de moins de 4 jours sur l'année scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

2. Congés selon le type de personnels, le sexe et l'âge

2.1 Personnels enseignants et non enseignants, selon le sexe et l'âge

Tableau 2 – Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l'âge (en %)

Type de personnel	Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	37,8	0,4	0,6	nc	6,5	41,9
		De 30 à 39 ans	38,0	0,6	0,7	nc	9,5	44,4
		De 40 à 49 ans	33,3	1,2	0,7	nc	1,9	35,6
		50 ans et plus	33,2	3,8	1,0	nc	0,2	36,7
		Total	35,0	1,8	0,8	nc	4,0	39,1
	Femmes	Moins de 30 ans	57,0	0,4	0,9	14,6	0,1	60,2
		De 30 à 39 ans	52,7	0,9	0,8	12,6	0,1	56,4
		De 40 à 49 ans	43,8	1,9	0,9	0,9	0,1	45,6
		50 ans et plus	45,1	4,3	1,5	0,0	0,0	49,1
		Total	48,8	1,9	1,0	6,4	0,1	51,9
	Total	Moins de 30 ans	52,7	0,4	0,8	11,3	1,5	56,0
		De 30 à 39 ans	48,6	0,8	0,8	9,1	2,8	53,0
		De 40 à 49 ans	40,5	1,6	0,8	0,6	0,7	42,5
		50 ans et plus	40,4	4,1	1,3	0,0	0,1	44,2
		Total	44,5	1,9	0,9	4,4	1,3	47,9
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	22,4	0,0	0,1	nc	1,3	23,3
		De 30 à 39 ans	24,8	0,3	0,4	nc	4,5	28,0
		De 40 à 49 ans	21,3	1,0	0,7	nc	1,4	23,3
		50 ans et plus	19,2	2,6	0,6	nc	0,2	21,6
		Total	21,9	0,9	0,4	nc	1,7	23,9
	Femmes	Moins de 30 ans	30,2	0,1	0,3	6,0	0,0	32,1
		De 30 à 39 ans	36,9	0,5	0,6	7,5	0,1	39,9
		De 40 à 49 ans	32,7	1,4	1,0	0,6	0,1	34,3
		50 ans et plus	31,9	2,8	1,2	0,0	0,0	34,4
		Total	32,8	1,2	0,8	3,4	0,0	35,0
	Total	Moins de 30 ans	27,5	0,0	0,3	3,9	0,4	29,1
		De 30 à 39 ans	33,7	0,5	0,6	5,5	1,2	36,8
		De 40 à 49 ans	30,2	1,3	0,9	0,5	0,4	31,8
		50 ans et plus	28,7	2,7	1,0	0,0	0,1	31,1
		Total	29,8	1,1	0,7	2,5	0,5	31,9
Total	Hommes	Moins de 30 ans	29,6	0,2	0,4	nc	3,7	32,0
		De 30 à 39 ans	36,0	0,6	0,6	nc	8,8	42,0
		De 40 à 49 ans	31,7	1,2	0,7	nc	1,8	33,9
		50 ans et plus	31,0	3,6	0,9	nc	0,2	34,4
		Total	32,4	1,6	0,7	nc	3,5	36,0
	Femmes	Moins de 30 ans	46,5	0,3	0,7	11,2	0,0	49,1
		De 30 à 39 ans	50,2	0,8	0,8	11,8	0,1	53,8
		De 40 à 49 ans	41,6	1,8	0,9	0,8	0,1	43,3
		50 ans et plus	41,8	3,9	1,4	0,0	0,0	45,3
		Total	45,1	1,8	0,9	5,7	0,1	48,0
	Total	Moins de 30 ans	41,8	0,3	0,6	8,1	1,1	44,3
		De 30 à 39 ans	46,3	0,8	0,7	8,5	2,5	50,5
		De 40 à 49 ans	38,6	1,6	0,8	0,6	0,6	40,5
		50 ans et plus	37,9	3,8	1,2	0,0	0,1	41,4
		Total	41,2	1,7	0,9	4,0	1,1	44,4

Note de lecture :

- 37,8 % des hommes enseignants âgés de moins de 30 ans ont pris au moins un congé de maladie ordinaire au cours de l'année 2011-2012.

- La somme des pourcentages en ligne est supérieure au total (tous motifs confondus), les agents pouvant avoir pris des congés de types différents au cours de l'année.

- nc : non concernés

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

Graphique 3 – Proportion d’agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé au cours de l’année 2011-2012

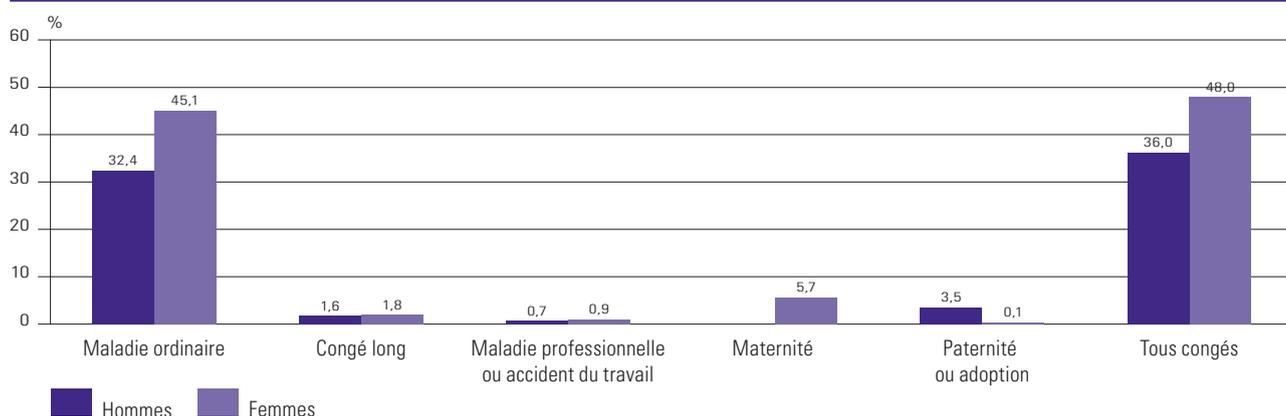


Tableau 3 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent ayant pris au moins un congé du type concerné au cours de l’année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l’âge

Type de personnel	Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	10,0	241,6	23,3	.	11,1	13,3
		De 30 à 39 ans	10,7	265,7	34,9	.	11,4	15,9
		De 40 à 49 ans	13,2	266,1	43,4	.	12,0	22,8
		50 ans et plus	18,6	282,5	69,6	.	11,3	47,7
		Total	13,8	276,7	50,3	.	11,4	27,2
	Femmes	Moins de 30 ans	16,0	235,4	22,5	102,6	81,6	42,1
		De 30 à 39 ans	16,3	240,5	31,5	112,0	78,9	44,7
		De 40 à 49 ans	13,9	248,2	38,3	119,9	75,0	26,6
		50 ans et plus	17,7	279,0	52,4	ns	ns	42,3
		Total	15,9	262,5	39,6	109,7	77,7	39,0
	Total	Moins de 30 ans	15,0	236,7	22,6	102,6	13,4	37,1
		De 30 à 39 ans	15,1	245,9	32,4	112,0	13,8	37,9
De 40 à 49 ans		13,7	252,3	39,8	119,9	18,9	25,6	
50 ans et plus		18,0	280,2	57,5	ns	14,4	44,0	
Total		15,4	266,8	42,5	109,7	14,5	36,0	
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	11,3	ns	35,6	.	10,9	12,0
		De 30 à 39 ans	13,4	200,6	31,1	.	11,8	16,5
		De 40 à 49 ans	17,3	240,1	49,1	.	11,4	28,4
		50 ans et plus	23,1	256,3	61,8	.	13,5	52,7
		Total	15,4	247,5	48,7	.	11,5	24,9
	Femmes	Moins de 30 ans	14,4	256,2	23,2	97,5	ns	32,4
		De 30 à 39 ans	17,8	223,5	32,8	110,7	79,5	41,0
		De 40 à 49 ans	17,8	231,0	41,1	114,7	122,6	29,6
		50 ans et plus	20,6	244,6	57,3	ns	ns	41,1
		Total	17,7	238,7	44,0	104,7	99,6	36,1
	Total	Moins de 30 ans	13,6	240,2	25,3	97,5	11,1	26,8
		De 30 à 39 ans	17,0	219,4	32,5	110,7	14,8	36,0
De 40 à 49 ans		17,7	232,6	42,5	114,7	23,7	29,4	
50 ans et plus		21,0	247,4	58,0	ns	33,0	43,1	
Total		17,2	240,6	44,8	104,7	15,8	33,8	
Total	Hommes	Moins de 30 ans	10,5	237,5	25,8	.	11,1	12,8
		De 30 à 39 ans	11,0	260,3	34,5	.	11,4	15,9
		De 40 à 49 ans	13,6	263,0	44,2	.	11,9	23,3
		50 ans et plus	19,1	279,6	68,8	.	11,6	48,2
		Total	14,0	273,5	50,1	.	11,4	26,9
	Femmes	Moins de 30 ans	15,6	236,8	22,6	101,5	79,5	39,6
		De 30 à 39 ans	16,5	238,8	31,7	111,8	78,9	44,3
		De 40 à 49 ans	14,5	245,4	38,9	119,2	80,1	27,1
		50 ans et plus	18,3	272,7	53,5	ns	99,3	42,1
		Total	16,2	258,7	40,4	109,0	79,9	38,5
	Total	Moins de 30 ans	14,6	237,0	23,1	101,5	13,0	34,2
		De 30 à 39 ans	15,3	243,3	32,4	111,8	13,9	37,7
De 40 à 49 ans		14,3	249,4	40,3	119,2	19,4	26,1	
50 ans et plus		18,5	275,1	57,6	ns	16,8	43,9	
Total		15,7	263,0	42,9	109,0	14,7	35,6	

Note de lecture :

- Le nombre de jours de congés est cumulé sur l’année par type de congés,

- Pour les congés longs dont au moins une partie a eu lieu pendant l’année scolaire 2011-2012, le nombre moyen de jours pris pour congés longs sur l’année scolaire par les agents concernés est de 263 jours.

- ns : non significatif (moins de dix personnes sont concernées).

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

Tableau 4 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents) au cours de l'année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l'âge

Type de personnel	Sexe	Âge	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Personnels enseignants	Hommes	Moins de 30 ans	3,8	0,9	0,1	nc	0,7	5,6
		De 30 à 39 ans	4,1	1,7	0,2	nc	1,1	7,1
		De 40 à 49 ans	4,4	3,2	0,3	nc	0,2	8,1
		50 ans et plus	6,2	10,6	0,7	nc	0,0	17,5
		Total	4,8	5,0	0,4	nc	0,5	10,6
	Femmes	Moins de 30 ans	9,1	1,0	0,2	15,0	0,1	25,3
		De 30 à 39 ans	8,6	2,2	0,2	14,1	0,1	25,2
		De 40 à 49 ans	6,1	4,6	0,3	1,0	0,1	12,1
		50 ans et plus	8,0	12,0	0,8	ns	ns	20,7
		Total	7,8	5,0	0,4	7,0	0,1	20,3
	Total	Moins de 30 ans	7,9	1,0	0,2	11,5	0,2	20,8
		De 30 à 39 ans	7,3	2,0	0,2	10,1	0,4	20,1
		De 40 à 49 ans	5,6	4,1	0,3	0,7	0,1	10,8
		50 ans et plus	7,3	11,5	0,7	ns	0,0	19,5
Total		6,8	5,0	0,4	4,8	0,2	17,2	
Autres personnels	Hommes	Moins de 30 ans	2,5	ns	0,0	nc	0,1	2,8
		De 30 à 39 ans	3,3	0,7	0,1	nc	0,5	4,6
		De 40 à 49 ans	3,7	2,4	0,3	nc	0,2	6,6
		50 ans et plus	4,4	6,5	0,4	nc	0,0	11,4
		Total	3,4	2,2	0,2	nc	0,2	5,9
	Femmes	Moins de 30 ans	4,4	0,1	0,1	5,8	ns	10,4
		De 30 à 39 ans	6,6	1,2	0,2	8,3	0,1	16,3
		De 40 à 49 ans	5,8	3,2	0,4	0,7	0,1	10,1
		50 ans et plus	6,6	6,9	0,7	ns	ns	14,1
		Total	5,8	2,9	0,3	3,5	0,0	12,6
	Total	Moins de 30 ans	3,7	0,1	0,1	3,8	0,0	7,8
		De 30 à 39 ans	5,7	1,1	0,2	6,1	0,2	13,3
		De 40 à 49 ans	5,3	3,0	0,4	0,5	0,1	9,3
		50 ans et plus	6,0	6,8	0,6	ns	0,0	13,4
Total		5,1	2,7	0,3	2,6	0,1	10,8	
Total	Hommes	Moins de 30 ans	3,1	0,5	0,1	nc	0,4	4,1
		De 30 à 39 ans	4,0	1,5	0,2	nc	1,0	6,7
		De 40 à 49 ans	4,3	3,1	0,3	nc	0,2	7,9
		50 ans et plus	5,9	10,0	0,6	nc	0,0	16,6
		Total	4,5	4,4	0,4	nc	0,4	9,7
	Femmes	Moins de 30 ans	7,2	0,6	0,1	11,4	0,0	19,4
		De 30 à 39 ans	8,3	2,0	0,2	13,2	0,1	23,8
		De 40 à 49 ans	6,0	4,3	0,3	0,9	0,1	11,7
		50 ans et plus	7,6	10,7	0,7	ns	0,0	19,1
		Total	7,3	4,5	0,4	6,2	0,1	18,5
	Total	Moins de 30 ans	6,1	0,6	0,1	8,2	0,1	15,2
		De 30 à 39 ans	7,1	1,9	0,2	9,5	0,4	19,0
		De 40 à 49 ans	5,5	3,9	0,3	0,7	0,1	10,6
		50 ans et plus	7,0	10,4	0,7	ns	0,0	18,2
Total		6,5	4,5	0,4	4,3	0,2	15,8	

Note de lecture :

- Rapporté à tous les agents, le nombre de jours pris pour congés longs sur l'année scolaire 2011-2012 est égal à 4,5 jours.

- ns : non significatif (moins de dix personnes sont concernées par la prise de ce type de congé),

- nc : non concernés.

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

Durant l'année scolaire 2011-2012, 44,4 % des personnels ont pris au moins un congé pour raisons de santé, d'une durée cumulée moyenne de 35,6 jours. Cette durée moyenne recouvre des congés pour raisons de santé de nature différente [cf. graphiques 1 et 2 de la première partie]. Rapportés à l'ensemble des agents, ces congés représentent 15,8 jours par agent.

Les congés de maladie ordinaire sont de loin les congés les plus fréquents : 41,2 % des agents ont eu recours à un congé de ce type. Les autres motifs concernent des proportions beaucoup plus faibles d'agents : 5,1 % pour les congés de maternité/paternité ou adoption, 1,7 % pour les congés longs et 0,9 % pour les accidents du travail ou les maladies professionnelles.

Des congés plus fréquents pour les femmes principalement en raison de l'accueil d'enfants

Les femmes prennent plus souvent des congés pour raison de santé que les hommes, et ils durent plus longtemps. En moyenne, les femmes ont pris 18,5 jours de congé, soit 9 jours de plus que les hommes. Mais 6 de ces 9 jours sont dus aux congés pour arrivée d'enfants.

En effet en 2011-2012, les femmes ont pris en moyenne 6,3 jours pour congés maternité et adoption dans l'année, les hommes n'ayant pris que 0,4 jour pour congés paternité et adoption.

Si on exclut ces congés maternité, paternité et adoption, les femmes ne prennent donc que trois jours de plus par an que les hommes. Cet écart est essentiellement dû aux CMO. Or, les femmes qui prennent un congé maternité dans l'année prennent aussi davantage de CMO. Celles qui ne prennent pas de congés maternité dans l'année ne posent en moyenne qu'un jour et demi de CMO de plus que les hommes (soit respectivement 6 jours et 4,5 jours) [tableau 4].

Les trentenaires prennent plus de congés pour arrivée d'enfants et de CMO, les 50 ans et plus prennent plus de congés longs

Les trentenaires sont ceux qui ont le plus recours aux congés pour raisons de santé, notamment pour motif de maladie ordinaire et de congés pour arrivée d'enfant. Les quinquagénaires sont ceux qui ont globalement le moins recours aux CMO. Par contre, ils ont davantage recours aux congés longs que les agents plus jeunes.

Les enseignants prennent un peu plus de congés que les non-enseignants

Les enseignants sont proportionnellement plus nombreux à prendre des congés pour raisons de santé que les autres personnels du ministère de l'éducation, quels que soient le sexe et l'âge. De plus, tous motifs confondus, la durée des congés pris par les enseignants concernés est légèrement supérieure à celle des non-enseignants. Rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne des congés pris par les enseignants est donc plus importante que celle des non-enseignants : 17,2 jours contre 10,8 jours sur l'ensemble de l'année scolaire. En particulier, les personnels non enseignants prennent deux jours de moins que les enseignants pour les congés de maladie ordinaire, et ils sont presque deux fois moins absents que les personnels enseignants pour les congés longs et les congés maternité.

Les principaux clivages, entre sexe et groupe d'âge, constatés chez l'ensemble du personnels se retrouvent pour l'essentiel chez les enseignants, qui représentent 78 % de la population étudiée : quel que soit l'âge, les enseignantes prennent plus fréquemment des congés pour raisons de santé que les enseignants, en particulier pour maladie ordinaire. Les congés des femmes, cumulés sur l'année, durent aussi plus longtemps que ceux des hommes, en raison des congés de maternité, mais également pour les congés de maladie ordinaire. Chez les enseignants, ce sont les trentenaires qui prennent le plus de congés de maladie ordinaire.

2.2. Congés pour raisons de santé des personnels enseignants et des remplaçants en fonction du degré d'enseignement et de l'affectation en éducation prioritaire

Parmi les enseignants, on s'intéresse ici à ceux exerçant dans les écoles et les établissements du second degré, selon que leur établissement principal d'exercice relève de l'éducation prioritaire ou non, ainsi qu'aux remplaçants.

Les agents exerçant dans une école ou un établissement du second degré publics en éducation prioritaire prennent propor-

tionnellement plus de congés pour raisons de santé. La différence est marquée pour les congés de maladie ordinaire mais aussi pour les congés de maternité. Pour ces derniers, l'écart est en partie dû au plus jeune âge de la population enseignante exerçant dans ces établissements. Le nombre moyen de jours de congés par agent est aussi légèrement supérieur pour les agents affectés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Tableau 5 – Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2011-2012 (en %)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. / accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Enseignants dans les écoles et remplaçants du premier degré	Éducation non prioritaire	46,2	1,5	0,9	6,1	0,9	49,3
	Éducation prioritaire	51,6	1,2	1,0	7,5	1,1	54,6
	Total	47,2	1,5	0,9	6,4	0,9	50,3
Enseignants et remplaçants dans les établissements du second degré	Éducation non prioritaire	42,2	2,0	0,9	2,9	1,6	45,7
	Éducation prioritaire	49,8	1,5	1,0	4,3	2,3	53,3
	Total	43,3	2,0	1,0	3,1	1,7	46,8
Total	Éducation non prioritaire	43,9	1,8	0,9	4,3	1,3	47,2
	Éducation prioritaire	50,7	1,4	1,0	5,9	1,7	53,9
	Total	45,0	1,7	0,9	4,5	1,3	48,3

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

Tableau 6 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les agents concernés au cours de l'année 2011-2012

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. / accident travail	Maternité	Paternité et adoption	Tous congés
Enseignants dans les écoles et remplaçants du premier degré	Éducation non prioritaire	15,8	251,3	37,7	110,0	18,1	37,2
	Éducation prioritaire	14,8	251,3	32,2	109,2	16,2	35,5
	Total	15,6	251,3	36,6	109,8	17,7	36,9
Enseignants et remplaçants dans les établissements du second degré	Éducation non prioritaire	14,9	273,7	47,7	110,0	13,3	34,3
	Éducation prioritaire	15,2	264,0	42,8	107,1	12,2	31,6
	Total	15,0	272,6	46,9	109,4	13,1	33,9
Total	Éducation non prioritaire	15,3	265,7	43,7	110,0	14,7	35,6
	Éducation prioritaire	15,0	258,3	37,7	108,5	13,4	33,6
	Total	15,3	264,8	42,6	109,6	14,4	35,2

Sources : MEN-MESR DEPP : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, Agape et Agora

La formation continue

En 2011-2012,

- **dans le premier degré :**
 - 176 300** personnes ont participé à au moins une heure de formation, soit **53,4%** du public potentiel;
 - 655 400** journées-stagiaires ont été réalisées, représentant en moyenne **3,7** jours de formation par personne présente et **1,5** jour rapporté au public potentiel.
 - **dans le second degré :**
 - 251 500** personnes ont participé à au moins une heure de formation, soit **55,9%** du public potentiel;
 - 894 200** journées-stagiaires ont été réalisées, représentant en moyenne **3,6** jours de formation par personne présente et **1,7** jour rapporté au public potentiel.
-

Méthodologie

Source et périmètre d'information

Les données sur la formation continue sont issues de Gaia (gestion académique informatisée des actions de formation), application qui gère la formation continue du ministère de l'éducation nationale (hors administration centrale) pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les personnels ASS et les personnels d'inspection et de direction. Les données proviennent d'une enquête nationale de la DGESCO via l'outil décisionnel Egide (entrepôt Gaia indicateurs décisionnels enquêtes) depuis l'année scolaire 2009-2010. Les données sont extraites directement des bases Gaia départementales (premier degré) et académiques (second degré).

Les plans académiques de formation (PAF) présentent la programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'activité de formation en direction de tous les personnels. Afin de mettre en œuvre la politique académique de formation et de permettre à chaque agent de construire un parcours individualisé de formation, les PAF se déclinent en dispositifs, articulés entre eux et composés de un ou plusieurs modules.

Les dispositifs et modules de formation se caractérisent par :

- un objectif qui traduit la politique de formation des personnels ;
- un niveau d'initiative qui désigne le maître d'ouvrage du dispositif : départemental, académique, national ;
- un type de candidature déterminé par les conditions d'inscription à un dispositif ;
- un contenu qui indique le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module ;
- le public cible qui correspond à la population visée par le module.

Dans le cadre d'Egide sont pris en compte :

- les dispositifs relevant du programme 141 action 10 (« Enseignement scolaire public du second degré/Formation des personnels enseignants et d'orientation ») et du programme 140 action 04 (« Enseignement scolaire public du premier degré/Formation des personnels enseignants »),
- l'ensemble des dispositifs hors dispositifs de fonctionnement et dispositifs d'initiative nationale,
- les personnes en position d'activité et qui appartiennent à un corps de personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation.

Les indicateurs de la formation continue

- **Candidat** : personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Une personne peut n'avoir émis aucune candidature ou au contraire plusieurs : elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.
- **Stagiaire présent** : stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.
- **Stagiaire assidu** : stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.
- **Journées-stagiaires effectives** : ensemble des heures de présence en formation (une journée-stagiaire représente 6h de présence).
- **Taux d'inscription** : rapport entre le nombre de personnes inscrites et le public potentiel.
- **Taux d'acceptation** : rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.
- **Taux de présence** : rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.
- **Taux d'assiduité** : rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.
- **Taux de déperdition** : rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.
- **Taux d'accès à la formation** : rapport entre le nombre de personnes présentes et le public potentiel.

1. Activité globale de formation

Les activités de formation présentées ici, grâce aux exploitations réalisées par la DGESCO sur les bases de données correspondantes, sont celles suivies par les personnels en poste dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré au cours de l'année scolaire 2011-2012.

En 2009-2010, le système d'information des données de la formation continue a été modifié entraînant une rupture de série, les comparaisons dans le temps ne sont donc possibles que sur trois années. Néanmoins, cette comparaison doit elle-même se faire avec prudence, compte tenu de la prise en compte progressive des animations pédagogiques en tant que modules de formation. Cela impacte les données du premier degré, et notamment les taux

d'évolution, car les animations pédagogiques lui sont destinées. Dans le premier degré, le volume des activités de formation semble poursuivre sa progression : + 13,7 % de modules réalisés, + 15,6 % de personnes présentes et + 26,5 % de stagiaires présents entre 2010-2011 et 2011-2012 [Tableau 1]. En excluant les animations pédagogiques, le volume des activités de formation poursuit sa baisse : - 3,5 % en nombre de modules, - 9,4 % en stagiaires présents, et - 22,3 % en journées-stagiaires.

Dans le second degré, entre 2010-2011 et 2011-2012, le nombre de modules réalisés a régressé (-6,4%), le nombre de journées-stagiaires est resté stable (-0,5%) et les personnes et les stagiaires présents ont augmenté (respectivement +3,8% et +2,8%).

Tableau 1 – Activité globale de formation (effectifs en milliers)

Année scolaire	Premier degré (100 départements)				Second degré (30 académies)			
	Nombre de modules réalisés	Personnes présentes (1)	Stagiaires présents (1)	Journées-stagiaires	Nombre de modules réalisés	Personnes présentes (1)	Stagiaires présents (1)	Journées-stagiaires
2009-2010	15,8	122,7	247,0	620,8	33,8	292,3	578,0	912,3
2009-2010 (hors animations pédagogiques)	11,5		174,6	576,9				
2010-2011	23,3	152,5	358,6	697,7	32,8	274,2	553,9	965,2
2010-2011 (hors animations pédagogiques)	11,3		167,3	564,8				
2011-2012	26,5	176,3	453,5	655,4	30,7	284,6	569,3	960,5
2011-2012 (hors animations pédagogiques)	10,9		151,5	438,6				

(1) Une personne peut être plusieurs fois stagiaire : une personne sera comptabilisée comme stagiaire autant de fois qu'elle se sera présentée à un module de formation.
Source : MEN DGESCO A1-5.

2. La formation continue des personnels du premier degré public

2.1. Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Au cours de l'année 2011-2012, 198 800 personnes du premier degré public se sont inscrites à une formation [Tableau 2]. Plus de 97,0 % de ces personnes ont été retenues à leur formation et 91,0 % d'entre elles y ont été présentes. Le taux d'acceptation est relativement élevé quelle que soit la fonction des personnels : de 96,9 % pour les enseignants en classe maternelle à 98,0 % pour les directeurs d'école. Le taux de présence est plus dispersé : 93,3 % des directeurs d'école inscrits à une formation sont présents mais seulement 86,1 % des personnels du secteur de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) ont assisté à au moins une heure de formation.

En moyenne, 53,4 % des personnels du premier degré ont accédé à une formation. Ce taux varie selon les fonctions exercées : 65,0 % des directeurs d'école, 50,0 % des enseignants en classe maternelle et 52,8 % des enseignants en classe élémentaire. Ces écarts reflètent les taux d'inscription à une formation : de 56,3 % des enseignants en classe maternelle à 71,0 % des directeurs d'école. Le taux d'accès progresse sensiblement par rapport à l'année dernière (+ 8,4 points pour l'ensemble) sous l'effet conjugué de l'augmentation du taux d'inscription et du maintien à un niveau élevé des taux d'acceptation et de présence. Cela s'observe pour toutes les fonctions.

Tableau 2 – Personnes du premier degré public, inscrites, retenues et présentes selon la fonction

Fonction	Public potentiel (1)	Personnes inscrites		Personnes retenues		Personnes présentes		
		Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux d'accès
Directeur d'école	47 070	33 427	71,0	32 771	98,0	30 573	93,3	65,0
Enseignant en classe maternelle	70 478	39 695	56,3	38 482	96,9	35 198	91,5	49,9
Enseignant en classe élémentaire	131 179	77 241	58,9	75 409	97,6	69 291	91,9	52,8
Personnel du secteur ASH en et hors Rased (2)	21 272	14 808	69,6	14 421	97,4	12 422	86,1	58,4
Autre personnel (3)	59 809	33 588	56,2	32 682	97,3	28 785	88,1	48,1
Total	329 808	198 759	60,3	193 765	97,5	176 269	91,0	53,4

(1) Ces effectifs sont issus de l'annuaire Agape du 1^{er} mars 2012. Calcul DEPP A2.

(2) ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés. Rased : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

(3) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

Sources : MEN DGESCO A1-5, MEN-MESR DEPP annuaire Agape mars 2012

2.2. Présence et assiduité aux modules de formation

En 2011-2012, 672 800 candidats se sont inscrits à une formation [Tableau 3]. Près de 623 000 ont été retenus, soit un taux d'acceptation de 92,6%. Le taux est supérieur à cette moyenne pour les personnels du secteur ASH et les directeurs d'école et inférieur pour les enseignants en classe maternelle ou élémentaire. Près de 73,0% des candidats retenus se sont présentés à la formation. Ce taux est similaire quelle que soit la fonction.

Le taux d'assiduité est de 69,2% pour l'ensemble des stagiaires du premier degré. Il varie de 65,7% pour les autres personnels à 70,9% pour les enseignants en classe maternelle. 5,0% des stagiaires abandonnent la formation en cours.

Par rapport à l'année précédente, le taux de présence des stagiaires a progressé de 13 points et le taux d'assiduité de 12,4 points.

Tableau 3 – Les candidats et les stagiaires du premier degré selon la fonction

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Journées-stagiaires effectives
Directeur d'école	124 934	117 213	93,8	85 423	72,9	81 487	69,5	4,6	125 357
Enseignant en classe maternelle	137 397	125 227	91,1	93 148	74,4	88 769	70,9	4,7	103 518
Enseignant en classe élémentaire	263 680	243 997	92,5	178 286	73,1	170 172	69,7	4,6	212 739
Personnel du secteur ASH en et hors Rased (1)	34 722	32 665	94,1	23 641	72,4	22 267	68,2	5,8	84 764
Autre personnel (2)	112 068	103 787	92,6	72 954	70,3	68 188	65,7	6,5	129 004
Total	672 801	622 889	92,6	453 452	72,8	430 883	69,2	5,0	655 382

(1) ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés; Rased : réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

(2) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

Source : MEN DGESCO A1-5

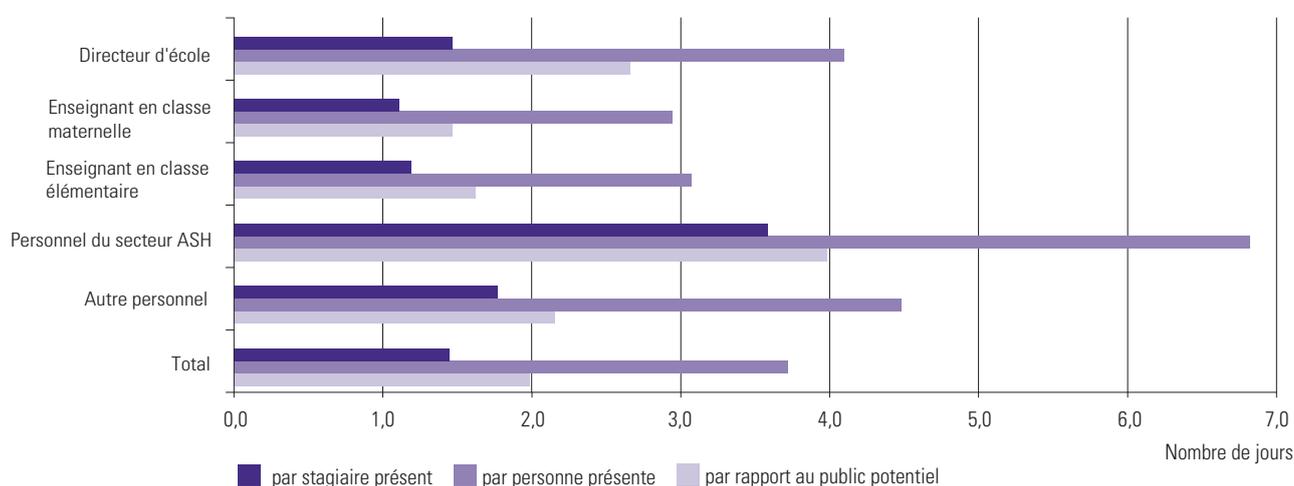
2.3. Durée moyenne des modules de formations

En moyenne, les formations suivies par les stagiaires du premier degré ont duré 1,4 jour [Graphique 1]. Ce sont les formations suivies par le personnel du secteur ASH qui sont les plus longues (3,6 jours) et celles suivies par les enseignants en classe maternelle qui sont les plus courtes (1,1 jour). Par rapport à l'année précédente, la durée des modules de formation a diminué d'une demi-journée en moyenne du fait de la baisse du

nombre de journées-stagiaires et de l'augmentation du nombre de stagiaires présents.

Les personnes présentes à au moins un module ont bénéficié de 3,7 jours de formation. Les personnels du secteur ASH ont passé 6,8 jours en formation, les directeurs d'école 4,1 jours et les enseignants 3 jours. Par rapport au public potentiel, 1,5 jour a été consacré à la formation continue en 2011-2012 dans le premier degré.

Graphique 1 – Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon la fonction



2.4. Les objectifs de formation

Près de 90 % des candidatures retenues se répartissent sur trois objectifs : « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » (43,8 %), « formation professionnelle statutaire » (27,6 %) et « adaptation immédiate au poste de travail » (15,2 %) [Tableau 4]. Ces trois objectifs représentent respectivement 45,8 %, 26,8 % et 14,3 % des stagiaires présents et 39,1 %, 29,0 % et 12,2 % des journées-stagiaires effectives. À l’opposé, les formations se rapportant à un objectif d’accompagnement de carrière (validation des acquis de l’expérience, congés de formation, période de professionnalisation...) sont très peu demandées. Quels que soient les objectifs de formation, le taux d’acceptation

est très élevé (supérieur à 85 %). En revanche, les défections ne sont pas négligeables pour certains objectifs : seuls 62,5 % des stagiaires sont présents aux formations relevant de l’objectif « développement des compétences liées aux activités de formation » et le taux de déperdition est de près de 15 % pour la « préparation aux examens et concours ».

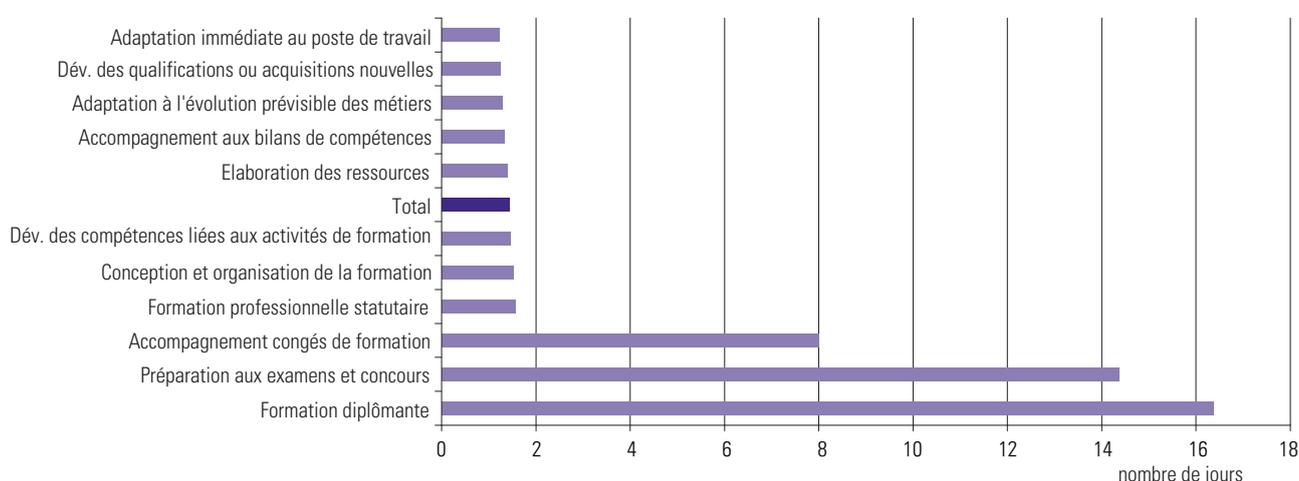
La durée moyenne d’un module est très variable selon les objectifs : plus de 16 jours pour une formation diplômante, 14 jours pour la préparation d’un examen et concours, un jour et demi pour la formation professionnelle statutaire et 1,2 jour pour le développement des qualifications [Graphique 2].

Tableau 4 – Les candidats et les stagiaires du premier degré public selon les objectifs de formation

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Modules réalisés	Journées-stagiaires effectives
Formation professionnelle statutaire	177 702	171 803	96,7	121 606	70,8	116 325	67,7	4,3	6 127	190 248
Adaptation immédiate au poste de travail	99 385	94 788	95,4	65 028	68,6	61 221	64,6	5,9	2 875	79 941
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	41 383	38 608	93,3	29 470	76,3	28 007	72,5	5,0	1 322	37 670
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	307 410	272 573	88,7	207 600	76,2	198 343	72,8	4,5	13 437	256 564
Préparation aux examens et concours	2 922	2 764	94,6	2 208	79,9	1 882	68,1	14,8	337	31 714
Accompagnement aux bilans de compétences	399	385	96,5	328	85,2	289	75,1	11,9	16	437
Accompagnement VAE (1)	61	53	86,9	0	0,0	0	0,0		5	0
Accompagnement congés de formation	2	2	100,0	2	100,0	2	100,0	0,0	2	16
Formation diplômante	2 232	1 801	80,7	1 305	72,5	1 228	68,2	5,9	245	21 363
Période de professionnalisation (2 ^{ème} carrière...)	7	7	100,0	0	0,0	0	0,0		1	0
Élaboration des ressources	11 845	11 649	98,3	8 055	69,1	7 490	64,3	7,0	619	11 160
Développement des compétences liées aux activités de formation	28 444	27 460	96,5	17 155	62,5	15 480	56,4	9,8	1 426	25 218
Conception et organisation de la formation	1 009	996	98,7	695	69,8	616	61,8	11,4	127	1 051
Total	672 801	622 889	92,6	453 452	72,8	430 883	69,2	5,0	26 539	655 382

(1) VAE : validation des acquis de l’expérience.
Source : MEN DGESCO A1-5

Graphique 2 – Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon les objectifs



3. La formation continue des enseignants et des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du second degré public

3.1. Les personnels s'inscrivant à au moins un module de formation

275 300 enseignants du second degré se sont inscrits à une formation au cours de l'année 2011-2012 [Tableau 5]. La quasi-totalité des personnes inscrites ont été retenues (de 96,1 % des adjoints et chargés d'enseignement (AE/CE) à 98,7 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) et 87,0 % ont été présentes (de 78,2 % des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) à 88,3 % des Certifiés). Ainsi, 56,2 % des enseignants du second degré ont accédé à au moins une formation, en progression de 1,8 point par rapport à l'année précédente. Ce taux varie selon les corps : de 38,5 % pour les AE/CE à 64,0 % pour les PLP.

Ces variations reflètent les taux d'inscription à une formation, de 50,3 % des AE/CE à 73,6 % pour les PLP.

21 400 personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) se sont inscrits à un module de formation et quasiment tous ont été retenus. Leur taux de présence varie de 74,4 % pour les personnels de direction à 89,0 % pour les conseillers d'orientation-psychologues (COP).

Ainsi, comme l'année précédente, plus de la moitié de ces personnels a accédé à la formation, de 41,7 % pour les personnels de direction à 61,7 % pour les COP.

Tableau 5 – Personnes du second degré public inscrites, retenues et présentes selon le corps

Corps	Public potentiel (1)	Personnes inscrites		Personnes retenues		Personnes présentes		
		Effectifs	Taux d'inscription	Effectifs	Taux d'acceptation	Effectifs	Taux de présence	Taux d'accès
Agrégé	49 100	32 128	65,4	31 630	98,4	27 244	86,1	55,5
Certifié	239 302	168 443	70,4	164 990	98,0	145 675	88,3	60,9
PLP	57 743	42 514	73,6	41 968	98,7	36 972	88,1	64,0
PEGC	3 334	1 890	56,7	1 846	97,7	1 444	78,2	43,3
AE-CE	1 786	898	50,3	863	96,1	688	79,7	38,5
Autres enseignants (2)	66 499	29 413	44,2	28 570	97,1	22 887	80,1	34,4
Total enseignants 2nd degré	417 764	275 286	65,9	269 867	98,0	234 910	87,0	56,2
COP	4 093	2 886	70,5	2 836	98,3	2 525	89,0	61,7
CPE	11 558	8 939	77,3	8 839	98,9	7 073	80,0	61,2
Inspection	3 353	2 033	60,6	2 026	99,7	1 549	76,5	46,2
Direction	13 240	7 501	56,7	7 419	98,9	5 519	74,4	41,7
Total DIEO	32 244	21 359	66,2	21 120	98,9	16 666	78,9	51,7
Total	450 008	296 645	65,9	290 987	98,1	251 576	86,5	55,9

(1) Ces effectifs sont issus de l'annuaire EPP du 1^{er} février 2013. Calcul DEPP A2

(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

Sources : MEN DGESCO A1-5, MEN-MESR DEPP annuaire EPP février 2013

3.2. Présence et assiduité aux modules de formation

En 2011-2012, les enseignants du second degré ont déposé 762 300 candidatures à un module de formation [Tableau 6]. Parmi celles-ci, 667 200 ont été retenues, soit un taux d'acceptation de 87,5%, de 84,5% pour les AE/CE à 90,2% pour les PLP. Près des trois quarts des enseignants (73,8%) se sont présentés au stage et les deux tiers y ont été assidus (65,8%). Ces taux sont relativement proches d'un corps à l'autre. 52 700 candidatures de personnels DIEO à un module de formation ont été enregistrées. 48 600 ont été retenues, soit un taux

d'acceptation de 92,2%, de 89,5% pour les conseillers principaux d'éducation (CPE) à 99,1% pour les personnels d'inspection. La présence et l'assiduité des stagiaires DIEO est en moyenne plus faible que celle des enseignants : les personnels de direction sont les moins présents (62,0%) et les CPE abandonnent plus fréquemment en cours de formation (19,2%).

L'ensemble de ces taux est relativement stable par rapport à l'année 2010-2011.

Tableau 6 – Les candidats et les stagiaires enseignants du second degré public et DIEO selon le corps

	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Journées-stagiaires effectives
Agrégé	90 901	81 292	89,4	58 410	71,9	52 042	64,0	10,9	97 471
Certifié	486 112	419 231	86,2	313 037	74,7	279 756	66,7	10,6	543 990
PLP	121 745	109 830	90,2	81 827	74,5	73 992	67,4	9,6	139 768
PEGC	3 702	3 327	89,9	2 328	70,0	2 137	64,2	8,2	2 852
AE-CE	1 679	1 418	84,5	1 017	71,7	914	64,5	10,1	1 632
Autres enseignants (1)	58 117	52 149	89,7	36 087	69,2	30 456	58,4	15,6	60 766
Total enseignants 2nd degré	762 256	667 247	87,5	492 706	73,8	439 297	65,8	10,8	846 479
COP	7 857	7 072	90,0	5 176	73,2	4 821	68,2	6,9	9 605
CPE	22 865	20 461	89,5	13 731	67,1	11 088	54,2	19,2	22 453
Inspection	5 116	5 068	99,1	3 318	65,5	2 828	55,8	14,8	3 760
Direction	16 895	16 012	94,8	9 929	62,0	8 656	54,1	12,8	11 929
Total DIEO	52 733	48 613	92,2	32 154	66,1	27 393	56,3	14,8	47 747
Total	814 989	715 860	87,8	524 860	73,3	466 690	65,2	11,1	894 226

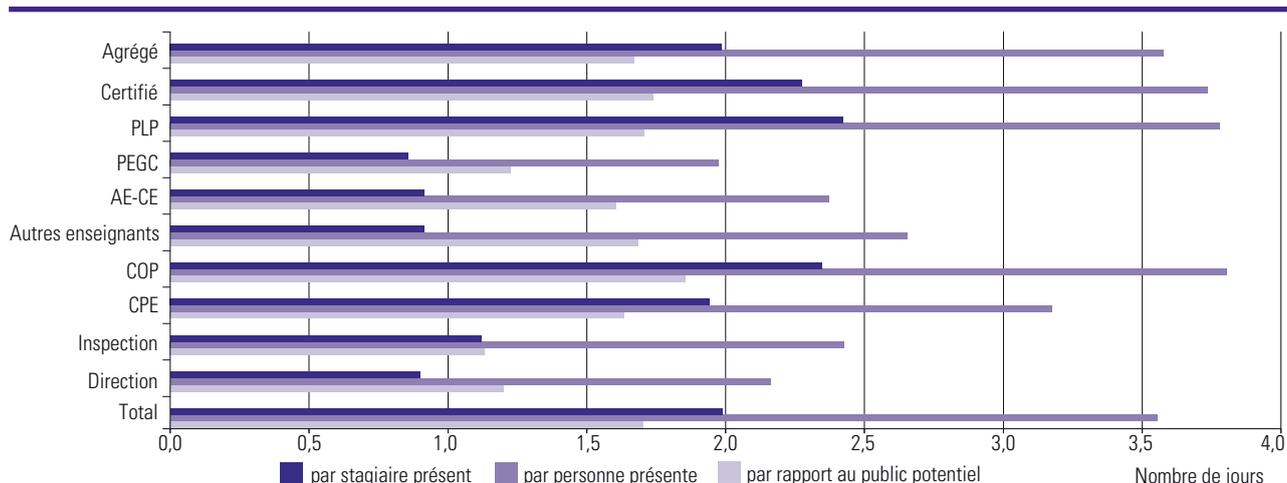
(1) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.
Source : MEN DGESCO A1-5

3.3. Durée moyenne des modules de formation

En moyenne, les modules de formation suivis par les stagiaires du second degré et DIEO ont duré 1,7 jour [Graphique 3]. Les COP suivent les formations les plus longues (1,9 jour) et les personnels d'inspection les plus courtes (1,1 jour). Les personnes présentes à au moins un module ont bénéficié de

3,6 jours de formation. Les agrégés, certifiés et PLP comme les COP ont passé plus de 3 jours et demi en formation et les personnels d'inspection et de direction moins de 2 jours et demi. Par rapport au public potentiel, 2 jours ont été consacrés à la formation continue en 2011-2012 dans le second degré et pour les personnels DIEO.

Graphique 3 – Durée moyenne de formation des enseignants du second degré public et des DIEO selon le corps



3.4. Les objectifs de la formation

L'objectif de formation « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » concentre plus de la moitié des candidatures retenues (60,3 %), des stagiaires présents (59,5%), des modules réalisés (58,7 %) et des journées-stagiaires (51,5 %) [Tableau 7]. Suivent ensuite les objectifs « formation professionnelle statutaire », « adaptation immédiate au poste de travail » et « adaptation à l'évolution prévisible des métiers ». Certaines

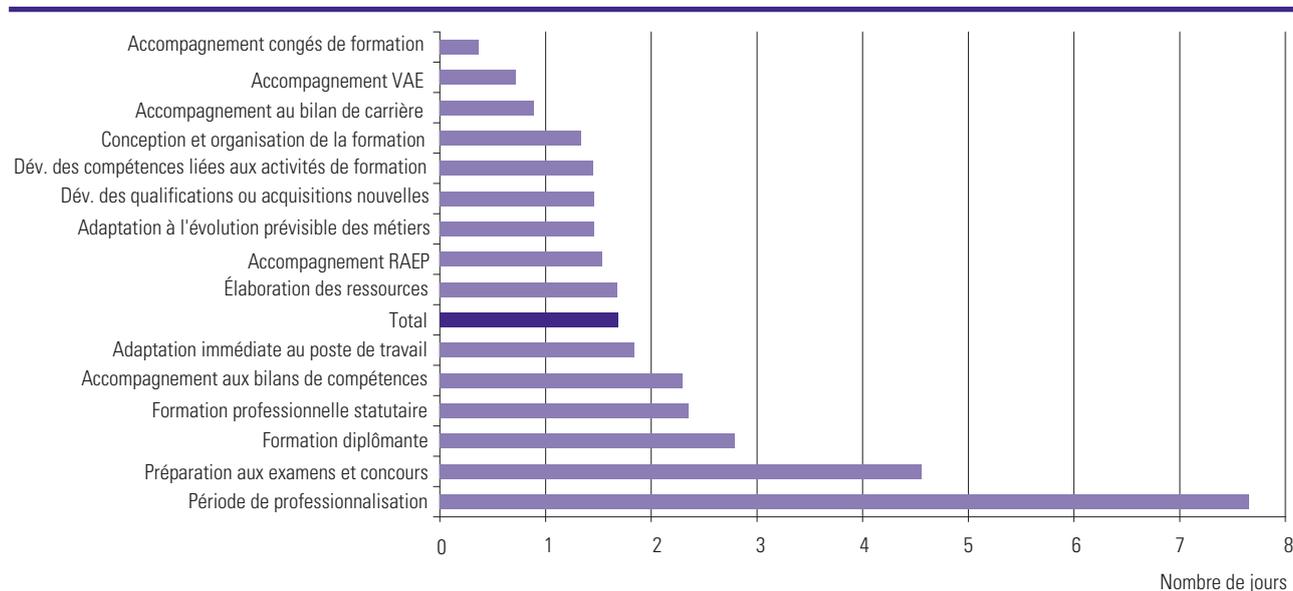
formations sont moins suivies comme la préparation aux examens et concours avec un taux de présence de 66,8 % et un taux de déperdition de 45,7 %. La durée moyenne d'un module varie selon les objectifs : un peu plus de 7,7 jours pour une formation de type « période de professionnalisation », de 4,6 jours pour la préparation d'un examen et concours mais d'une demi-journée pour l'accompagnement aux congés de formation [Graphique 4].

Tableau 7 – Les candidats et les stagiaires du second degré public selon les objectifs de formation

Objectifs de formation	Candidats	Candidats retenus	Taux d'acceptation	Stagiaires présents	Taux de présence	Stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Modules réalisés	Journées-stagiaires effectives
Formation professionnelle statutaire	68 807	65 835	95,7	50 166	76,2	45 745	69,5	8,8	2 328	118 025
Adaptation immédiate au poste de travail	73 110	69 203	94,7	53 506	77,3	48 393	69,9	9,6	2 093	98 156
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	68 821	63 454	92,2	45 275	71,4	40 727	64,2	10,0	2 488	66 190
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	556 409	472 584	84,9	339 004	71,7	304 868	64,5	10,1	18 009	495 016
Préparation aux examens et concours	30 243	26 168	86,5	17 485	66,8	9 494	36,3	45,7	1 111	79 615
Accompagnement aux bilans de compétences	662	474	71,6	325	68,6	294	62,0	9,5	54	747
Accompagnement VAE	410	390	95,1	245	62,8	239	61,3	2,4	22	177
Accompagnement congés de formation	12	12	100,0	11	91,7	11	91,7	0,0	1	4
Accompagnement RAEP	389	261	67,1	196	75,1	157	60,2	19,9	15	301
Formation diplômante	8 182	7 011	85,7	5 429	77,4	5 106	72,8	5,9	255	15 115
Période de professionnalisation (2 ^{de} carrière...)	265	264	99,6	228	86,4	205	77,7	10,1	44	1 746
Élaboration des ressources	20 714	19 853	95,8	14 833	74,7	12 978	65,4	12,5	1 152	24 939
Développement des compétences liées aux activités de formation	47 288	44 327	93,7	32 033	72,3	28 848	65,1	9,9	2 165	46 430
Conception et organisation de la formation	13 636	13 529	99,2	10 424	77,0	9 488	70,1	9,0	956	13 913
Accompagnement au bilan de carrière	403	347	86,1	173	49,9	171	49,3	1,2	10	154
Total (1)	889 351	783 712	88,1	569 333	72,6	506 724	64,7	11,0	30 703	960 527

(1) Sont pris en compte tous les personnels (y compris les personnels ASS) d'où des effectifs totaux différents par rapport à ceux du tableau par corps.
Source : MEN DGESCO A1-5

Graphique 4 – Durée moyenne de formation des personnels du second degré public selon les objectifs



POUR EN SAVOIR PLUS

Les rapports de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, « *L'actualisation du bilan de la formation continue des enseignants* », n° 2013-009, février 2013

La politique sociale

En 2012, les dépenses d'action sociale financées par le MEN et le MESR se sont montées à **37,1 millions d'euros**, dont :

- **25,8 millions** de crédits consommés par les académies ;
 - **11,3 millions** de subventions versées à différents partenaires qui mènent des actions en faveur des agents sur l'ensemble du territoire.
-

Méthodologie

Sources

Les données sur la politique sociale sont issues du bilan de l'action sociale communiqué par le bureau de l'action sanitaire et sociale de la direction générale des ressources humaines (DGRH C1-3).

Avertissement

Bien qu'il soit intégré dans la partie consacrée aux personnels de l'enseignement scolaire, ce chapitre couvre les dépenses d'action sociale effectuées pour les agents relevant non seulement de la mission de l'enseignement scolaire mais également pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur restant rémunérés sur le titre II de la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En revanche, ne sont pas concernées les dépenses d'action sociale pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur passés aux responsabilités et compétences élargies, des réseaux des œuvres universitaires et scolaires ou de la documentation pédagogique (Cnous, Crous, CNDP, CRDP, CIEP et Onisep).

La présentation des dépenses par programme de financement (214, 139 et 150) permet d'identifier systématiquement les populations bénéficiaires.

Élément de la gestion des ressources humaines, l'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle ; elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail. Cette action, à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental.

Les prestations d'action sociale :

- soit présentent un caractère strictement ministériel ;
- soit sont gérées au niveau ministériel mais définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune) ;
- soit sont définies juridiquement par le ministère de la fonction publique et gérées par différents prestataires, par exemple, les chèques vacances, Cesu, l'aide à l'installation des personnels.

Par ailleurs, le MEN conduit un partenariat avec la MGEN pour la mise en œuvre de dispositifs de promotion de la qualité de vie au travail et d'accompagnement social des personnels, avec une participation de 3,6 millions d'euros.

Il participe également au financement de la protection sociale complémentaire assurée par la MGEN (2,2 M€).

L'État verse en outre à quelques associations une subvention annuelle correspondant à la participation de l'administration aux frais de fonctionnement et permettant de pratiquer une réduction financière des tarifs des différentes activités qu'elles mettent en place (vacances, culture, loisirs, etc.).

Au total, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 37,1 millions en 2012.

Les cinq premières parties développent les actions sociales correspondant aux crédits consommés par les académies et la dernière, les actions concertées avec la MGEN.

1. Les dépenses d'action sociale des académies par programme Lolf

Dans le cadre du pilotage national, l'action sociale est observée au travers des crédits qui lui sont consacrés dans les programmes Lolf « Soutien à la politique de l'éducation nationale » (programme 214), pour tous les agents du MEN exceptés les enseignants du secteur privé. Ces derniers perçoivent des prestations au titre du programme « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés » (programme 139). Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » concerne les agents du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) rémunérés sur le titre II du programme 150.

Les agents relevant du champ rappelé ci-dessus ont bénéficié de 25,8 millions d'euros d'aide au titre de l'action sociale en 2012 [Tableau 1]. Sur ce total, 13,2 millions sont affectés à l'enseignement scolaire public, 0,9 million à l'enseignement privé et 0,2 million à l'enseignement supérieur.

La répartition de ces dépenses s'établit comme suit : 44,8 % pour les prestations interministérielles (PIM), 31,9 % pour les actions sociales d'initiative académique (Asia) et le comité interministériel des villes (CIV) et 23,3 % pour les secours.

Les dépenses totales effectuées en 2012 par les académies au titre de l'action sociale sont très légèrement inférieures à celles de 2011.

Toutes les prestations, ministérielles et interministérielles, attribuées par le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (programme 150) ont très nettement diminué (de plus de 40 %), du fait du passage d'une grande majorité des établissements d'enseignement supérieur aux responsabilités et compétences élargies (RCE) dans le cadre de la loi LRU.

Pour les programmes relevant du MEN, qui financent près de 98 % des dépenses [Graphique 1], la baisse est de l'ordre de 2 %.

Tableau 1 – Dépenses d'action sociale des académies en 2012 (hors subventions versées aux associations et à la MGEN) et évolution rapportée à 2011, par programme Lof

	Programme Lof							
	Soutien à la politique de l'éducation nationale (1)		Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés (2)		Formations supérieures et recherche universitaire (3)		Total	
	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %	Dépenses en €	Part en %
PIM	9 465 233	41,8	1 687 616	64,9	416 553	70,2	11 569 402	44,8
Évolution 2012/2011 (en %)	1,4		-0,6		-42,5			-1,6
Asia	7 375 621	32,6	577 626	12,9	79 765	13,4	8 033 012	31,1
Évolution 2012/2011 (en %)	-8,1		-10,4		-43,6		-8,8	
Secours	5 599 805	24,7	334 567	22,2	96 930	16,3	6 031 302	23,3
Évolution 2012/2011 (en %)	-2,0		7,5		-44,2		-2,7	
Aide au logement du CIV	211 223	0,9					211 223	0,8
Évolution 2012/2011 (en %)	-12,8						-12,8	
Total	22 651 882	100,0	2 599 809	100,0	593 248	100,0	25 844 939	100,0
Évolution 2012/2011 (en %)	-2,8		-2,1		-42,9		-4,3	

PIM : prestations interministérielles (y compris restauration).

Asia : actions sociales d'initiatives académiques.

Secours : aides financières exceptionnelles.

CIV : aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

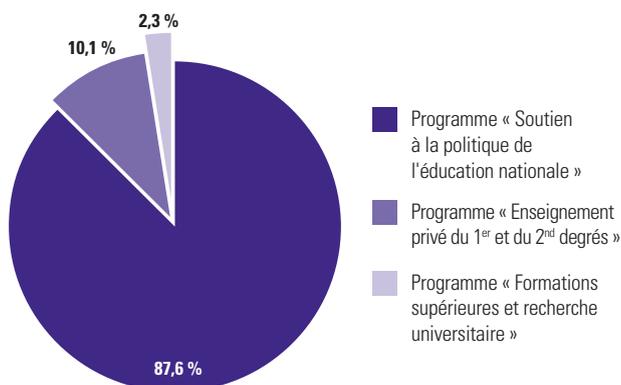
(1) Programme 214 : Soutien à la politique de l'éducation nationale (secteur public).

(2) Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés.

(3) Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire.

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Graphique 1 – Répartition des dépenses d'action sociale en 2012 par programme Lof



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

2. Les prestations interministérielles financées et gérées par le ministère (PIM)

Les prestations interministérielles présentées ci-dessous sont celles qui sont gérées par le ministère de l'éducation nationale,

définies par circulaire interministérielle (prestations à réglementation commune).

2.1. Dépenses par type de prestations

Les PIM se déclinent en aide :

- aux enfants handicapés qui a pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés, aux étudiants handicapés, pour les séjours en centres spécialisés);
- aux séjours d'enfants;

- à la restauration qui est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et interadministratifs, qui prend la forme d'un abattement sur le prix du repas.

En 2012, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, se sont élevées à 9,0 millions d'euros et les repas ont

été subventionnés à hauteur de 2,5 millions d'euros [Tableau 2]. En ce qui concerne le programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale », l'augmentation de la consommation des crédits est de 1,4 % par rapport à 2011.

Les crédits consommés au titre des prestations liées aux vacances accusent une baisse de 9,5 %, qui s'explique d'une part par le contexte budgétaire et d'autre part par le paiement de prestations 2010 décalé sur l'année 2011 dans l'application Chorus (système d'information financière et comptable de l'État).

L'aide aux enfants handicapés, la plus importante [Graphique 2], connaît, quant à elle, une progression de 5,6 %. En revanche, comme en 2011, la baisse de la part des dépenses de l'aide à la restauration (-8,3 %) dans le programme 214 s'explique par le non renouvellement de conventions passées avec certaines structures, des écoles notamment. En effet, les « cantines » des écoles ne constituent pas des restaurants administratifs, au regard de la réglementation. On note par ailleurs, une baisse de fréquentation des restaurants administratifs.

Tableau 2 – Nombre des bénéficiaires et montant des prestations interministérielles à réglementation commune gérées en académie, par programme Lof, en 2012

Type de prestation	Soutien à la politique de l'éducation nationale		Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
	Bénéficiaires	Dépenses (€)	Dépenses (€)	Dépenses (€)	Dépenses (€)
Aide aux enfants handicapés	4 290	6 994 353	741 866	61 772	7 797 991
Évolution 2012/2011 (en %)	0,7	5,6	-3,0	-43,8	4
Aide aux vacances	12 519	1 024 973	203 410	11 441	1 239 824
Évolution 2012/2011 (en %)	-26,9	-9,6	-15,0	-58,2	-11,4
Sous-total	16 809	8 019 326	945 276	73 213	9 037 815
Aide à la restauration (nombre de repas)	1 211 802	1 445 907	742 340	343 340	2 531 587
Évolution 2012/2011 (en %)	-11,8	-8,3	7	-41,5	-11,4
Total		9 465 233	1 687 616	416 553	11 569 402
Évolution 2012/2011 (en %)		1,4	-0,6	-42,5	-1,6

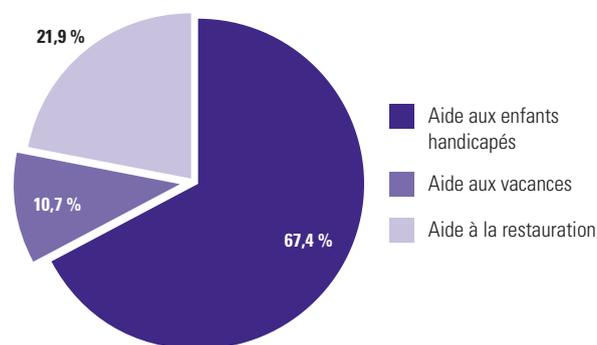
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

D'autres prestations interministérielles au bénéfice des agents du MEN et du MESR, sont gérées par des prestataires. Non financées par le ministère, elles ne figurent pas dans le tableau 2 :

- le chèque vacances : en 2012, on a compté 118 700 bénéficiaires, tous ministères confondus, soit 28,5 millions d'euros de bonification servie et près de 137 millions d'euros d'épargne obtenue ;
- le Cesu garde d'enfants : parmi les 186 398 bénéficiaires de Cesu garde d'enfants pour tous les ministères, 91 100 relèvent du MEN pour 25,9 millions d'euros ;
- l'aide à l'installation des personnels (AIP) est destinée à accompagner l'accès au logement locatif des fonctionnaires civils stagiaires et titulaires de l'État et des ouvriers d'État rémunérés sur le budget de l'État. Elle est accordée sous réserve de certaines conditions :
- dans sa forme générique aux personnels de l'État quelle que soit leur région d'affectation ;
- dans sa forme dénommée « AIP-Ville », aux personnels de l'État exerçant la majeure partie de leurs fonctions en zone urbaine sensible (ZUS). Elle ne peut dépasser 900 euros. 3 991 dossiers ont été traités en 2012 (pour les agents du MEN et du MESR).

La prestation interministérielle d'action sociale « prêt mobilité » a été supprimée en 2012.

Graphique 2 – Répartition des prestations interministérielles (tous programmes) par type, en 2012



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

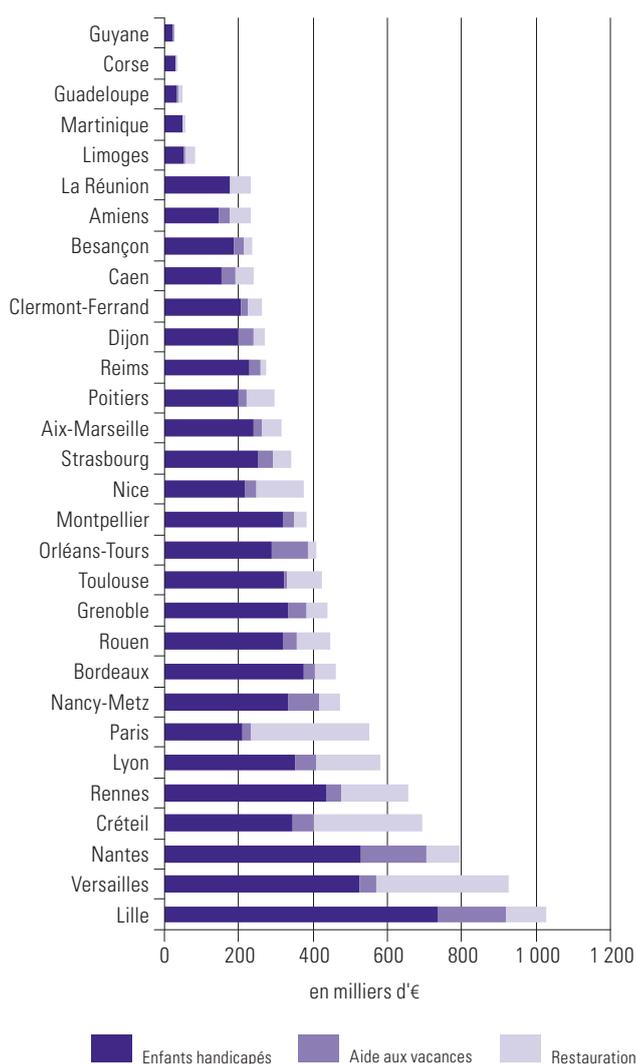
2.2. Répartition académique des PIM

La hiérarchie des montants des prestations interministérielles dans les programmes Lolf reflète en partie le poids démographique des académies : faiblesse des effectifs et des PIM dans les académies des départements d'outre-mer, de Corse, importance des prestations dans celles de Créteil, de Lille et de Versailles [Graphique 3].

Les différentes aides n'ont pas le même poids selon les académies. En ce qui concerne l'aide aux vacances, si en moyenne, la France métropolitaine et les DOM y consacrent 10,7 % de leurs dépenses,

celle-ci dépasse 20 % dans les académies d'Orléans-Tours (24 %), Nantes (22,1 %) ou s'en approche à Lille (18,2 %). Le poids de la restauration est de 21,9 % en moyenne, mais dépasse 55 % dans l'académie de Paris et s'approche ou dépasse 40 % dans celles de Versailles et de Créteil. L'action en faveur des enfants handicapés est de 67,4 % en moyenne et c'est dans l'académie de Guyane qu'elle a le poids le plus important (94,1 %) ainsi que celle de Corse (91,9 %). Les académies de Martinique, Bordeaux, Montpellier et Reims y consacrent plus de 80 % de leurs aides.

Graphique 3 – Répartition des montants académiques des PIM par type, en 2012



Note : pour le détail de la répartition des montants académiques, voir « Annexe 1 » des PIM par programme et type.
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

3. Actions sociales d'initiative académique (Asia)

La vocation des actions sociales d'initiative académique (Asia) élaborées avec les partenaires sociaux est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Plus de 91,8 % des montants concernés sont financés par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » pour les agents du secteur public d'enseignement scolaire. Sur ce programme, les prestations ont bénéficié à plus

de 26 000 agents pour un montant global de 7,4 millions d'euros. Les Asia enregistrent une baisse de 8,1 % par rapport à 2011. Cette diminution intervient après une hausse constatée en 2011 qui était due essentiellement à la mise en œuvre de l'application métier ministérielle Saxo, entraînant le traitement de certains dossiers de 2010 en début d'année 2011.

3.1. Les dépenses selon le type d'actions

Parmi les sept champs d'actions, celui relatif à la garde des jeunes enfants et l'aide aux études occupe le premier rang des dépenses financées par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale », soit 33,4 % (6 307 bénéficiaires, soit 24,1 % de l'ensemble) [Tableau 3, Graphique 4]. À l'intérieur de ce champ, l'aide aux études secondaires ou supérieures (aide financière directe à la scolarité ou aide au déplacement des étudiants en fonction du cursus suivi) consomme 95 % des dépenses. L'Asia « vacances-culture-loisirs », en second rang, est en hausse de 16,9 %. Elle comprend l'aide aux séjours d'enfants dans le cadre des vacances individuelles ou en famille, l'aide aux séjours collectifs et l'aide à l'accès à des activités de loisirs culturels et sportifs. L'aide au logement (1 550 bénéficiaires, soit 5,9 %) consomme 13,1 % de la dépense globale. L'Asia « logement » est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (notamment installation des personnes nouvellement nommées dans une académie). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence, de caution et l'achat de l'équipement de première installation. Les académies de la région parisienne consacrent

une part importante de leur budget d'action sociale à ce domaine pour faire face à la cherté des loyers et à la rareté des logements locatifs : Paris (46,8 %), Créteil (31,5 %) et Versailles (25,2 %).

L'Asia « restauration », par le biais de subventions d'équipement et de fonctionnement, est destinée à l'achat et au renouvellement de matériels de cuisine des restaurants administratifs et interadministratifs (86 sites).

L'Asia « environnement privé » consomme 9,3 % de la dépense ; elle intervient dans le cadre de situations de divorces et de monoparentalité.

L'Asia « environnement professionnel », a enregistré une forte hausse (+ 40 %). Elle concerne les actions relatives à la formation et à la préparation au départ à la retraite des agents.

L'Asia « accueil-information » est destinée à informer l'ensemble des agents des aides mises en place en matière d'action sociale et la partie « conseil » recouvre la consultation juridique et le conseil en économie sociale et familiale. Par ailleurs, de nombreuses académies ont développé l'information et la communication par le biais de leur site Internet.

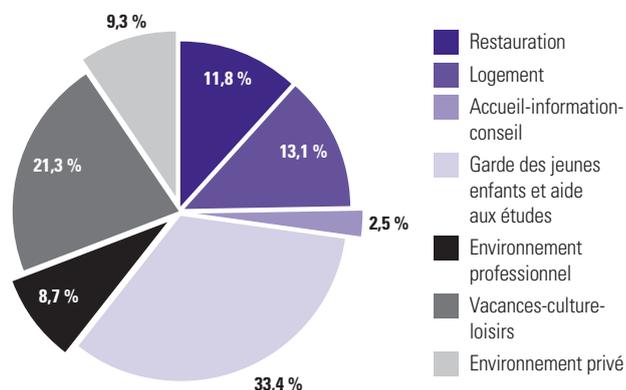
Tableau 3 – Montants et bénéficiaires des prestations Asia du programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012

	Dépenses		Bénéficiaires	
	€	Évolution 2012/2011 (en %)	Effectifs	Évolution 2012/2011 (en %)
Restauration	868 274	-13,0	nd	nd
Logement	962 552	-20,2	1 550	-26,9
Accueil-information-conseil	181 825	-34,7	nd	nd
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 466 642	-13,6	6 307	-32,0
Environnement professionnel	638 999	39,6	1 909	nd
Vacances-culture-loisirs	1 573 946	16,9	14 783	0,7
Environnement privé	683 383	-22,4	1 609	-45,2
Total	7 375 621	-8,1	26 158	-9,8

nd : information non disponible

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Graphique 4 – Répartition des dépenses du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » par type en 2012

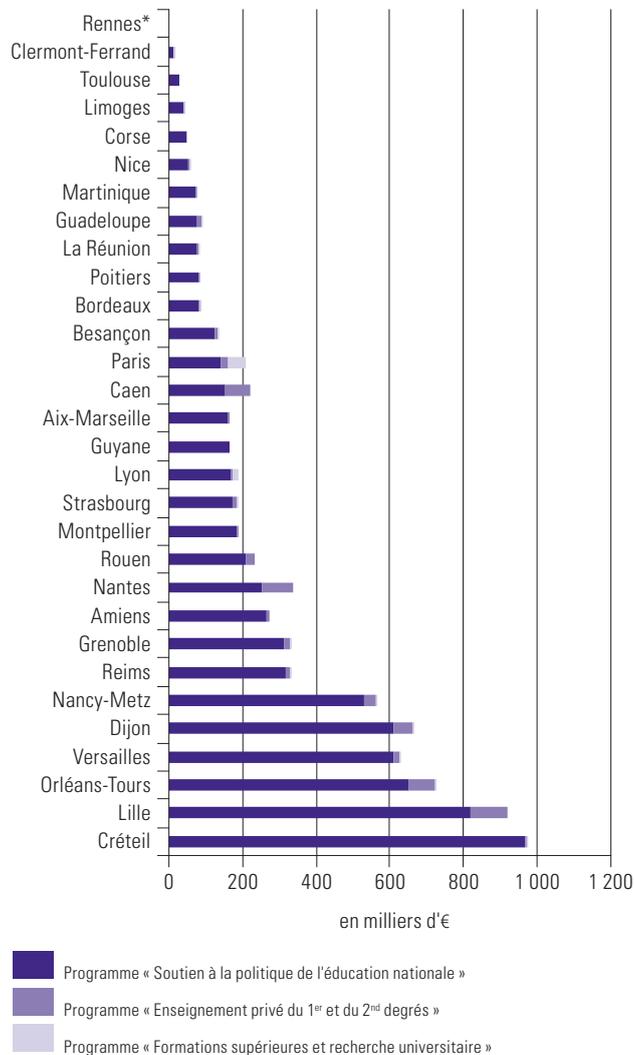


Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

3.2. Les Asia par académie

La répartition des dépenses d'Asia varie d'une académie à l'autre, du point de vue des montants moyens alloués relativement au nombre de bénéficiaires [Graphique 5] : par exemple, l'académie de Lille concentre 11,4 % de la dépense globale pour 5,2 % de l'ensemble des bénéficiaires et à l'inverse celle de Nancy-Metz consomme 7,0 % de la dépense totale des Asia pour 12,1 % de bénéficiaires. Le poids relatif des programmes varie aussi : plus d'un quart des dépenses totales des académies de Caen et de Nantes relèvent du programme 139 « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés ». 23 % des dépenses de l'académie de Paris relèvent du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Graphique 5 – Répartition des dépenses d'Asia par académie et programme budgétaire, en 2012



* Pas d'Asia à Rennes.
 Note : pour le niveau des dépenses d'Asia et le nombre de bénéficiaires, par académie et programme budgétaire, voir « Annexe 2 ».

4. Prêts à court terme et secours urgents et exceptionnels

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille, qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus (séparation, divorce, chômage du conjoint ou décès) des aides financières sont attribuées par le recteur d'académie après enquête sociale et avis de la commission académique ou départementale d'action sociale. Ces aides peuvent

également être attribuées pour participer aux dépenses liées à des frais dentaires ou de prothèses auditives, peu remboursées par la sécurité sociale et les mutuelles.

Il s'agit :

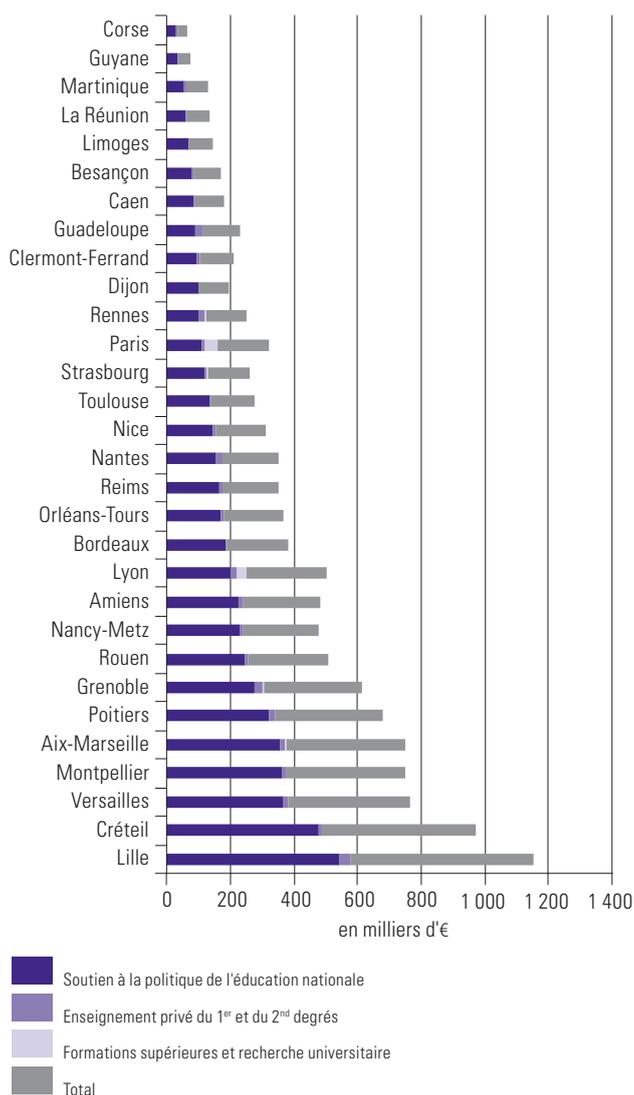
- de secours urgents et exceptionnels non remboursables ;
- de prêts à court terme et sans intérêt.

4.1. Dépenses au titre des secours par programme budgétaire

Certaines académies consacrent une part importante de leurs crédits d'action sociale aux secours : Lille (600 000 €), Créteil (500 000 €), Versailles, Aix-Marseille et Montpellier (400 000 €) [Graphique 6].

Plus de 90 % des dépenses de la majorité des académies relèvent du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » ; les académies de Paris et Lyon font partie des exceptions, consacrant respectivement 24,7 % et 12,8 % de leurs dépenses au programme « Formations supérieures et de la recherche universitaire », ainsi que les académies de Guadeloupe, Rennes et Nantes, qui affectent respectivement 19,6 %, 16,4 %, 12,5 % de leurs dépenses au programme « Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés ».

Graphique 6 – Répartition académique des dépenses au titre des secours, par programme budgétaire, en 2012



Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

4.2. Nombre de secours attribués et montant moyen

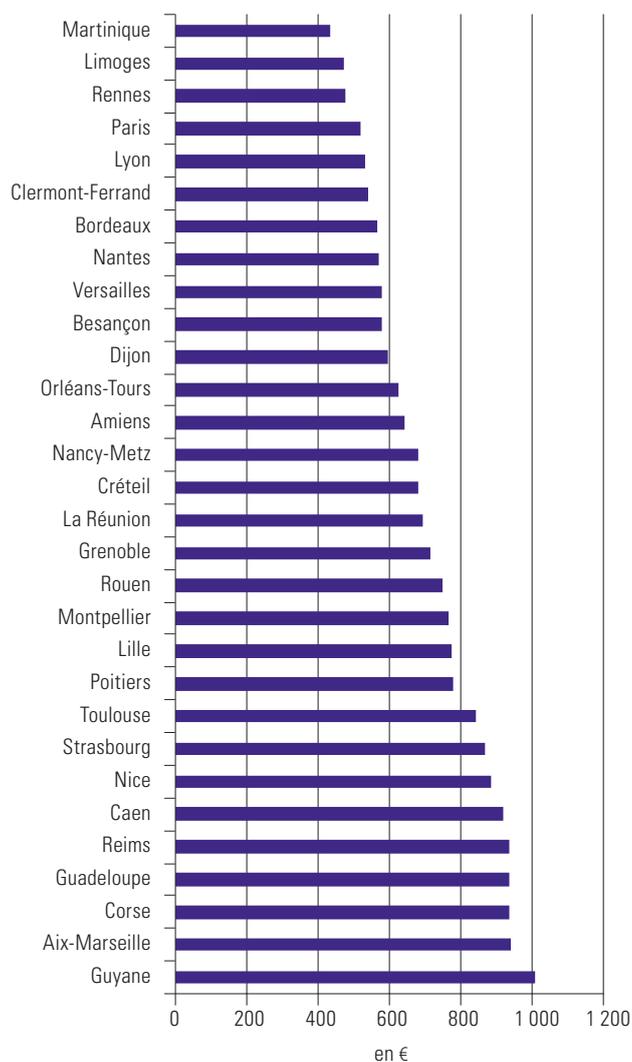
En 2012, 8 122 secours ont été attribués aux agents appartenant au MEN et au MESR, soit une diminution de 0,3 % des dossiers retenus par rapport à 2011. Six académies : Amiens, Créteil, Lille, Montpellier, Poitiers et Versailles, totalisent plus de 40 % des dossiers retenus.

Plus de 85,8 % des bénéficiaires des secours attribués dans le programme 214 sont des agents en activité, dont plus de la moitié sont des enseignants.

Le montant moyen s'élève à 708 euros. Les sommes moyennes les plus faibles ont été allouées dans les académies de Martinique (435 euros) et Limoges (470 euros), la plus élevée dans l'académie de Guyane (1 010 euros), qui a accordé des secours jusqu'à 2 500 euros [Graphique 7].

Par convention, les prêts sont gérés par la MGEN et leur nombre a baissé de 15 % comparé à 2011. Le montant moyen accordé sur l'ensemble des académies est de 1 510 euros et le montant maximal de 10 000 euros. Sur les 1 184 prêts accordés, 58,2 % l'ont été à des enseignants en activité.

Graphique 7 – Montant moyen accordé au titre des secours urgents et exceptionnels par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012



Note : pour le détail académique du nombre d'agents bénéficiaires et des montants de secours urgents et exceptionnels au titre du programme 214 (secteur scolaire public), en 2012, voir « Annexe 3 ».
Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

5. Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile

Suite à une décision du comité interministériel des villes (CIV) en décembre 1999, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissement difficile, situé en zone urbaine.

Les agents bénéficiaires ne doivent pas être éligibles à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP).

Cette aide est plafonnée à 900 euros. En 2012, elle a concerné

300 agents [Tableau 4], pour un montant global de 211 223 euros soit un montant moyen accordé de 704 euros.

Ce dispositif est en décroissance sensible depuis 2003, du fait de la concurrence des dispositifs interministériels AIP et AIP-ville.

Les académies de Créteil et de la Réunion consomment presque la moitié de la dépense globale du programme 214 (46,2 %), l'académie de Créteil à elle seule 29 %.

Tableau 4 – Aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile, de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéficiaires	523	345	355	311	300
Dépenses (euros)	342 819	240 573	283 705	242 119	211 223

Source : MEN-MESR DGRH C1-3 données 2012

6. Prestations gérées en partenariat avec la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN)

L'accord-cadre entre les ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, inscrivant dans le long terme un partenariat ancien dans les domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et de la formation au profit des personnels, a été renouvelé le 2 octobre 2008 pour 5 ans.

Des actions concertées sont mises en place pour venir en aide aux personnes en situation de handicap ou fragilisées.

La participation du ministère intervient sur le programme 214, soit au total 3 645 000 euros [Tableau 5].

Le financement des équipements spéciaux a pour but d'aider financièrement les personnes pour les frais ponctuels liés au handicap ou à la perte d'autonomie (aménagement du domicile, installations particulières pour véhicule automobile etc.).

La participation aux centres de vacances consiste à accueillir, pendant l'été, des enfants ou des adultes en situation de handicap.

L'aide financière « tierce personne » est destinée à aider les actifs et retraités en situation de handicap ou de dépendance qui

requièrent une tierce personne.

L'action « réservation de lits » vise à financer l'accueil de personnes retraitées dépendantes ou vieillissantes en situation de handicap dans des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les réseaux PAS et CNR ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur ou de la recherche, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou plusieurs affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel.

Le dispositif CNR est chargé d'organiser des stages de reconformation au travail ; ce dispositif est déployé pour l'instant sur l'île-de-France.

La prestation « techniciennes d'intervention sociale et familiale » finance des interventions de travailleuses familiales ou d'aides ménagères à domicile.

Tableau 5 – Prestations gérées en partenariat avec la MGEN, en 2012

	Dépenses totales		Bénéficiaires	Participation du ministère		
	€	%		€	%	Part du ministère (%)
Équipements spéciaux	5 321 453	53	14 556	850 000	23	16
Centres de vacances	1 708 618	17	424	870 000	24	51
Tierce personne	609 871	6	922	345 000	9	57
Réservation de lits	460 000	5	20	300 000	8	65
Réseaux PAS et CNR	1 161 546	12	9 813	830 000	23	71
Techniciennes d'intervention sociale et familiale	830 879	8	1 422	450 000	12	54
Total	10 092 367	100	27 157	3 645 000	100	36

PAS : réseau académique de prévention, d'aide et de suivi

CNR : centre national de réadaptation

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexes

Annexe 1 – Prestations interministérielles (PIM) en 2012, répartition des montants académiques (en €) par programme et type

Académies	Soutien à la politique de l'éducation nationale prog. 214				Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés prog. 139			
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total
Aix-Marseille	230 650	22 911	27 623	281 184	8 192	395	24 108	32 695
Amiens	136 774	28 336	33 440	198 550	7 938	2 980	21 818	32 736
Besançon	170 121	25 764	23 267	219 152	12 844	818	0	13 662
Bordeaux	352 909	28 984	44 991	426 884	16 503	2 757	0	19 260
Caen	131 405	33 657	26 121	191 183	22 028	4 371	21 475	47 874
Clermont-Ferrand	191 168	16 707	22 157	230 032	14 600	2 138	12 957	29 695
Corse	26 807	1 060	1 479	29 346	1 835	0	0	1 835
Créteil	326 416	52 335	184 948	563 699	15 050	3 726	102 593	121 369
Dijon	185 707	37 309	13 486	236 502	12 131	2 023	14 154	28 308
Grenoble	331 543	49 884	16 952	398 379	0	0	38 808	38 808
Lille	639 837	157 669	40 666	838 172	92 961	29 299	53 421	175 681
Limoges	50 598	6 543	20 498	77 639	0	0	5 262	5 262
Lyon	304 605	47 283	61 917	413 805	37 535	4 945	31 407	73 887
Montpellier	295 360	27 180	19 086	341 626	24 477	2 776	6 926	34 179
Nancy-Metz	303 877	75 220	42 831	421 928	30 850	6 371	13 064	50 285
Nantes	406 301	98 341	65 263	569 905	122 374	77 883	26 081	226 338
Nice	207 010	28 008	102 675	337 693	8 068	813	23 466	32 347
Orléans-Tours	271 290	90 392	23 226	384 908	16 360	7 412	0	23 772
Paris	165 811	13 486	96 806	276 103	22 117	8 963	66 640	97 720
Poitiers	180 304	18 053	47 879	246 236	18 492	4 107	28 293	50 892
Reims	192 497	28 091	16 006	236 594	35 595	1 485	0	37 080
Rennes	326 283	21 819	61 479	409 581	105 949	18 355	91 520	215 824
Rouen	280 841	34 448	74 435	389 724	38 895	1 140	16 084	56 119
Strasbourg	228 411	35 060	25 674	289 145	21 636	4 906	23 724	50 266
Toulouse	297 089	9 710	52 737	359 536	23 157	852	26 061	50 070
Versailles	490 287	31 361	247 079	768 727	24 207	14 540	94 477	133 224
France métro.	6 723 901	1 019 611	1 392 721	9 136 233	733 794	203 055	742 339	1 679 188
Guadeloupe	33 198	2 315	690	36 203	1 529	228	0	1 757
Guyane	22 324	1 271	0	23 595	0	127	0	127
Martinique	45 872	1 625	5 495	52 992	1 804	0	0	1 804
La Réunion	169 058	149	47 003	216 210	4 740	0	0	4 740
France métro. + DOM	6 994 353	1 024 971	1 445 909	9 465 233	741 867	203 410	742 339	1 687 616

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Académies	Formations supérieures et recherche univ. prog 150				Total			Total
	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	Total	Enfants handicapés	Aide aux vacances	Restauration	
Aix-Marseille	0	0	165	165	238 842	23 306	51 896	314 044
Amiens	0	0	0	0	144 712	31 316	55 258	231 286
Besançon	3 058	0	646	3 704	186 023	26 582	23 913	236 518
Bordeaux	3 788	0	9 678	13 466	373 200	31 741	54 669	459 610
Caen	0	0	0	0	153 433	38 028	47 596	239 057
Clermont-Ferrand	0	110	794	904	205 768	18 955	35 908	260 631
Corse	0	0	0	0	28 642	1 060	1 479	31 181
Créteil	4 079	149	3 647	7 875	345 545	56 210	291 188	692 943
Dijon	1 985	779	2 200	4 964	199 823	40 111	29 840	269 774
Grenoble	0	144	0	144	331 543	50 028	55 760	437 331
Lille	0	0	13 802	13 802	732 798	186 968	107 889	1 027 655
Limoges	0	0	762	762	50 598	6 543	26 522	83 663
Lyon	10 034	3 685	79 331	93 050	352 174	55 913	172 655	580 742
Montpellier	0	0	4 951	4 951	319 837	29 956	30 963	380 756
Nancy-Metz	149	219	0	368	334 876	81 810	55 895	472 581
Nantes	0	0	0	0	528 675	176 224	91 344	796 243
Nice	2 560	377	2 868	5 805	217 638	29 198	129 009	375 845
Orléans-Tours	0	717	0	717	287 650	98 521	23 226	409 397
Paris	21 380	1 960	155 273	178 613	209 308	24 409	318 719	552 436
Poitiers	0	0	0	0	198 796	22 160	76 172	297 128
Reims	0	0	0	0	228 092	29 576	16 006	273 674
Rennes	3 670	164	26 467	30 301	435 902	40 338	179 466	655 706
Rouen	0	0	0	0	319 736	35 588	90 519	445 843
Strasbourg	607	349	0	956	250 654	40 315	49 398	340 367
Toulouse	150	0	12 702	12 852	320 396	10 562	91 500	422 458
Versailles	8 476	1 125	15 042	24 643	522 970	47 026	356 598	926 594
France métro.	59 936	9 778	328 328	398 042	7 517 631	1 232 444	2 463 388	11 213 463
Guadeloupe	0	1 664	7 506	9 170	34 727	4 207	8 196	47 130
Guyane	0	0	0	0	22 324	1 398	0	23 722
Martinique	0	0	0	0	47 676	1 625	5 495	54 796
La Réunion	1 835	0	7 506	9 341	175 633	149	54 509	230 291
France métro. + DOM	61 771	11 442	343 340	416 553	7 797 991	1 239 823	2 531 588	11 569 402

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexe 2 – Dépenses d'Asie et nombre de bénéficiaires par académie et programme budgétaire, en 2012

	Dépenses (€)				Nombre de bénéficiaires			
	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total	Soutien à la politique de l'éducation nationale	Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire	Total
Aix-Marseille	159 035	4 000	0	163 035	176	15	0	191
Amiens	264 989	9 660	0	274 649	1 126	60	0	1 186
Besançon	124 648	6 109	1 263	132 020	892	66	10	968
Bordeaux	78 941	3 468	45	82 454	132	14	1	147
Caen	153 262	66 485	0	219 747	568	165	0	733
Clermont-Ferrand	13 665	370	329	14 364	186	0	1	187
Corse	49 403	0	0	49 403	59	0	0	59
Créteil	965 796	5 066	771	971 633	2 494	13	0	2 507
Dijon	610 932	50 274	4 000	665 206	2 773	226	5	3 004
Grenoble	311 749	17 466	2 242	331 457	2 447	165	30	2 642
Lille	819 961	99 563	0	919 524	1 372	181	0	1 553
Limoges	40 166	180	40	40 386	203	3	1	207
Lyon	167 400	5 400	14 300	187 100	205	7	18	230
Montpellier	183 866	6 032	0	189 898	1 510	79	0	1 589
Nancy-Metz	528 836	34 370	927	564 133	3 158	286	6	3 450
Nantes	251 305	85 800	0	337 105	602	279	0	881
Nice	52 885	2 773	3 019	58 677	252	5	8	265
Orléans-Tours	649 230	71 838	863	721 931	2 448	291	4	2 743
Paris	142 087	17 459	48 287	207 833	705	112	253	1 070
Poitiers	78 908	1 128	0	80 036	193	4	0	197
Reims	318 175	12 363	429	330 967	976	34	2	1 012
Rennes	0	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	208 671	23 378	0	232 049	317	26	0	343
Strasbourg	171 821	14 616	153	186 590	1 631	32	3	1 666
Toulouse	28 800	0	0	28 800	9	0	0	9
Versailles	611 261	16 754	1 280	629 295	1 062	46	5	1 113
France métro.	6 985 792	554 552	77 948	7 618 292	25 496	2 109	347	27 952
Guadeloupe	75 434	14 190	150	89 774	151	24	0	175
Guyane	164 475	0	0	164 475	228	0	0	228
Martinique	72 566	4 904	0	77 470	162	10	3	175
La Réunion	77 354	3 980	1 667	83 001	121	9	0	130
France métro. + DOM	7 375 621	577 626	79 765	8 033 012	26 158	2 152	350	28 660

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Annexe 3 – Nombre d'agents bénéficiaires et montants de secours urgents et exceptionnels au titre du programme 214 (secteur scolaire public), en 2012

	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires			Nombre de dossiers retenus	Montant du secours (€)	Montant maximum accordé (€)	Montant moyen accordé (€)
	Enseignants	Non-enseignants	Retraités	Enseignants	Non-enseignants	Retraités				
Aix-Marseille	209	140	95	177	124	81	382	359 175	1 200	940
Amiens	176	175	65	148	155	46	349	223 950	2 000	642
Besançon	56	93	20	43	81	14	138	79 770	1 000	578
Bordeaux	142	153	56	129	148	54	324	183 385	1 000	566
Caen	47	68	10	34	50	8	92	84 705	2 000	921
Clermont-Ferrand	69	98	27	62	92	26	180	96 955	1 000	539
Corse	17	16	9	0	0	0	34	31 901	1 500	938
Créteil	448	277	10	428	267	10	705	479 552	1 500	680
Dijon	118	44	28	100	32	22	164	97 449	1 200	594
Grenoble	254	149	39	202	128	34	389	278 275	1 600	715
Guadeloupe	52	38	14	46	38	14	98	91 800	2 000	937
Guyane	29	22	2	29	22	2	35	35 335	2 500	1 010
La Réunion	61	19	23	51	13	21	88	60 900	1 500	692
Lille	346	324	112	256	235	74	705	545 469	2 000	774
Limoges	45	74	28	45	74	28	147	69 146	900	470
Lyon	132	230	27	129	226	24	379	201 238	1 200	531
Martinique	99	52	28	57	43	28	128	55 635	1 500	435
Montpellier	284	207	64	236	186	52	474	363 772	2 159	767
Nancy-Metz	132	171	63	132	171	63	341	231 681	1 200	679
Nantes	111	143	34	93	127	29	269	152 971	1 700	569
Nice	110	85	42	73	62	30	165	146 250	2 400	886
Orléans-Tours	134	108	27	129	102	26	269	168 694	1 600	627
Paris	120	109	15	101	92	15	208	108 000	1 200	519
Poitiers	192	171	59	183	170	59	412	321 568	1 500	781
Reims	77	137	30	61	111	25	178	166 405	1 500	935
Rennes	97	103	34	87	95	29	211	100 833	900	478
Rouen	118	192	44	93	157	35	326	243 894	1 220	748
Strasbourg	75	59	14	68	53	11	139	120 860	1 500	869
Toulouse	84	67	26	74	62	23	159	134 269	1 600	844
Versailles	272	367	44	245	345	44	634	365 968	1 500	577
Total	4 106	3 891	1 089	3 511	3 461	927	8 122	5 599 805	2 500	708

Source : MEN-MESR DGRH C1-3, données 2012

Les élections professionnelles

Aux dernières élections professionnelles qui ont eu lieu en octobre 2011 le taux de participation au comité technique ministériel était de 38,5% :

368 858 suffrages exprimés pour 957 034 électeurs.

Parmi les 15 sièges à pourvoir :

- la FSU a obtenu 7 sièges (40,6 % des voix);
 - l'Unsa, 4 sièges (20,7 %);
 - la FNEC-FP-FO, 1 siège;
 - le SGEN-CFDT, 1 siège;
 - la CGT, 1 siège;
 - Sud Éducation, 1 siège.
-

Sources

Sources des données utilisées

Ministère de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

Comme annoncé par la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, les élections professionnelles dans la fonction publique se dérouleront au cours de la première quinzaine de décembre 2014. Elles concerneront pour la première fois les trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Aussi ce chapitre est-il reconduit en l'état depuis l'édition 2010-2011, les dernières élections professionnelles ayant eu lieu en octobre 2011. Pour la plupart des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS), elles ont eu lieu en 2010; leurs résultats sont diffusés depuis l'édition 2009-2010.

En 2011, la fonction publique a modernisé le mode d'élection et le fonctionnement de ses instances de concertation nationales et locales conformément à la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. À cette occasion, l'éducation nationale a adopté pour l'ensemble de ses personnels (titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé) le vote électronique par Internet comme seule modalité de vote. Il a eu lieu du 13 au 20 octobre 2011. Tous les personnels gérés par l'éducation nationale (y compris les personnels affectés dans les services et établissements publics relevant de l'enseignement supérieur) ont élu leurs représentants aux différents comités et commissions qui structurent le dialogue avec leur employeur. Au total, plus d'un mil-

lion d'électeurs étaient appelés à participer aux différents scrutins; le taux global de participation s'élève à 40,4 %.

Les élections professionnelles de l'éducation nationale se déroulent au scrutin de liste à un seul tour sans possibilité de panachage ni de modification. Tous les représentants sont élus directement. À l'issue du vote, l'attribution des sièges entre les listes candidates se fait proportionnellement au nombre de voix recueillies par chacune, facilitant ainsi la représentation des différentes organisations syndicales. À partir de 2014, toutes les instances sont renouvelées en même temps et voient leur mandat porté à quatre ans au lieu de trois. Les instances dont le mandat a été renouvelé en 2010 n'ont donc pas été concernées par le vote en 2011.

Le dialogue social au sein de la fonction publique se déroule dans plusieurs instances de concertation, nationales et locales :

- les comités techniques;
- les commissions consultatives paritaires nationales;
- les commissions administratives paritaires.

1. Les comités techniques

Composition et attribution

Le comité technique ministériel créé auprès du ministre en avril 2011 est composé de 15 membres titulaires et de 15 suppléants. Les comités techniques traitent des sujets d'intérêt collectif. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de droit public et de droit privé peuvent voter. La représentation

de l'administration est adaptée en fonction de l'ordre du jour. Les comités techniques académiques sont composés de 10 membres titulaires et de 10 suppléants.

Les comités techniques sont compétents en matière d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services.

Résultats au comité technique ministériel

Pour le comité technique ministériel, 368 858 suffrages ont été exprimés pour 957 034 électeurs, soit un taux de participation de 38,5 %.

Au scrutin du 20 octobre 2011, la FSU a recueilli 40,6 % des voix exprimées et obtenu presque la moitié des sièges (7). Elle est suivie de l'Unsa : 20,7 % des voix et 4 sièges.

Tableau 1 – Participation au comité technique ministériel

	Effectifs
Nombre d'électeurs	957 034
Suffrages exprimés	368 858
Votes blancs ou nuls	19 519
Taux de participation	38,5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Tableau 2 – Résultats par organisation syndicale

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
FSU	141 914	40,6	7
Unsa	72 397	20,7	4
FNEC-FP-FO	35 245	10,1	1
SGEN-CFDT	34 907	10,0	1
CGT	22 598	6,5	1
Sud Éducation	20 241	5,8	1
CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC	16 485	4,7	
@venir. écoles CFE-CGC	1 717	0,5	
SNCA-EIL	1 383	0,4	
STC	1 019	0,3	
UDAS	879	0,2	
ASAMEN	554	0,2	
Total	349 339	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

2. Les commissions consultatives paritaires nationales

Composées en nombre égal par les représentants du personnel (uniquement les agents non titulaires) et par ceux de l'administration, elles traitent des sujets d'ordre individuel. Elles sont obligatoirement consultées sur des décisions individuelles (licenciements, sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme) et peuvent l'être également sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

À la commission consultative paritaire nationale des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté, le taux de participation était de 64,1 % (64 électeurs, 41 suffrages exprimés) et de 87,5 % pour les directeurs d'école régionale du 1^{er} degré (8 électeurs, 7 suffrages exprimés). L'organisation syndicale SNPDEN-Unsa a obtenu 2 sièges pour les directeurs d'Erea et 1 pour les directeurs d'ERPD.

3. Les commissions administratives paritaires

Elles sont constituées par corps mais lorsque les fonctions sont de même nature et de même niveau, il est permis d'instituer une commission pour plusieurs corps.

3.1. La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM)

Les résultats de la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils ont fait état de 134 électeurs dont 58 suffrages exprimés soit un taux de participation de 43,3 %.

La fédération SGEN-CFDT, la seule à présenter une liste aux élections d'octobre 2011, a obtenu les 4 sièges.

3.2. Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Elles sont composées en nombre égal par les représentants du personnel et par ceux de l'administration et sont constituées par corps.

Les commissions administratives paritaires déconcentrées sont les commissions administratives paritaires pour les enseignants du second degré, les départementales pour les enseignants du premier degré et les commissions paritaires locales pour les territoires d'outre-mer.

Les CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

Les taux de participation s'échelonnent de 56,8 % pour les IA-IPR à 80,5 % pour les personnels de direction d'établissement.

Tableau 3 – Taux de participation aux CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

	IA-IPR	IEN	Direction	Casu
Nombre d'électeurs	1 235	2 165	12 887	1 250
Suffrages exprimés	702	1 388	10 370	859
Votes blancs ou nuls	12	38	154	46
Taux de participation	56,8	64,1	80,5	68,7

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Pour les IA-IPR, la liste majoritaire SNIA-IPR-Unsa avec 61,2 % des suffrages exprimés a obtenu 4 sièges, 20,7 % des suffrages et 1 siège pour le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA).

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale, parmi les trois listes présentées, le SIEN-Unsa était très largement majoritaire avec 63,3 % des suffrages exprimés ; il a obtenu 4 sièges et le SNPI-FSU 1 avec 22,9 % des suffrages.

Six organisations syndicales étaient candidates pour représenter

les personnels de direction. Le SNPDEN-Unsa a recueilli 67,6 % des suffrages exprimés et 8 sièges. ID indépendant avec 17,4 % des suffrages exprimés a obtenu 2 sièges.

Trois organisations syndicales ont présenté des candidats à la CAPN des conseillers d'administration scolaire et universitaire (Casu). A&I-Unsa a obtenu 3 sièges avec 64,8 % des suffrages exprimés. Le SNASUB-FSU avec 27,2 % des suffrages a 1 siège.

Tableau 4 – Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection, de direction et des Casu

Organisations syndicales	IA-IPR		IEN		Direction		Casu	
	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges	Suffrages obtenus (%)	Sièges
SIA	20,7	1						
Unsa	61,2	4	63,3	4	67,6	8	64,8	3
CNIA-DSDENA	13,9							
SGEN-CFDT	4,2		13,8		8,1	1	8,0	
SNPI-FSU/SNASUB-FSU			22,9	1			27,2	1
ID indépendant					17,4	2		
SNUPDEN					5,1			
CGT					1,4			
FNEC-FP-FO					0,4			
Total	100,0	5	100,0	5	100,0	11	100,0	4

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Les CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

• Les taux de participation

Les taux de participation des enseignants des premier et second degrés aux élections professionnelles étaient respectivement de 41,0 % et 43,6 %. Pour les autres personnels, le taux de parti-

ciation dépasse 50,0 % : 54,6 % pour les CPE et 67,2 % pour les directeurs de CIO et les COP.

Tableau 5 – Taux de participation aux CAPN des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation

	Enseignants du 1 ^{er} degré	Enseignants du 2 nd degré	CPE	Directeurs CIO et COP
Nombre d'électeurs	342 693	375 445	11 782	3 934
Suffrages exprimés	140 546	163 496	6 433	2 643
Votes blancs ou nuls	2 003	3 172	121	44
Taux de participation	41,0	43,6	54,6	67,2

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

Au scrutin du 20 octobre 2011, dans le premier degré, la FSU a recueilli 48,1 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6). Elle était suivie par l'Unsa : 25,3 % des voix et 3 sièges, par FO : 9,4 % des voix et 1 siège. Les autres fédérations, qui ont totalisé 17,2 % des voix, n'ont disposé d'aucun siège.

Pour les enseignants du second degré, la FSU a recueilli 47,6 % des voix et 30 sièges. FO est arrivée en deuxième position avec

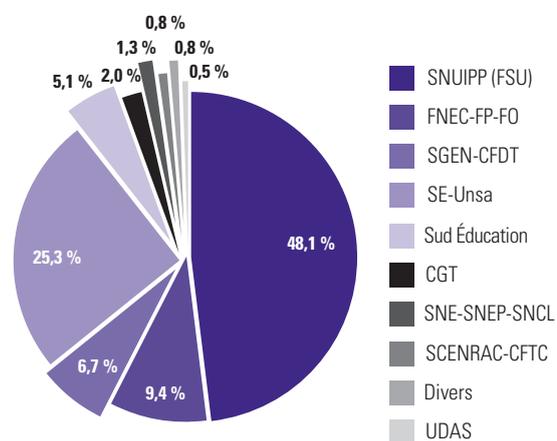
10,9 % des voix et 4 sièges et le SGEN-CFDT en troisième position avec 9,3 % des voix et 4 sièges. Les autres fédérations qui ont obtenu des sièges sont l'Unsa (3), la CGT (3) et Sud Éducation (1). À la CAPN des personnels d'éducation, la FSU a totalisé 43,7 % des voix et obtenu 4 sièges. Pour les personnels d'orientation cette fédération a rassemblé plus de la moitié des voix : 56,3 % et 4 sièges.

Tableau 6 – Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et personnels du second degré

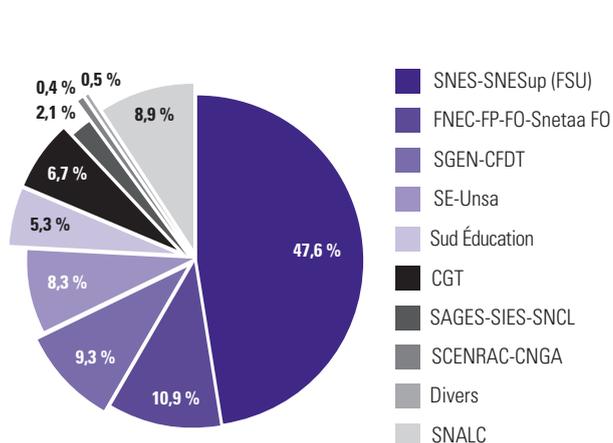
	Enseignants du 1 ^{er} degré			Enseignants du 2 nd degré			CPE			Directeurs de CIO et COP		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
SNUIPP-SNES-SNESup (FSU)	66 706	48,1	6	76 352	47,6	30	2 757	43,7	4	1 463	56,3	4
SE-Unsa	35 076	25,3	3	13 250	8,3	3	1 244	19,7	2	48	1,8	
FNEC-FP-FO	12 997	9,4	1	17 496	10,9	4	564	8,9	1	106	4,1	
SGEN-CFDT	9 278	6,7		15 010	9,3	4	1 065	16,9	1	715	27,5	1
Sud Éducation	7 071	5,1		8 451	5,3	1	263	4,2		204	7,8	
CGT	2 812	2,0		10 674	6,7	3	263	4,2		63	2,4	
SNE-SNEP-SNCL	1 741	1,3					63	1,0				
SCENRAC-CFTC/CNGA	1 147	0,8		583	0,4							
UDAS	734	0,5										
STC	492	0,4		181	0,1							
@venir. écoles CFE-CGC FP	489	0,4										
SNPCT				706	0,4							
SNALC				14 271	8,9	5	93	1,5				
SAGES-SIES-SNCL				3 350	2,1							
Total	138 543	100,0	10	160 324	100,0	50	6 312	100,0	8	2 599	100,0	5

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 1 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 1^{er} degré



Graphique 2 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 2nd degré



• **Résultats pour les enseignants du second degré par corps**

La FSU a recueilli le plus grand nombre de voix (de 43,7 % à 84,5 %) dans tous les corps sauf pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) (15,5 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU a enregistré le pourcentage de voix le plus élevé (84,5 %) et obtenu les 7 sièges à pourvoir, puis chez les personnels d'orientation COP et DCIO : elle a obtenu 56,3 % des voix et 4 des 5 sièges. Chez les conseillers principaux d'éducation, elle n'a que 43,7 % des voix mais obtient la moitié des sièges (4).

Le SGEN-CFDT a rassemblé 27,5 % des suffrages chez les personnels d'orientation, 16,9 % chez les personnels d'éducation mais moins de 2,0 % chez les enseignants d'EPS, professeurs ou chargés d'enseignement (1,7 %). On peut signaler des pourcentages relativement élevés : le SNALC-CSEN chez les professeurs de chaire supérieure (31,0 %), FO-FNEC FP et UNSEN-CGT chez les PLP, avec respectivement 28,0 % et 25,0 % des suffrages.

Tableau 7 – Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du 2nd degré

	Chaires supérieures		Agrévés		Certifiés-AE-CE		PLP		Peps-CE d'EPS		CPE		DCIO et COP	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
FSU	52,7	3	50,8	7	50,8	11	15,5	2	84,5	7	43,7	4	56,3	4
SGEN-CFDT	8,1		10,7	1	9,8	2	10,4	1	1,7		16,9	1	27,5	1
SNALC-CSEN	31,0	1	18,0	2	8,9	2	3,1		1,8		1,5			
STC					0,2									
SE-Unsa	1,3		4,4		8,9	2	10,5	1	7,5		19,7	2	1,8	
Sud Éducation			4,8		6,5	1	4,0		1,4		4,2		7,8	
FO-FNEC FP	4,2		5,7		8,7	1	28,0	3	1,7		8,9	1	4,1	
SAGES			2,5											
SNCL-FAEN					2,3		1,6		0,9		1,0			
UNSEN-CGT			2,1		3,4		25,0	3	0,5		4,2		2,4	
SCENRAC	2,7		0,6		0,3		0,3							
SNPCT			0,4		0,2		1,6							
Total	100,0	4	100,0	10	100,0	19	100,0	10	100,0	7	100,0	8	100,0	5

Source : MEN MESR DGRH (Scrutin du 20 octobre 2011)

Les CAPN des personnels ITRF

• **Les taux de participation**

Les taux de participation des personnels ITRF sont peu éloignés des 50,0 % sauf pour les adjoints techniques de recherche et de formation : 37,6 %.

Tableau 8 – Taux de participation aux CAPN des personnels ITRF

	IGR	IGE	Assistants	Techniciens	Adjoints
Nombre d'électeurs	2 513	7 130	3 009	10 089	21 914
Suffrages exprimés	1 243	3 194	1 474	4 788	8 240
Votes blancs ou nuls	82	142	61	200	398
Taux de participation	49,5	44,8	49,0	47,5	37,6

Source : MEN MESR DGRH (scrutin octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

Lors des élections aux CAPN du 20 octobre 2011, sur l'ensemble des personnels ITRF, le SNPTES-Unsa recueille plus de la moitié des suffrages sauf dans le corps des adjoints techniques.

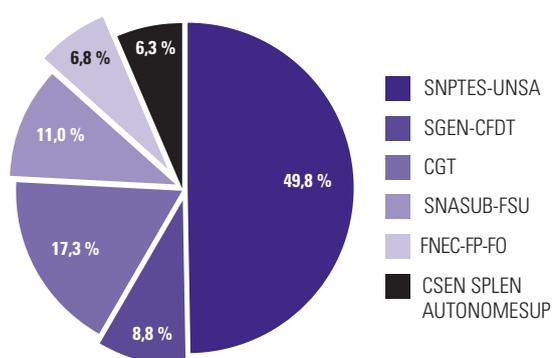
Il obtient presque les deux tiers des sièges (29). La CGT avec moins d'un cinquième des suffrages a 7 sièges. Le SGEN-CFDT avec moins de 10 % des suffrages obtient 3 sièges.

Tableau 9 – Résultats des suffrages aux élections aux CAPN des personnels ITRF

	Ingénieurs de recherche		Ingénieurs d'études		Assistants ingénieurs		Techniciens RF		Adjoints techniques RF	
	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges	Suffrages (%)	Sièges
SNPTES-Unsa	56,5	5	53,1	6	60,3	4	54,3	7	43,0	7
CGT	16,9	1	14,4	1	13,7		16,7	2	19,5	3
SGEN-CFDT	15,9	1	14,8	1	10,0		7,6		5,9	1
SNASUB-FSU	10,7		12,1	1	11,3		10,4	1	11,0	1
FNEC-FP-FO-SNPRES-FO			5,6		4,7		5,7		9,3	1
a							5,3		11,3	2
Total	100,0	7	100,0	9	100,0	4	100,0	10	100,0	15

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 3 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des ITRF



Les CAPN des personnels des bibliothèques

• Les taux de participation

Les taux de participation des personnels des bibliothèques aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 sont élevés pour les bibliothécaires (61,0 %), égaux ou supérieurs à 55,0 % pour les conservateurs, plus faibles pour les magasiniers : 40,3 %.

Tableau 10 – Taux de participation aux CAPN des personnels des bibliothèques

	Conservateurs généraux	Conservateurs	Bibliothécaires	Magasiniers
Nombre d'électeurs	208	1 356	623	2 384
Suffrages exprimés	116	746	380	960
Votes blancs ou nuls	3	19	8	26
Taux de participation	55,8	55,0	61,0	40,3

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

• Résultats par organisation syndicale

L'organisation syndicale SNASUB-FSU a obtenu, lors du scrutin du 20 octobre 2011, 44,9 % de l'ensemble des suffrages exprimés ; 9 sièges lui ont été attribués. Elle a rassemblé plus de la moitié des suffrages exprimés parmi les bibliothécaires et

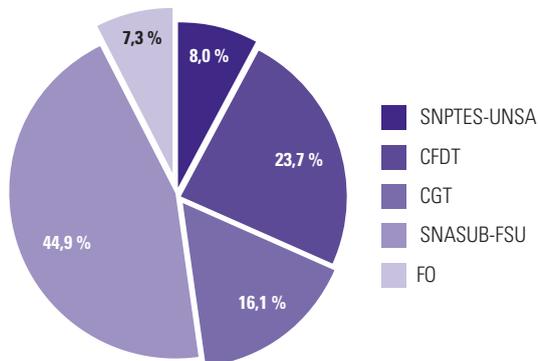
les magasiniers. La CFDT a obtenu 23,7 % de l'ensemble des suffrages et 3 sièges avec plus de la moitié des suffrages des conservateurs généraux.

Tableau 11 – Résultats des suffrages aux CAPN des personnels des bibliothèques

	Conservateurs généraux des bibliothèques		Conservateurs des bibliothèques		Bibliothécaires		Magasiniers des bibliothèques	
	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges
SNPTES-Unsa	32,8	1	7,0		6,2		6,5	
CGT culture et FERC Sup CGT			14,9		15,9		19,8	2
SNASUB-FSU	15,9		37,4	2	51,6	2	51,5	5
CFDT	51,3	1	40,7	2	22,5		7,6	
FNECFP-FO - SNPREES-FO					3,8		15,2	1
Total	100,0	2	100,0	4	100,0	2	100,0	8

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 octobre 2011)

Graphique 4 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des personnels des bibliothèques



La CAPN des adjoints techniques d'établissement

Les adjoints techniques d'établissement (ATE) ont élu leurs représentants lors du scrutin du 20 octobre 2011 : le taux de participation est inférieur à 20,0 % (17,3 %).

Tableau 12 – Taux de participation aux CAPN des adjoints techniques d'établissement

	Effectifs
Nombre d'électeurs	13 461
Suffrages exprimés	2 331
Votes blancs ou nuls	100
Taux de participation	17,3

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

La CGT a obtenu 39,0 % des suffrages exprimés et 5 sièges, le SNPTES-Unsa est arrivé en deuxième position avec 25,1 % des suffrages et 3 sièges.

Tableau 13 – Résultats des suffrages aux CAPN des adjoints techniques d'établissement

	Voix	Suffrages obtenus (%)	Sièges
CGT	869	39,0	5
SNPTES-Unsa	561	25,1	3
FO	373	16,7	2
UNATOS	261	11,7	1
SUD Éducation	92	4,1	
SGEN-CFDT	75	3,4	
Total	2 231	100,0	11

Source : MEN-MESR DGRH (scrutin du 20 décembre 2011)

Sigles

ADAENES Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ADJAENES Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ADMENESR Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

AE Adjoint d'enseignement.

AED Assistant d'éducation.

Agape Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.

Agora Aide à la gestion optimisée des ressources ASS.

AIP-CIV Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

ASH Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

Asia Action sociale d'initiative académique.

AST Agent des services techniques.

ASS (Personnels) administratifs, sociaux et de santé.

AVS Assistant d'éducation, vie scolaire.

CAE Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

CAER Concours d'accès à une échelle de rémunération.

Cafep Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.

Cape Certificat d'aptitude au professorat des écoles.

Capeps Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capes Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Capet Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

CAPN Commission administrative paritaire nationale.

Capsais Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

Casu Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

CE Chargé d'enseignement.

CE-EPS Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive.

CE Classe exceptionnelle.

Cereq Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

CFC Conseiller en formation continue.

CFDT Confédération française démocratique du travail.

CFTC Confédération française des travailleurs chrétiens.

CIO Centre d'information et d'orientation.

CIV Comité interministériel des villes.

CLD Congé de longue durée.

Cned Centre national d'enseignement à distance.

CNDP Centre national de documentation pédagogique.

CNGA-CGC Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public.

CNU Conseil national des universités.

COM Collectivités d'outre-mer.

COP Conseiller d'orientation-psychologue.

CPE Conseiller principal d'éducation.

CRDS Contribution au remboursement de la dette sociale.

CRPE Concours de recrutement des professeurs des écoles.

CSEN Confédération syndicale de l'éducation nationale.

CSG Contribution sociale généralisée.

CTP Comité technique paritaire.

CTSS Conseiller technique de service social.

DADS Déclaration annuelle de données sociales.

DAF Direction des affaires financières (MEN, MESR).

DA-SEN Directeur académique des services de l'éducation nationale.

DAA-SEN Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale.

DCIO Directeur de centre d'information et d'orientation.

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DGAFP Direction générale de l'administration de la fonction publique.

DGESCO Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN, MESR).

DGRH Direction générale des ressources humaines (MEN, MESR).

DGFIP Direction générale des finances publiques.

DIEO (Personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.

DOM Départements d'outre-mer.

Éclair Écoles, collèges, lycées, ambition, innovation, réussite.

EIL SNETAA Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.

Ensam École supérieure des arts et métiers.

Ensi Ecole nationale supérieure d'ingénieurs.

EPLÉ Établissement public local d'enseignement.

EPP Emploi-Poste-Personnel.

EPS Éducation physique et sportive.

EQTP Equivalent temps plein (annualisé).

Erea Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).

ERPD École régionale du premier degré.

FAEN Fédération autonome de l'éducation nationale.

FNEC FP Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle.

FO Force ouvrière.

FPE Fonction publique d'État.

FPH Fonction publique hospitalière.

FPT Fonction publique territoriale.

FSU Fédération syndicale unitaire.

Gaia Gestion académique informatisée des actions de formations.

Greta Groupement d'établissements.

IA Inspecteur d'académie.

IA-IPR Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional.

ID Indépendance et direction – Syndicat indépendant des personnels de direction de l'éducation nationale.

IEN Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).

IGAENR Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

IGEN Inspecteur (Inspection) général(e) de l'éducation nationale.

IGE Ingénieur d'études.

IGR Ingénieur de recherche.

Insee Institut nationale de la statistique et des études économiques.

IR Indemnité de résidence.

ITRF Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation.

IUFM Institut universitaire de formation des maîtres.

LEGT Lycée d'enseignement général et technique.

LOFT Loi organique relative aux lois de finances.

LP Lycée professionnel (ex-LEP).

MA Maître auxiliaire.

Maître E Enseignant spécialisé intervenant en Rased – Chargé de l'aide à dominante pédagogique

Maître G Enseignant spécialisé intervenant en Rased – Chargé de l'aide à dominante rééducative

MEN Ministère de l'éducation nationale.

MESR Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MIPH Mission à l'intégration des personnels handicapés.

NBI Nouvelle bonification indiciaire.

NNE Nouvelle nomenclature des emplois.

Ocean Organisation des concours et examens, académiques et nationaux.

PCS Professions et catégorie socioprofessionnelles.

PEGC Professeur d'enseignement général de collège.

Peps Professeur d'éducation physique et sportive.

PIM Prestation interministérielle.

PLP Professeur de lycée professionnel.

IEN Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).

RAEP Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

RAR Réseau ambition réussite.

Rased Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

RCE Responsabilité et compétences élargies (universités).

RRS Réseau de réussite scolaire.

SAENES Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

SAGES Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur.

SCENRAC Syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles.

Segpa Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).

SE-Unsa Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes.

SFT Supplément familial de traitement.

SGA Secrétaire général d'administration.

SGEN-CFDT Syndicat général de l'éducation nationale – Confédération française démocratique du travail.

SIA Syndicat des inspecteurs d'académie.

Siasp Système d'information sur les agents des services publics.

SIEN Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale.

SNALC-CSEN Syndicat national des lycées et collèges – Confédération syndicale de l'éducation nationale.

SNASUB-FSU Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques – Fédération syndicale unitaire.

SNCL-FAEN Syndicat national des collèges et lycées – Fédération autonome de l'éducation nationale.

SNETAA Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.

SNFOLC Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges.

SNIA-IPR Syndicat national des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

SNIA-CR Syndicat national indépendant des inspecteurs d'académie et conseillers de recteur.

SNPCT Syndicat national des professeurs chefs de travaux.

SNPDEN Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale.

SNPI Syndicat national des personnels d'inspection.

SPIEN Syndicat pluraliste et indépendant de l'éducation nationale.

SVT Sciences de la vie et de la Terre.

TZR Titulaire en zone de remplacement.

Unsa Union nationale des syndicats autonomes.

Unsen-CGT Union nationale des syndicats de l'éducation nationale – Confédération générale du travail.

VAE Validation des acquis de l'expérience.

ZEP Zone d'éducation prioritaire.

Table des figures

Introduction.....	9
-------------------	---

Données de référence	12
-----------------------------------	-----------

Évolution des effectifs des personnels depuis 2003	12
Évolution des effectifs des personnels par domaine professionnel depuis 2006	12
Évolution des effectifs des enseignants des secteurs public et privé depuis 2006.....	13
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative.....	14
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	15
Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) et personnels des bibliothèques	16

Les personnels du ministère de l'éducation nationale en 2012-2013	17
--	-----------

1. Les personnels enseignants et non enseignants	19
---	-----------

1.1. Le champ couvert : les personnels en activité rémunérés par le MEN	19
--	-----------

Tableau 1 – Position des personnels au ministère de l'éducation nationale en %, en 2012-2013	19
---	----

1.2. Catégorie hiérarchique et statut des personnels en activité	19
---	-----------

Tableau 2 – Répartition des personnels enseignants et non enseignants en activité, par catégorie hiérarchique et statut (titulaires/non titulaires) en 2012-2013	20
---	----

Graphique 1 – Répartition des personnels titulaires par catégorie en 2012-2013.....	20
--	----

Graphique 2 – Répartition des personnels par statut en 2012-2013	21
---	----

2. Les enseignants	21
---------------------------------	-----------

Tableau 3 – Répartition des enseignants des secteurs public et privé sous contrat, par degré d'enseignement en 2012-2013.....	22
--	----

Graphique 3 – Répartition des personnels enseignants, par statut en 2012-2013.....	22
---	----

Graphique 4 – Proportion des personnels enseignants des secteurs public et privé à temps partiel en 2012-2013.....	23
---	----

2.1. Les enseignants du secteur public, 1^{er} et 2nd degré.....	23
--	-----------

Tableau 4 – Répartition des enseignants du secteur public, par degré d'enseignement en 2012-2013.....	24
--	----

Graphique 5 – Répartition par corps des enseignants du secteur public en 2012-2013.....	25
--	----

Répartition des enseignants du secteur public par académie en 2012-2013.....	26
--	----

Les domaines d'affectation des enseignants titulaires du secteur public en 2012-2013.....	27
---	----

2.2. Les enseignants du secteur privé sous contrat	28
---	-----------

Temps de travail moyen hebdomadaire des enseignants du premier et second degré public par corps et fonction en 2010	28
---	----

Tableau 5 – Répartition des enseignants du secteur privé par degré d'enseignement en 2012-2013	29
---	----

Graphique 6 – Répartition par corps des enseignants du secteur privé en 2012-2013	30
--	----

Répartition des enseignants du secteur privé par académie en 2012-2013	31
--	----

Pyramides des âges des personnels enseignants des secteurs public et privé	32
--	----

3. Les personnels non enseignants	33
--	-----------

3.1. L'ensemble des personnels non enseignants	33
---	-----------

Tableau 6 – Répartition des personnels non enseignants par filière professionnelle et par statut en 2012-2013	34
--	----

3.2. les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO).....	34
---	-----------

Tableau 7 – Répartition des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) par corps en 2012-2013	35
--	----

3.3. Les personnels ASS	36
--------------------------------------	-----------

Tableau 8-a – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé par catégorie et statut en 2012-2013	36
--	----

Tableau 8-b – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé de la filière administrative et technique en 2012-2013.....	37
---	----

Tableau 8-c – Répartition des personnels administratifs, sociaux et de santé de la filière sociale et de santé en 2012-2013	38
--	----

3.4. Personnels ITRF	38
Tableau 9 – Répartition des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation par catégorie hiérarchique en 2012-2013	39
Graphique 7 – Répartition des personnels non enseignants titulaires ASS et ITRF par catégorie hiérarchique en 2012-2013	39
3.5. Les personnels d'encadrement	40
Tableau 10 – Répartition des personnels d'encadrement par corps en 2012-2013	40
Graphique 8 – Répartition des personnels d'encadrement par corps et par sexe en 2012-2013	41
Pyramides des âges des personnels non enseignants : quelques exemples	42
4. La politique handicap	43
Tableau 11 – Évolution du nombre d'agents en situation de handicap 2010-2012	43
Tableau 12 – Effectif des agents en situation de handicap par type de bénéficiaire en 2012-2013	43
Tableau 13 – Répartition des personnels en situation de handicap, par statut et catégorie en 2012-2013	44
Tableau 14 – Recrutements des agents en situation de handicap par catégorie, filière, corps et modalité de recrutement en 2012-2013	44

Les rémunérations 47

1. Les rémunérations des personnels titulaires du MEN en France métropolitaine 49

Tableau 1 – Rémunérations des personnels titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	49
1.1. Les rémunérations des personnels enseignants	50
Tableau 2 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	50
Graphique 1 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	51
1.2. Les rémunérations des personnels non enseignants titulaires en France métropolitaine	52
Tableau 3 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	52
Graphique 2 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	53
1.3. Les rémunérations selon le sexe	54
Graphique 3 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	54
Graphique 4 – Répartition du salaire net selon le sexe des personnels non enseignants titulaires du secteur public de France métropolitaine en 2011	55

2. Les rémunérations dans les départements d'outre-mer 55

2.1. Les personnels enseignants	55
Tableau 4 – Rémunérations des personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011	55
Graphique 5 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011	56
2.2. Les personnels non enseignants	57
Tableau 5 – Rémunérations des personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM en 2011	57
Graphique 6 – Répartition du salaire net chez les personnels non enseignants titulaires du secteur public des DOM et de France métropolitaine en 2011	58

3. Les rémunérations des enseignants du secteur privé (en France métropolitaine) 59

Tableau 6 – Rémunérations des personnels enseignants du secteur privé de France métropolitaine en 2011	59
Graphique 7 – Répartition du salaire net chez les personnels enseignants des secteurs privé et public de France métropolitaine en 2011	60

Les concours de la session 2012 au ministère de l'éducation nationale 61

1. Le recrutement par voie de concours à la session 2012 63

1.1. Les admis aux concours de la session 2012 : en augmentation de près de 12 % en 2012, de plus de 50 % pour les enseignants du premier degré public 63

Tableau 1 – Ensemble des admis par type de personnels et voie de concours 63

Graphique 1 – Répartition des admis par type de concours, selon le type de personnels 64

2. Les résultats aux concours de personnels enseignants 64

2.1. Les concours du premier degré public : le nombre de candidats présents se stabilise en 2012 64

Tableau 2 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré public 65

2.2. Les concours du second degré public 70

Tableau 3 – Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public 70

Tableau 4 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis à l'agrégation 71

Tableau 5 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux Capes, Capet et CAPLP 72

Graphique 2 – Les taux d'attractivité et de couverture au Capes externe par discipline 73

2.3. Les concours du premier degré privé 73

Tableau 6 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 1^{er} degré privé 73

2.4. Les concours du second degré privé 74

Tableau 7 – Concours de recrutement de personnels enseignants du 2nd degré privé 74

Tableau 8 – Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis au CAER/agrégation 75

Tableau 9 – Nombre de contrats, d'inscrits, de présents et d'admis aux Cafep et CAER 76

Graphique 3 – Les taux d'attractivité et de couverture au Cafep/Capes par discipline 77

3. Les résultats aux concours de personnels non enseignants 77

3.1. Les concours de personnels de direction et d'inspection 77

Tableau 10 – Concours de recrutement de personnels de direction 77

Tableau 11 – Concours de recrutement de personnels d'inspection 78

3.2. Les concours de personnels ASS 78

Tableau 12 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux concours externes et internes 79

3.3. Les examens professionnels de personnels ASS 80

Tableau 13 – Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis aux examens professionnels de personnels ASS 80

Annexes 82

Annexe 1 – Concours de personnels enseignant : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité 82

Annexe 2 – Concours de personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité 82

Annexe 3 – Concours et examens professionnels de personnels ASS : évolution du nombre de présents et d'admis, évolution du taux d'attractivité 83

Les promotions 81

1. Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation et d'orientation 83

1.1. Accès aux corps d'enseignant 83

Tableau 1 – Liste d'aptitude des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré public 83

1.2. Avancement aux grades supérieurs.....	84
Tableau 2 – Avancement au grade supérieur des enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degré public	84
2. Promotions des personnels de direction et d’inspection.....	85
2.1. Promotions de corps	85
Tableau 3 – Liste d’aptitude des personnels de direction et d’inspection	85
2.2. Avancement aux grades supérieurs	85
Tableau 4 – Avancement au grade supérieur des personnels de direction et d’inspection	85
3. Promotions des personnels ASS	86
3.1. Accès aux corps sur liste d’aptitude.....	86
Tableau 5 – Liste d’aptitude des personnels administratifs	86
3.2. Avancement aux grades supérieurs	86
Tableau 6 – Avancement au grade supérieur des personnels administratifs (au choix ou par examen professionnel)	86
Tableau 7 – Avancement au grade supérieur des personnels sociaux et de santé	87
Tableau 8 – Avancement au grade supérieur des personnels techniques	87

La mobilité géographique 89

1. Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public 91

1.1. Les candidatures.....	91
Carte 1 – Ratio des demandes d’entrée en 1 ^{er} vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du premier degré public, mouvement interdépartemental 2013	91
1.2. Les mutations réalisées au mouvement interdépartemental.....	92
Carte 2 – Ratio des sorties réalisées sur les sorties demandées par les enseignants titulaires du 1 ^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2013	92
Carte 3 – Ratio des entrées sur les sorties réalisées par les enseignants titulaires du 1 ^{er} degré public, mouvement interdépartemental 2013	92
1.3. Les motifs de mutation au mouvement interdépartemental	93
Tableau 1 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du premier degré par motif du premier vœu, mouvement interdépartemental 2013	93

2. Mouvement interacadémique des enseignants du second degré public 94

2.1. Les demandes de mutation au mouvement interacadémique	94
Carte 4 – Ratio des demandes d’entrée en 1 ^{er} vœu/demandes de sortie des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013	94
2.2. Les mutations réalisées	94
Carte 5 – Ratio des entrée/sortie des enseignants titulaires du second degré, mouvement interacadémique 2013	95
Carte 6 – Part des titulaires parmi les entrants dans l’académie dans le second degré, mouvement interacadémique 2013	95
Carte 7 – Part des néo-titulaires du second degré affectés dans leur académie de stage en 1 ^{er} vœu, mouvement interacadémique 2013.....	95
2.3. Les motifs de mutation des titulaires au mouvement interacadémique.....	96
Tableau 2 – Répartition des demandes et des mutations des enseignants du second degré par motif du premier vœu, mouvement interacadémique 2013	96

3. Mouvement des personnels de direction et d’inspection..... 96

Tableau 3 – Mouvement des personnels de direction et d’inspection en 2013	96
--	----

4. Mouvement des personnels ASS 97

Tableau 4 – Mouvement des personnels ASS en 2013	97
---	----

Les retraites 99

Évolution du cadre légal des départs en retraite dans la fonction publique.....100

1. Les départs en retraite en 2012..... 101

Tableau 1 – Effectifs et âge moyen des nouveaux retraités en 2012 au moment de leur départ..... 101

Tableau 2 – Âge moyen de départ en retraite par famille de profession et sexe..... 101

2. Un nombre de départs à la retraite tendanciellement en diminution depuis 2003..... 102

Graphique 1 – Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions (2003-2012) 102

2.1. Effet démographique 102

Graphique 2 – Effectifs employés par l'éducation nationale dans les années 2000 par année d'ouverture des droits et profession (soit à 55 ans pour les enseignants du 1^{er} degré, 60 ans sinon) 103

2.2. Effet des réformes 103

Graphique 3 – Âge de départ en retraite des enseignants du second degré par génération (constat au 1^{er} février 2013) 104

Graphique 4 – Âge de départ en retraite des enseignants du premier degré par génération (constat au 15 février 2013) 104

3. Le nombre de retraités de l'éducation nationale a légèrement augmenté en 2012 105

Tableau 3 – Évolution du nombre d'ayants droit depuis 1986..... 105

Graphique 5 – Taux de variation annuel du nombre d'ayants droit de la fonction publique et des ministères en charge de l'éducation* depuis 1990..... 105

Tableau 4 – Effectifs d'ayants droit selon le corps 106

Les lieux d'exercice 109

1. Affectation par type d'établissement..... 111

1.1. Les enseignants dans le premier degré 111

Tableau 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le premier degré public 111

1.2. Les enseignants dans le second degré..... 111

Tableau 2 – Répartition par type d'établissement des enseignants et personnels de direction, d'éducation et d'orientation dans le second degré public 112

Graphique 1 – Répartition par type d'établissement des enseignants dans le second degré public selon le corps 112

2. Les enseignants remplaçants 113

Tableau 3 – Les enseignants titulaire remplaçants dans le premier et second degré public..... 113

Graphique 2 – Âge moyen des enseignants titulaires du premier et second degré public affectés ou non en remplacement 113

3. Affectation en éducation prioritaire des enseignants..... 114

Tableau 4 – Effectif et part (en %) des enseignants du secteur public en éducation prioritaire selon le corps, le sexe et le groupe d'âge 115

Graphique 3 – Pyramide des âges des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire 115

Graphique 4 – Pyramide de l'ancienneté d'affectation des enseignants du premier et second degré public en et hors éducation prioritaire 115

Carte 1 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans une école du premier degré..... 116

Carte 2 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans une école du premier degré..... 116

Carte 3 – Part des enseignants en éducation prioritaire dans un collège du second degré..... 116

Carte 4 – Part des enseignants de moins de 30 ans en éducation prioritaire dans un collège du second degré..... 116

Annexe 117

Part des enseignants en éducation prioritaire (premier degré, collèges dans le second degré)..... 127

Les congés pour raisons de santé 119

1. Les différents types de congés 121

Graphique 1 – Répartition du nombre de congés par type (2011-2012) 121

Graphique 2 – Répartition des jours de congés par type (2011-2012)..... 121

Tableau 1 – Répartition des agents ayant pris un congé pour raisons de santé par durée de congé au cours de l'année 2011-2012 (en %)..... 121

2. Congés selon le type de personnels, le sexe et l'âge 122

2.1 Personnels enseignants et non enseignants, selon le sexe et l'âge 122

Tableau 2 – Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l'âge (en %)..... 122

Graphique 3 – Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2011-2012..... 123

Tableau 3 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent ayant pris au moins un congé du type concerné au cours de l'année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l'âge..... 123

Tableau 4 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par agent (rapporté à l'ensemble des agents) au cours de l'année 2011-2012, selon le type de personnel, le sexe et l'âge..... 124

2.2. Congés pour raisons de santé des personnels enseignants en fonction du degré d'enseignement et de l'affectation en éducation prioritaire et remplaçants 126

Tableau 5 – Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2011-2012 (en %)..... 126

Tableau 6 – Nombre de jours de congé pris pour raisons de santé par les agents concernés au cours de l'année 2011-2012 126

La formation continue 127

1. Activité globale de formation..... 129

Tableau 1 – Activité globale de formation (effectifs en milliers)..... 129

2. La formation continue des personnels du premier degré public 129

2.1. Les personnels s'inscrivant à au moins un module..... 129

Tableau 2 – Personnes du premier degré public, inscrites, retenues et présentes selon la fonction..... 130

2.2. Présence et assiduité aux modules de formation..... 130

Tableau 3 – Les candidats et les stagiaires du premier degré selon la fonction..... 130

2.3. Durée moyenne des modules de formations 130

Graphique 1 – Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon la fonction..... 131

2.4. Les objectifs de formation..... 131

Tableau 4 – Les candidats et les stagiaires du premier degré public selon les objectifs de formation 131

Graphique 2 – Durée moyenne de formation des personnels du premier degré public selon les objectifs..... 132

3. La formation continue des enseignants et des personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation du second degré public..... 132

3.1. Les personnels s'inscrivant à au moins un module de formation 132

Tableau 5 – Personnes du second degré public inscrites, retenues et présentes selon le corps..... 132

3.2. Présence et assiduité aux modules de formation..... 133

Tableau 6 – Les candidats et les stagiaires enseignants du second degré public et DIEO selon le corps..... 133

3.3. Durée moyenne des modules de formation 133

Graphique 3 – Durée moyenne de formation des enseignants du second degré public et des DIEO selon le corps..... 133

3.4. Les objectifs de la formation 134

Tableau 7 – Les candidats et les stagiaires du second degré public selon les objectifs de formation 134

Graphique 4 – Durée moyenne de formation des personnels du second degré public selon les objectifs..... 134

La politique sociale.....137

1. Les dépenses d'action sociale des académies par programme Lolf.....139

- Tableau 1** – Dépenses d'action sociale des académies en 2012 (hors subventions versées aux associations et à la MGEN) et évolution rapportée à 2011, par programme Lolf 140
- Graphique 1** – Répartition des dépenses d'action sociale en 2012 par programme Lolf 140

2. Les prestations interministérielles financées et gérées par le ministère (PIM).....140

2.1. Dépenses par type de prestations 140

- Tableau 2** – Nombre des bénéficiaires et montant des prestations interministérielles à réglementation commune gérées en académie, par programme Lolf, en 2012..... 141
- Graphique 2** – Répartition des prestations interministérielles (tous programmes) par type, en 2012..... 141

2.2. Répartition académique des PIM 142

- Graphique 3** – Répartition des montants académiques des PIM par type, en 2012..... 142

3. Actions sociales d'initiative académique (Asia) 143

3.1. Les dépenses selon le type d'actions..... 143

- Tableau 3** – Montants et bénéficiaires des prestations Asia du programme 214 « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012..... 143
- Graphique 4** – Répartition des dépenses du programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » par type en 2012 144

3.2. Les Asia par académie 144

- Graphique 5** – Répartition des dépenses d'Asia par académie et programme budgétaire, en 2012 144

4. Prêts à court terme et secours urgents et exceptionnels145

4.1. Dépenses au titre des secours par programme budgétaire 145

- Graphique 6** – Répartition académique des dépenses au titre des secours, par programme budgétaire, en 2012..... 145

4.2. Nombre de secours attribués et montant moyen 146

- Graphique 7** – Montant moyen accordé au titre des secours urgents et exceptionnels par le programme « Soutien à la politique de l'éducation nationale » en 2012 146

5. Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile147

- Tableau 4** – Aide à l'installation et à l'équipement des personnels affectés en établissement difficile, de 2003 à 2012 147

6. Prestations gérées en partenariat avec la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).....147

- Tableau 5** – Prestations gérées en partenariat avec la MGEN, en 2012 147

Annexes..... 148

- Annexe 1** – Prestations interministérielles (PIM) en 2012, répartition des montants académiques (en €) par programme et type..... 148
- Annexe 2** – Dépenses d'Asia et nombre de bénéficiaires par académie et programme budgétaire, en 2012 150
- Annexe 3** – Nombre d'agents bénéficiaires et montants de secours urgents et exceptionnels au titre du programme 214 (secteur scolaire public), en 2012 151

Les élections professionnelles 153

1. Les comités techniques 155

Tableau 1 – Participation au comité technique ministériel.....	155
Tableau 2 – Résultats par organisation syndicale.....	156

2. Les commissions consultatives paritaires nationales 156

3. Les commissions administratives paritaires 156

3.1. La commission administrative paritaire ministérielle (CAPM) 156

3.2. Les commissions administratives paritaires nationales (CAPN) 156

Tableau 3 – Taux de participation aux CAPN des personnels d’inspection, de direction et des Casu.....	157
Tableau 4 – Résultats des élections aux CAPN des personnels d’inspection, de direction et des Casu.....	157
Tableau 5 – Taux de participation aux CAPN des enseignants, des personnels d’éducation et d’orientation.....	157
Tableau 6 – Résultats par organisation syndicale pour les enseignants et personnels du second degré.....	158
Graphique 1 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 1 ^{er} degré.....	158
Graphique 2 – Résultats des suffrages aux CAPN des enseignants du 2 nd degré.....	158
Tableau 7 – Suffrages (%) et sièges obtenus par fédération et par corps pour les personnels du 2 nd degré.....	159
Tableau 8 – Taux de participation aux CAPN des personnels ITRF.....	159
Tableau 9 – Résultats des suffrages aux élections aux CAPN des personnels ITRF.....	160
Graphique 3 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des ITRF.....	160
Tableau 10 – Taux de participation aux CAPN des personnels des bibliothèques.....	160
Tableau 11 – Résultats des suffrages aux CAPN des personnels des bibliothèques.....	161
Graphique 4 – Répartition des suffrages exprimés aux CAPN des personnels des bibliothèques.....	161
Tableau 12 – Taux de participation aux CAPN des adjoints techniques d’établissement.....	161
Tableau 13 – Résultats des suffrages aux CAPN des adjoints techniques d’établissement.....	161

Sigles 163

Table des figures 165

titre du document

Bilan social du MEN et du MESR
Année 2012-2013

éditeur

Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

directrice de la publication

Catherine Moisan

pour plus d'information

Bureau des études statistiques
sur les personnels

date de parution

Décembre 2013

